

La Région
Grand Est

**OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE
LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE
CIRCULAIRE**

Lot 4 : Observation des Déchets Dangereux (DD)

**RAPPORT D'ANALYSE DES DECHETS DANGEREUX SUR LE
TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST EN 2023**

SOMMAIRE

I.	Contexte général	4
1.1.	Définition des déchets dangereux et typologies	4
1.2.	Objectifs et indicateurs	5
2.	Méthodologie	7
2.1.	Observation des déchets dangereux	9
2.2.	Nature des déchets dangereux	11
2.3.	Modes de traitement	13
3.	Observations de déchets dangereux	15
3.1.	Quantités, typologie, origine des déchets dangereux produits en Région Grand Est	15
3.1.1.	<i>Déchets Dangereux totaux produits</i>	<i>15</i>
3.1.2.	<i>Déchets Dangereux non diffus (gros producteurs)</i>	<i>28</i>
3.1.3.	<i>Déchets Dangereux diffus (petits producteurs)</i>	<i>36</i>
3.1.4.	<i>Bilan de la production de déchets dangereux</i>	<i>45</i>
3.1.5.	<i>Analyse des quantités de déchets dangereux produits aux regards des projections du SRADDET</i>	<i>46</i>
3.2.	Devenir des déchets dangereux produits en Région Grand Est	49
3.2.1.	<i>Bilan des déchets dangereux collectés/éliminés (IREP Eliminateur et PNTTD)</i>	<i>49</i>
3.2.2.	<i>Les principales techniques de traitement des déchets dangereux</i>	<i>50</i>
3.2.3.	<i>Destination des déchets dangereux produits en Région Grand Est (IREP Eliminateurs) ..</i>	<i>56</i>
3.2.4.	<i>Mode de traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est</i>	<i>59</i>
3.2.5.	<i>Synthèse de la gestion des déchets dangereux produits/éliminés</i>	<i>62</i>
3.2.6.	<i>Recensement des principales installations de traitement des déchets dangereux</i>	<i>68</i>
3.2.7.	<i>Cartographies des principales installations de traitement des déchets dangereux</i>	<i>74</i>
3.3.	Focus sur certaines typologies de déchets	76
3.3.1.	<i>L'amiante</i>	<i>76</i>
3.3.2.	<i>Les terres polluées</i>	<i>99</i>
3.3.3.	<i>Les REFIOM et REFIDI</i>	<i>110</i>
3.3.4.	<i>Les DASRI</i>	<i>118</i>
3.4.	Flux transfrontaliers et inter-régionaux	125
3.4.1.	<i>Flux inter-régionaux</i>	<i>127</i>
3.4.2.	<i>Flux transfrontaliers</i>	<i>148</i>
4.	Conclusion de l'observation des déchets dangereux	152

5.	Principales cartographies	156
6.	Annexes.....	161
6.1.	Origine sectorielle des déchets dangereux produits en Grand Est.....	161
6.1.1.	Tous déchets produits en Grand Est	161
6.1.2.	Produits en Grand Est, hors traitement in situ	161
6.1.3.	Produits en Grand Est, hors traitement in situ et hors traitement à l'étranger.....	162
6.2.	Nature des déchets dangereux produits en Grand Est.....	163
6.2.1.	Tous déchets produits en Grand Est	163
6.2.2.	Produits en Grand Est, hors traitement in situ	164
6.2.3.	Produits en Grand Est, hors traitement in situ et hors traitement à l'étranger.....	165
6.3.	Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées de 2020 à 2023 par typologie de déchets .	167
6.4.	Bilan des déchets dangereux collectés/éliminés	168
6.5.	Tableau des déchets amiantés traités sur la Région Grand Est par typologie et installation de traitement	172
6.6.	Liste des plateformes de transit, de regroupement et de tri de déchets dangereux	173
6.7.	Liste des exports en provenance de la Région Grand Est.....	177
6.8.	Liste des principales installations de traitements en France recevant des déchets en provenance de la Région Grand Est.....	187
6.9.	Liste des installations de traitements en Région Grand Est recevant des déchets en provenance d'autres régions ou de l'étranger.....	190
6.10.	Liste des installations de traitement par typologie de déchet	197
7.	Index des tableaux et figures	200
7.1.	Tableaux.....	200
7.2.	Figures	201

I. Contexte général

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) réalisé en 2015 permet d'établir un premier état des lieux Régional de l'observation des Déchets Dangereux et des filières REP, de fixer des objectifs et d'établir des recommandations. Le présent rapport fait état de l'actualisation de ce diagnostic Régional sur la base des données disponibles pour l'année 2023 et de l'analyse de l'évolution des données au regard des objectifs du SRADET et de l'année 2022.

I.1. Définition des déchets dangereux et typologies

D'après l'article R541-8 du code de l'environnement, les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Les déchets dangereux figurent sur la liste des déchets détaillés par l'article R541-7 et sont indiqués avec un astérisque à la suite du code à 6 chiffres associé.

La caractérisation du critère de dangerosité des déchets se fonde sur les mentions de danger du CLP. L'annexe III de la directive 2008/98/CE décrit les propriétés qui rendent le déchet dangereux :

Tableau I - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets

Propriété de danger	Description
Hp1	Explosif
Hp2	Comburant
Hp3	Inflammable
Hp4	Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires
Hp5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT) / Toxicité par aspiration
Hp6	Toxicité aiguë
Hp7	Cancérogène
Hp8	Corrosif
Hp9	Infectieux
Hp10	Toxique pour la reproduction
Hp11	Mutagène
Hp12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
Hp13	Sensibilisant
Hp14	Ecotoxique
Hp15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine

Les déchets présentant une teneur en dibenzo-p-dioxines et dibenzofuranes polychlorés (PCDD/PCDF), DDT (1,1,1-trichloro- 2,2-bis (4-chlorophényl) éthane), chlordane, hexachlorocyclohexanes (y compris le lindane), dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, chlordécone, aldrine, pentachlorobenzène, mirex, toxaphène, hexabromobiphényle et/ou PCB excédant les limites de concentration indiquées à l'annexe IV du règlement (CE) no 850/2004 du Parlement européen et du Conseil (1) sont classés comme déchets dangereux.

Les déchets dangereux peuvent être produits en quantités diffuses (déchets dangereux issus de la consommation des ménages et assimilés, produits par les artisans ou commerçants) ou beaucoup plus importantes (industries spécialisées, installations de traitement de déchets). Les déchets diffus spécifiques (DDS) est le terme utilisé pour les déchets dangereux diffus issus des ménages et assimilés.

1.2. Objectifs et indicateurs

Le SRADDET fixe des objectifs et des indicateurs à suivre annuellement. Pour l'observation des déchets dangereux, les principaux indicateurs et objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des indicateurs et objectifs sont disponibles dans le point 5 du présent rapport.

Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du SRADDET

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Objectif 2025	Objectif 2031
R13 : Réduire la production de déchets	Evolution de la quantité de DD produits	%	813 000 t	IREP Eliminateur	+ 2,4 %	+ 3,6 %
R12 à R15	Evolution de la connaissance des déchets dangereux dont diffus	-	NC		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Evolution du tri et collecte des déchets dangereux diffus	-	NC		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de DDS	t/an	121 000 t	Estimation déduite	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus	
			10 011 t	Enquête DMA	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés		22 déchèteries publiques		Planifier le maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés	

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Objectif 2025	Objectif 2031
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de traitement agréées de VHU	Nombre d'installations VHU / 100 hab.	155 installations 16 VHU / 1000 hab.	ANTS	Planifier le maillage du territoire en installations de VHU en adéquation avec les besoins du territoire	
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantités de DNDNI et de DD importés dans des installations régionales et exportés pour traitement hors Région	t/an	DD importés : 100 700 t DD exportés : 81 000 t	PNTTD	Echanges équilibrés	
R12 à R15	Recensement des installations et capacités autorisées des DD, des huiles usagées, des DEEE, des piles et accumulateurs		Fait		Préservation des capacités de traitement	

2. Méthodologie

Le lot 4 a été créé par la Région Grand Est afin d'avoir un observatoire annuel sur les déchets dangereux et déchets des filières REP. **La campagne de collecte des données 2023 est la cinquième mise en œuvre par la Région Grand Est. La méthodologie présentée dans ce chapitre est celle développée lors de la première campagne (données 2019), et a été reproduite et consolidée lors des campagnes précédentes.**

Les données des filières REP, auparavant présentées dans ce rapport, font maintenant l'objet de fiches dédiées.

L'analyse des données a été réalisée à partir de la base des déclarations annuelles des rejets et des transferts de polluants, dénommée IREP et suivie par les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et avec la contribution du SYPRED (Syndicat Professionnel du Recyclage et de l'Élimination des Déchets dangereux) :

- Données IREP « Eliminateur » (Déclaration des tonnages produits sur la région Grand Est reçus sur les installations de traitement sur le territoire national) ;
- Données IREP « Producteur » (Déclaration des tonnages produits par des installations soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement), produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an).

Par conséquent, le travail d'analyse s'est concentré sur le gisement traité (donc capté). Des précautions et hypothèses ont été prises en considération dans l'analyse des données :

- Toutes les entreprises produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an déclarent dans la base GEREP ;
- 30% des lignes « Producteurs » renseignées présenteraient des erreurs (Source SYPRED) ;
- 95% des lignes « Eliminateurs » seraient bien renseignées (Source SYPRED).

Afin d'appréhender pleinement le gisement des déchets dangereux de la Région Grand Est, une distinction entre les flux non diffus et les flux diffus a été réalisée :

- Les **flux non diffus** correspondent aux gros producteurs (installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD),
- Les **flux diffus** concernent, quant à eux, les déchets dangereux produits dans une moindre quantité et notamment ceux produits par les ménages, les entreprises commerciales et artisanales et le secteur de l'agriculture.

Il n'existe pas de définition de la notion de diffus mais on y classe généralement les déchets qui sont produits en petite quantité et/ou de façon ponctuelle et qui, de part cette caractéristique, posent des difficultés de gestion en termes de collecte et de mobilisation des producteurs. En mélange avec des déchets non dangereux, ils peuvent également être facteur d'accident lors de leur gestion (collecte, transport, traitement).

Selon le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industries des Mines, les DDD peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les déchets dangereux diffus des professionnels sont, anciennement, les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) produits par les industriels, les collectivités, l'enseignement supérieur, par exemple : produits chimiques des laboratoires, produits conditionnés non utilisés ou périmés, aérosols, déchets issus de procédés ;
- Les déchets dangereux figurant dans la liste des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) fixée par arrêté en 2012. Les DDS sont les déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement et utilisés principalement par les ménages. Les DDS font l'objet d'une obligation de gestion par les metteurs sur le marché ;
- Les autres Déchets Dangereux des Ménages (DDM) qui regroupent notamment l'amiante, les équipements contenant du mercure, les batteries et d'autres substances dangereuses.

Les déchets dangereux étudiés correspondent aux :

- Déchets dangereux diffus et non diffus issus de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat, des activités déchets maritimes et portuaires ;
- Déchets dangereux issus de l'activité agricole ;
- Déchets d'activités de soins produits par les établissements de santé, les secteurs libéraux, les patients en auto-traitement et les services vétérinaires ;
- Déchets dangereux produits par les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les lycées, les administrations et les collectivités ;
- Résidus d'épuration des fumées provenant de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) issus des collectivités ainsi que ceux provenant des industries ;
- Déchets relevant des filières à responsabilité élargie du producteur : huiles usagées, piles et accumulateurs, bouteilles de gaz, fluides frigorigènes, déchets dangereux spécifiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), véhicules hors d'usage (VHU), produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) pris en charge dans le cadre du dispositif ;
- Déchets amiantés et terres polluées ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM).

Le schéma suivant exprime les différentes données utilisées et ce qu'elles regroupent :

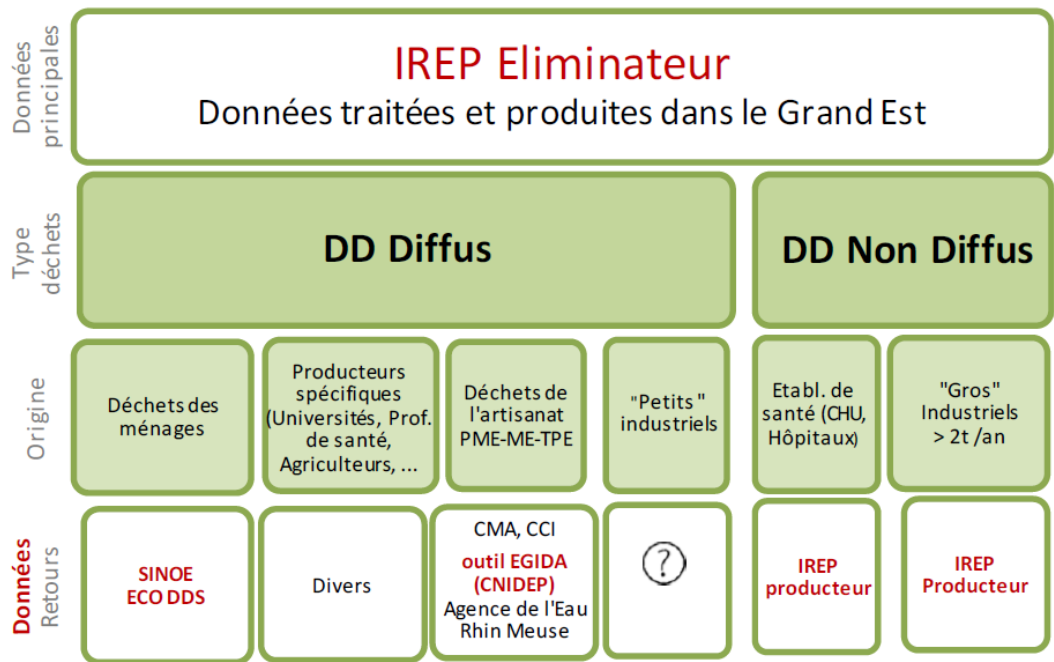
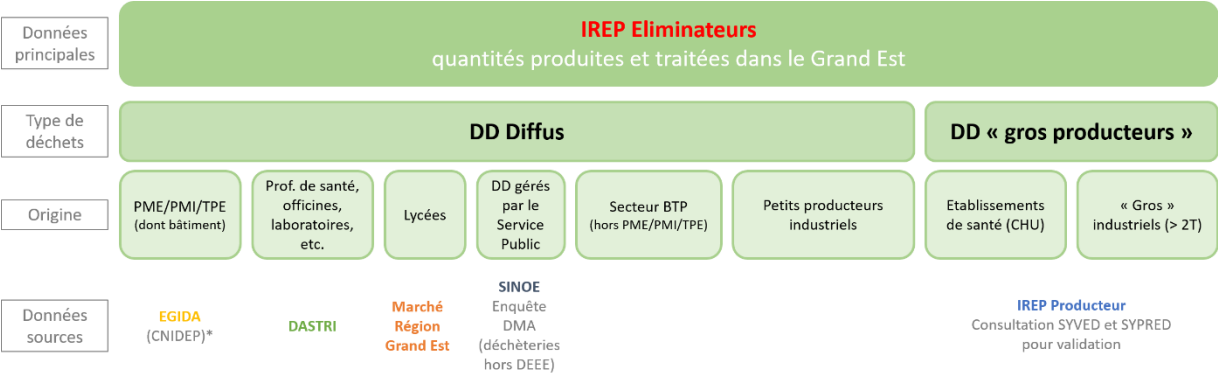


Figure I - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux du PRPGD

Le tableau ci-dessous présente les principales bases de données et interlocuteurs sollicités pour la partie déchets dangereux.



*Ces données ne sont plus utilisées en l'absence de données source INSEE

Figure 2 - Synthèse méthodologique de l'observatoire pour la collecte de données sur les déchets dangereux

Une attention particulière est portée aux flux suivants :

- Amiante ;
- VHU ;
- Terres polluées ;
- DEEE ;
- REFIOM – REFIDI ;
- DASRI.

Les données associées à ces flux ont fait l’objet d’une analyse à part entière. Elles sont constituées des données des filières REP et des données collectées via la base IREP. Des aménagements spécifiques ont été mis en œuvre pour les flux suivants :

- Amiante : enquête en direct auprès des exploitants d’installations de traitement des déchets amiantés ;
- Terres polluées : les données collectées pour l’enquête BTP sont prises en comptes.

Les flux inter-Régionaux et les flux d’exportation et d’importation 2023 ont été estimés grâce aux données de la base IREP et des données transmises par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD).

2.1. Observation des déchets dangereux

L’observation des Déchets Dangereux débute par une phase de recueil des données concernant la production et le traitement de ces déchets compilés dans plusieurs sources de données selon la typologie du déchet et/ou la typologie du producteur :

Typologie de déchets	Source des données	Détails	Date de mise à disposition
DD producteurs) (gros	IREP Eliminateur	Tonnage par installations	Décembre année N+1
	PNTTD	Tonnages imports/exports	Septembre année N+1
	Trackdéchets	Plateforme de saisie et suivi des BSD	A partir de 2022 ¹

¹ Pour les données 2023, les données Trackdéchets ont été comparées aux données IREP pour vérifier la cohérence. Les données Trackdéchets seront utilisées pour les analyses des années suivantes.

Typologie de déchets	Source des données	Détails	Date de mise à disposition
DD Diffus (producteurs diffus)	BDREP (ADEME)	Déclaration volontaire de certains producteurs non soumis aux seuils	Novembre année N+1 (nécessite une convention)
	Outil EGIDA2 - CNIDEP	Quantités produites par les entreprises artisanales	Février N+1
	Région - Lycées	Quantités produites par les lycées de la région	N+1
	CHU	Données de l'ORS	N+1
Amiante	IREP Eliminateur	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
	ITOM	Complétude données installations + déchèteries pro	Novembre année N+1
	Entreprises	Questionnaire à destination des entreprises vers lesquelles les particuliers sont orientés lorsque les EPCI ne dispose pas de collecte d'amiante (origine, quantités collectées, destination)	N+1
	Exploitant	Questionnaire (notamment pour les quantités de terres amiantées traitées)	N+1
Terres polluées	DREAL	Installations n'ayant pas déclaré sur GEREP ou ITOM	Fin de la phase de réception des bordereaux (dernier recours)
	IREP Eliminateur	Tonnage par installation de traitement	Décembre année N+1
DEEE	Enquête BTP - LOT 2	Validation et complétude des tonnages	Fin de la phase de réception des bordereaux
	IREP Eliminateur	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
VHU	Eco-organismes + SYDEREP	Tonnage des filières ménagers et pro	Juin année N+1
	IREP Eliminateur	Tonnages des gros producteurs	Décembre année N+1
	SYDEREP	Tonnages de la filière	Juin année N+1

2.2. Nature des déchets dangereux

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
1	Déchets provenant de l'exploration et de l'exploitation des mines et des carrières ainsi que du traitement physique et chimique des minéraux	Boues et pâteux, Autres	6
2	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ainsi que de la préparation et de la transformation des aliments	Déchets agro-chimiques	1
3	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, de pâte à papier, de papier et de carton	Autres	6
4	Déchets provenant des industries du cuir, de la fourrure et du textile	Boues et pâteux, Solvants usés	4
5	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Boues et pâteux, Déchets liquides, Goudrons	15
6	Déchets des procédés de la chimie minérale	Boues et pâteux, déchets amiantés, Déchets liquides, Autres	29
7	Déchets des procédés de la chimie organique	Boues et pâteux, Eaux de lavage industriel, Solvants usés	60
8	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression	Boues et pâteux, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Huiles usagées	17
9	Déchets provenant de l'industrie photographique	Déchets liquides, DEEE hors lampes	8
10	Déchets provenant de procédés thermiques	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Mâchefers, scories et cendres industrielles, Résidus d'incinération	69
11	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux, et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux	Résidus de traitement de surface	17
12	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	Boues et pâteux, Déchets liquides, Huiles usagées	13

N° chapitre	Chapitre	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
13	Huiles et combustibles liquides usagés (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05 et 12)	Boues et pâteux, Déchets contenant des PCB, Déchets liquides, Huiles usagées, Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	34
14	Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et propulseurs (sauf chapitres 07 et 08)	Boues et pâteux, Gaz chlorofluorocarbones, Solvants usés	5
15	Emballages et déchets d'emballages : absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs	Emballages souillés	3
16	Déchets non décrits ailleurs sur la liste	Accumulateurs au plomb, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de véhicules automobiles, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Gaz industriel, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb), VHU	43
17	Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de construction, Goudrons, Terres polluées	16
18	Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)	DASRI	7
19	Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel	Boues et pâteux, Déchets de traitement physico-chimique, Déchets liquides, Déchets stabilisés/solidifiés, Goudrons, Lixiviats de décharges, Mâchefers, scories et cendres industrielles, REFIOM, Traitement des eaux usées	40
20	Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément	DASRI, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, Déchets agro-chimiques, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluorocarbones, Huiles usagées, Lampes, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	14

2.3. Modes de traitement

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Élimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge).	Stockage	Élimination
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols).	Epandage	Élimination
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles).	Injection	Élimination
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins).	Lagunage	Élimination
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement).	Stockage	Élimination
D6	Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion.	Rejet en milieu aquatique	Élimination
D7	Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin.	Immersion en mer	Élimination
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D1 à D12.	Traitement biologique	Élimination
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination).	Traitement physico-chimique	Élimination
D10	Incinération à terre.	Traitement thermique sans valorisation énergétique	Élimination
D11	Incinération en mer.	Incinération en mer	Élimination
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine).	Stockage	Élimination
D13	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Elimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
Opérations de valorisation			
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Traitement thermique avec valorisation énergétique	Valorisation
R2	Récupération ou régénération des solvants	Régénération des solvants	Valorisation
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques.	Recyclage de métaux	Valorisation
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.	Recyclage de matières inorganiques	Valorisation
R6	Régénération des acides ou des bases.	Régénération acides ou bases	Valorisation
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants.	Récupération des résines	Valorisation
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs.	Récupération des produits provenant des catalyseurs	Valorisation
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles.	Régénération des huiles	Valorisation
R10	Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie.	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R11	Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10.	Remblais en mines de sel allemandes	Valorisation
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets).	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation

3. Observations de déchets dangereux

3.1. Quantités, typologie, origine des déchets dangereux produits en Région Grand Est

3.1.1. Déchets Dangereux totaux produits

En 2023, au total, **844 253 tonnes de déchets dangereux ont été produites** sur la Région Grand Est. Et, 60% de ces déchets dangereux produits ont été traités dans la Région Grand Est (dont traitement *in situ*)².

3.1.1.1. Quantités totales produites (IREP Eliminateurs et PNTTD)

Pour estimer la quantité totale de déchets dangereux produite en 2023, il est considéré que le fichier IREP « Eliminateur » (déclaration des tonnages reçus sur les installations de traitement) ainsi que le fichier consolidé des flux transfrontaliers du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD), autorité compétente unique pour la France dans le domaine des transferts transfrontaliers de déchets.

Le fichier IREP « Eliminateur » comporte **l'ensemble des quantités des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est et traités sur le territoire national**.

Le fichier du PNTTD comporte les quantités de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est ayant fait l'objet d'une exportation en dehors du territoire national.

Le fichier IREP « Eliminateur » a fait l'objet d'une attention particulière afin d'identifier les flux de déchets dangereux ayant subi un traitement *in situ*, c'est-à-dire le gisement de déchets dangereux produits et traités directement sur un même site industriel.

Ainsi, d'après ces deux bases de données, **le tonnage total de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est, est estimé en 2023 à 844 253 tonnes**. Le détail du traitement de ce gisement est présenté ci-dessous :

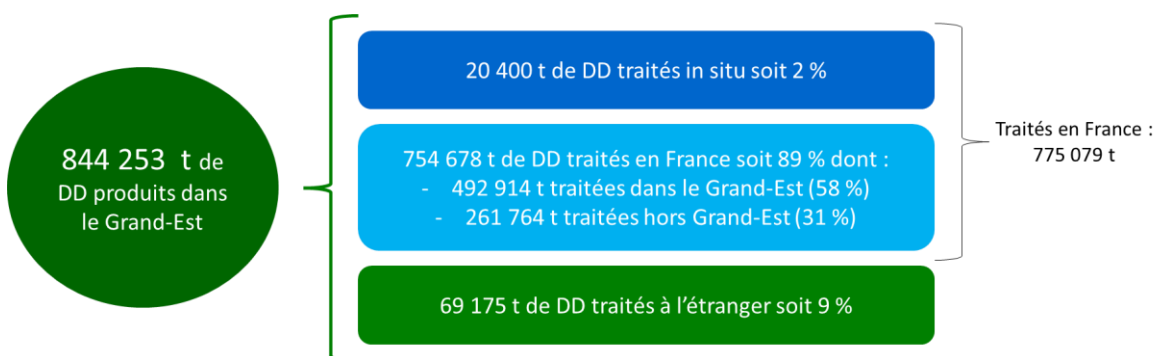


Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2023 (données IREP Eliminateurs et PNTTD)

Le gisement de déchets dangereux traités en France (dont traitement *in situ*) est de 775 078 tonnes dont :

- **754 678 t** en 2023 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2t/an de DD (897 sites industriels, source IREP Producteur en 2023).

² Les 60% représentent les tonnes produites et traitées en Grand Est (492 914 t) et les tonnes traitées *in situ* (20 400 t), soit un total de 513 314 t sur les 844 254 t produites.

- **20 400 t traitées in situ** sur 3 sites industriels : Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosociences) et Arcelormittal.

A titre de comparaison, en 2022, la quantité totale de DD produits dans le Grand Est était estimée à 864 562 tonnes, soit une diminution d'environ 2 % de la production de déchets dangereux en 2023.

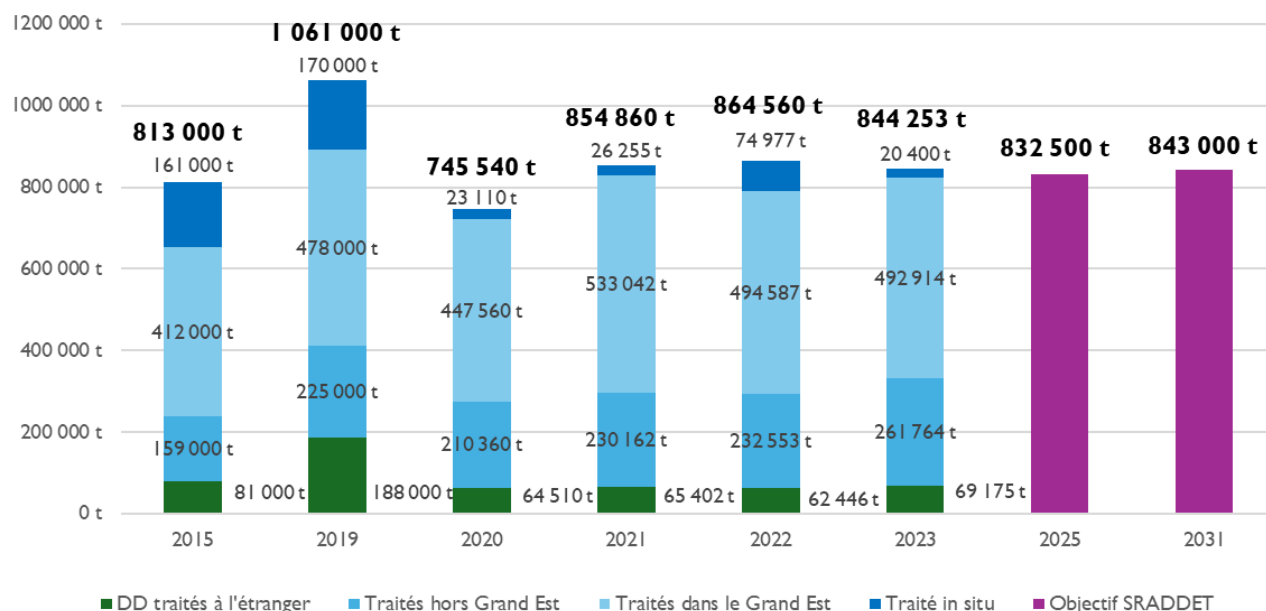


Figure 4 - Evolution du traitement du gisement de DD produits depuis 2015

ANALYSE :

La quantité de DD produits dans le Grand Est en 2023 a diminué d'environ 2 % en comparaison de 2022 et a augmenté de 4 % par rapport à 2015. Entre 2021 et 2022, durant le période du COVID 19, une augmentation d'environ 1 % de la production de déchet a été enregistrée. L'évolution entre 2022 et 2023 est notable, c'est la première fois depuis 2015 qu'une diminution de la quantité de déchets produits dans la Région Grand Est est observée (hors 2020 année COVID).

En dehors de l'année 2019, les quantités de déchets dangereux produits sur la région restent dans le même ordre de grandeur.

Par ailleurs, la quantité de déchets traités *in situ* a drastiquement diminué entre 2022 et 2023 (- 73 %). Cette diminution est due à la perte de 2 centres de traitement in situ par rapport à l'année 2022. En effet, en 2022, 5 sites industriels étaient comptabilisés, tandis que 3 sites ont réellement traité des déchets in situ pour l'année 2023.

Les déchets traités dans la Région Grand Est a augmenté par rapport à 2022 (+13%).

La part de déchets traités à l'étranger et hors Région Grand Est en France reste relativement stable entre 2022 et 2023.

3.1.1.2. Origine géographique des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ

Près de **72 % des déchets dangereux recensés, hors traitement *in situ*, soit 540 074 tonnes sur les 754 678 tonnes produites** (775 078 t totales – 20 400 t in situ), sont produits dans les 4 départements suivants :

- 183 521 tonnes soit **24 % dans la Moselle** (186 323 t soit 24% en 2022 et 220 000 t soit 27% en 2015) ;
- 146 318 tonnes soit **19 % dans le Haut-Rhin** (134 568 t soit 17 % en 2022 et 187 000 t soit 23% en 2015) ;
- 107 870 tonnes soit **14 % dans le Bas-Rhin** (111 723 t soit 14 % en 2021 et 89 400 t soit 11% en 2015) ;
- 102 365 tonnes soit **14 % dans la Meurthe-et-Moselle** (86 991 t soit 11 % en 2022 et 97 600 t soit 12% en 2015).

Les 4 départements produisant les plus de déchets dangereux sur la Région sont les mêmes depuis 2015. Les proportions ont augmenté de 9% par rapport à 2021 ; caractéristique de l'augmentation de la part des quantités produites dans le Haut et Bas-Rhin ainsi que dans la Meurthe-et-Moselle.

La carte ci-dessous présente les capacités de production et de traitement (hors traitement *in situ*) des déchets dangereux des départements de la Région Grand Est, données issues de l'analyse de la base IREP - Eliminateur :

Origine des déchets dangereux en 2023 -
Production par département

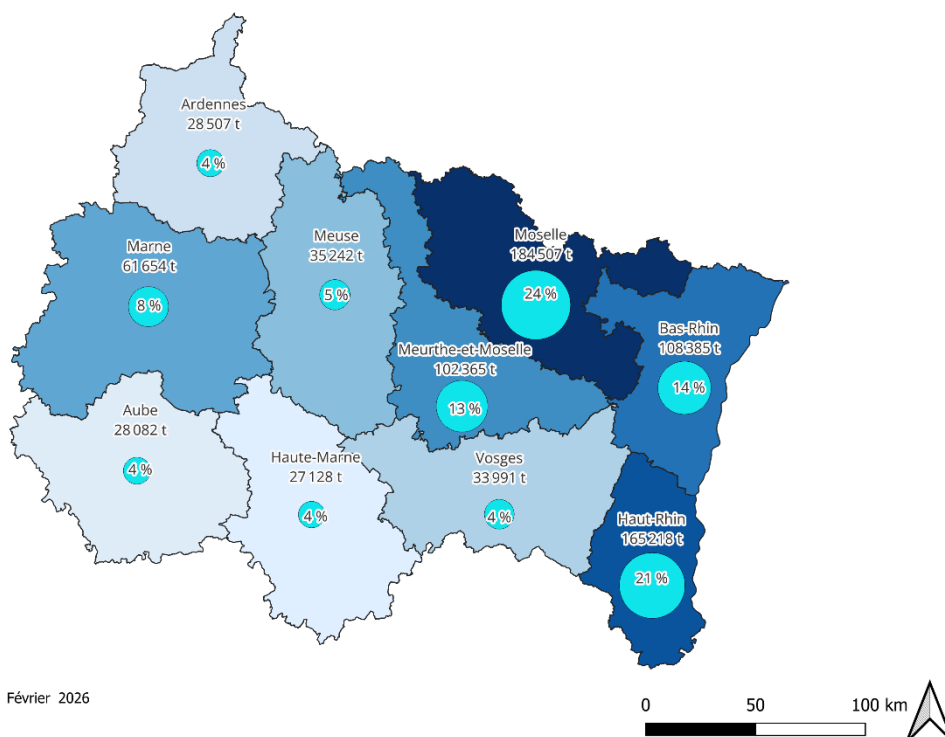


Figure 5 - Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est, 2023

Origine des déchets dangereux en 2023 - Traitement par département

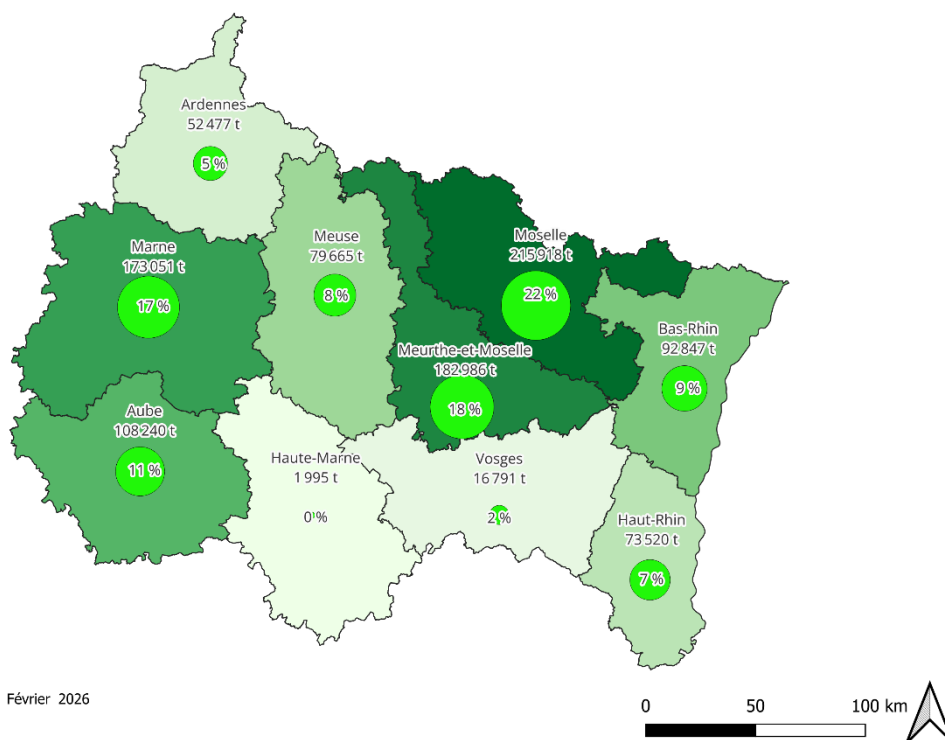


Figure 6 - Traitement des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est, 2023

ANALYSE :

La Haute-Marne, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et les Vosges ont produits plus déchets dangereux en 2023 qu'ils n'en ont traité, comme c'était déjà le cas en 2021 et 2022. En 2023, s'ajoute la Moselle présentant une augmentation de son ratio traitement/production.

En 2023, le département de la Haute-Marne possède un ratio de 13,0 contre un ratio de 7,7 en 2022. Cette augmentation du ratio résulte de la diminution de 36 % du tonnage traité sur le territoire, tandis que le tonnage produit a augmenté de 13%. Seulement 1 995 tonnes ont été traitées sur le territoire, contre 27 128 tonnes produites.

Les autres départements ont traité plus de déchets dangereux qu'ils n'en ont produit.

Environ 58 % des déchets produits ont été traités en Moselle et en Alsace où se concentrent les bassins les plus industrialisés. Cette proportion est stable comparé à 2022 (55%) et 2015.

3.1.1.3. Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

a. Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

Le gisement de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est est de 844 253 tonnes produites.

Les données du PNTTD étant agrégées (chaque tonnage est associé à plusieurs code déchets et codes de traitement), il n'est pas possible de connaître précisément le tonnage associé à un code déchet. Les données du tableau ci-dessous sont à prendre avec précaution.

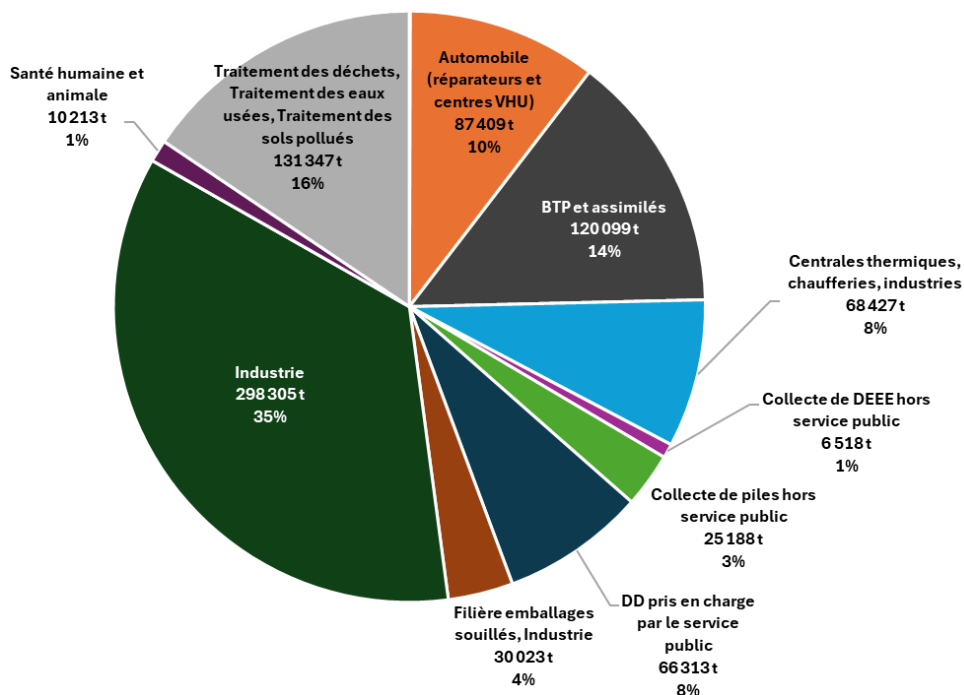


Figure 7 - Origine sectorielle des déchets dangereux, 2023

b. Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ

Le gisement de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ est de 823 853 tonnes produites (844 253 t totales – 20 400 t in situ).

Les données du PNTTD étant agrégées (chaque tonnage est associé à plusieurs code déchets et codes de traitement), il n'est pas possible de connaître précisément le tonnage associé à un code déchet. Les données du tableau ci-dessous sont à prendre avec précaution.

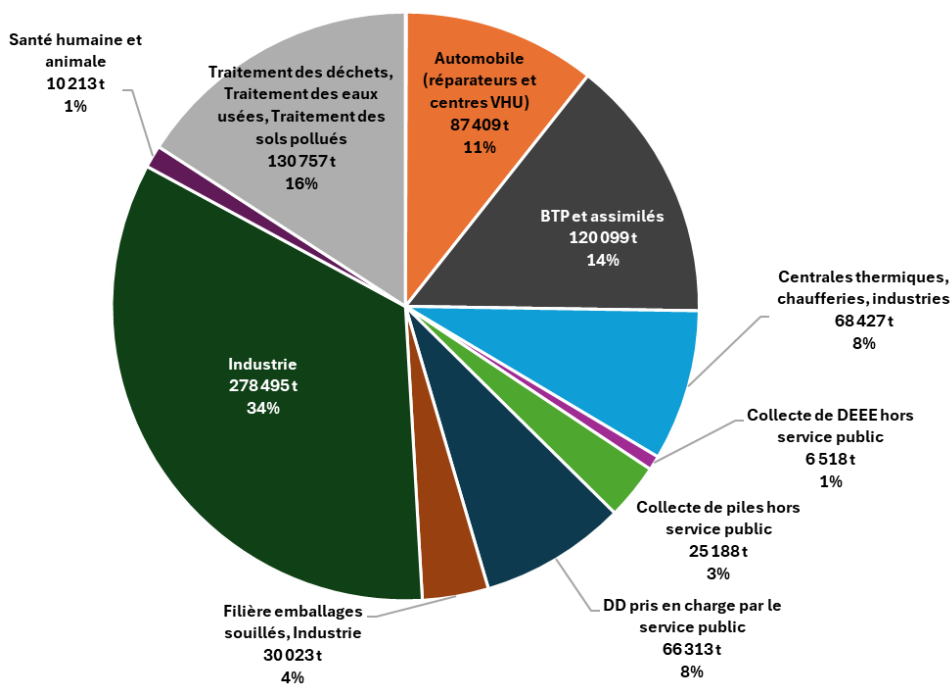


Figure 8 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ), 2023

c. Origine sectorielle des déchets produits en Grand Est hors traitement in situ et traitement à l'étranger

Le gisement de déchets dangereux produits et traités en France est de 775 078 tonnes dont :

- **754 678 t** en 2023 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD (897 sites industriels, source IREP Producteur en 2023).
- **20 400 t traitées in situ** sur 3 sites industriels : Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal.

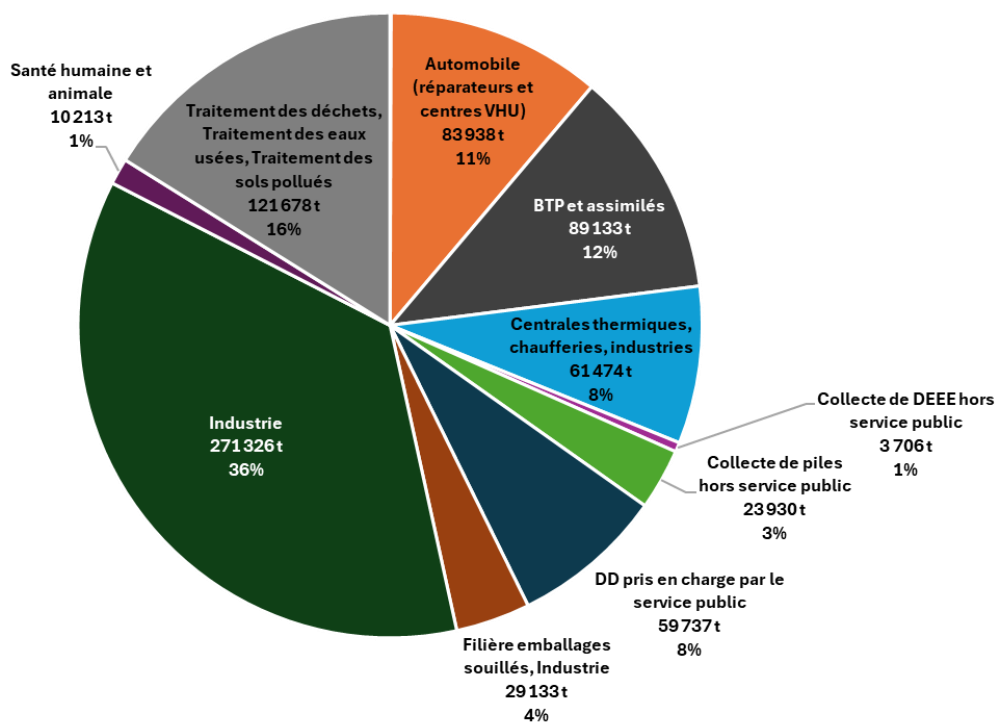


Figure 9 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ et à l'étranger), 2023

d. Analyse

Quel que le soit le périmètre pris en compte, les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

- L'industrie ;
- Le traitement des déchets, le traitement des eaux usées, le traitement des sols pollués ;
- L'automobile ;
- Le secteur du BTP.

La part de chaque secteur dans la production de déchets dangereux est relativement stable depuis 2019.

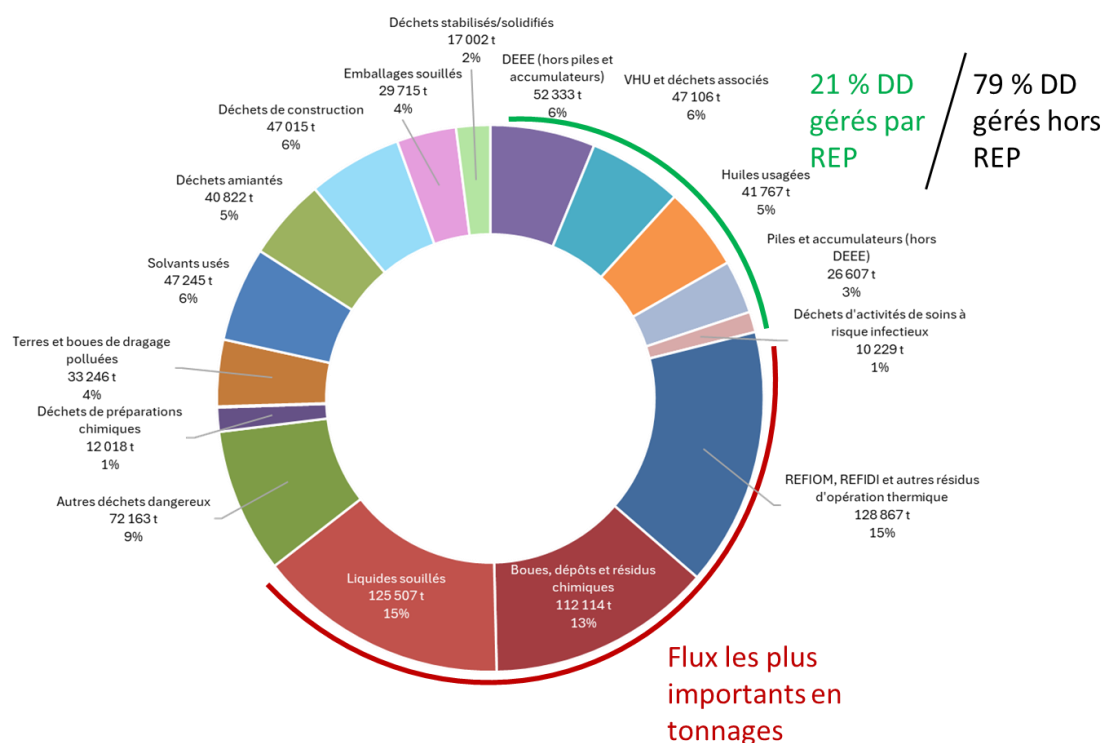
De même, d'après les données disponibles, la répartition de la production de déchets dangereux par secteur peut être considérée comme stable entre 2023 et 2015. Toutefois, il est notable que le secteur automobile a doublé sa contribution à la production de déchets entre 2015 et 2019. Depuis, la part du secteur dans le total est constante. Cela peut s'expliquer par une augmentation du nombre de centres VHU agréés et donc de déchets dangereux déclarés.

3.1.1.4. Répartition par nature des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

a. Répartition par nature des déchets dangereux produits en Région Grand Est

Le gisement de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est est de 844 253 tonnes produites.

Les données du PNTTD étant agrégées (chaque tonnage est associé à plusieurs code déchets et codes de traitement), il n'est pas possible de connaître précisément le tonnage associé à un code déchet. Les données du tableau ci-dessous sont à prendre avec précaution.



b. Répartition par nature des déchets dangereux produits en Région Grand Est hors traitement in situ

Le gisement de déchets dangereux produits dans la Région Grand Est hors traitement in situ est de 823 853 tonnes produites (844 253 t totales – 20 400 t in situ).

Les données du PNTTD étant agrégées (chaque tonnage est associé à plusieurs code déchets et codes de traitement), il n'est pas possible de connaître précisément le tonnage associé à un code déchet. Les données du tableau ci-dessous sont à prendre avec précaution.

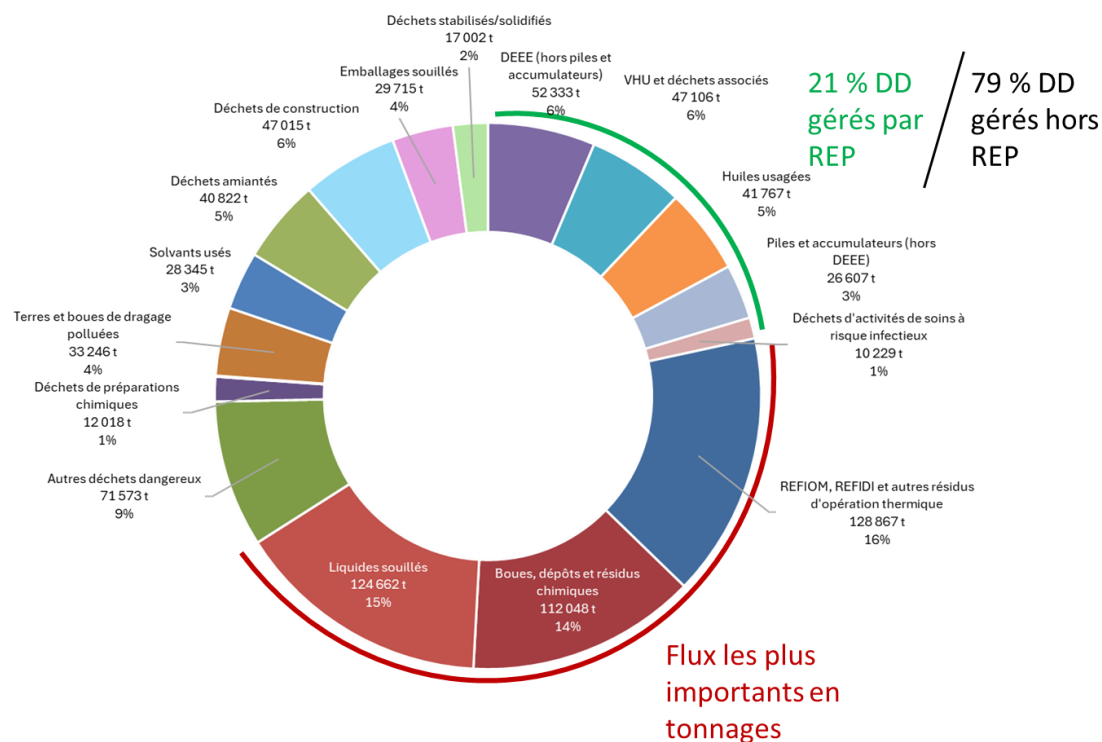


Figure 10 - Nature des déchets dangereux (hors traitement in situ), 2023

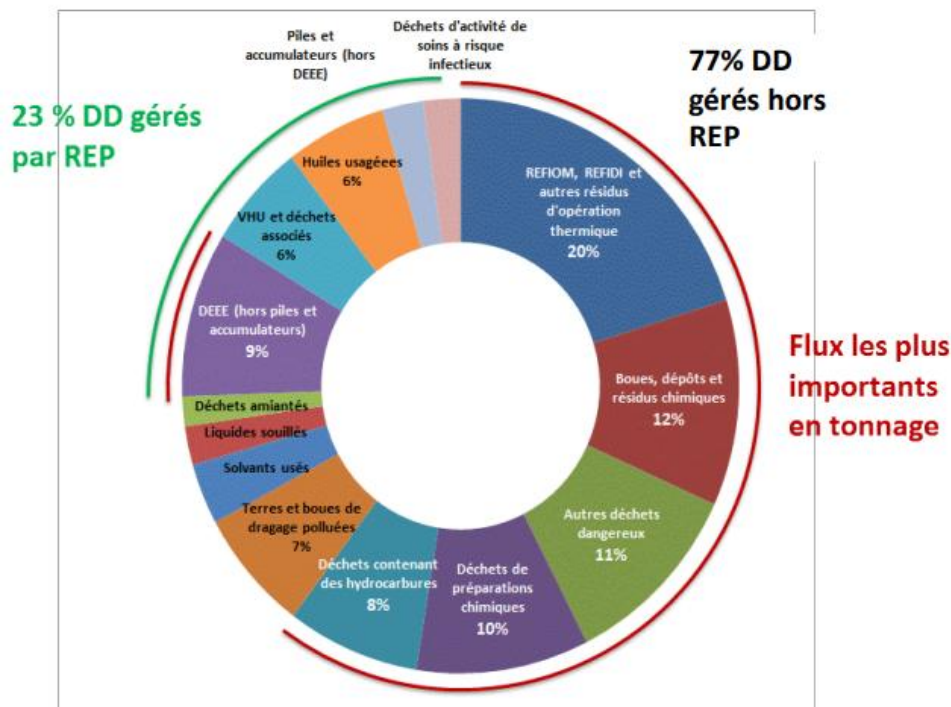


Figure 11 - Nature des déchets dangereux 2015

ANALYSE :

Entre 2015 et 2023, la proportion de déchets dangereux gérés par les REP est restée relativement stable (pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'était pas connue pour 2015 et ne permet donc pas une comparaison fiable à 100 %).

Les quatre regroupements (déchets dangereux produits hors in situ) : REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique, boues dépôts et résidus chimiques et liquides souillés représentent une part importante des tonnages, 45 % en 2023 (46% en 2022 et 32% en 2015).

c. Répartition par nature des déchets dangereux produits en Région Grand Est hors traitement in situ et hors traitement à l'étranger

Le gisement de déchets dangereux produits et traités en France est de **775 078 tonnes** dont :

- **754 678 t** en 2023 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD (897 sites industriels, source IREP Producteur en 2023).
- **20 400 t traitées in situ** sur 3 sites industriels : Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosiences) et Arcelormittal.

En procédant à une analyse du gisement (hors traitement *in situ*, et hors traitement à l'étranger), ce dernier est constitué des différents types de déchets suivants :

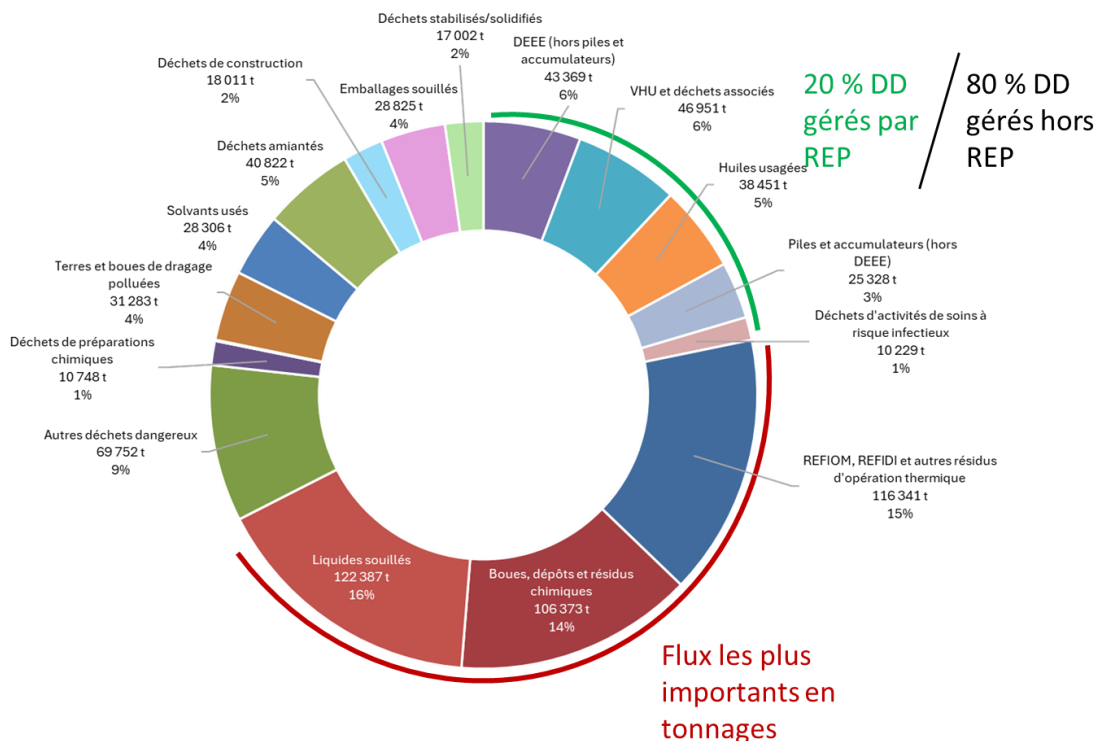


Figure 12 - Nature des déchets dangereux (hors traitement in situ et traitement à l'étranger), 2023

ANALYSE :

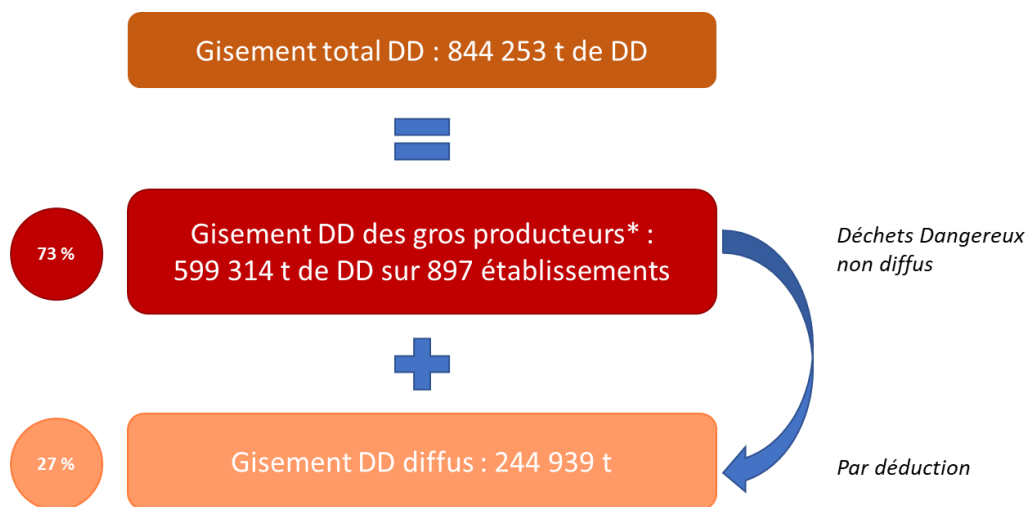
Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages sont :

- Les déchets liquides ;
- Les résidus d'incinération de DND et DD ;
- Les eaux de lavage industriel ;
- Les DEEE hors lampes ;
- Les VHU.

3.1.1.5. Répartition des déchets des gros producteurs et des déchets diffus

En 2023, **73 % (2022 69%) des déchets dangereux produits sur la Région Grand Est l'ont été par des gros producteurs** et ont été déclarés dans la base IREP « Producteur » et le PNTTD. **27 % des déchets dangereux déclarés en entrée d'installations de traitement ont été produits par de plus petits producteurs et peuvent être considérés comme des déchets diffus**. Une partie du gisement de déchets diffus peut être connu grâce à différents outils. Le gisement de déchets diffus est traité dans les paragraphes suivants.

Pour l'analyse des données 2024, les données Trackdéchets seront utilisées et comparées à la méthode d'analyse actuelle.



*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure 13 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023

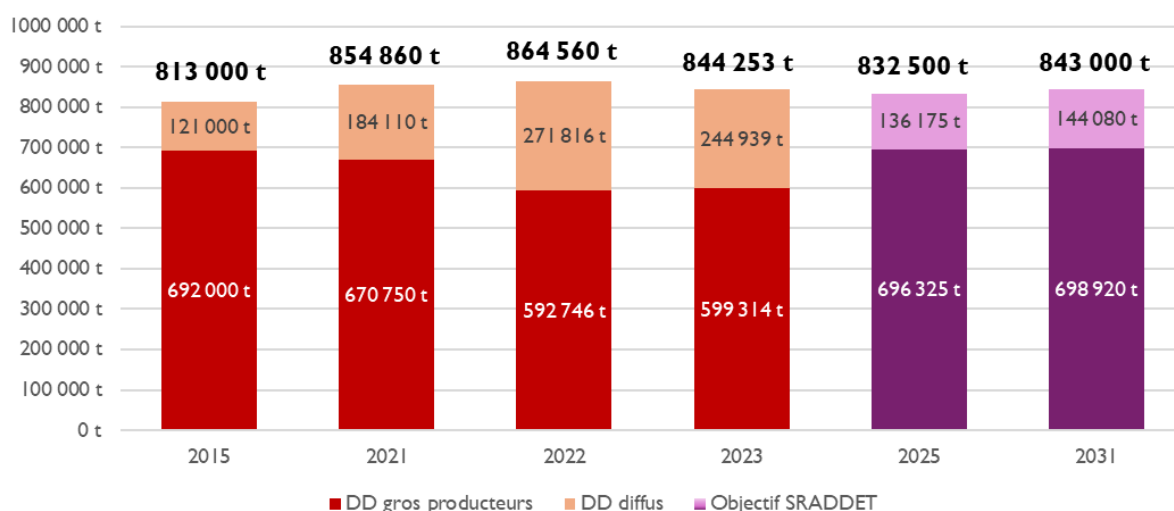


Figure 14 - Evolution des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus depuis 2015 (dont in situ)

Les gisements de déchets diffus et non diffus varient fortement d'une année à l'autre. Cela est notamment visible pour les quantités de déchets diffus. Les quantités produites n'étant pas déclarées de manière obligatoire par les petits producteurs.

La proportion entre déchets diffus et non diffus a notablement changé en 2023.

- En 2023, les déchets non diffus représentent 73 % du gisement et les déchets diffus 27 % ;
- En 2022, les déchets non diffus représentaient 69 % du gisement et les déchets diffus 31 % ;
- En 2021, les déchets non diffus représentaient 78 % du gisement et les déchets diffus 22 %.

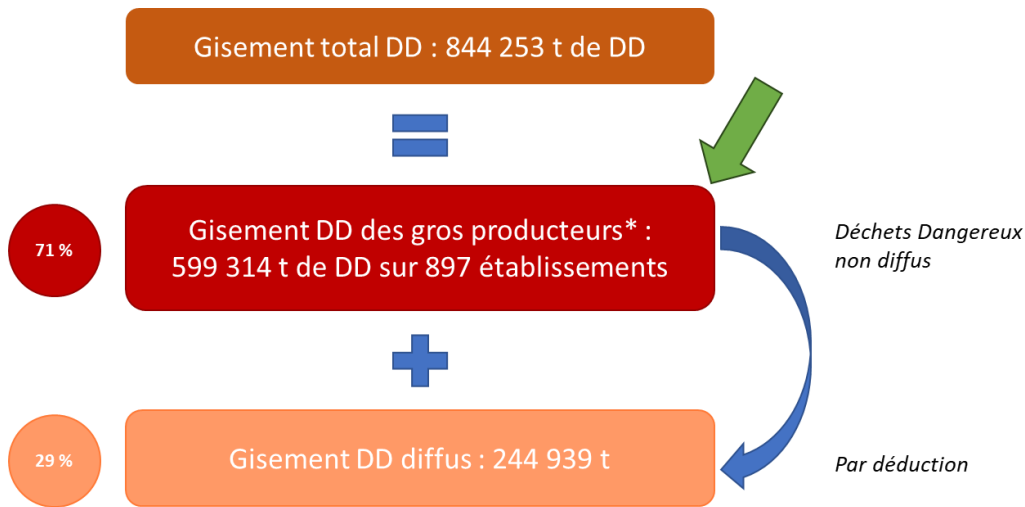
Ces variations peuvent s'expliquer par une production plus ou moins importante de ces producteurs, ou bien par une meilleure déclaration.

3.1.1.6. Bilan des déchets totaux produits

Déchets Dangereux produits (source IREP Eliminateurs)									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données en tonnage		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale) 4	t/an	813 000 t	IREP Eliminateur + PNTTD	864 562	844 253	Diminutions des quantités produites	832 500 t	843 000 t (soit -3% par rapport à 2015)
	Quantités de déchets dangereux produits in situ -3	t/an	161 000	IREP Eliminateur	74 977	20 400		Stabilisation des Déchets Dangereux	
	Quantités de déchets dangereux produits hors in situ (4-3)	t/an	652 000	IREP Eliminateur + PNTTD	789 585	823 853			

3.1.2. Déchets Dangereux non diffus (gros producteurs)

3.1.2.1. Quantité de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)



*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure I5 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023

Le gisement de déchets dangereux produits et traités en France est de 775 078 tonnes dont :

- ▶ **754 678 t** en 2023 en provenance des installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD (897 sites industriels, source IREP Producteur en 2023).
- ▶ **20 400 t traitées in situ** sur 3 sites industriels : Alsachimie (ex-Rhodia), Corteva (ex-Dow Agrosciences) et Arcelormittal.

3.1.2.2. Répartition par nature des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)

Le gisement de déchets dangereux produits par les gros producteurs (dont traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

○ REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique	→ 25 % / 139 762 t ;	} 431 625 t
○ Liquides souillés	→ 15 % / 85 228 t ;	
○ Boues, dépôts et résidus chimiques	→ 15 % / 82 770 t ;	
○ Solvants usés	→ 11 % / 62 344 t ;	
○ Déchets de construction	→ 6 % / 35 889 t ;	
○ Huiles usagées	→ 5 % / 25 632 t ;	

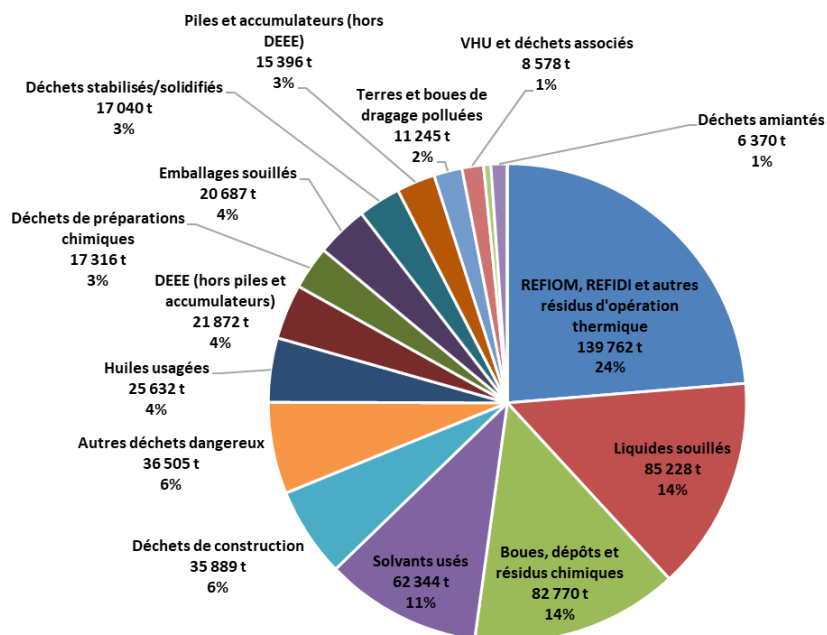


Figure 16 - Principaux types de déchets produits (dont in situ) en 2023

3.1.2.3. Répartition par nature des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) hors traitement in situ

Le gisement de déchets dangereux produits par les gros producteurs (hors traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

- REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique → 25 % / 139 762 t ;
- Liquides souillés → 15 % / 84 383 t ;
- Boues, dépôts et résidus chimiques → 15 % / 82 704 t ;
- Solvants usés → 8 % / 43 444 t ;
- Déchets de construction → 6 % / 35 889 t ;
- Huiles usagées → 5 % / 25 632 t ;

411 815 t

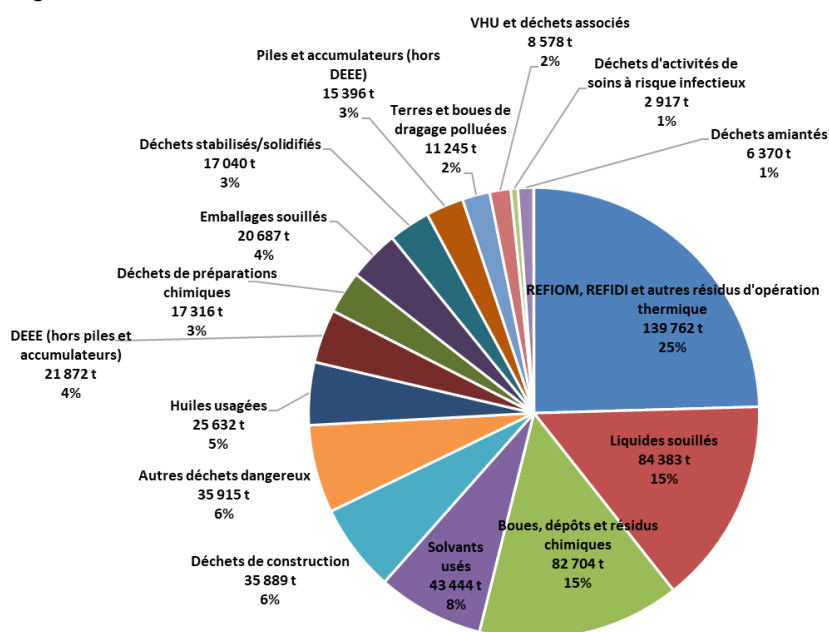


Figure 17 - Principaux types de déchets produits (hors in situ) en 2023

○ REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique	→ 26 % / 148 971 t ;	} 474 686 t
○ Liquides souillés	→ 15 % / 86 386 t ;	
○ Boues, dépôts et résidus chimiques	→ 14 % / 79 574 t ;	
○ Solvants usés	→ 7 % / 42 830 t ;	
○ Déchets de construction	→ 6 % / 32 530 t ;	
○ Autres déchets dangereux	→ 5 % / 31 385 t ;	
○ Huiles usagées	→ 5 % / 27 835 t ;	
○ DEEE (hors piles et accumulateurs)	→ 4 % / 25 175 t.	

Figure 18 - Principaux types de déchets produits (hors in situ) en 2022

• REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique	⇒ 30 % / 159 000 t,	} 407 000 t
• Déchets de préparations chimiques	⇒ 17 % / 88 000 t,	
• Boues, dépôts et résidus chimiques	⇒ 14 % / 72 000 t,	
• Déchets contenant des hydrocarbures	⇒ 7 % / 37 000 t,	
• Solvants usagés	⇒ 4 % / 23 000 t,	
• Liquides souillés	⇒ 3 % / 14 000 t,	
• Huiles usagées	⇒ 3 % / 14 000 t,	
• ...		

Figure 19 - Principaux types de déchets produits en 2015

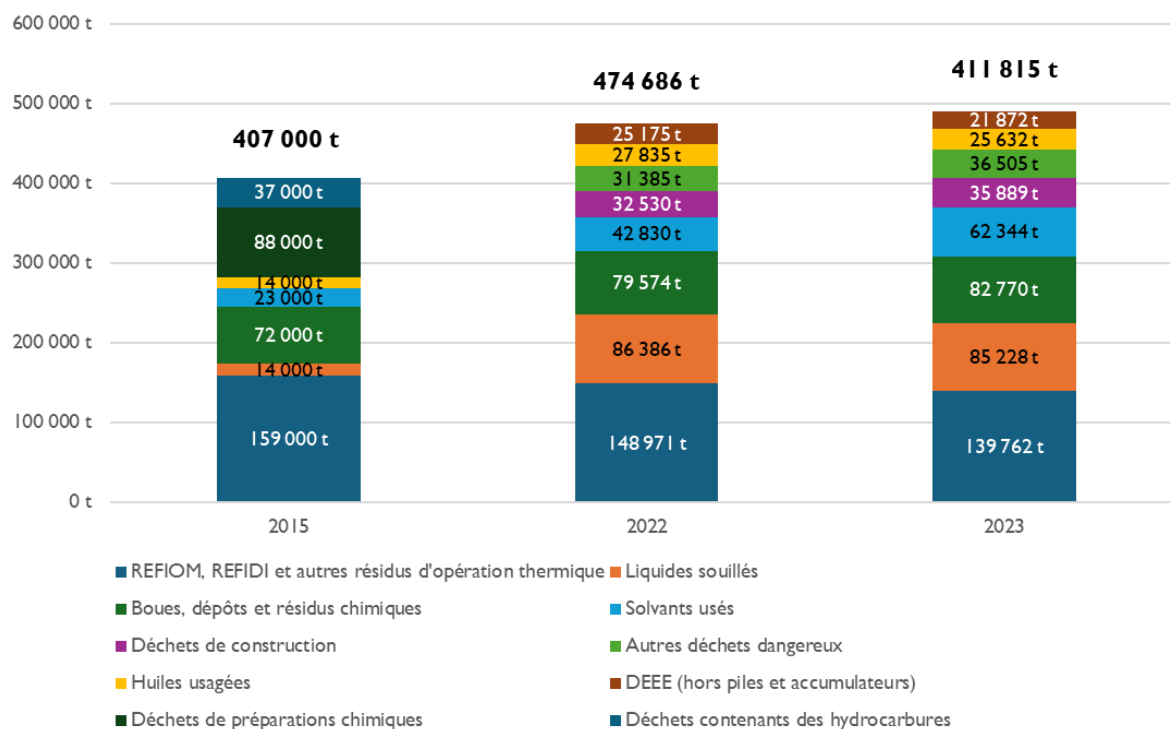


Figure 20 - Evolution des principaux types de déchets produits depuis 2015 (hors in situ)

La figure précédente représente l'évolution des principaux flux entre 2015, 2022 et 2023. Cependant ce graphique est à interpréter avec précaution car il ne reprend pas tous les flux, mais uniquement les flux principaux, le détail pour 2015 n'étant pas connu.

ANALYSE :

En 2023, comme en 2022, les principaux déchets produits (hors traitement *in situ*) sont les REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique, les liquides souillés, les boues, dépôts et résidus chimiques et les solvants usés.

Contrairement à 2015, la part des liquides souillés a considérablement augmenté.

Les boues, dépôts et résidus chimiques sont également parmi les déchets les plus produits et en troisième position en depuis 2015.

Pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'étaient pas connues en 2015, cela ne permet pas une comparaison à 100 % fiable des données.

3.1.2.4. Origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)

L'origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (dont traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

○ Industrie	→ 41 % / 243 615 t ;	} 435 217 t
○ Traitement des déchets, traitement des eaux usées, traitement des sols pollués	→ 21 % / 123 829 t ;	
○ Centrales thermiques, chaufferies...	→ 11 % / 67 773 t ;	

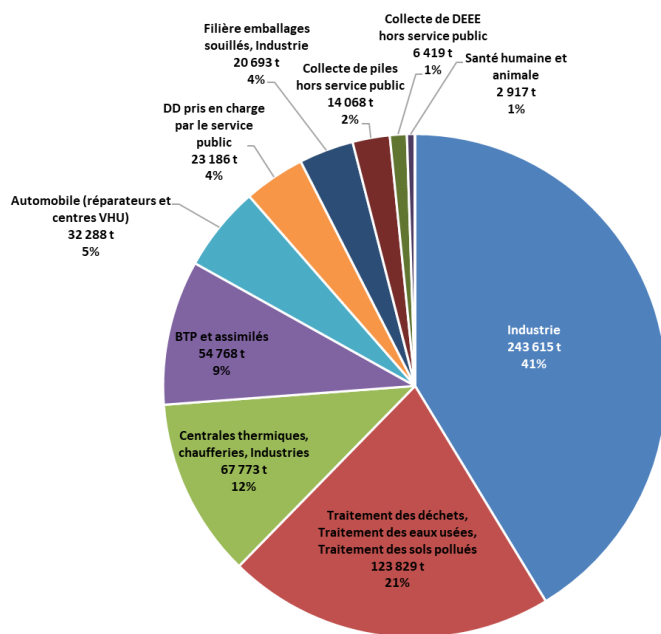


Figure 21 - Origine sectorielle des déchets produits en 2023 (dont in situ)

3.1.2.5. Origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) hors traitement in situ

L'origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs (hors traitement *in situ*) se décompose de la manière suivante :

- Industrie → 39 % / 223 804 t ;
 - Traitement des déchets, traitement des eaux usées, traitement des sols pollués → 22 % / 123 239 t ;
 - Centrales thermiques, chaufferies... → 12 % / 67 773 t ;
- } 414 816 t

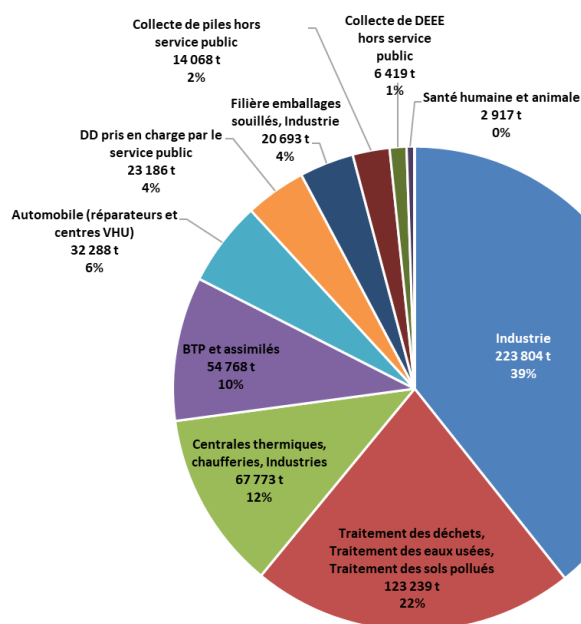


Figure 22 - Origine sectorielle des déchets produits en 2023 (hors in situ)

- Traitement des déchets, traitement des eaux usées, traitement des sols pollués → 28 % / 160 426 t ;
 - Industrie → 22 % / 128 843 t ;
 - Centrales thermiques, chaufferies... → 13 % / 77 197 t ;
- } 366 466 t

Figure 23 - Origine sectorielle des déchets produits en 2022 (hors in situ)

- Métallurgie et fabrication de produits métalliques (33% / 177 000 t),
 - Collecte, traitement, récupération et élimination des déchets (25% / 131 000 t),
 - Industrie chimique (16% / 83 000 t).
- } 391 000 t

Figure 24 - Origine sectorielle des déchets produits en 2015

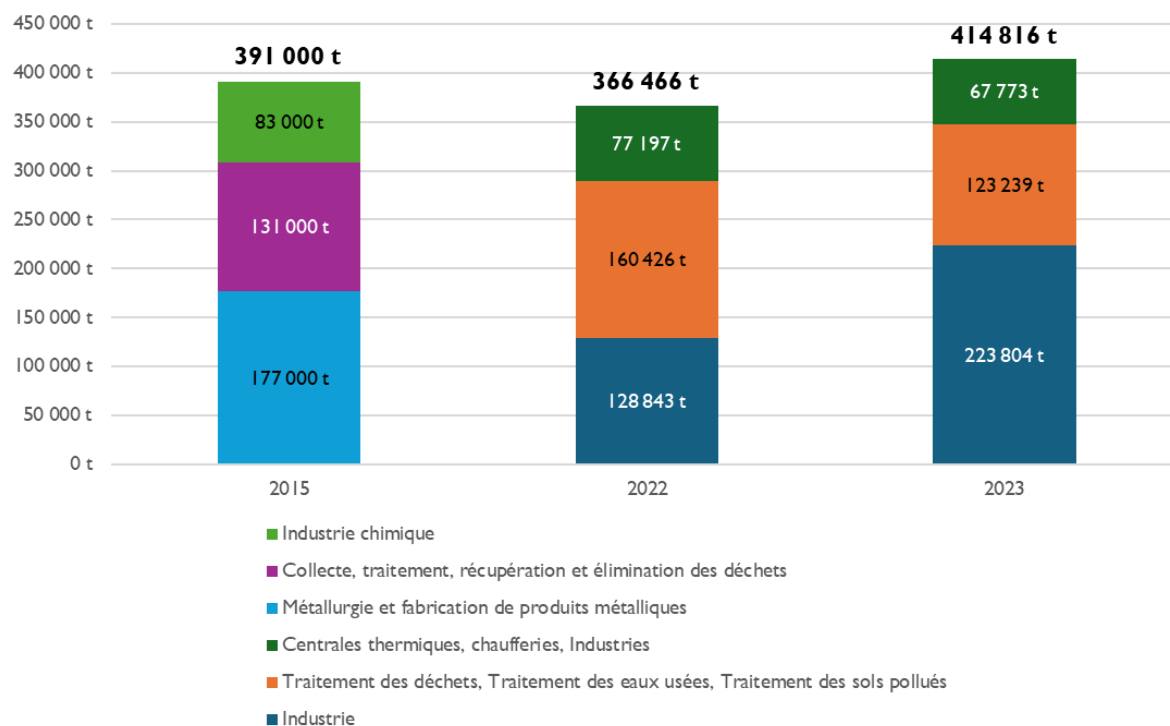


Figure 25 - Evolution des principales origines sectorielles des déchets produits depuis 2015 (hors in situ)

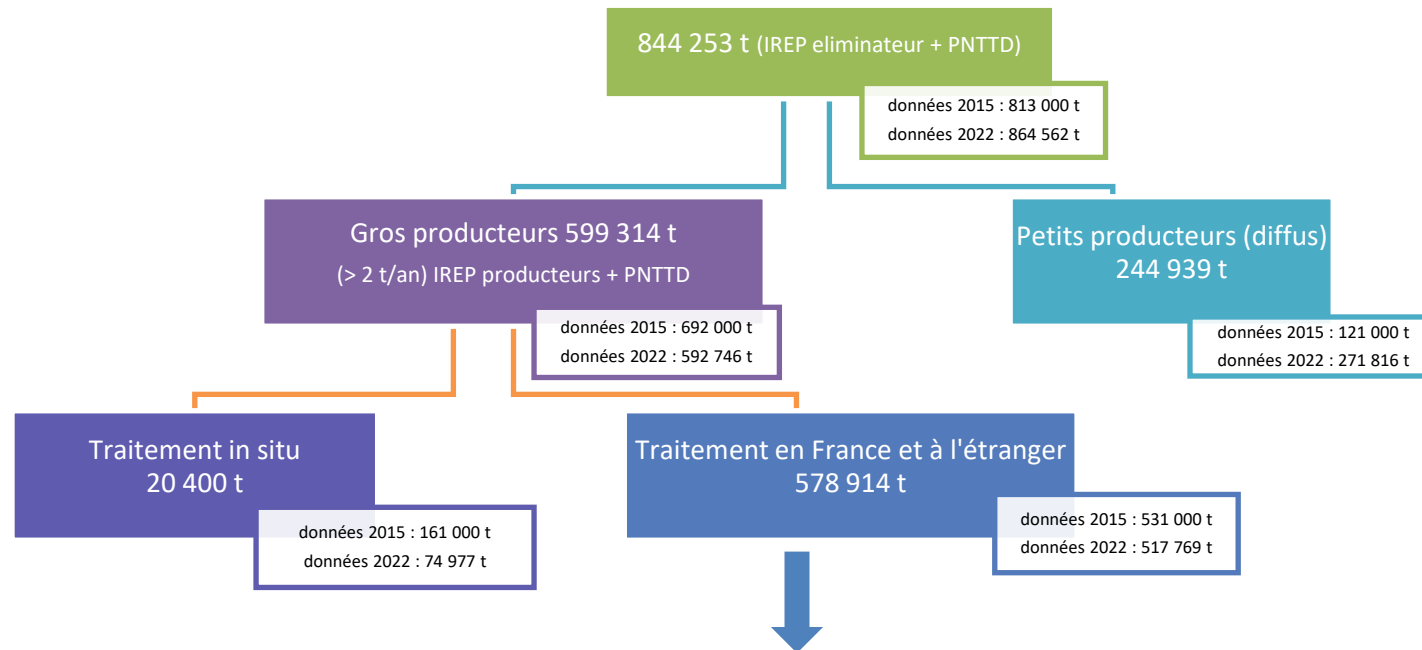
La figure ci-dessus représente l'évolution de l'origine sectorielle des flux entre 2015, 2022 et 2023. Cependant ce graphique est à interpréter avec précaution car il ne reprend pas toutes les origines, mais uniquement les origines principales, le détail pour 2015 n'étant pas connu.

ANALYSE :

En 2023, comme en 2022, l'industrie et les secteurs du traitement des déchets, des eaux usées et des sols pollués ont produits le plus de déchets.

Pour rappel, la répartition entre les différentes catégories n'étaient pas connues en 2015, cela ne permet pas une comparaison à 100% fiable des données.

3.1.2.6. Bilan quantitatif des déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an)



Données 2015 :

- REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique ⇒ 30 % / 159 000 t,
- Déchets de préparations chimiques ⇒ 17 % / 88 000 t,
- Boues, dépôts et résidus chimiques ⇒ 14 % / 72 000 t,
- Déchets contenant des hydrocarbures ⇒ 7 % / 37 000 t,
- Solvants usagés ⇒ 4 % / 23 000 t,
- Liquides souillés ⇒ 3 % / 14 000 t,
- Huiles usagées ⇒ 3 % / 14 000 t,

407 000 t

Données 2023 :

- REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique → 25 % / 139 762 t ;
- Liquides souillés → 15 % / 84 383 t ;
- Boues, dépôts et résidus chimiques → 15 % / 82 704 t ;
- Solvants usés → 8 % / 43 444 t ;
- Déchets de construction → 6 % / 35 915 t ;
- Huiles usagées → 5 % / 25 632 t ;

411 815 t

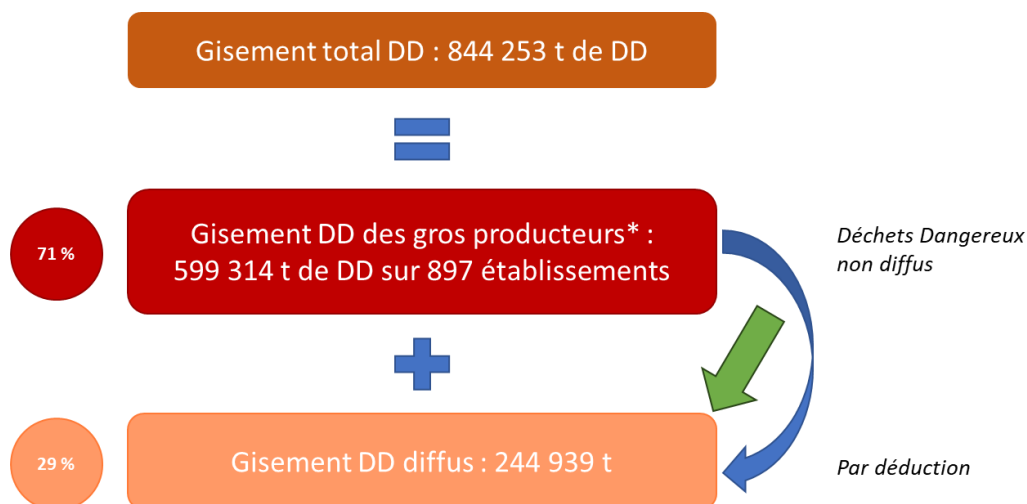
Déchets dangereux produits par les gros producteurs								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
R13 : Réduire la production de déchets	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) dont in situ -5	t/an	692 000 t	IREP Producteur	592 746 t	599 314 t	 Diminution de la quantité de DD	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux Stabiliser la production
	Quantités de déchets dangereux produits par les gros producteurs (> 2 t/an) HORS in situ -6	t/an	531 000 t	IREP Producteur	517 769 t	578 914 t	Augmentation de DD produits hors traitement <i>in situ</i>	
	Quantités de déchets dangereux produits in situ -3	t/an	161 000 t	IREP Eliminateur	74 977 t	20 400 t	Diminution de la quantité de DD traités <i>in situ</i>	

3.1.3. Déchets Dangereux diffus (petits producteurs)

3.1.3.1. Quantité totale estimée de déchets dangereux diffus

Les données EGIDA ne sont plus disponibles en raison de l'absence de données sources INSEE. Les données Trackdéchets pourront être exploitées pour les années suivantes.

Dans le présent rapport, la quantité de déchets dangereux diffus est le résultat de la différence entre la quantité de dangereux des « gros producteurs » et la quantité de déchets dangereux total produits. Ils comprennent : les déchets des PME/PMI/TPE, les déchets des centres hospitaliers, les déchets des lycées, et les déchets dangereux des ménages.



*Déclaration des producteurs soumis à autorisation ou à enregistrement de + de 2t de DD/an

Figure 26 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023

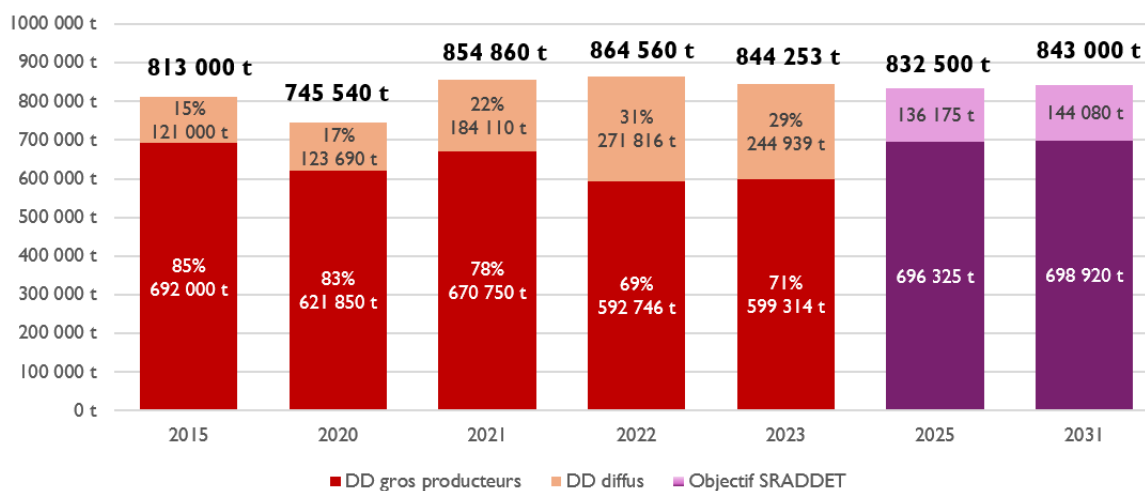


Figure 27 - Evolution de la répartition des déchets des gros producteurs et des déchets diffus depuis 2015 (dont in situ)

Une différence importante de tonnage des déchets diffus peut être observée entre l'année 2022 (271 816 t) et les années antérieures, notamment 2020 (123 690 t) et 2021 (184 110 t).

Toutefois, cette différence semble se stabiliser entre 2022 et 2023. La quantité de déchets dangereux des petits producteurs a diminué d'environ 18% entre 2022 et 2023.

Sur les années étudiées la quantité de déchets diffus varie fortement, **ces données n'étant pas déclarées de manière obligatoire, il est difficile de connaître précisément les raisons de ces variations.**

3.1.3.2. Quantités connues de déchets dangereux diffus

Pour l'année 2023, il est estimé que la part du gisement de déchets dangereux diffus connue à environ 29 926 tonnes, soit environ 12% du tonnage diffus estimé, réparties de la manière suivante :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2023

29 926 tonnes connues*

PME/PMI/TPE (dont bâtiment)	Patients en auto-traitement	Professionnels de santé et autres	Lycées	DD gérés par le Service Public	Secteur BTP (hors PME/PMI / TPE)	Petits producteurs industriels
19 820 t*	171 t		74 t	9 861 t		
- Service : 16 800 t - Bâtiment : 2 670 t - Production : 350 t	DASTRI : 171 t					

*Les données des PME/PMI/TPE sont les mêmes qu'en 2021. Les données INSEE permettant la mise à jour de ces données ne sont plus disponibles.

Les données INSEE nécessaires à la consolidation des informations EGIDA ne sont plus accessibles, rendant impossible la mise à jour des données. Le détail des données 2021 est disponible dans le rapport d'analyse des données 2021.

En 2022, ce gisement était estimé à environ 29 690 tonnes :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2022

29 690 tonnes*

PME/PMI/TPE (dont bâtiment)	Patients en auto-traitement	Professionnels de santé et autres	Lycées	DD gérés par le Service Public	Secteur BTP (hors PME/PMI / TPE)	Petits producteurs industriels
19 820 t	171 t		80 t	9 619 t		
- Service : 16 800 t - Bâtiment : 2 670 t - Production : 350 t	DASTRI : 171 t					

Figure 28 : Origine des déchets dangereux diffus 2022

*Les données EGIDA n'ont pas pu être obtenues pour l'année 2022 en raison de l'absence de données INSEE permettant de compléter le tableau de l'outil. Les données 2021 sont donc présentées.

En 2015, ce gisement était estimé à environ 28 920 tonnes :

DD Diffus (petits producteurs) – données 2015

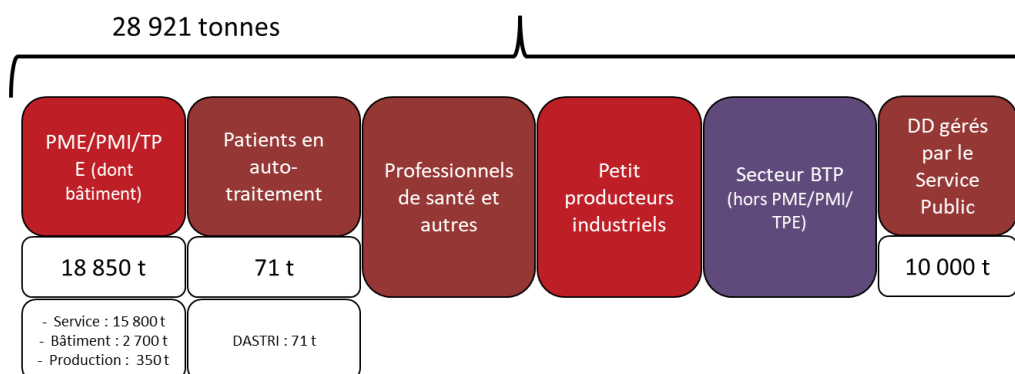


Figure 29 - Origine des déchets dangereux diffus 2015

La donnée du PRPGD a été modifiée afin de ne tenir compte que des déchets des patients en auto-traitement pour les DASRI diffus. En effet, la donnée du PRPGD tenait compte des déchets des hôpitaux, alors que ceux-ci sont considérés comme des « gros producteurs » (production de plus de 2 t/an).

En considérant uniquement les chiffres de l'éco-organisme DASTRI pour le gisement de DASRI diffus, la production de déchets diffus pour l'année 2015 est de 28 920 tonnes.

ANALYSE :

Les données EGIDA ne sont plus disponibles en raison de l'absence de données INSEE, ce qui ne permet pas aujourd'hui de connaître précisément la part des PME / PMI / TPE. Les données 2021 sont donc reprises. La part connue de déchets dangereux diffus peut donc être considérée comme relativement stable depuis 2015.

Depuis 2019, les lycées collectent également leurs déchets dangereux. La quantité de déchets collectées a fortement diminuée entre 2020 et 2021 puis à réaugmenté en 2022. La collecte des déchets dangereux est proposée à l'ensemble des lycées de la région, mais sans obligation. Seuls les lycées volontaires font appel à ce service, ce qui explique les variations de quantités collectées entre les différentes années. Les quantités collectées en 2023 ont diminué d'environ 8%, alors que le nombre de lycées adhérant au dispositif est stable entre 2022 et 2023.

En 2023, la part de déchets diffus connus représente près de 30 000 tonnes sur 245 000 tonnes, soit seulement 12% du gisement. En 2015, la part connue était de 24%. L'évolution du gisement diffus ne va pas dans le sens du SRADDET et de l'amélioration de la connaissance de ce gisement. L'exploitation des données Trackdéchets pourrait permettre une amélioration.

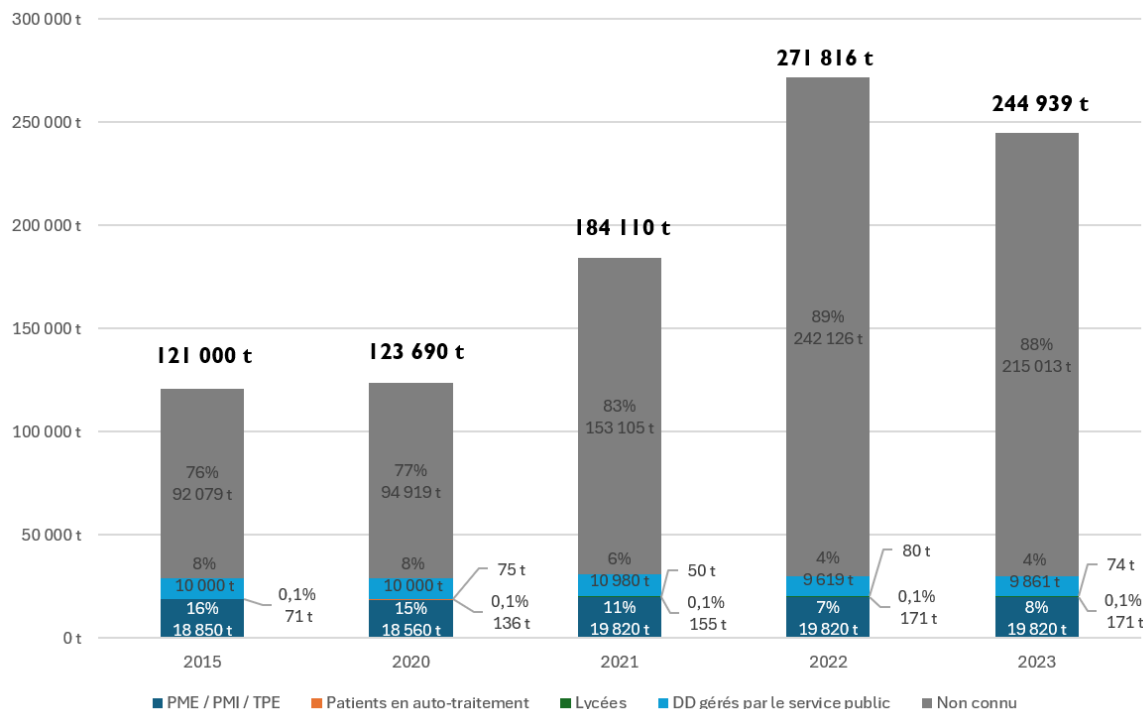


Figure 30 - Evolution de la part connue des déchets diffus depuis 2015

3.1.3.2.1. Les déchets dangereux ménagers spécifiques

DD Diffus (petits producteurs) – données 2023

29 926 tonnes connues*

PME/PMI/TPE (dont bâtiment)	Patients en auto-traitement	Professionnels de santé et autres	Lycées	DD gérés par le Service Public	Secteur BTP (hors PME/PMI / TPE)	Petits producteurs industriels
19 820 t*	171 t		74 t	9 861 t		
- Service : 16 800 t - Bâtiment : 2 670 t - Production : 350 t	DASTRI : 171 t					

*Les données des PME/PMI/TPE sont les mêmes qu'en 2021. les données INSEE permettant la mise à jour de ces données ne sont plus disponibles.

Figure 31 : Origine des déchets dangereux diffus 2023, focus DD gérés par le Service Public

D'après les résultats de l'enquête DMA, **9 861 tonnes de déchets dangereux** (hors DEEE et hors terres amiantées) ont été collectées en **déchèteries publiques en 2023**.

Cette quantité a augmenté de presque 3 % par rapport à 2022 (9 619 t).

A noter que 59 % du flux est composé de déchets chimiques en mélange, à savoir : peinture, solvants, etc.

Le flux a été traité à :

- 78 % dans la Région Grand Est (7 685 t) ;
- 12 % dans les Hauts-de-France (1 173 t) ;
- 5 % en Bourgogne Franche-Comté (475 t) ;

- 4 % n'avait pas de destination connue (422 t) ;
- De façon plus marginale dans les régions suivantes : Ile de France (66 t), Provence Alpes Côte d'Azur (33 t), Auvergne Rhône-Alpes (6 t) et Centre-Val de Loire (1 t).

Concernant les traitements effectués sur les déchets dangereux, la répartition est la suivante :

- 34% : tri, regroupement (3 345 t) ;
- 23 % : traitement thermique avec valorisation énergétique (2 250 t) ;
- 23 % : traitement spécifique, notamment un traitement physico-chimique (2 708 t) ;
- 14 % : valorisation matière (1 336 t) ;
- 4 % : non précisé (437 t) ;
- 2 % : stockage (215 t) ;
- <1 % : traitement thermique (8 t).

3.1.3.2.2. Les déchets dangereux des lycées

Un marché Régional sur la collecte des déchets dangereux des lycées est en cours dans le cadre de la démarche « Lycée en transition ». Ce marché permet la prise en charge particulière des Déchets Dangereux ou toxiques issus des laboratoires et de l'entretien des locaux présentant un risque.

3 titulaires du marché sont présents sur la Région :

- ▶ La société CHIMIREC pour le territoire Lorrain ;
- ▶ La société CEDILOR pour le territoire Champagne-Ardenne ;
- ▶ La société TREDI pour le territoire Alsacien.

Titulaire	Territoire	Nombre de lycées collectés				Tonnage collecté			
		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
CHIMIREC	Lorrain	72	59	76	76	23,49	20,31	26,35	27,52
CEDILOR	Champagne-Ardenne	39	24	45	45	20,71	6,74	16,67	14,27
TREDI	Alsacien	70	64	69	69	30,52	22,51	37,18	31,99
TOTAL		181	147	190	190	74,72	49,56	80,20	73,78

En 2023, la Région Grand Est comptait 238 lycées publics et 130 lycées privés.

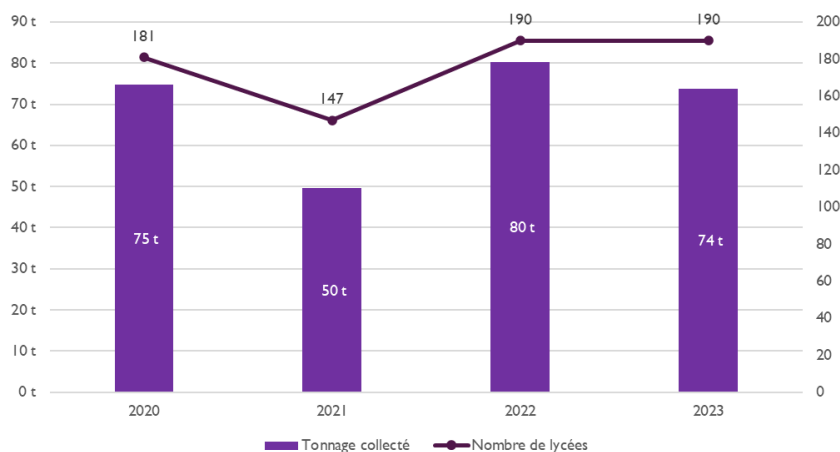


Figure 32 - Evolution du nombre de lycées et des tonnages collectés

Après une baisse de près de 34 % de la quantité de déchets dangereux collectés entre 2020 et 2021 la quantité totale collectée a augmenté de 61 % entre 2021 et 2022 puis a diminué de 8% en 2023, en tendant vers la quantité de déchets dangereux collectés en 2020. L'année 2021 a été marquée par des fonctionnements particuliers liés à la crise sanitaire et notamment une forte diminution de réalisation de travaux pratiques dans les lycées entraînant une baisse des déchets produits. En revanche, en 2022, les élèves sont retournés en classe de manière normale. **De plus, le nombre de lycées participant à la collecte de ses déchets dans le cadre de la démarche « Lycée en transition » a nettement augmenté, 45 établissements scolaires ont rejoint le mouvement, augmentant par conséquent le tonnage total collecté.** En 2023, les mêmes lycées qu'en 2022 ont continué à participer à la collecte. Malgré un périmètre de collecte identique, la quantité de déchets dangereux collectés a légèrement diminué (-8%).

Le détail des quantités collectées par typologie de déchets est présenté en annexe 6.3.

3.1.3.2.3. Les déchets dangereux des professionnels de santé et personnes en auto-traitement

DD Diffus (petits producteurs) – données 2023

29 926 tonnes connues*

PME/PMI/TPE (dont bâtiment)	Patients en auto-traitement	Professionnels de santé et autres	Lycées	DD gérés par le Service Public	Secteur BTP (hors PME/PMI / TPE)	Petits producteurs industriels
19 820 t*	171 t		74 t	9 861 t		
- Service : 16 800 t - Bâtiment : 2 670 t - Production : 350 t	DASTRI : 171 t					

*Les données des PME/PMI/TPE sont les mêmes qu'en 2021. les données INSEE permettant la mise à jour de ces données ne sont plus disponibles.

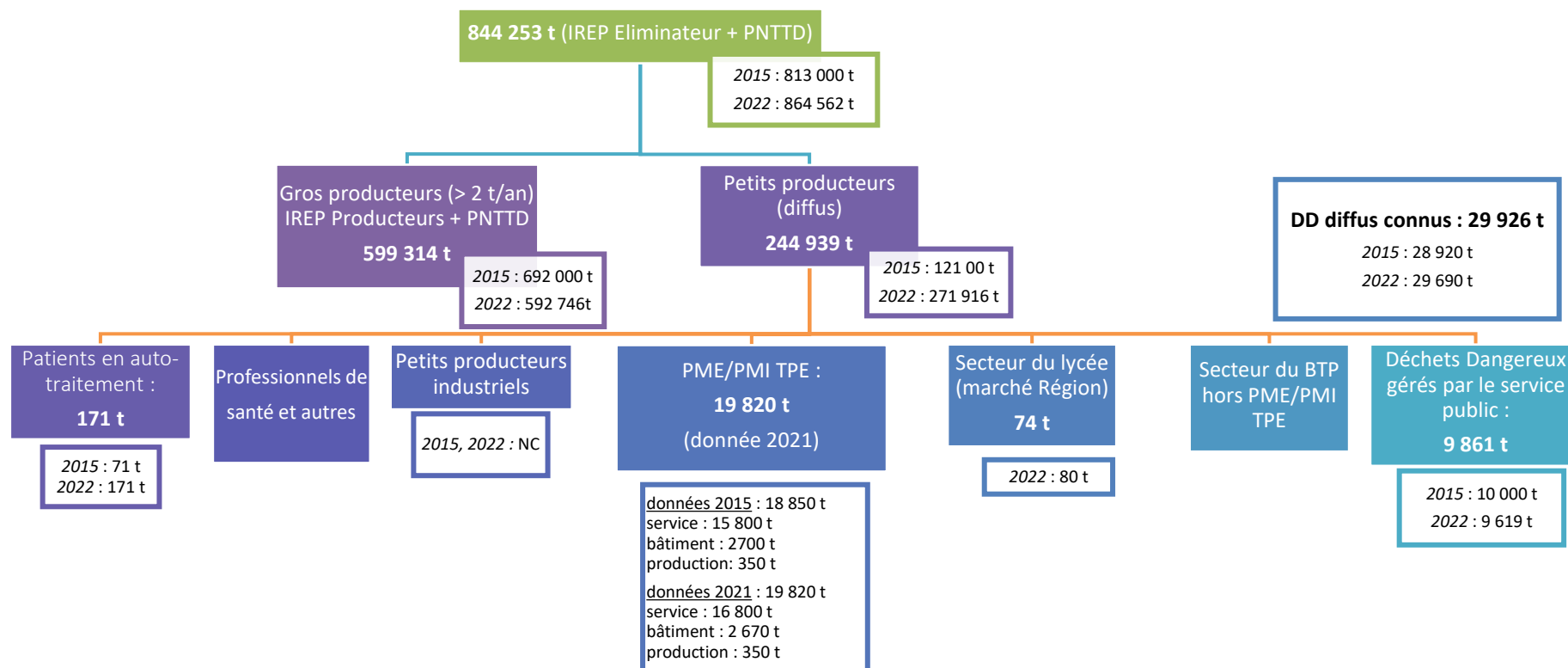
Figure 33 : Origine des déchets dangereux diffus 2023

Dans le secteur médical, il existe plusieurs sortes de déchets diffus :

- Profession de santé : maisons de retraite, vétérinaires, médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers libéraux, pédicures-podologues, hospitalisation à domicile (HAP)
- Hors profession de santé : service départemental d'incendie et de secours (SDIS), éleveurs, **personnes en auto-traitement**, scolaires, thanatopracteurs, tatoueurs, toxicomanes...

En 2023, 171 t ont été collectées via la filière DASTRI, pour les personnes en auto-traitement. Les autres données ne sont pas collectées, car il n'y a pas de moyens pour estimer ces quantités.

3.1.3.2.4. Bilan des déchets dangereux diffus (synoptique et indicateurs)

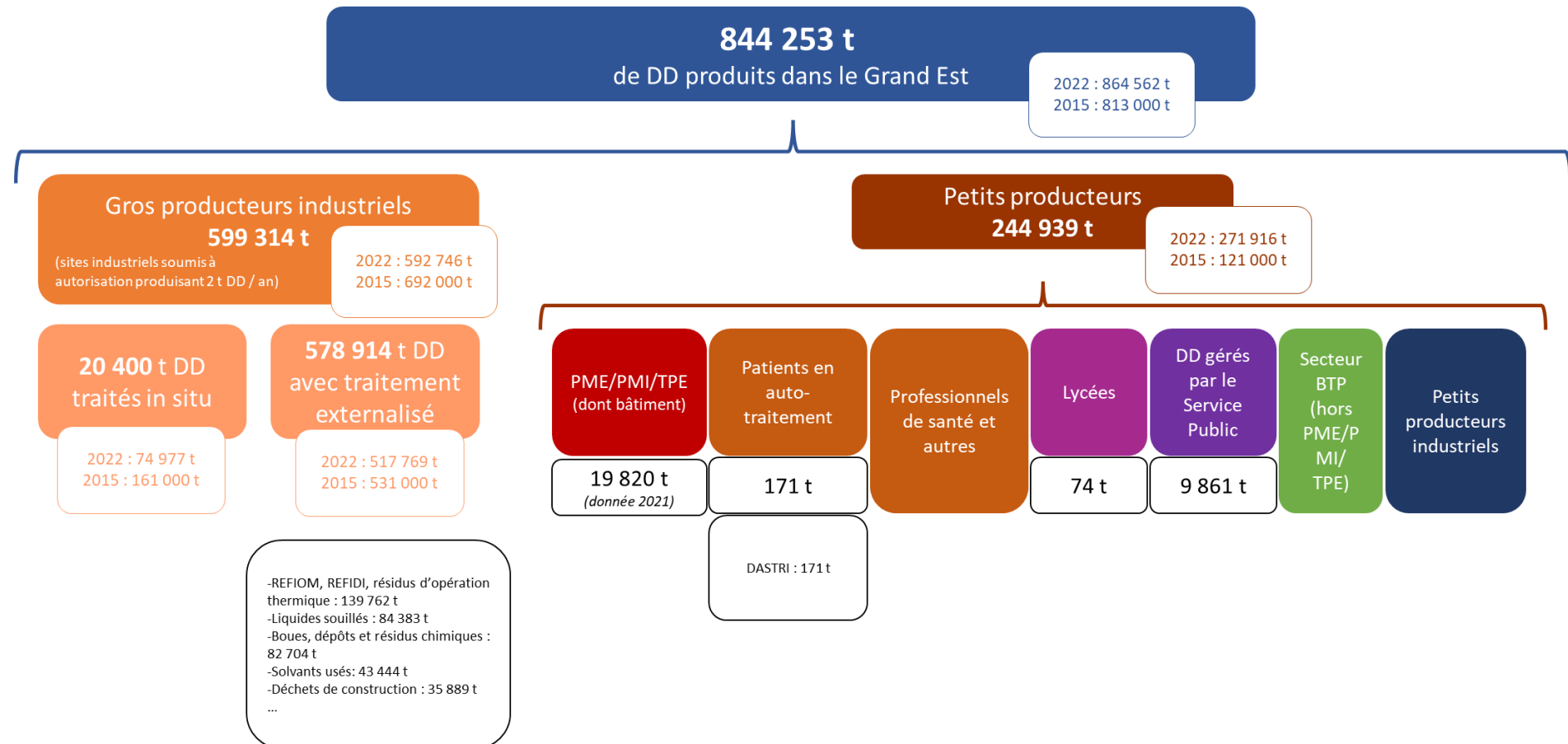


Déchets dangereux diffus								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de Déchets dangereux diffus (4-5)	t/an	121 000 t	Estimation déduite	271 816	244 939	Diminution de la quantité estimée de DD diffus par rapport à 2022 Part connue stable	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus
	Quantité de déchets dangereux diffus connue (A+B+C+D+E+F)	t/an	28 920 ³		29 690	29 926	12% du tonnage de déchets diffus estimé La part connue devrait augmenter avec l'utilisation des données Trackdéchets 	
	Quantité de déchets dangereux diffus gérés par le service public (A)	t/an	10 000	Enquête DMA	9 619	9 861		
	Quantité de déchets dangereux des professionnels de santé et auto-traitement (B)	t/an	71	DASTRI	171	171		
	Quantité de déchets dangereux diffus des TPE/PME/PMI dont BTP	t/an	18 850	EGIDA (CNIDEP)	19 820	19 820		

³ La donnée initiale du PRPGD est de 44 000 t. Les 13 500 t en provenance des hôpitaux ont été retirées car ces tonnages ne correspondent pas à des producteurs diffus.

Déchets dangereux diffus								
REGLES SRADDE T	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
	(C)						Perte de la donnée EGIDA permettant d'estimer le gisement, reprise de la donnée 2021	
	Déchets des Lycées (D)	t/an	Marché non existant	Marché régional	80	74	 Diminution des quantités collectées avec un périmètre de collecte identique	
	Petits industriels (E)	t/an	NC	-	NC	NC		
	Secteur du BTP (hors TPE/PME/PMI) (F)	t/an	NC	-	NC	NC		

3.1.4. Bilan de la production de déchets dangereux



3.1.5. Analyse des quantités de déchets dangereux produits aux regards des projections du SRADDET

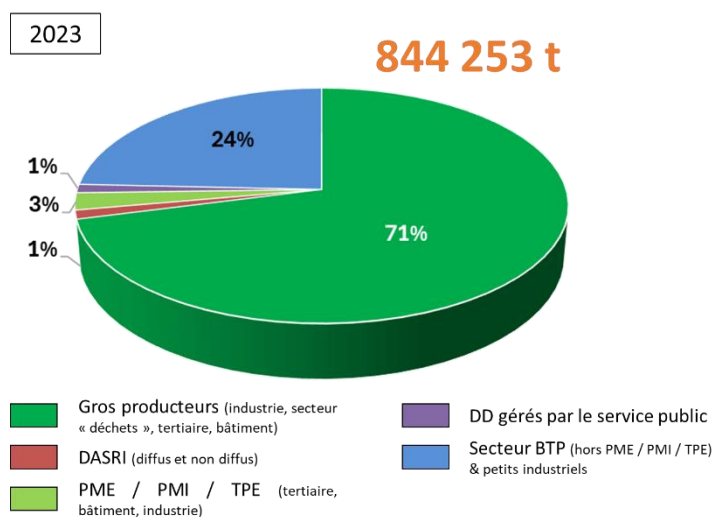
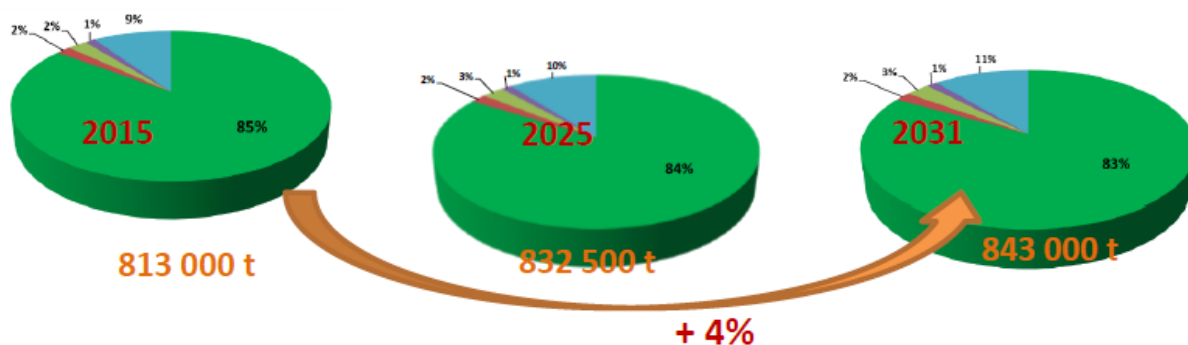
Dans le SRADDET, le scénario tendanciel prévoit l'augmentation de 4% des quantités de déchets dangereux collectés à horizon 2031 par rapport à 2015.

Il a été retenu une augmentation de l'ordre de 1% de la production de déchets dangereux sur les activités des gros producteurs notamment industriels liée à une dynamique économique stabilisée.

Pour les secteurs d'activités PME et TPE une augmentation plus importante de l'activité a été projeté se traduisant par une augmentation de la production de déchets dangereux de l'ordre de 14% en 2025 et 21% d'ici 2031.

Pour les autres déchets dangereux DASRI et déchets des services publics une stabilité du gisement à l'habitant a été retenu, traduisant un effort de prévention de la production combiné avec une amélioration du captage de ce flux.

Sur ces bases, le tonnage total de DD produits en Grand Est (hors VHU et DEEE) pour 2031 est le suivant :



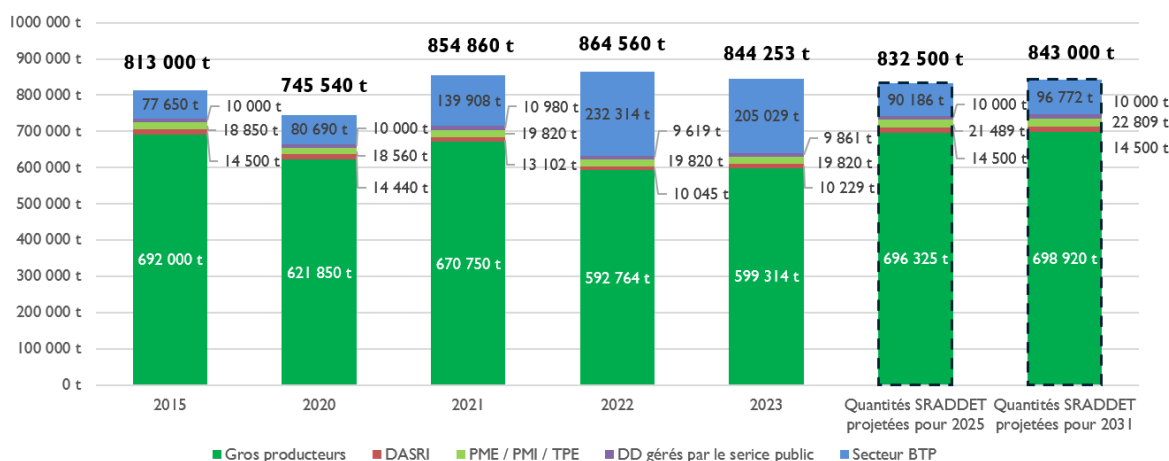


Figure 34 - Evolution et atteinte des objectifs du SRADET, en tonnes (dont in situ)

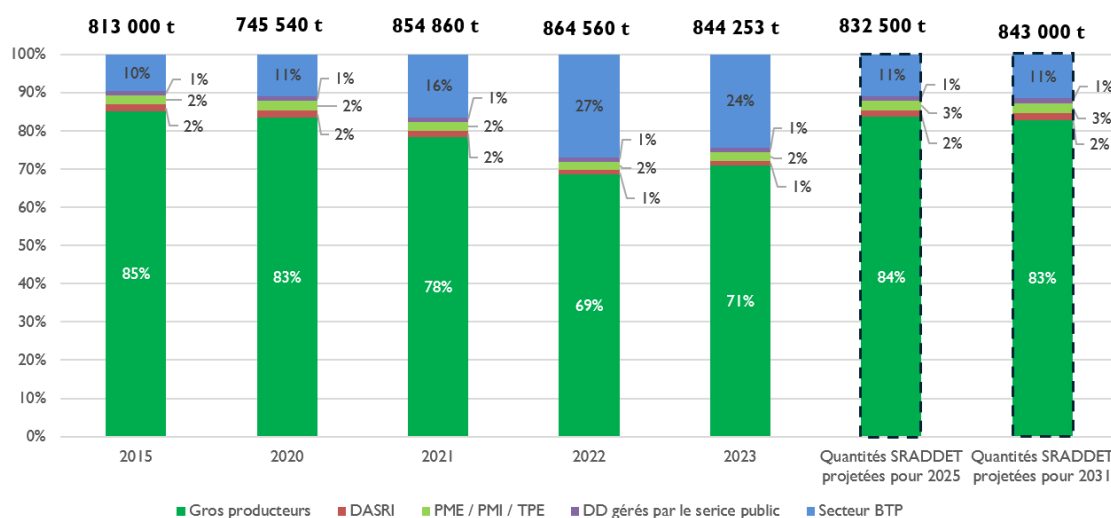


Figure 35 - Evolution et atteinte des objectifs du SRADET, en pourcentage (dont in situ)

La quantité de déchets dangereux collectés a progressé de 4 % depuis 2015, atteignant dès 2023 l'objectif fixé par le SRADET pour l'horizon 2031. Toutefois, de fortes variations ont été observées entre 2019, 2020 et 2021, ce qui montre que la tendance reste encore susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

La production de DASRI a augmenté de 9 % en 2022 et 2023, alors que le SRADET prévoit une stabilisation. Après un pic lié à la crise sanitaire de 2020, les quantités produites diminuent globalement depuis 2021, notamment grâce à un meilleur tri dans les établissements de santé. Ainsi, malgré la légère augmentation observée entre 2022 et 2023, la tendance de fond reste à la baisse.

Les quantités de déchets dangereux gérés par le service public et ceux des PME/PMI/TPE sont globalement stables depuis 2015, - 1% pour les DD du service public et + 5% pour ceux des PME/PMI/TPE.

Les déchets produits par le secteur du BTP et des petits industriels ont quant à eux augmenté de + 164% entre 2023 et 2015. Cependant cette augmentation peut être contrebalancée par la diminution des quantités produites déclarées par les gros producteurs (-13% depuis 2015). En effet, certains producteurs ont pu ne pas déclarer les quantités produites pour 2023, ce qui augmenterait artificiellement les quantités de DD du secteur du BTP et des petits industriels.

En 2023, les quantités produites ont dépassé les quantités projetées par le SRADET pour 2031.

Après une baisse conjoncturelle observée en 2020, les tonnages repartent nettement à la hausse à partir de 2021 et se maintiennent à un niveau supérieur à l'année de référence 2015. Cette évolution traduit une dynamique globalement orientée à la hausse sur la période récente, avec des variations annuelles marquées.

Dans ces conditions, l'objectif « Agir pour la réduction à la source des déchets dangereux et stabiliser la production » apparaît, à ce stade, difficilement atteignable.

3.2. Devenir des déchets dangereux produits en Région Grand Est

3.2.1. Bilan des déchets dangereux collectés/éliminés (IREP Eliminateur et PNTTD)

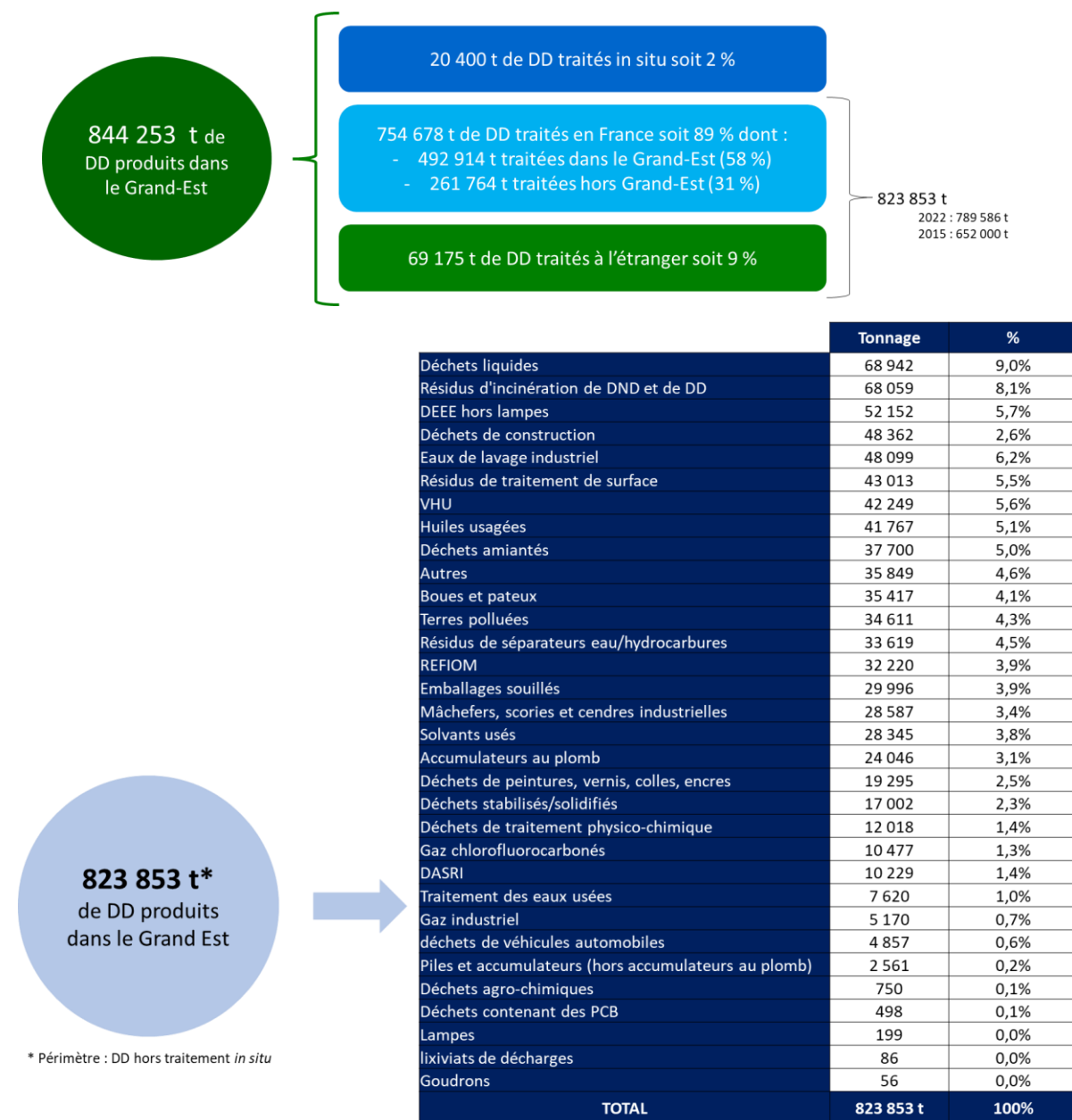


Figure 36 - Bilan des tonnages de déchets dangereux, 2023

En 2023, 823 853 tonnes de déchets dangereux (hors traitement *in situ*) ont été produites (base IREP Eliminateur et PNTTD) dans la Région Grand Est (789 586 t en 2022 et 652 000 tonnes en 2015).

En 2023, les déchets les plus traités sont :

- les déchets liquides (9%),
- les résidus d'incinération de DND et DD (8,1%),
- les eaux de lavage industriel (6,2%),
- les DEEE hors lampes (5,7%)
- et les VHU (5,6%).

En plus, 20 400 t de déchets dangereux ont fait l'objet d'un traitement *in situ*.

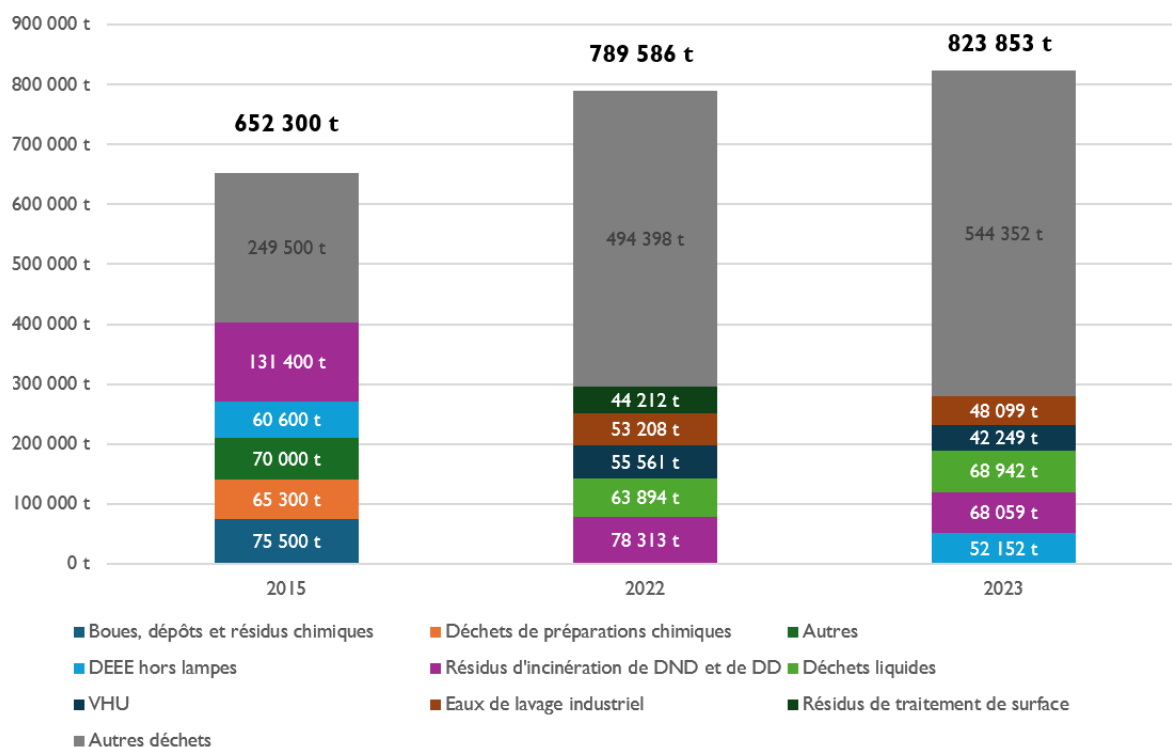


Figure 37 - Evolution du top 5 des déchets les plus traités en 2015, 2022 et 2023

3.2.2. Les principales techniques de traitement des déchets dangereux

✓ Régénération

La régénération est un procédé de recyclage qui extrait la fraction polluante ou indésirable d'un déchet pour ainsi lui redonner une grande partie de ses propriétés d'origine. Elle concerne principalement les huiles, les solvants et les gaz fluorés.

Dans la Région Grand Est, 2 installations sont spécialisées dans la régénération :

- SALBER RECYCLAGE à Sainte Croix-les-Mines (68) ;
- DISLAUB à Buchères (10).

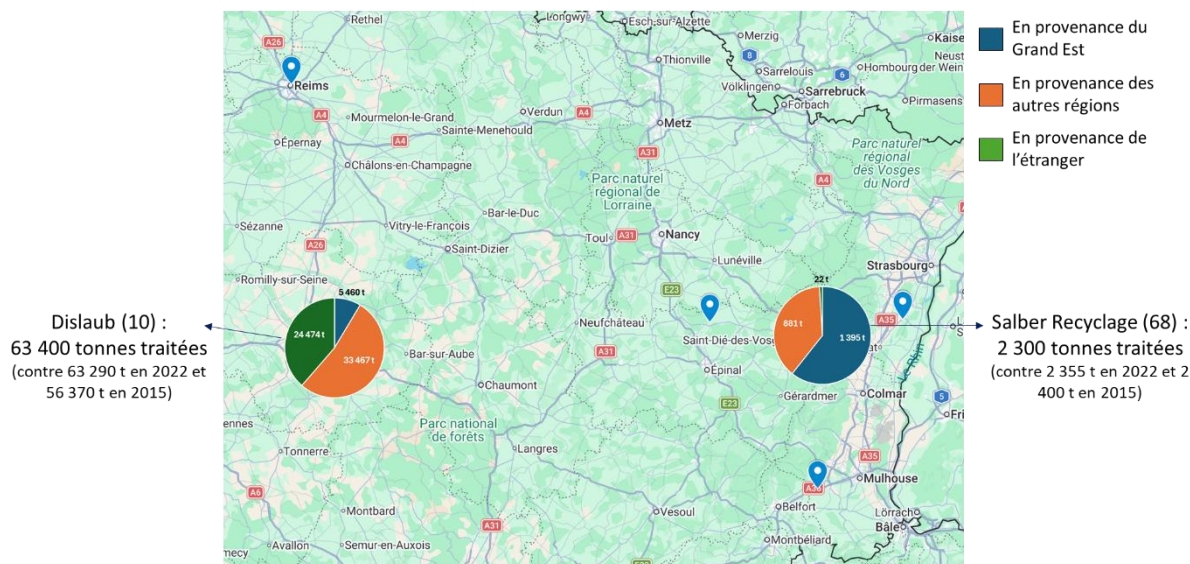
Dans la base IREP, les établissements REMONDIS ELECTRORECYCLING SAS (10), SAFETY-CLEAN France (67), DRUCK CHEMIE (68), CHARBONNEAUX BRABANT SA (51) ET GRANDIDIER (88) ont également mentionné avoir utilisé ce procédé.

L'installation DISLAUB a traité, en 2023, 63 401 tonnes (contre 63 289 t en 2022 et 56 364 t en 2015) dont :

- 24 474 tonnes provenant de l'étranger ;
- 5 460 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 33 467 tonnes provenant des autres Régions.

L'installation SALBER RECYCLAGE a traité, en 2023, 2 298 tonnes (2 355 t en 2022 et 2 395 t en 2015) dont :

- 22 tonnes provenant de l'étranger ;
- 1 395 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 881 tonnes provenant des autres Régions.



Au total, en 2023, il est estimé que **65 953 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement par régénération (96 % sur DISLAUB) :**

- 7 058 tonnes en provenance du Grand Est, soit 11% ;
- 34 396 tonnes en provenance des autres régions de France, soit 52% ;
- 24 500 tonnes en provenance de l'étranger, soit 37%.

Bien que les proportions varient d'une année à l'autre, les déchets en provenance des autres régions de France restent majoritaires, suivis par les déchets en provenance de l'étranger (tout comme en 2022 et 2015).

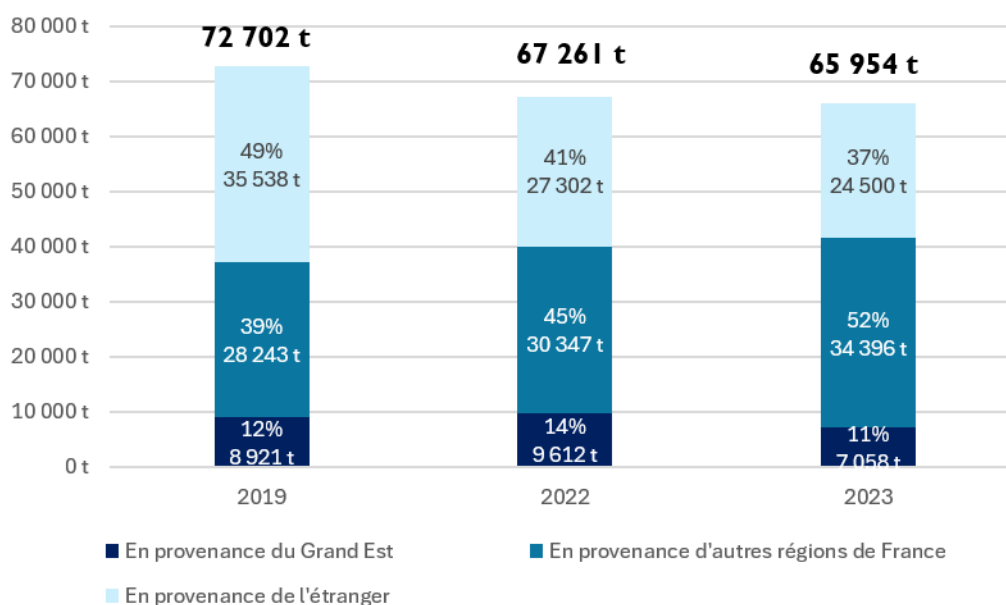


Figure 38 - Evolution de l'origine des déchets traités par régénération en Grand Est

✓ Traitement physico-chimique

Le traitement physico-chimique consiste en réduire le caractère dangereux d'un déchet. Il existe plusieurs procédés de traitement physico-chimique :

- La neutralisation
- La déshydratation mécanique
- L'inertage des DASRI
- La régénération des résines

Les principales installations de traitement physico-chimique de la Région Grand Est sont :

- SUEZ RR IWS MINERALS France (54) – ISDD Jeandelaincourt,
- CEDILOR (57),
- Lingenheld Environnement (57),
- TREDI à HOMBURG (68).

Dans la base IREP, les établissements EVAPUR (57), ARCELORMITTAL France (57), GRANDIDIER (88), CERNAY ENVIRONNEMENT (68), et SUEZ RR IWS CHEMICALS France (51) ont également mentionné avoir utilisé ce procédé.

L'installation Lingenheld, n'a déclaré aucun tonnage dans la base IREP.

L'installation CEDILOR a traité, en 2023, 63 202 tonnes dont 35 810 tonnes pour traitement physico-chimique (contre 67 880 tonnes dont 35 506 tonnes pour traitement physico-chimique en 2022) dont :

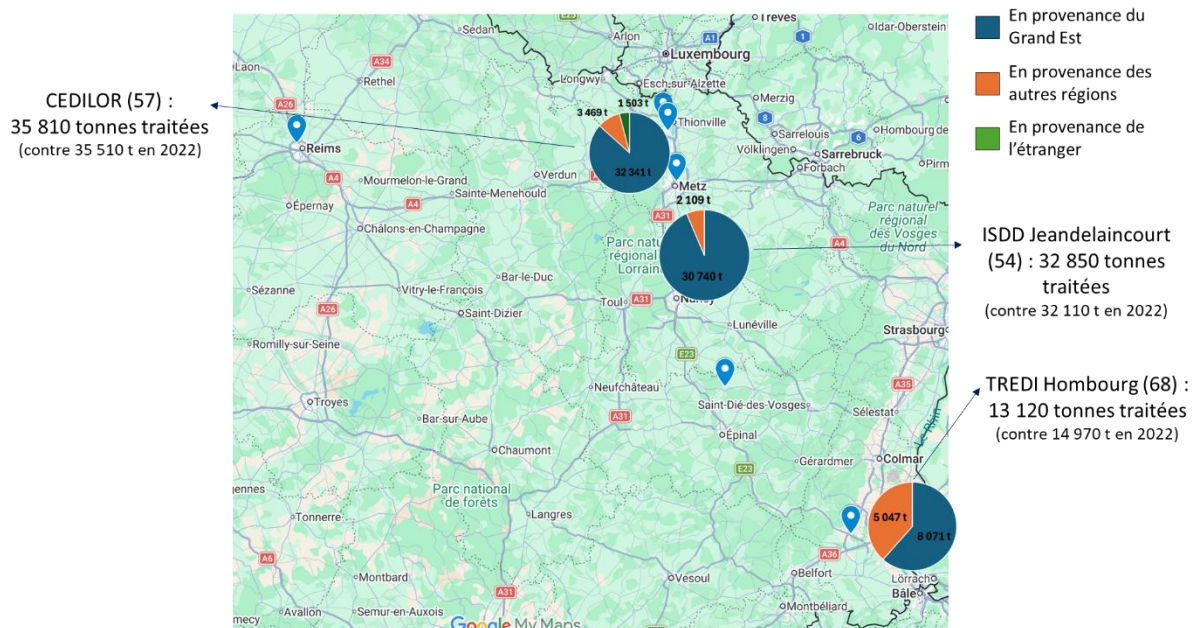
- 1 503 tonnes provenant de l'étranger ;
- 32 341 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 3 469 tonnes provenant des autres Régions.

L'installation ISDD Jeandelaincourt - SUEZ RR IWS MINERALS a traité, en 2023, 76 719 tonnes dont 32 849 tonnes (contre 32 110 tonnes pour traitement physico-chimique en 2022) dont :

- 30 740 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 2 109 tonnes provenant des autres Régions.

L'installation TREDI à Hombourg a traité, en 2023, 21 329 tonnes dont 13 118 tonnes pour traitement physico-chimique (contre 24 453 tonnes dont 14 967 tonnes pour traitement physico-chimique en 2022) dont :

- 8 071 tonnes provenant de la Région Grand Est ;
- 5 047 tonnes provenant des autres Régions.



Au total, en 2023, il est estimé que **84 479 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement physico-chimique (44% sur CEDILOR, 39% sur SUEZ RR IWS Minerals et 16 % sur TREDI Hombourg) :**

- 72 196 tonnes en provenance du Grand Est, soit 85% ;
- 10 780 tonnes en provenance des autres régions de France, soit 13% ;
- 1 503 tonnes en provenance de l'étranger, soit 2%.

Bien que les proportions varient d'une année à l'autre, les déchets en provenance du Grand Est restent très majoritaires (plus de 80%), suivis par les déchets en provenance des autres régions de France (tout comme en 2022 et 2015).

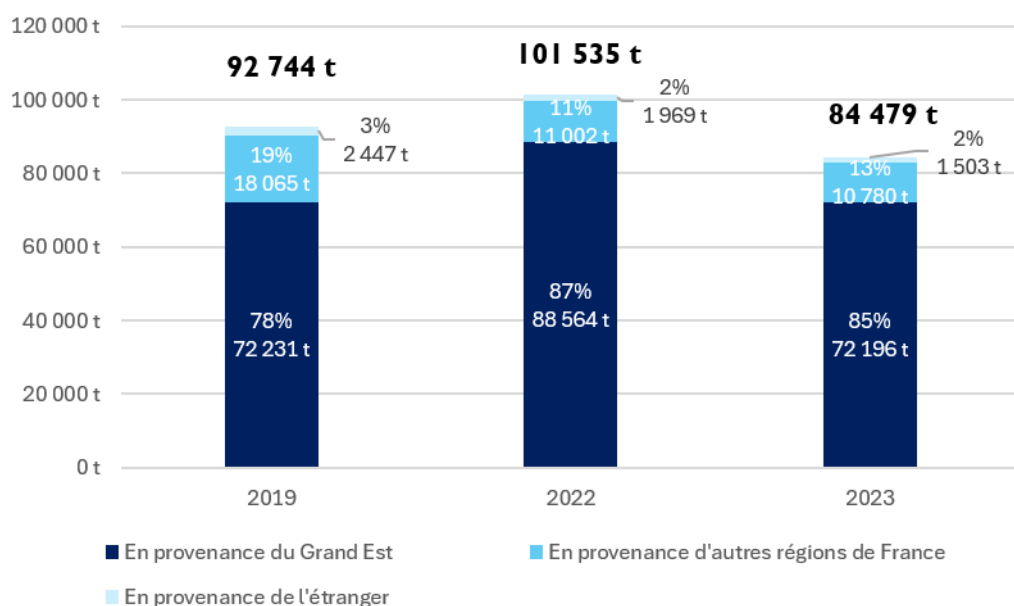


Figure 39 - Evolution de l'origine des déchets traités par traitement physico-chimique en Grand Est

✓ Traitement thermique

Le traitement thermique est réalisé dans des usines d'incinération dédiées aux déchets dangereux. Les mâchefers et résidus d'épurations des fumées sont considérés comme des déchets dangereux et sont ensuite déposés en centre de stockage.

On compte dans la Région Grand Est, les **7 usines permettant le traitement thermique avec ou sans valorisation énergétique de déchets dangereux** sont :

- EQIOM HOLCIM (68) ;
- VICAT, la Cimenterie de Xeuilley (54) ;
- L'usine de traitement thermique avec valorisation énergétique de Vitry-le-François (Ciment Calcia) (51) ;
- La Cimenterie de Héming (57) ;
- Les Four à Chaux de Dugny (55)
- Les Fours à Chaux de Sorcy (55) ;
- TREDI à Strasbourg (67).

Le tableau ci-dessous présente les usines permettant traitement thermique avec ou sans valorisation énergétique de déchets dangereux sur le territoire de la Région Grand Est, ainsi que la provenance des tonnages traités :

Tableau 3 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique

Installations	En provenance du Grand Est	En provenance des autres régions	En provenance de l'étranger	Total traité
TREDI Strasbourg	37 301 t	10 962 t	7 265 t	55 528 t
EQIOM	11 526 t	2 060 t	21 726 t	35 313 t
VICAT (usine de Xeuilley)	11 516 t	9 130 t	5 993 t	26 640 t
CIMENTS CALCIA	0 t	26 590 t	0 t	26 590 t
HOLCIM HAUT-RHIN	3 059 t	6 831 t	3 914 t	13 804 t
SOCIETE DES FOURS A CHAUX DE SORCY	2 500 t	0 t	3 009 t	5 509 t
CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY	801 t	5 107 t	3 252 t	9 160 t

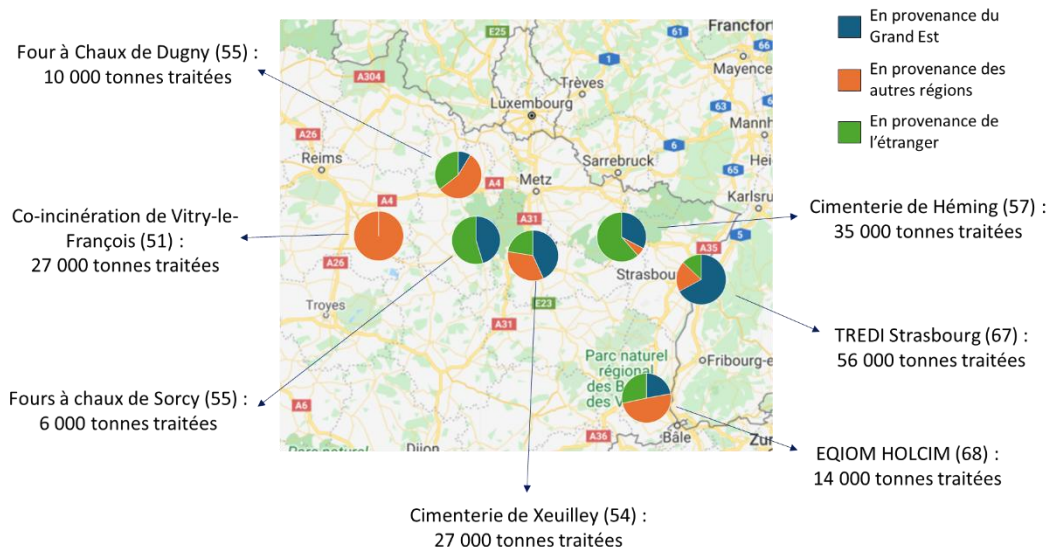


Figure 40 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique

Au total, en 2023, il est estimé que **172 544 tonnes de DD** ont fait l'objet d'un traitement thermique :

- 66 703 tonnes en provenance du Grand Est, soit 39% ;
- 60 680 tonnes en provenance des autres régions de France, soit 35% ;
- 45 160 tonnes en provenance de l'étranger, soit 26%.

Bien que les proportions varient d'une année à l'autre, les déchets en provenance du Grand Est restent majoritaires, suivis par les déchets en provenance des autres régions de France (tout comme en 2022 et 2015).

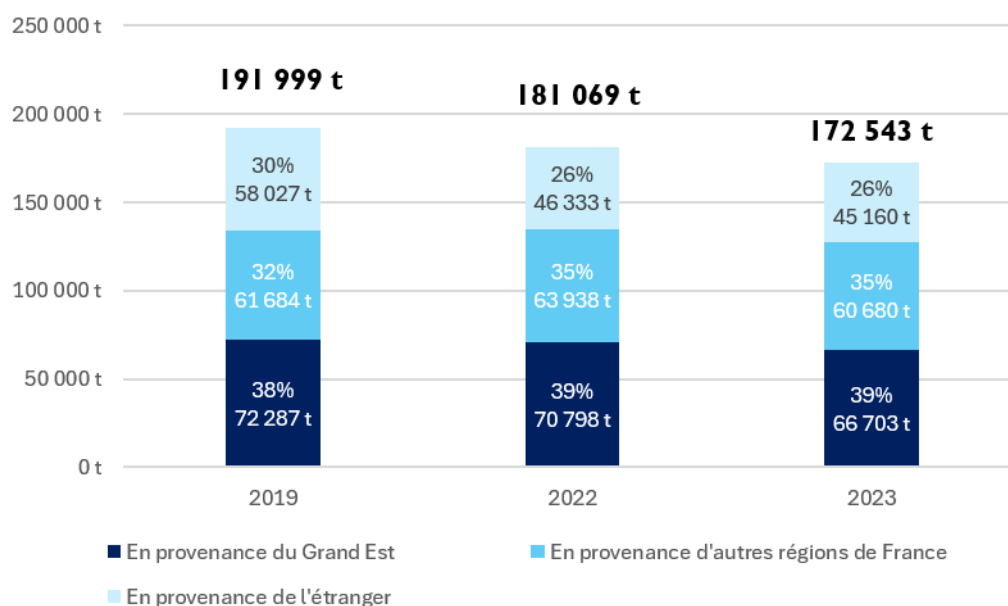


Figure 41 - Evolution de l'origine des déchets traités par traitement thermique en Grand Est

ANALYSE :

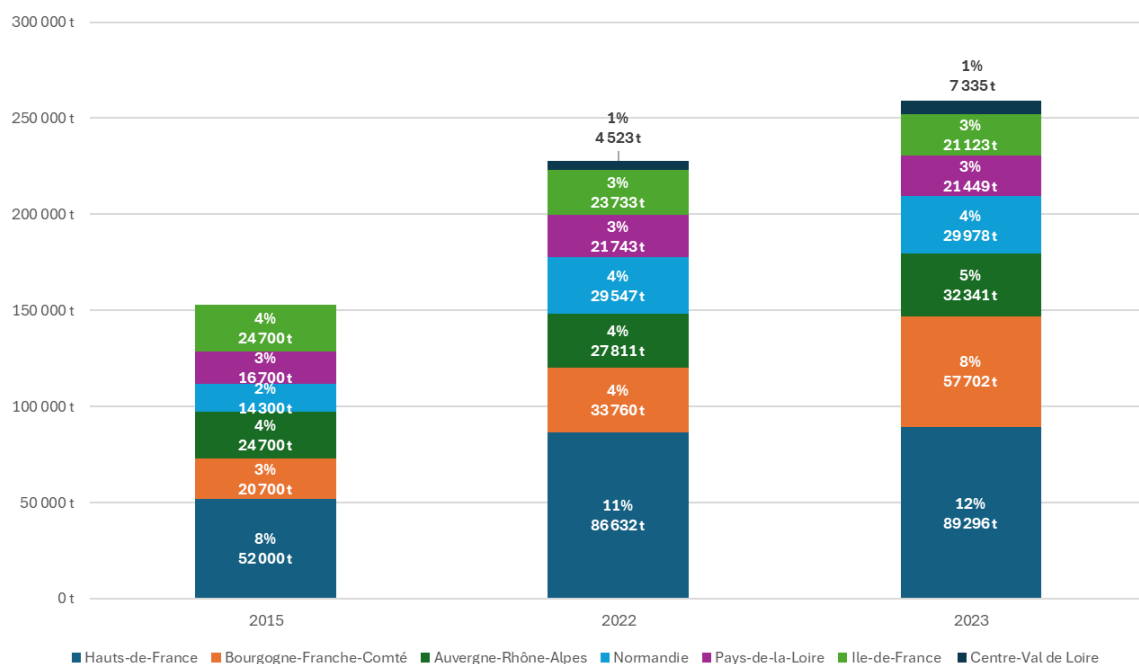
Les deux installations de régénération et les trois installations de traitement physico-chimique de la Région ont traité pratiquement la même quantité de déchets dangereux en 2022 et 2023, ce qui traduit une relative stabilité. Pour les installations de régénération, cette tendance est globalement cohérente avec l'évolution observée depuis 2015 : l'installation recevant le plus de tonnages a connu une augmentation modérée des tonnages traités d'environ +12 %, tandis que l'autre présente une légère diminution d'environ -4 %.

Enfin, les 7 installations de traitement thermique avec ou sans valorisation énergétique ont traité au total 177 472 tonnes de déchets en 2023, soit 3 597 tonnes de moins par rapport à 2022, ce qui reste relativement stable. La comparaison avec 2015 montre également une stabilité globale des tonnages traités, malgré des évolutions contrastées selon les installations : certaines ont augmenté leurs volumes, comme VICAT (+37 %) ou HOLCIM (+38 %), tandis que d'autres ont diminué, par exemple EQIOM (-22 %).

3.2.3. Destination des déchets dangereux produits en Région Grand Est (IREP Eliminateurs)

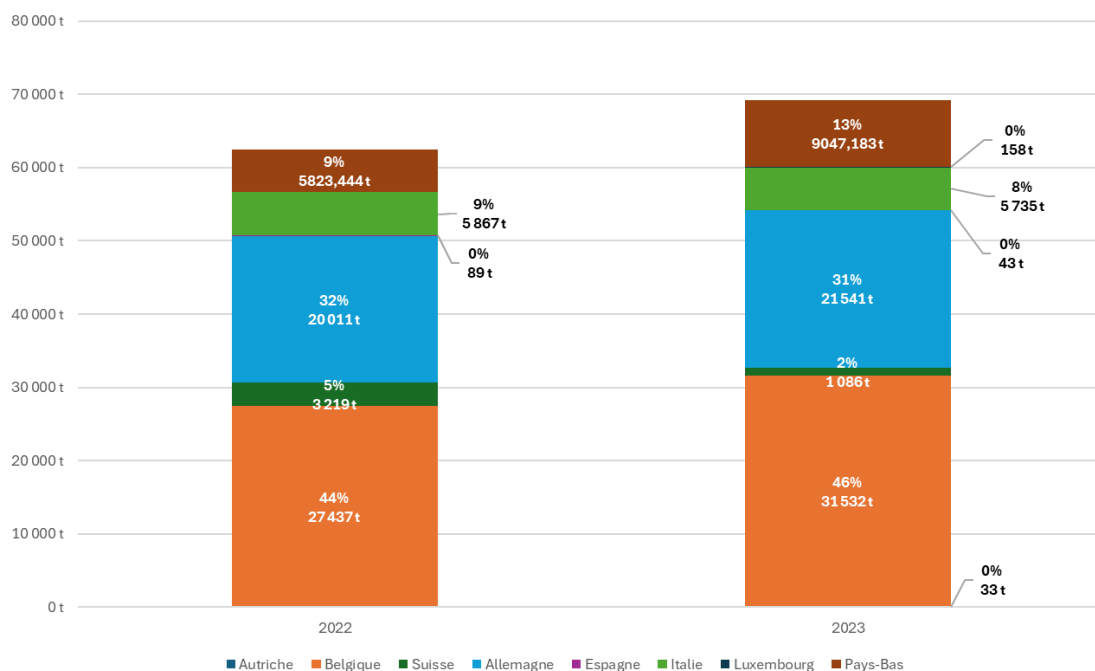
En 2023, 823 853 tonnes de déchets dangereux (hors traitement *in situ*) ont été produites dans la Région Grand Est (789 586 t en 2022 et 652 000 t en 2015) :

- **60 %** des déchets dangereux produits dans le Grand Est (hors traitement *in situ*) ont été traités **dans la Région** (492 914 tonnes)
- **32 %** ont été traités **hors de la région sur le territoire national** (261 764 tonnes) :
 - ▶ Hauts-de-France (12% - 89 296 tonnes en 2023 contre 11 % - 86 632 tonnes en 2022 et 8 % - 52 000 t en 2015) ;
 - ▶ Bourgogne-Franche-Comté (8% - 57 702 tonnes en 2023 contre 4 % - 33 760 tonnes en 2022 et 3 % - 20 700 t en 2015) ;
 - ▶ Auvergne-Rhône-Alpes (5% - 32 341 tonnes en 2023 contre 4 % - 27 811 tonnes en 2022 et 4 % en 24 700 t en 2015) ;
 - ▶ Normandie (4% - 29 978 tonnes en 2023 contre 4 % - 29 547 tonnes en 2022 et 2 % - 14 300 t en 2015) ;
 - ▶ Pays-de-la-Loire (3% - 21 449 tonnes en 2023 contre 3 % - 21 743 tonnes en 2022 et 3 % - 16 700 t en 2015) ;
 - ▶ Ile-de-France (3% - 21 123 tonnes en 2023 contre 3 % - 23 733 tonnes en 2022 et 4 % - 24 700 t en 2015) ;
 - ▶ Centre-Val de Loire (1% - 7 335 tonnes en 2023 contre 1 % - 4 523 tonnes en 2022).



Entre 2015 et 2023, les tonnages envoyés vers les Hauts-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Auvergne-Rhône-Alpes augmentent nettement, tandis que la Normandie et les Pays de la Loire restent relativement stables. Le Centre-Val de Loire, absent en 2015, apparaît ensuite comme nouvelle région de traitement, avec près de 8 kt en 2023. Ces évolutions traduisent des apports orientés vers des régions de traitement plus éloignées et en augmentation.

- **8 % des déchets dangereux sont exportés (données issues du PNTTD)**, principalement en Belgique (à 46 %) puis en Allemagne (31 %). Ces exports concernent en majorité les déchets de construction (à 42%), les DEEE hors lampes (à 13%) et les résidus d'incinération de DND et DD (à 10%).



Entre 2022 et 2023, la Belgique reste la principale destination des déchets dangereux exportés, avec des volumes en hausse (d'environ 27 kt à plus de 31 kt). L'Allemagne demeure également un exutoire important, avec des tonnages relativement stables (autour de 20–21 kt). Les exportations vers les Pays-Bas augmentent, passant d'environ 5,8 kt à plus de 9 kt, tandis que la Suisse diminue légèrement. Enfin, les flux vers le Luxembourg restent marginaux. La comparaison avec 2015 n'est pas possible, les données du PNTTD n'étant pas consolidées pour cette année.

La carte ci-dessous présente les quantités produites en Grand Est mais traitées hors Région Grand Est en 2023 :

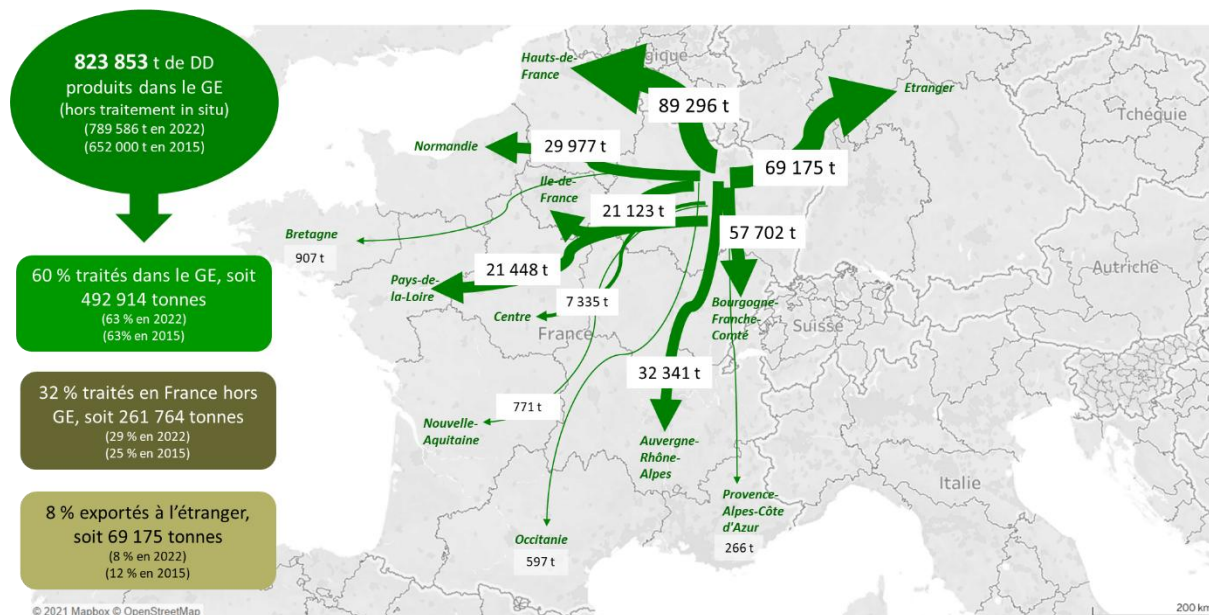


Figure 42 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est (hors traitement in situ), 2023

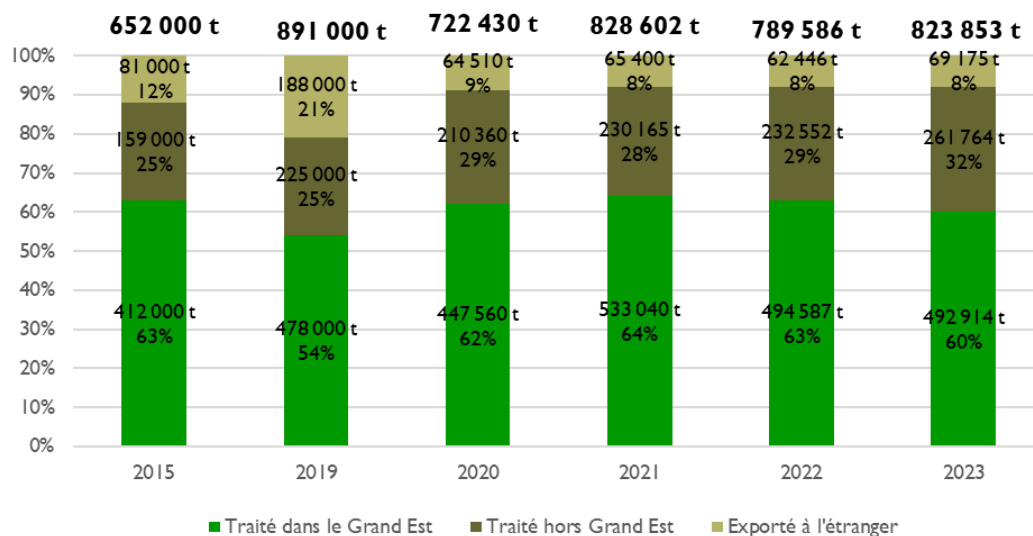


Figure 43 - Evolution des destinations de traitement des DD produits en Grand Est (hors in situ) depuis 2015

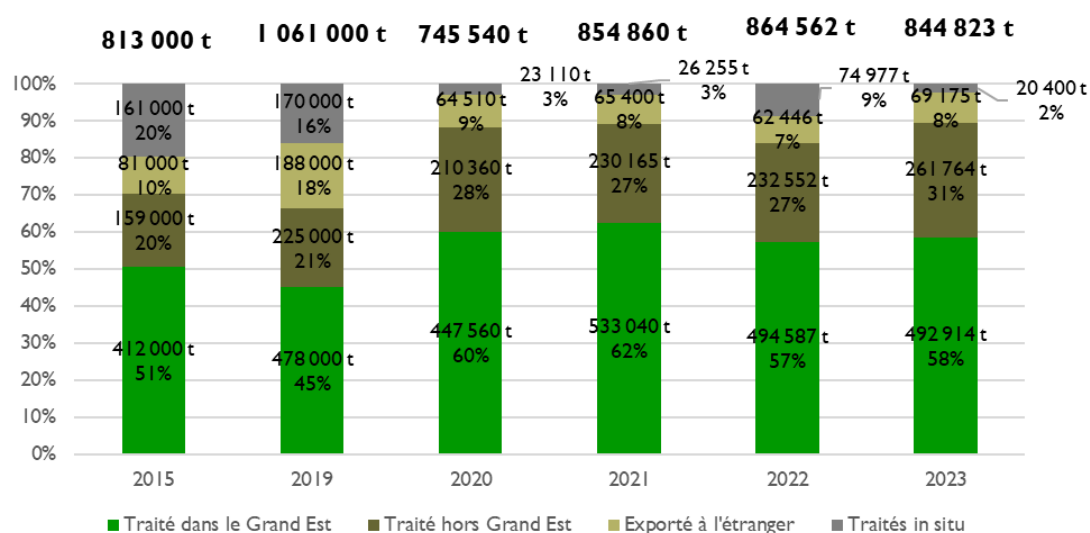


Figure 44 - Evolution des destinations de traitement des DD produits en Grand Est (dont in situ) depuis 2015

ANALYSE :

Depuis 2015, le tonnage de déchets dangereux produits en Région Grand Est et traités dans d'autres régions de France est en constante augmentation. Comme depuis 2015, les principales Régions qui accueillent pour traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est sont :

1. **Hauts-de-France (89 296 tonnes),**

En 2023, une augmentation de 3 % des déchets dangereux exportés vers la région Hauts-de-France a été observée revenant ainsi aux quantités observées en 2021.

Les 3 principales typologies de déchets dangereux exportés vers la Région Hauts-de-France sont les suivantes :

- Résidus de traitement des surfaces : 14 170 t
- Boues et pâteux : 9 977 t
- Résidus d'incinération de DND et DD : 7 188 t

2. **Bourgogne-Franche-Comté (57 702 tonnes)**

Les exports vers la région Bourgogne-Franche-Comté ont augmenté de près de 71%.

3. **Auvergne-Rhône-Alpes (32 341 tonnes)**

Les exports vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont augmenté de 16 % entre 2022 et 2023. Ces exports sont en augmentation depuis 2021.

4. **Normandie (29 978 tonnes)**

Les exports vers la Normandie sont en constante augmentation depuis 2015. Toutefois les exports se sont stabilisés entre 2022 et 2023.

5. **Pays de la Loire (21 449 tonnes)**

Les exports vers la Région Pays de la Loire sont stables par rapport à 2022.

***NB :** En 2020, la région Ile-de-France était la quatrième région recevant le plus de DD en provenance de la Région Grand Est. Toutefois, en 2021 et 2022, elle occupait seulement la cinquième position et en 2023, elle occupe la sixième position. Cette évolution survient malgré la stabilité du tonnage de déchets envoyés en Île-de-France depuis 2019. Ce changement de classement est dû à l'augmentation importante du tonnage de déchets envoyés en Normandie depuis 2015 et en Bourgogne Franche Comté en 2023.*

Les tonnages exportés à l'étranger présentent une forte hausse ponctuelle en 2019 (188 000 t), année atypique, suivie d'une chute marquée en 2020 liée au contexte Covid (64 510 t). Depuis, les volumes se stabilisent à un niveau proche de 60-70 kt, avec une légère reprise en 2023 (69 175 t), restant toutefois inférieurs au niveau observé en 2015.

3.2.4. Mode de traitement des déchets dangereux produits dans la Région Grand Est

Les déchets dangereux faisant l'objet d'un regroupement, d'un transit ou d'un prétraitement (soit environ 146 005 tonnes en 2023) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des modes de traitement. La liste des plateformes de transit, regroupement et de tri de déchets dangereux est disponible en Annexe 8.2 de ce présent rapport.

Par conséquent, sur les 608 673 tonnes⁴ de déchets dangereux produits (hors traitement *in situ* et regroupement ou transit et hors traitement à l'étranger) en 2023 dans la Région Grand Est, on observe la répartition des modes d'élimination/valorisation suivante :

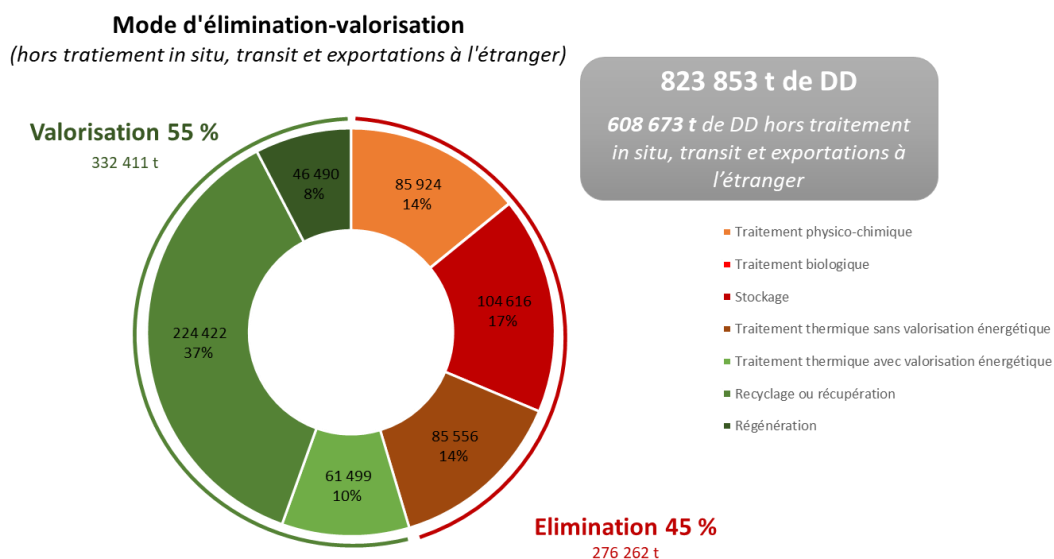


Figure 45 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est, 2023

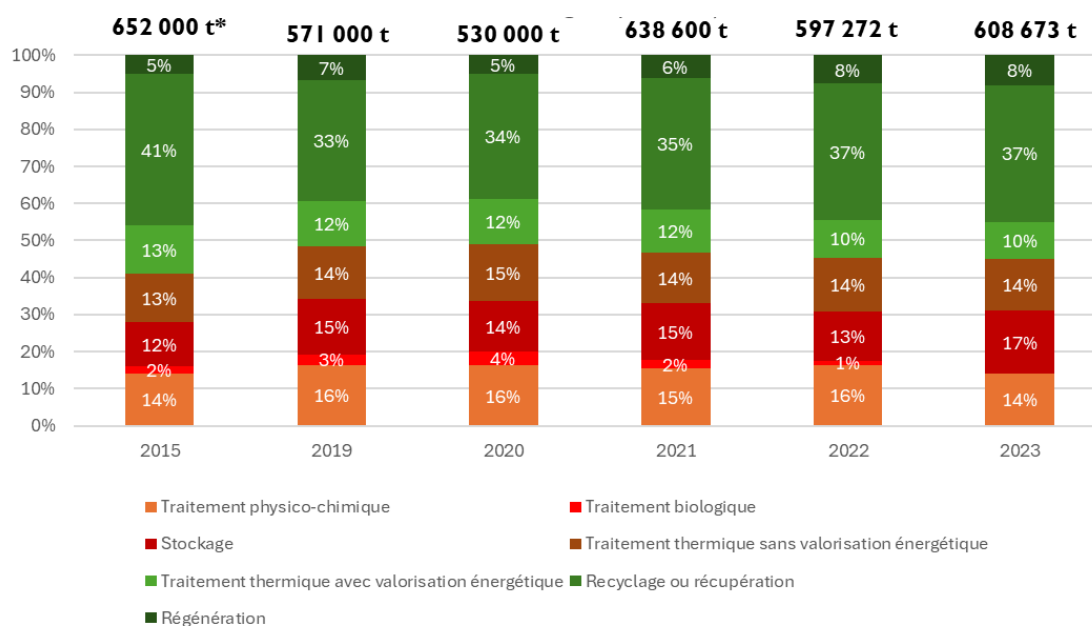


Figure 46 - Evolution des modes de traitement depuis 2015 (hors traitement *in situ*, à l'étranger et opération de transit / regroupement)

NB : Les modes de traitement présentés pour 2015 sont uniquement hors traitement *in situ*.

⁴ 823 853 t de DD produits dans le GE (hors traitement *in situ*)

- 69 175 t traitées à l'étranger
- 146 005 t avec opération de transit ou pré traitement

Soit un total de 608 673 t de DD produits

Les filières de traitement sont principalement les filières suivantes :

- **Recyclage ou récupération** (37% en 2023 ; 37% en 2022 et 41% en 2015)
- **Stockage** (17% en 2023 ; 13% en 2022 et 12% en 2015). La hausse observée en 2023 s'explique principalement par la déclaration, dans IREP, des tonnages de certaines installations de traitement de l'amiante qui ne les avaient pas déclarés en 2022. Cette évolution traduit donc davantage une amélioration de la connaissance des tonnages qu'une hausse réelle du recours au stockage : hors tonnages concernés, les quantités stockées sont quasiment stables entre 2022 et 2023.
- **Traitement thermique sans valorisation énergétique** (14% en 2023 ; 14% en 2022 et 13% en 2015)
- **Traitement physico-chimique** (14% en 2023 ; 17% en 2022 et 14% en 2015)

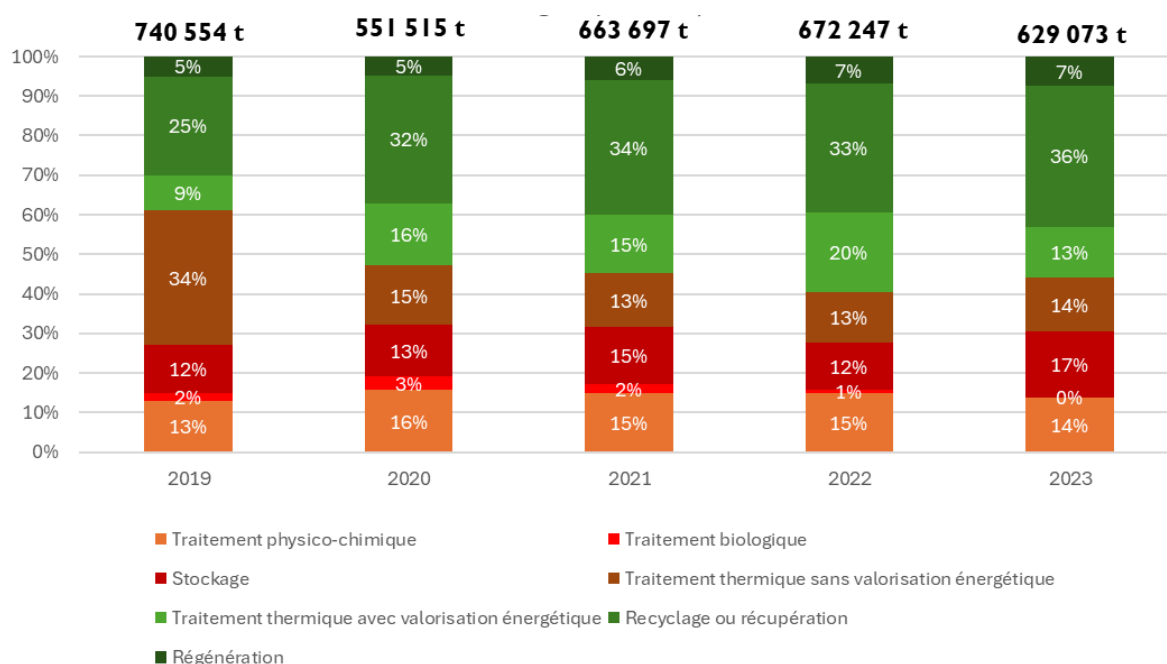


Figure 47 - Evolution des modes de traitement depuis 2015 (hors traitement à l'étranger et opération de transit / regroupement)

ANALYSE :

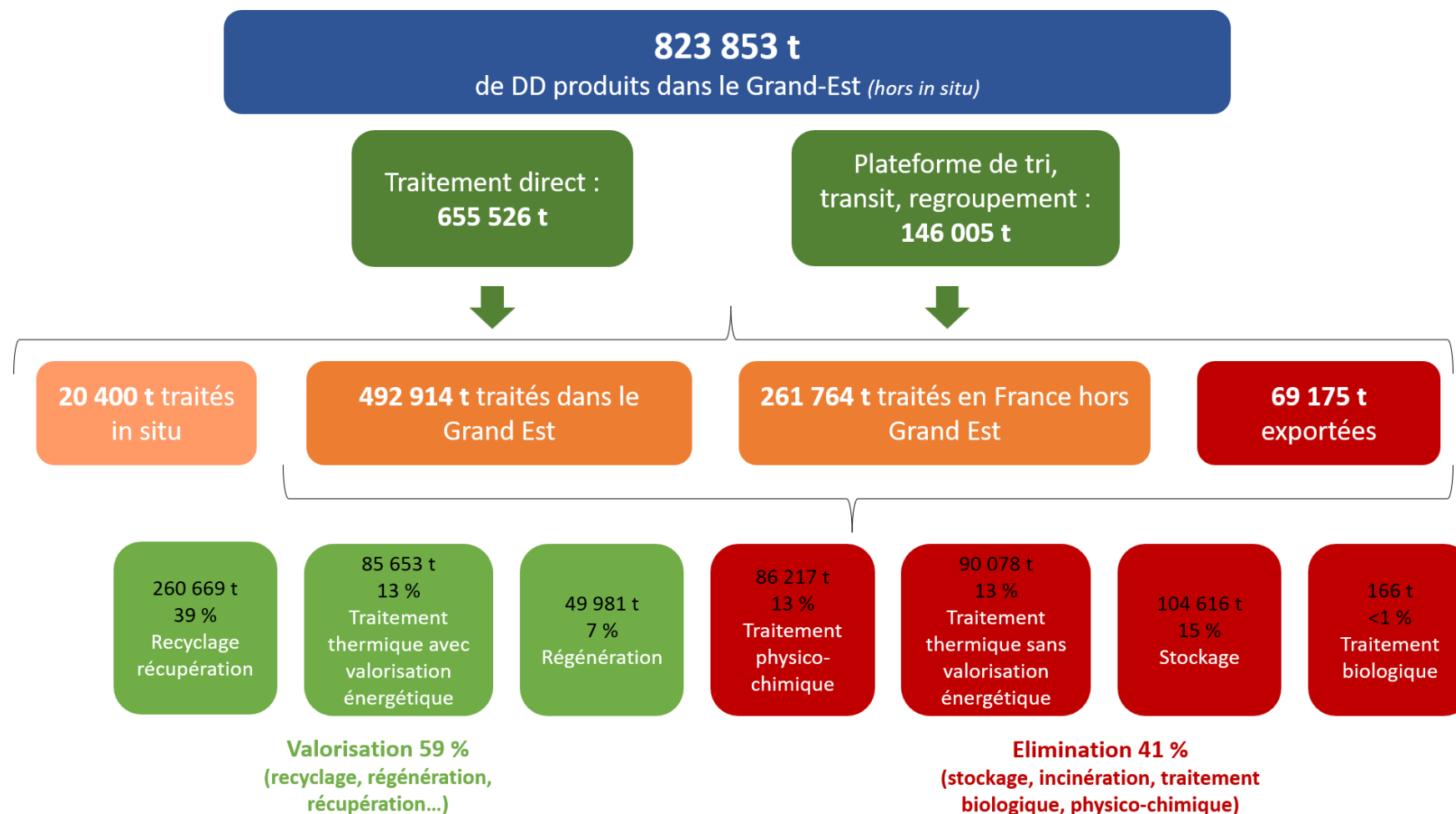
Entre 2022 et 2023, les parts de valorisation (55%) et élimination (45%) sont stables pour les modes de traitement hors traitement in situ, à l'étranger et opérations de transit / regroupement.

Depuis 2015, l'évolution des modes de traitement met en évidence une progression relative des filières d'élimination (stockage, traitement thermique sans valorisation), notamment à partir de 2019, tandis que la part des filières de valorisation (recyclage/récupération et valorisation énergétique) apparaît globalement stable, voire en léger recul sur certaines années.

Cette tendance est en décalage avec les objectifs du PRPGD (intégré au SRADDET), qui visent au contraire une augmentation de la part de valorisation et une réduction du recours à l'élimination.

En prenant en compte les flux traités in situ, les filières d'élimination (stockage et traitement thermique sans valorisation) restent également à un niveau significatif, avec une tendance à la hausse du stockage en 2023. Ainsi, malgré une présence notable de la valorisation, la réduction des filières d'élimination reste limitée, ce qui apparaît en décalage avec les objectifs du PRPGD (SRADDET) visant à renforcer la valorisation et diminuer le recours à l'élimination.

3.2.5. Synthèse de la gestion des déchets dangereux produits/éliminés



NB. Les pourcentages de valorisation et élimination considérés sont établis sur la base des 634 660 t de déchets dangereux produits dans le Grand Est, en excluant les déchets dangereux traités in situ et ceux ayant fait l'objet d'une opération de transit ou de regroupement, mais en incluant les déchets exportés à l'étranger.

REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R12 à R15	Evolution de la connaissance des Déchets dangereux dont diffus	-	NC		*Enquête auprès des CHU		Amélioration des connaissances		Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus
					*Observations des déchets dangereux des lycées				
					*Meilleure connaissance du maillage des points de collecte d'amiante				
					*Estimation des quantités de terres amiantées traitées dans la Région				
					*Meilleure connaissance des imports/exports d'amiante				
					*Observation des flux transfrontaliers/inter régions				

Destination des déchets produits en Grand Est									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité et évolution de la quantité de DD produits (totale)	t/an	813 000	IREP Eliminateur + PNTTD	864 562	844 253	 - 5% Diminution de la quantité produite, objectif atteint Pas de tendance claire sur les dernières années	832 500 t	843 000 t (soit +4% par rapport à 2015)
	Quantité de déchets dangereux traités passant par du transit	t/an	159 000	IREP Eliminateur	154 812	146 005	 Diminution de 6 %	Recommandation : Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux et notamment des déchets diffus Préserver les capacités de Traitement	
	Quantités de déchets dangereux produits in situ (3)	t/an	161 000	IREP Eliminateur	74 977	20 400	 Diminution et retours à des valeurs similaires à 2020 et 2021 Toutes les installations identifiées ne déclarent pas dans IREP Eliminateur		
	Quantités de déchets dangereux produits en GE et traités dans le Grand Est (1)	t/an	412 000	IREP Eliminateur	494 587	492 914	 Stabilisation du tonnage traité en Grand Est		

Destination des déchets produits en Grand Est								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025
					2022	2023		
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions (2)	t/an	159 000	IREP Eliminateur	232 552	261 764	 Augmentation entre 2022 et 2023	
	Quantités de déchets dangereux traités dans le Grand Est dont in situ (1+3)	t/an	573 000	IREP Eliminateur	569 564	513 314	 Diminution	
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (dont traitement in situ) (1+2+3)	t/an	732 000	IREP Eliminateur	802 117	775 079		
	Quantités de déchets dangereux produits en GE dont traités en France (hors traitement in situ) (1+2)	t/an	571 000	IREP Eliminateur	727 140	754 678		
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger ou dans d'autres régions (2+8)	t/an	240 000	IREP Eliminateur	294 999	330 939	 Augmentation entre 2022 et 2023	
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	62 446	69 175	 Meilleure connaissance grâce au PNTTD	

Traitement des Déchets Dangereux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R13 : Réduire la production de déchets	Quantité de déchets produits hors traitement in situ (7=4-3)	t/an	652 000 t	IREP Eliminateur + NTTD	789 585	823 853	⚠ La quantité de DD produits ne s'est pas stabilisée depuis 2015	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnage de déchets valorisés hors traitement in situ (7)	t/an	384 500 t	IREP Eliminateur	326 516 t	332 411	Stabilisation par rapport à 2015	Favoriser la valorisation des Déchets	
	% de valorisation des déchets dangereux produits hors traitement in situ (7)	%	59%		55 %	55%	👍 Les DD sont majoritairement valorisés		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique	Tonnage de déchets éliminés hors traitement in situ (7)	t/an	267 500 t	IREP Eliminateur	270 756 t	276 262	👍 Diminution des tonnages éliminés	Limiter le stockage	

Traitement des Déchets Dangereux									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
sans valorisation énergétique et de stockage	% d'élimination des déchets dangereux produits hors traitement in situ (7)	%		41 %		45 %	45%	Diminution du pourcentage d'élimination	

3.2.6. Recensement des principales installations de traitement des déchets dangereux

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
Traitement physico-chimique	TREDI Hombourg	68	OTTMARSHEIM	21 329	24 453	32 210	Transit, regroupement et traitement de déchets dangereux diffus	36 000	N°20070689 du 9 mars 2007		
	CEDILOR	57	AMNEVILLE	63 202	67 881	70 503	Transit, regroupement, pré-traitement et traitement pour valorisation de déchets industriels : Traitement : 165 000 t/an - 90 000 t/an d'eaux chargées en hydrocarbures, traitées par évapo-oxydation, centrifugation, et aéroflottation - 20 000 t/an de résidus minéraux, traités par neutralisation-précipitation, filtration (presse) - 14 000 t/an de fûts organiques et des déchets ménagers dangereux (déchets liquides en petit conditionnement) - 14 000 t/an de déchets en vrac Transit-regroupement : - 14 000 t/an de déchets en vrac - 14 000 t/an de déchets liquides en petit conditionnement (fûts, bidons,...) - 2 000 t/an de piles, de néons et de batteries	165 000	N°2019-DCAT-BEPE-222 du 19 septembre 2019		
Traitement thermique avec valorisation énergétique	EQIOM (HOLCIM)	68	ALTKIRCH	13 804	10 230	9 928	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution (déchets conditionnés dont le potentiel énergétique et les caractéristiques physico-chimiques sont compatibles avec le fonctionnement normal de l'équipement) ou des déchets intégrés à la fabrication du ciment en mélange en faible proportion aux argiles et aux calcaires	95 000	N°010845 du 3 avril 2011		
	Cimenterie VICAT	54	XEUILLEY	26 640	29 534	19 528	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution		N°2006/206 du 26 avril 2006		
	Ciment Calcia	51	VITRY-LE-FRANCOIS	26 590	31 336	29 040	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution	162 000	N°2012 A 48 IC du 24 avril 2012		

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
	EQIOM	57	HEMING	35 313	45 023	45 375	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution	120 000	N°2001-AG/2-102 du 12 mars 2001		
	Four à Chaux	55	SORCY-SAINT-MARTIN	5 509	10 527	16 863	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution	20 000	N°2007-40 du 8 janvier 2007		
	Four à Chaux	55	DUGNY-SUR-MEUSE	9 160	5 151	11 360	Traitement thermique avec valorisation énergétique utilisant des combustibles de substitution	40 000	N°2017-2547		
Régénération	SALBER RECYCLAGE	68	SAINTE CROIX AUX MINES	2 298	2 157	2 395	Régénération de solvants (procédé physique ou chimique qui redonne à un déchet, son état et ses qualités initiales, permettant de l'utiliser en remplacement d'une matière première vierge)	20 000	N° 2014191-0019		
	DISLAUB	10	BUCHERES	63 401	63 249	56 364	Unité de régénération d'alcools et de solvants	95 000	N°2014290-0003 du 17 octobre 2014		
Traitement thermique sans valorisation énergétique	TREDI	67	STRASBOURG	55 528	59 081	54 121	Traitement thermique sans valorisation énergétique (procédé de traitement par combustion de la fraction organique dans des fours spéciaux adaptés aux caractères des déchets) dont DASRI + Plateforme de transit-regroupement	52 000	Autorisation du 17 avril 2018.		
Traitement des terres polluées	LINGENHELD Environnement	67	OBERSCHAEFFOLSHEIM	429	13 615	50 171	Traitement de terres polluées capacité 105 000 t/an	105 000	Autorisation du 14 novembre 2013		
	ENGLOBE France (ex BIOGENIE)	8	CHALANDRY	21 638	34 880	0		60 000	Autorisation n°I-4971 du 11 décembre 2015		
	REICHSTETT MATERIAUX	67	VENDENHEIM	0	163	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP : 60 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 30 000 tonnes Terres polluées : 60 000 tonnes	60 000	Autorisation du 18 juin 2018		

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
	GCM	67	VENDENHEIM	0	23	0	Traitement des terres polluées et déchets BTP capacité de stockage : 40 000 t/an Déchets BTP capacité de stockage : 150 000 tonnes Terres polluées : 30 000 tonnes	30 000	Autorisation du 7 janvier 2019		
	OGD	57	TALANGE	3 499	10 869	0	Capacité de l'installation : 50 000 t/an Traitement des terres polluées : capacité 30 000 t/an	50 000	N°2018-DCAT-BEPE-149 du 13 juillet 2018		
	BIOGENIE	57	BOURGALTROFF	0	0	0	Plateforme de traitement et de valorisation de sols (AP en janvier 2019) Capacité 60 000 t/an	60 000	AN°2019-DCAT-BEPE-3 du 8 janvier 2019		
	LINGENHELD Environnement	57	LOUVIGNY	22 785	20 215	0	Traitement des terres polluées Capacité maximale 80 000t/an. 1 600 tonnes envoyées à Lingenheld Oberschaeffolsheim (67) pour dépollution	80 000	N°2007-DEDD/IC-111 du 16 avril 2007		
Prépara-tion de combustibles	SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	17 023	28 028	23 243	Plate-forme de transit-regroupement et de pré-traitement de déchets dangereux : - Transit et regroupement des déchets dangereux - Fabrication de Combustible Liquide de Substitution pour valorisation en cimenterie (unité de fluidisation) --> N'est plus autorisé à traiter des DD, autorisé seulement pour le transit de déchets ND et D	Transit DD uniquement N°2000-AG/2-316 du 12 octobre 2000			
Traitement de déchets dangereux spécifiques	RVA Récupération Valorisation Aluminium	51	SAINTE-MENEHOULD	113 267	132 013	102 705	Unité de traitement de scories salées	123 000	N°2000 A 27 IC dy 16 mars 2000		
	RESOLEST	54	ROSIERES-AUX-SALINES	42 052	42 500	31 362	Unité de valorisation des résidus sodiques du traitement des fumées et des sels industriels	65 000	N°008-532 du 14 janvier 2010		

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
	METAL BLANC	8	BOURG-FIDELE	21 416	20 171	20 367	Unité de recyclage des accumulateurs et batteries au plomb	40 000	N°1-4991 du 26 janvier 2017		
	ARTEMISE SAS	10	VULAINES	2 949	2 730	2 352	Unité de traitement des déchets mercuriels et sources lumineuses	3 500	N°PCICP2021 299-0003		
	Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	2 361	1 806	1 617	Plateforme de transit-regroupement et unité de traitement DDD et piles & accumulateurs	NC	N°2008-DEDD/IC-68 du 17 mars 2008		
Stockage	ISDD Jeandelaincourt	54	JEANDELAINCOURT	76 719	74 229	66 880	Installation de stockage DD (dont amiante) Unité de stabilisation avant stockage Unité de traitement de terres polluées : capacité maximale autorisée de 80 000 t/an Capacité autorisée (tout DD confondus) : 200 000 t/an avec une fin d'exploitation prévue au 5 décembre 2020 (AP n°2007-540) Nouvelle Demande d'Autorisation d'Exploiter en cours : capacité autorisée de 70 000 t/an en moyenne et de 100 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 31 décembre 2035 Amiante 2015 : 799t	200 000	N°2007-510-3 Demande en cours	5/12/2020 nouvel AP : 31/12/2035	
	ISDD Laimont	55	LAIMONT	36 714	48 391	19 228	Installation de stockage DD (dont amiante) Capacité autorisée (tout DD confondus) de 35 000 t/an en moyenne et de 50 000 t/an maximum Fin d'exploitation fixée au 23 février 2035 Amiante 2015 : de l'ordre de 4 380 t	35 000	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage	23/02/2035	
Traitement amiante	ISDND D'ETEIGNIERES (ARCAVI)	8	ETEIGNIERES	2 840	2 599	1 503	Stockage amiante lié Capacité autorisée : 1 250 t/an Durée d'exploitation : 22/08/2030	10 000	N°4806 du 20/08/2008 AP 2019-622 du 3/10/2019	22/08/2038	

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
	SARL MASSON ET FILS	10	CHENNEGY	1 997	2 287	3 383	Stockage amiante lié. Capacité de stockage de 1 500 t/an. Demande pour passer à 5 000t/an. Durée d'exploitation : 03/03/2028	3 500	N°2013273-0002 du 30 septembre 2013 Demande augmentation tonnage	30/09/2033	
	EUROGRANULAT	52	CHAUMONT	524	1 315	4 173	Stockage amiante lié	30 000	N°472 du 10 avril 2013	17/07/2023	
	ISDND DE LESMENIL	54	LESMENILS	0	0	168	Stockage amiante lié (casier amiante). Capacité 30 000 t/an	30 000	N°2004-507-2 Dossier déposé (AP en 2019) Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amiante lié	31/12/2029	
	ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	15 690	10 215	886	Stockage amiante lié	NC	N°2016-DLP-BUPE-10 du 26 mai 2016	26/05/2041	
	LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	SAINT-LOUIS	64	0	0	Stockage amiante lié autorisée jusqu'au 31 juillet 2021. Capacité 15 000 t/an (amiante lié)	15 000	N°2009-024 DDE/SAD du 9 juillet 2009	30/04/2023	
	KLV ENVIRONNEMENT	57	BOURGALTROFF	13 654	35 768	4 492* en 2016	Stockage amiante lié	34 180	N°2015-DLP/BUPE-165 du 20 mai 2015	26/06/2033	
	ISDND de ROSHEIM (VEOLIA)	67	ROSHEIM	70	109	908	Stockage amiante lié	700	14/01/2015	26/06/2033	
	ISDND WINTZENBACH-SCHAFFHOUSE PRES SELTZ (SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN)	67	WINTZENBACH	66	84	64	Stockage amiante lié	NC	28/11/2006	28/11/2026	

Type de traitement	Site	Dept	Commune	Tonnage traité			Activité	Capacité réglementaire	AP	Date de fermeture programmée	Capacités disponibles
				2023	2022	2015					
	ISDND DE WEITBRUCH (SMITOM HAGUNAU SAVERNE)	67	WEITBRUCH	127	123	169	Stockage amiante lié	25 000	02/10/2007	28/11/2026	
	ISDND DE VAUDONCOURT SUEZ	88	VAUDONCOURT	-	-	2 840	Stockage amiante lié Capacité autorisée : 10 000 t/an	10 000	N°832/2008 du 18 mars 2008	19/10/2026 (fermée en 2020)	
	SOTRAVEST	67	NIEDERBRONN	125	98	0	Stockage amiante lié	5 000	25/07/2016	25/07/2036	
	ISDND DE BEINE NAUROY VEOLIA	51	BEINE NAUROY	131	83	0	Stockage amiante lié Casier de stockage dédié à l'amiante lié ouvert en 2018	1 600	N°2009 – A – 90 – IC du 31 aout 2009 Création casier 2018	31/08/2031	

3.2.7. Cartographies des principales installations de traitement des déchets dangereux

Les principales installations de traitement des déchets dangereux du Grand Est (hors gestion des DEEE, des VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement) sont présentées sur la carte ci-dessous en fonction de leur activité de traitement, la carte suivante présente les quantités traitées par installation :

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)

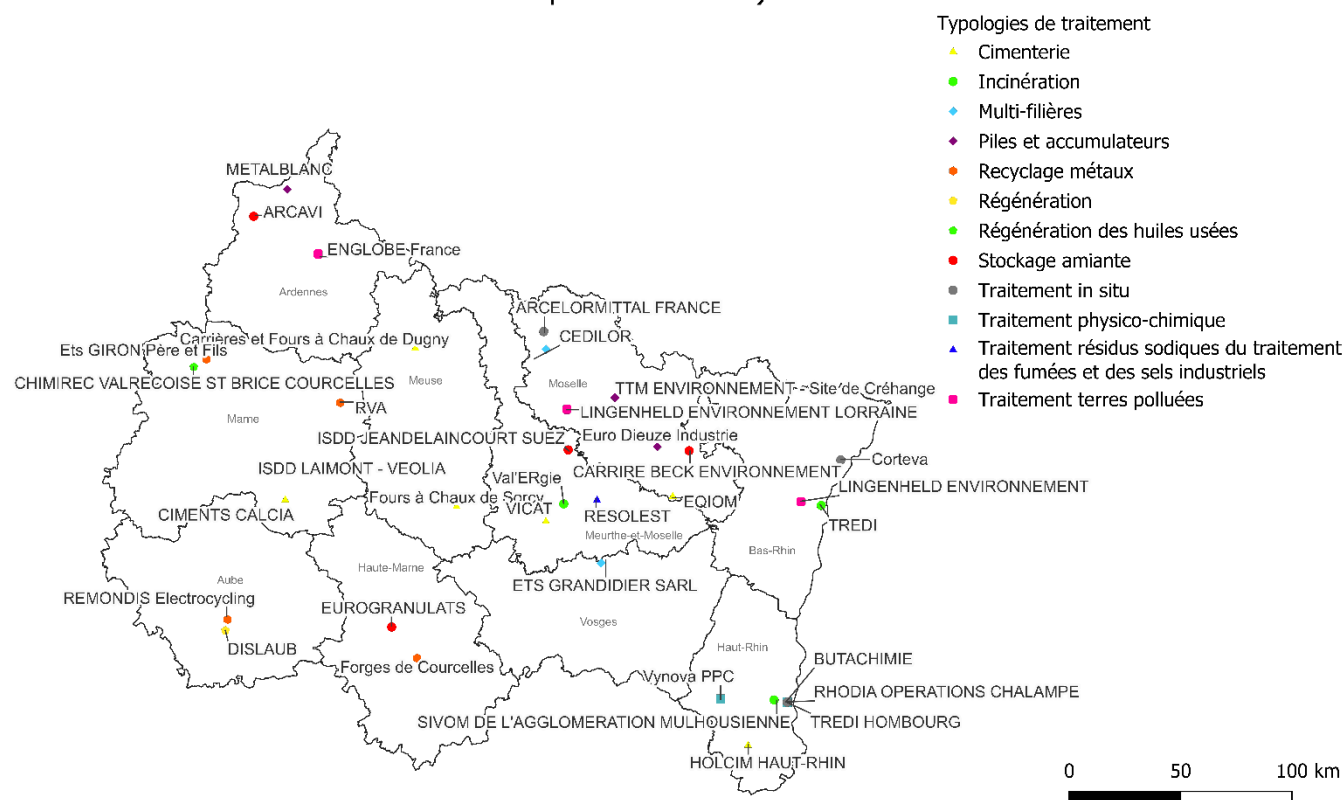


Figure 48 – Principales installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est

Quantités traitées en 2023 sur les installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviât ou effectuant un pré-traitement)

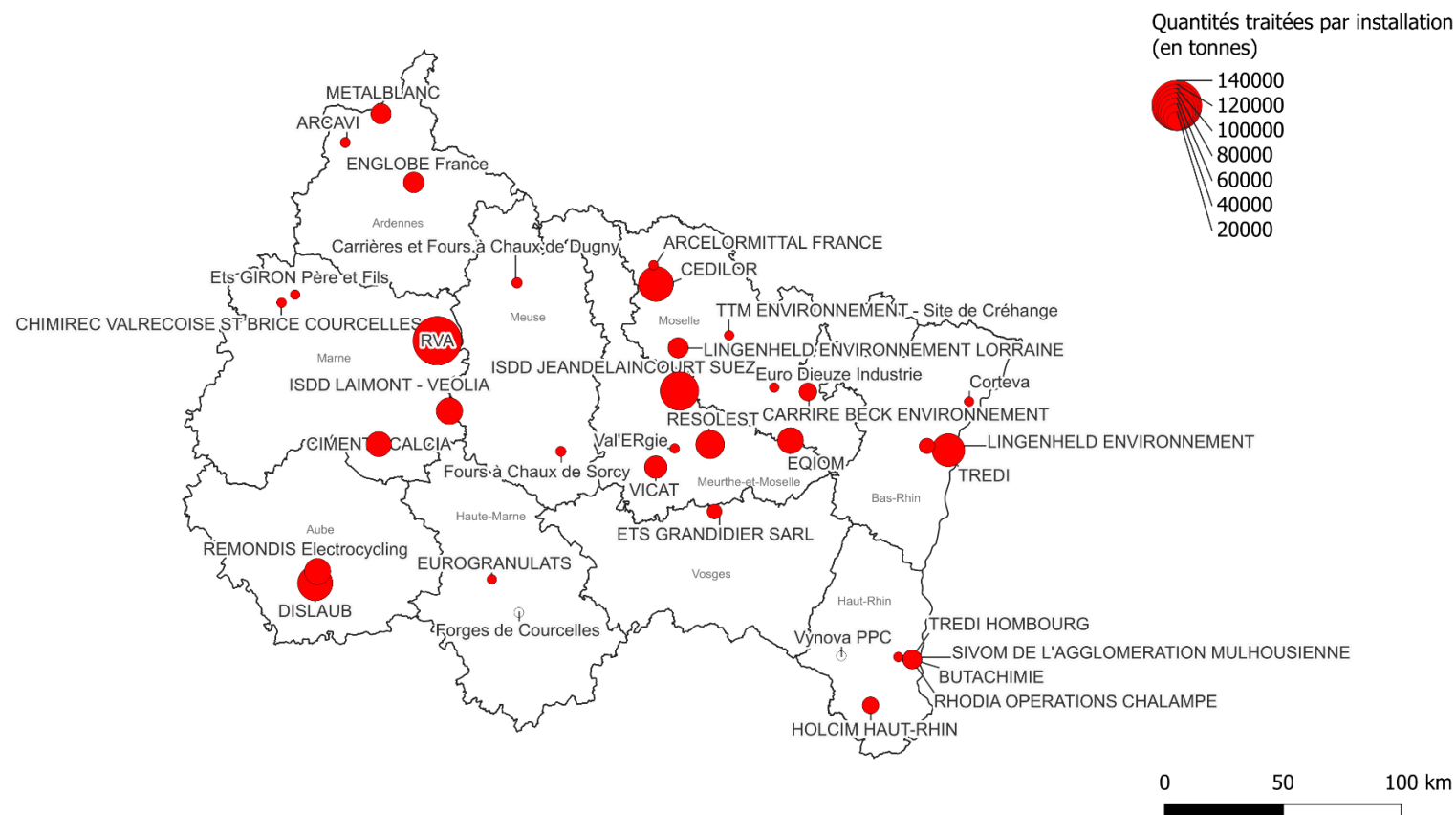


Figure 49 - Quantités traitées en 2023 sur les principales installations de la Région (source : IREP)

3.3. Focus sur certaines typologies de déchets

3.3.1. L'amiante

3.3.1.1. Gisement des déchets amiantés

Selon la base IREP « Eliminateur » 2023, complétée par des données quantitatives émanant d'installations de stockage ne déclarant pas dans la base IREP, les quantités d'amiante collectées dans la Région Grand Est s'élèvent environ à **40 892 t** en 2023, soit environ 20 000 tonnes de plus par rapport à 2022. En 2019, le volume des déchets s'élevait à environ 25 900 tonnes, puis à environ 16 600 tonnes en 2020, et enfin à environ 27 700 tonnes en 2021. À noter que des variations dans les tonnages sont normales en raison de la fluctuation des chantiers. Les entreprises qui n'avaient pas fait de déclaration GEREPP les années précédentes ont cette année fait une déclaration. Un seul questionnaire a dû être envoyé pour obtenir des informations complémentaires.

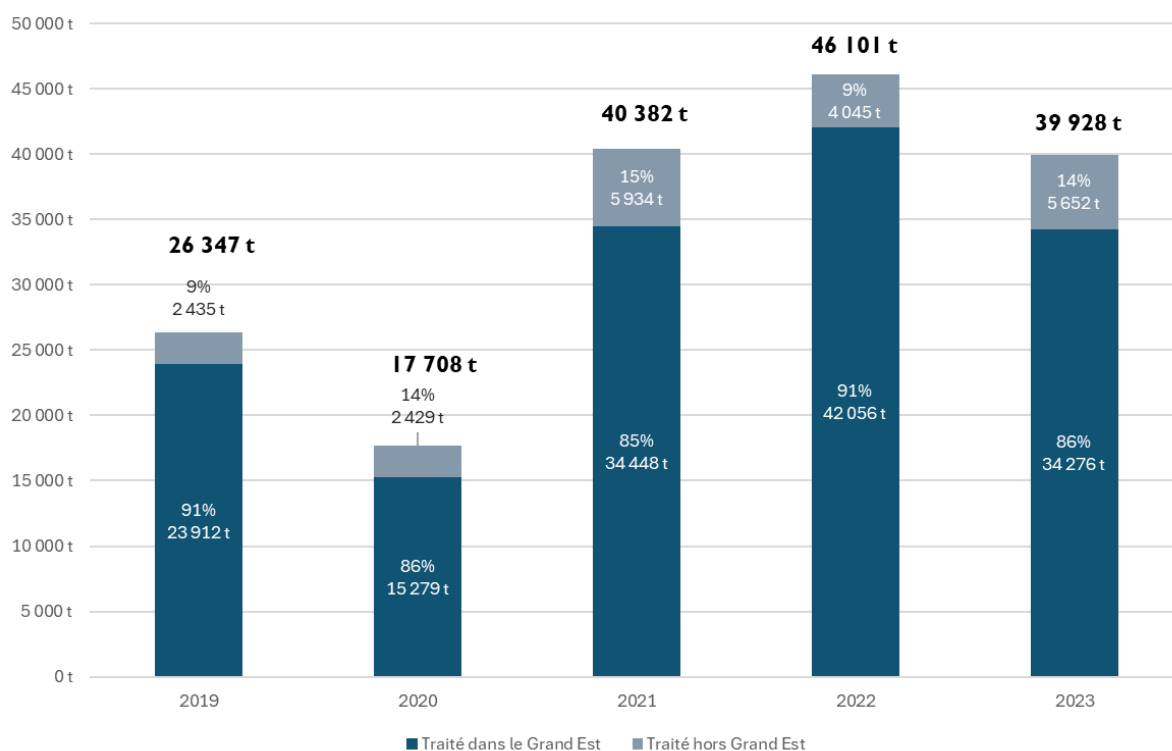


Figure 50 - Evolution des quantités produites depuis 2019 (hors transit et regroupement)

Ce gisement est constitué des déchets suivants :

- Emballages souillés pouvant contenir de l'amiante (code « déchet » : 15 01 11*) : 0,1 % ;
- Patins de frein contenant de l'amiante (code « déchet » : 16 01 11*) : <0,1 % ;
- Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre (code « déchet » : 16 02 12*) : 1,5 % ;
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01* et 17 06 03*) : 13,6 % ;
- **Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) : 76,3 % ;**
- Terres contenant des substances amiantées (code « déchets » : 17 05 03* Terres et cailloux contenant des substances dangereuses, où la proportion de terres amiantées a été identifiée) : 3,3 % ;
- Autres déchets contenant de l'amiante : 5,2 %.

Précisément les 40 892 t d'amiante produit en 2023 se répartissent de la manière suivante :

Code déchet	Amiante libre	Amiante lié	Amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau
15 01 11*		27 t	
16 01 11*			3 t
16 02 12*	609 t		
17 05 03*		1 366 t	
17 06 01*			4 526 t
17 06 03*			1 049 t
17 06 05*			31 197 t
Autres codes DD			2 116 t

Les exploitants en charge du traitement des déchets amiantés ont été contacté par le biais d'un questionnaire afin de collecter les quantités traitées par code déchets et particulièrement la quantité de terres amiantées.

3.3.1.2. Collecte des déchets amiantés sur la Région Grand Est

Différents modes de collecte de l'amiante sont présents sur le territoire de la Région Grand Est.

Collecte en déchèteries publiques

Les déchèteries publiques accueillant des déchets d'amiante lié représentent **5 %** des déchèteries publiques du Grand Est qui étaient au nombre de 456 pour l'année 2023, selon l'outil SINOE®. Il est à noter que la répartition de ces déchèteries n'est pas homogène selon les départements du territoire.

N°Dept	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié			Part des déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2023	Ratio de déchèteries publiques pour 100 000 hab.		
	2015	2022	2023		2015	2022	2023
8	1	0	0	0%	0,4	0	0
10	0	0	0	0%	0	0	0
51	4	1	1	1%	0,7	0,2	0,2
52	0	0	0	0%	0	0	0
54	0	0	1	3%	0	0	0,1
55	1	0	0	8%	0,5	0	0
57	0	0	0	0%	0	0	0
67	8	10	2	11%	0,7	0,9	0,2
68	1	2	0	0%	0,1	0,3	0
88	7	10	10	26%	1,9	2,8	2,8
TOTAL	22	23	21		0,4	0,4	0,4
Pourcentage des déchèteries publiques acceptant l'amiante	6 %	5 %	5%				

Les déchèteries acceptant l'amiante lié sont en majorité situées dans les départements 88 et 67. Comme les années précédentes, dans les départements 08, 10, 52, 54, 55 et 57 aucune déchèterie n'accepte l'amiante lié. Toutefois, ces départements peuvent proposer d'autres moyens de collecte.

Les tonnages varient de 1 à 33 tonnes environ.

Des collectes ponctuelles sont effectuées en déchèterie, lorsqu'il s'agit de ce type de collecte, nous les avons affectés aux collectes ponctuelles et non aux tonnages des déchèteries.

La répartition des tonnages collectés en 2023 par département est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Tonnage d'amiante lié collecté en 2023 en déchèteries publiques
51	18
54	30
67	2
88	109
Total	160 tonnes

ANALYSE : Depuis 2015 le nombre de déchèteries acceptant de l'amiante est stable.

Parmi les 21 déchèteries publiques répertoriées, les Vosges en comptent 10, ce qui équivaut à près de 3 déchèteries pour 100 000 habitants.

Par ailleurs, les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ne disposent d'aucune déchèterie acceptant l'amiante.

Collecte ponctuelle de l'amiante lié

Certaines collectivités mettent en place des collectes d'amiante lié ponctuelles.

Collecte ponctuelle en déchèterie :

- ▶ Communauté urbaine du Grand Reims (51) : tonnage non connu ;
- ▶ Le SDED 52 organise des collectes ponctuelles chaque année, en 2023, 27 tonnes ont été collectées sur la déchèterie de Chalindrey, 23 tonnes sur celle de Chaumont, 19 tonnes sur celle de Rupt-aux-Nonains (55) et 10 tonnes sur celle de Doulevant-le-Château.
- ▶ Communauté de communes Mad et Moselle (54) : 30 tonnes ;
- ▶ Communauté de communes du Pays de Montmédy (55) : 23 tonnes (un minimum de 10 inscriptions permet une collecte) ;
- ▶ CC Sarreguemines Confluences (57) : 32 tonnes sur la déchèterie de Sarreguemines ;
- ▶ SMICTOM de la Région de Saverne (67) : 6 tonnes ;
- ▶ Communauté de Communes d Pays de Rhénan (67) : 3 tonnes ;
- ▶ Communauté d'agglomération de Haguenau Saverne (67) : 7 tonnes sur la déchèterie de Berstheim ;
- ▶ Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (88) : 11 tonnes (2 à 3 collectes par an) ;
- ▶ Communauté de Communes des Hautes Vosges (88) : 4 tonnes (2 à 3 collectes par an) ;
- ▶ Communauté de communes de la Région de Rambervillers (88) : 6 tonnes (2 collectes par an).

En 2023, ces collectes ponctuelles représentent **171 tonnes**. Soit une diminution de 63 % par rapport à 2022.

ANALYSE : Le tonnage collecté par le biais des collectes ponctuelles est relativement stable entre 2020 et 2021, mais est en diminution depuis 2021. Le gisement est passé de 414 tonnes en 2021 à 171 tonnes en 2023.

Collecte en déchèteries professionnelles :

La Région Grand Est est desservie par une trentaine de déchèteries professionnelles, interrogées par le biais de l'enquête Traitement pour les données des années 2023 et 2024. Au total, 25 déchèteries professionnelles ont répondu à l'enquête (hors les installations hors champ d'enquête). Le questionnaire à destination des déchèteries professionnelles permet de savoir si l'installation accepte ou non les déchets amiantés et de préciser les quantités collectées. L'enquête 2023-2024 est la quatrième année où les déchèteries sont interrogées.

Parmi ces 25 réponses, 4 déchèteries professionnelles ont indiqué accepter les déchets amiantés.

Le détail des tonnages collectés en 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom déchèterie	Exploitant	Commune	N°Dept	Tonnage		Destination de traitement
				2022	2023	
Déchèterie pro ARCAVI	ARCAVI	Chalandry-Elaire	08	101	120	ISDND d'Eteignières (ARCAVI)
Déchèterie pro de Colmar	SUEZ RV NORD EST	Colmar	68	94	NC	ISDND de Vaivre (70) - SUEZ
Déchèterie pro de Strasbourg	SUEZ RV NORD EST	Strasbourg	67	NC	0	-
Déchèterie pro d'Oberschaefolsheim	LINGENHELD Environnement	Oberschaefolsheim	67	41	63	ISDND Saint Louis (57) – Lingenheld Environnement
Déchèterie pro de Saint-Brice-Courcelles	SUEZ RV NORD EST	Saint-Brice-Courcelles	51	8	2,2	ISDND d'Eteignières (ARCAVI)
TOTAL				244 t	185 t	

NB : La déchèterie professionnelle de Strasbourg accepte uniquement les déchets amiantés des habitants de l'Eurométropole.

ANALYSE : En 2023, 5 déchèteries professionnelles ont déclaré accepter l’amiante. La présence des 5 déchèteries a permis de collecter 185 tonnes de déchets amiantés en 2023 auprès des professionnels, soit 25 % de moins qu’en 2022. De plus, 4 des 5 déchèteries professionnelles mentionnées précédemment disposent d’une installation de stockage de déchets amiantés.

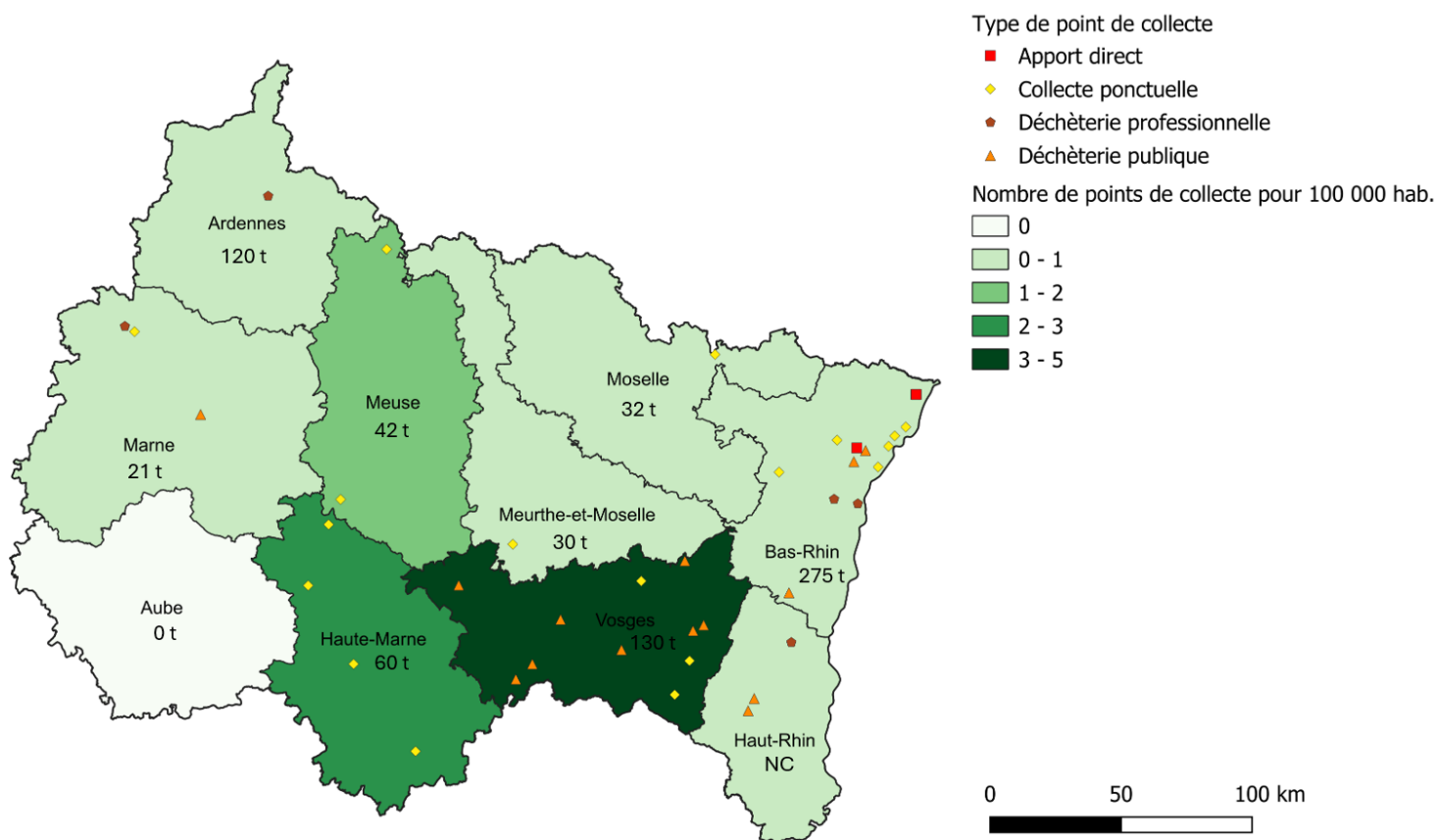
A noter qu’une grande majorité des déchèteries professionnelles présentes sur la Région Grand Est ont indiqué dans les questionnaires de l’enquête ne pas accepter les déchets amiantés, dont certains qui avaient déclaré l’accepter lors de l’enquête précédente.

Apport direct sur l’installation de traitement :

- L’ISDND de Weitbruch du SMITOM de Haguenau Saverne située sur le département 67, équipée de 2 casiers spécialisés amiante lié, autorise le dépôt direct d’amiante par les particuliers et professionnels. En 2023, 103 tonnes ont été réceptionnées sur le site via des apports directs par des particuliers et artisans. Les apports directs doivent arriver filmés ou en big-bags. L’installation a également reçus les apports en provenance d’autres déchèteries : 25 tonnes.
- L’ISDND de Wintzenbach du SMICTOM Nord Alsace accepte également les apports directs en provenance des particuliers du territoire, sur rendez-vous uniquement. En 2022, ces apports représentaient 66 tonnes.
- L’apport direct des déchets amiantés est autorisé sur les installations de ARCAVI du Grand Est qui sont aussi des déchèteries professionnelles.
- D’autres installation de traitement accepte directement l’apport de déchet tel que AMIANTEKO, Alsadis, Cernay Environnement, Wig France, Masson, KLV Environnement, Amiante & CO.

La carte ci-dessous présente les installations de collecte des déchets amiantés (issue de l'exploitation SINOE) :

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est en 2023



Les tonnages d'amiante lié collectés en 2023 et les ratios par habitants sont présentés dans le tableau suivant :

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2023	Quantité collectée par hab. en kg/hab.	Points de collecte de l'amiante 2023	Ratio de points de collecte pour 100 000 hab. en 2023
08	120	0,45	1	0,38
10	-	-	0	-
51	21	0,04	3	0,53
52	60	0,35	4	2,37
54	30	0,04	1	0,14
55	42	0,23	2	1,11
57	32	0,03	1	0,10
67	275	0,24	11	0,95
68	-	-	3	0,39
88	130	0,37	12	3,37
TOTAL	710 tonnes	0,13 kg/hab.	38	0,68

ANALYSE :

Au total, en 2023, la Région Grand Est comptait 38 points de collecte qui ont permis de collecter 710 tonnes de déchets amiantés.

Parmi ces points de collecte, 21 sont des déchèteries publiques, principalement localisées dans les départements des Vosges et du Bas-Rhin. Ces départements ont collecté le plus de tonnages (405 tonnes sur les 710 tonnes totales).

La présence d'installations acceptant les apports directs ou organisant des collectes ponctuelles ont également été une source de collecte de déchets amiantés : sur les Ardennes avec l'exploitant ARCAVI, sur le Bas-Rhin avec l'exploitant Lingenheld Environnement et sur la Haute-Marne avec l'exploitant Eurogranulats.

Des carences en proposition de points de collecte sont observables sur les départements de l'Aube, les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle.

Solutions proposées par les EPCI ne disposant pas d'un moyen de collecte d'amiante :

Dans le cas où les EPCI ne prennent pas en charge la collecte de l'amiante, les particuliers sont renvoyés vers des professionnels.

Les principaux professionnels cités par les EPCI sont les suivants :

- MASSON et FILS à Estissac et Thuisy (10) ;
- AMIANTE & CO à Toul (54) ;
- WIG France à Toul (54) ;
- TTM Environnement à Custines (54) ;
- B'Est désamiantage à Frouard (54) ;
- TP2D à Custines (54) ;

- DRAFFTE à Sainte-Marie-aux-Chênes (57) ;
- KLV Environnement à Bourgalstroff (57) ;
- CMPM à Bouzonville (57) ;
- ECB SARL à Bettborn (57) ;
- KUGLER à Réding (57) ;
- Société Beck Antoine à Romelfing (57)
- Valo'prest à Florange (57) ;
- Lingenheld Environnement à Louvigny et Saint Louis (57) ;
- BARUCH & FISCH à Rosheim (67) ;
- Véolia à Rosheim (67) ;
- Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim (67) ;
- Cernay Environnement à Cernay (68)
- Voillaume à Neufchâteau (88)
- Amiante Environnement à Vittel (88)

Entreprises de désamiantage :

Les entreprises de désamiantage doivent être agréées car soumises à une réglementation très stricte. Les deux principales certifications AFNOR et QUALIBAT permettent de connaître ces entreprises dans la Région Grand Est. La certification délivrée par Global Certification permet aussi de connaître les entreprises certifiées en Région Grand Est. 54 établissements (sièges et établissements secondaires) sont présents sur la Région et assez uniformément réparties entre les départements, la Moselle (57) et le Bas-Rhin (67) en tête. Une faiblesse du maillage est de nouveau observée pour les départements des Ardennes (08) et de la Haute-Marne (52).

Le diagramme ci-dessous présente le nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département :

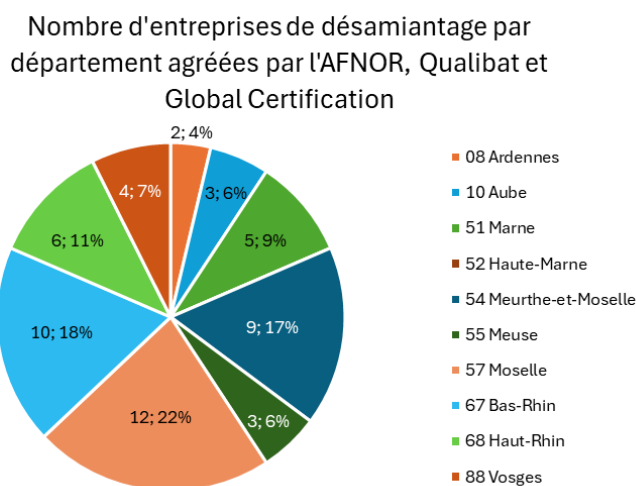


Figure 51 - Entreprises de désamiantage par département, 2023

Le nombre d'entreprises de désamiantages disponibles par département pour un ratio de 100 000 habitants est présenté dans le graphe ci-dessous :

Nombre d'entreprises de désamiantage certifiées par département pour 100 000 hab.

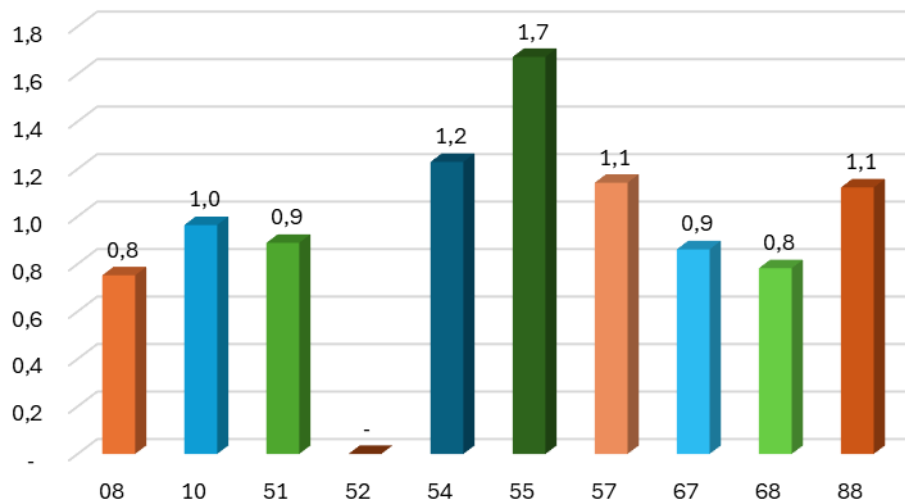


Figure 52 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants, 2023

Dépôts sauvages :

Dans le cas où une solution de collecte n'est pas proposée sur un territoire, le tonnage de dépôts sauvages identifié dans la matrice des coûts de collectivités peut être un indicateur des pratiques des usagers concernant l'amiante. En 2023, aucune matrice des coûts ne fait mention de dépôts sauvages. Cependant, l'enquête Collecte permet d'avoir des informations à ce sujet.

Sur l'ensemble des collectivités interrogées, 14 ont indiqué avoir collecté des dépôts sauvages et 4 ont pu fournir des données chiffrées :

- SIVOM Mulhouse Sud Alsace : 9 tonnes d'amiante dans les dépôts sauvages
- Eurométropole de Strasbourg : 13 tonnes d'amiante dans les dépôts sauvages
- CC Mad et Moselle : 1 tonne d'amiante dans les dépôts sauvages
- CC Haut Chemin – Pays de Pange : 10 tonnes d'amiante dans les dépôts sauvages

3.3.1.3. Installations de traitement de déchets amiantés de la Région Grand Est

Déchets d'amiante collectés et traités en Grand Est :

D'après la base **IREP Eliminateur 2023**, **35 095 tonnes de déchets amiantés collectées sur la Région ont été déclarées traitées par les installations de traitement du Grand Est**. En excluant, les opérations de regroupement, le gisement provenant du Grand Est réellement traité s'élève à **34 259 tonnes**.

D'après la liste des installations de traitement des déchets amiantés fournie par la DREAL, on constate que seule une installation n'a pas déclaré de tonnages de déchets amiantés pour l'année 2023 dans GEREP. Un questionnaire a été envoyé à l'installation concernée afin de fiabiliser le gisement collecté et traité dans la région. Certaines installations, bien qu'étant autorisées à recevoir de l'amiante n'en ont pas réceptionné en 2023.

Le tableau ci-après établit la liste des installations de traitement des déchets amiantés et les tonnages traités en provenance du Grand Est en 2015, 2022 et 2023 (hors opération de regroupement ou transit) :

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est		
			2015 (Hors terres amiantées)	2022	2023
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	1 503 t	2 490 t (100% amiante lié)	2 720 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	466 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 10)	1 293 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	1 204 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	/	83 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	131 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 173 t	781 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	346 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	168 t	Pas de tonnage en 2022	Pas de tonnage en 2023
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	799 t	2 465 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	3 244 t (58% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau, 40% d'amiante lié et 2% amiante libre)
ISDD DE LAIMONT / SARPI	55	LAIMONT	4 380 t	6 825 t (98% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau, 1% amiante libre et 1% amiante lié)	4 889 t (97% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau, 1% amiante libre et 2% d'amiante libre)
WIG France	55	DOMREMY LA CANNE	/	0 t	Pas de tonnage en 2023
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	886 t	9 296 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	15 601 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTROFF	4 492 t	18 324 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	5 689 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	908 t	109 t (100% amiante lié)	70 t (100% amiante lié)
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	64 t	84 t (100% amiante lié)	66 t (100% amiante lié)

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est		
			2015 (Hors terres amiantées)	2022	2023
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	169 t	123 t (100% amiante lié)	127 t (100% amiante lié)
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	/	98 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)	125 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND LINGENHELD	57	SAINT LOUIS	/	/	64 t (100% amiante libre ou lié selon l'intégrité du matériau)
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	2 840 t	/	/
TOTAL			20 848 t	42 056 t	34 276 t

Tableau 4 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traitées sur les installations de la Région

NB : Les installations en rouge dans le tableau ci-dessus n'ont pas déclaré de tonnage dans la base GEREP, contrairement aux installations en orange.

NB : Une installation Onyx Est était identifiée comme recevant de l'amiante à Saint-Brice-Courcelles. Après confirmation auprès de l'exploitant, cette installation ne reçoit pas d'amiante et a donc été retirée de la liste.

NB : Les tonnages déclaré dans GEREP par les ISDD ont été modifiés afin de prendre en compte tous les flux reçus contenant de l'amiante, sans se limiter aux codes déchets identifiés.

En 2015, ce gisement ne prenait pas en compte les terres amiantées mais seulement les déchets identifiés selon les codes 16 01 11* / 16 02 12* / 17 06 01* / 17 06 05*, à la différence des données depuis 2019.

Une version plus complète de ce tableau pour les données 2023 est disponible en Annexe 6.I.

La carte ci-après présente les installations acceptant l'amiante présentes sur le territoire de la Région, elle précise la typologie de l'installation (stockage ou regroupement) :

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est en 2023

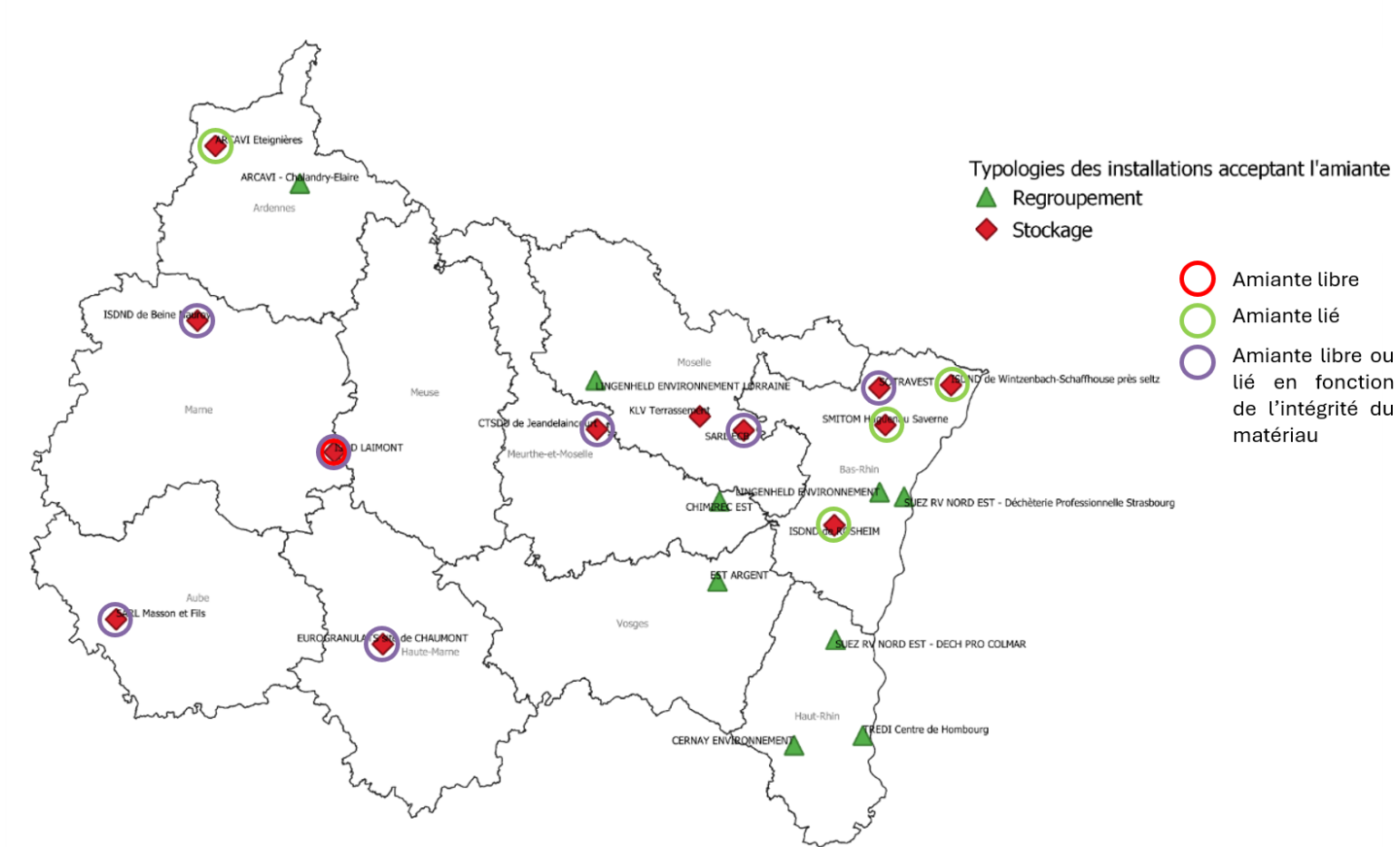


Figure 53 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est

Répartition du tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est :

CODE DECHETS	Dénomination	Type d'amiante	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est (en tonnes)		
			2015	2022	2023
15 01 11*	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par ex, amiante), y compris des conteneurs à pression vides	Amianté lié	NC	40	9
16 01 11*	Patins de freins contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	0,5	13	2
16 02 12*	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	Amiante libre	294	99	124
17 05 03*	Terres amiantées	Amiante lié	NC	10	4 270
17 06 01*	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	1 078	2 637	525
17 06 03*	Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	Amiante libre ou lié	/	1 283	25 916
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Amiante libre ou lié	17 021	38 083	1 366
Autres codes déchets	/	Amiante libre ou lié	/	/	2 116
TOTAL			18 400 t	42 165 t	34 329 t

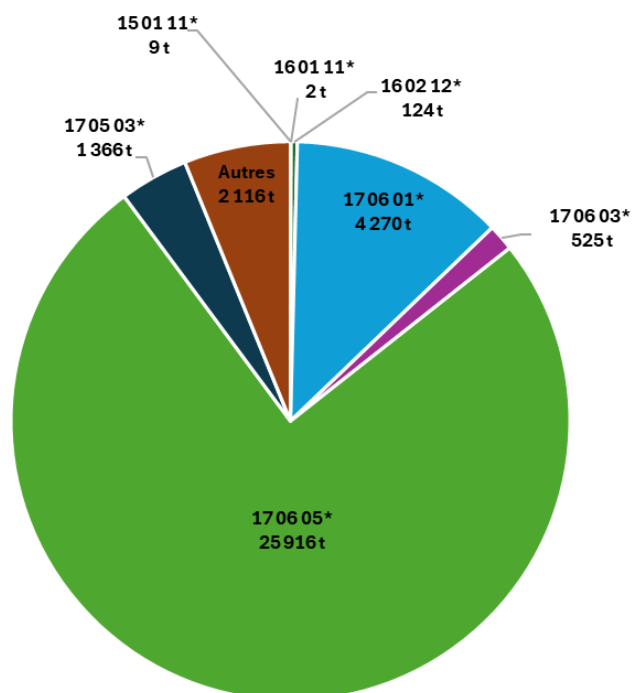


Figure 54 - Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la région Grand Est, 2023

Analyse : En 2023, malgré une diminution de 19 % du tonnage de déchets amiantés total (comprenant les terres amiantées uniquement des installations de Laimont et Jeandelaincourt), la composition du gisement de déchets amiantés reçu et traité en Grand Est reste globalement similaire à celle de 2022. Cette diminution de tonnage entre 2023 et 2022 se constate sur plusieurs installations et ne concerne pas une seule installation en particulier.

Encore cette année, et ce depuis 2015, le flux majoritaire concerne les matériaux de construction contenant de l'amiante, représentant en 2023 75 % du gisement de déchets.

Déchets d'amiante collectés en Grand Est et traités hors Grand Est :

5 728 tonnes de déchets amiantés collectés dans le Grand Est ont été envoyés pour traitement (5 652 t) ou regroupement (76 t) hors de la Région.

Installations de traitement par Région	Tonnage réceptionné en provenance du GE en 2023	Pourcentage du gisement total (traitement GE exclus)	Pourcentage du gisement total (traitement GE inclus)
BFC	5 243 t	93%	14,25%
ISDD de Vaire	2 941 t		
ISDD de Drambon	2 302 t		
ARA	30 t	1%	0,08%
TREDI Saint Vulbas	30 t		
HDF	67 t	1%	0,18%
ISDND Hersin Coupigny	17 t		
BAUDELET	50 t		

Installations de traitement par Région	Tonnage réceptionné en provenance du GE en 2023	Pourcentage du gisement total (traitement GE exclus)	Pourcentage du gisement total (traitement GE inclus)
IDF	77 t	1%	0,21%
Routière de l'Est Parisien (REP) - Site de Claye-Souilly	46 t		
SUEZ RR IWS MINERALS France - ISDD Villeparisis	14 t		
VEOLIA – ISDND Guitrancourt	0,1 t		
ENTREPRISE MODERNE TERRASSEMENT AGREGATS	3 t		
Nouvelle-Aquitaine	64 t	1%	0,17%
INERTAM	64 t		
Occitanie	21 t	0%	0,06%
SARPI MINERAL FRANCE	21 t		
Centre	73 t	1%	0,20%
SEG	73 t		
PDL	77 t	1%	0,21%
PAPREC CRV	21 t		
SECHE ECO INDUSTRIES	35 t		
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	21 t		
TOTAL	5 652 t	100%	15%

- 83 % des exports concernent la typologie de déchets 17 06 05* (matériaux de construction contenant de l'amiante) et 8 % la typologie 17 06 03* (autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses).
- L'ISDD de Vavre est de plus en plus sollicité concernant le traitement de déchets amiantés à la suite de la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt (88). Le tonnage réceptionné par l'installation a augmenté de 39 % entre 2023 et 2022 (soit 825 t de plus).

Déchets d'amiante collectés hors Grand Est et traités en Grand Est :

Flux transfrontaliers :

Concernant les déchets amiantés, seuls les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchets » : 17 06 05*) ont fait l'objet d'importation.

Le tableau ci-après présente les importations dans la Région Grand Est de déchets amiantés en 2023 selon les données transmises par le PNTTD.

Les importations de déchets amiantés depuis les pays étrangers représentent 6 881 tonnes soit 10% du gisement total traité sur la Région Grand Est. Dans le gisement provenant de l'étranger 33 % ont été produits par CONTAINERDIENST ENGEL en Allemagne ; 15 % ont été produits par JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A au Luxembourg et 14 % ont été produit par HEIN Déchets au Luxembourg.

Nom du producteur	Commune du producteur	Pays du producteur	Installation de traitement	Commune de l'installation	Code déchets	Quantités importées (tonnes)
JEAN LAMESCH EXPLOITA-TION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	1 583
HEIN Déchets SARL	BECH KLEINMACHER	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	991
ECOTEC SARL	SANEM	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	815
CONTAINERDIENST ENGEL GmbH	ILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	2 284
MWM	VÖKLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	497
REMONDIS GmbH	DILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	377
REMONDIS Luxembourg	Foetz	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROFF	17 06 05 *	116
POLYGON LUX SARL	CONTERN	Luxembourg	SARL ECB	BETTBORN	17 06 01* 17 06 05*	88
AM XARDEL / LTS	CONTERN	Luxembourg	ISDD Laimont	LAIMONT	17 06 05 *	131
TOTAL						6 882 t

Flux inter-régions :

- **37 965 tonnes de déchets amiantés ont été importées en 2023** sur les installations de traitement et regroupement de la Région Grand Est depuis les autres Régions françaises, dont 46 tonnes pour regroupement.
- 2 % de ce gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 06 01* ; 6 % à la typologie 17 06 03* ; **15 % à la typologie 17 05 03* et 68 % du gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 06 05***.
 - 25 989 tonnes de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, 17 06 05*, ont été importées dans la Région tandis que 4 684 tonnes de cette même typologie de déchets collectée dans la Région ont été exportées ;
 - 2 263 tonnes de déchets matériaux d'isolation contenant de l'amiante, 17 06 03*, ont été importées dans le Région Grand Est ;
 - 5 582 tonnes de terres amiantées, 17 05 03*, ont été importées dans le Région Grand Est ;
 - 913 tonnes de matériaux d'isolation contenant de l'amiante, 17 06 01*, ont été importées dans le Région Grand Est.
- 6 installations ont réceptionné ces importations de déchets amiantés :
 - ▶ L'ISDD de Laimont (55) pour 29 379 tonnes ;
 - ▶ L'ISDD de Jeandelaincourt (54) pour 5 633 tonnes ;
 - ▶ KLV Terrassement (57) pour 1 303 tonnes ;
 - ▶ SARL Masson & Fils (10) pour 794 tonnes ;
 - ▶ TREDI Strasbourg (67) pour 576 tonnes ;
 - ▶ EUROGRANULATS Chaumont (52) pour 178 tonnes.

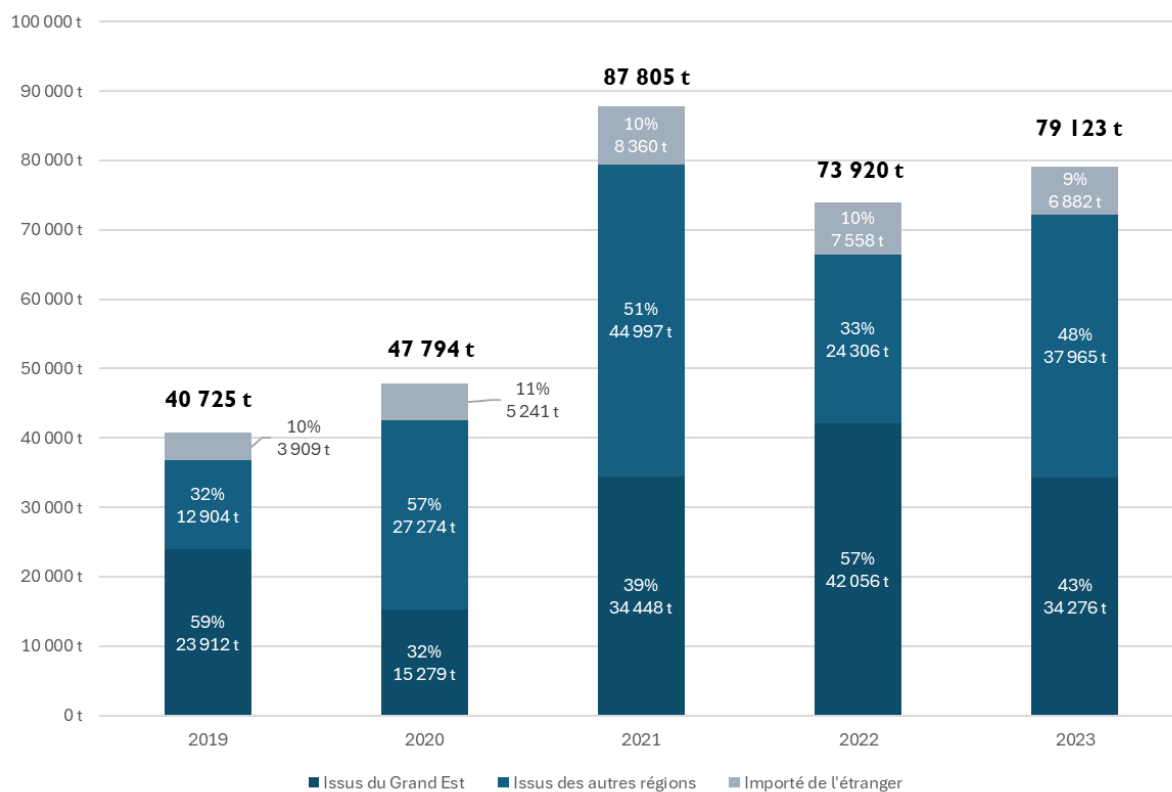


Figure 55 - Evolution des quantités traitées sur la région depuis 2019

Depuis 2019, les flux importés des autres régions de France et de l'étranger sont plus importants que les flux exportés, **le principe d'équilibre des flux n'est donc pas respecté.**

Par ailleurs, d'après l'un des principes du SRADDET au moins 50% des flux traités sur les installations du Grand Est doivent provenir de la région dans un souci d'autonomie. **Depuis 2019, la part des flux extérieurs (autres régions et étranger) reste significative,** avec une augmentation notable des apports en provenance des autres régions, tandis que les flux importés de l'étranger demeurent relativement stables.

Bilan des installations de traitement des déchets amiantés :

Le tableau ci-dessous présente le tonnage total d'amianté traité en 2023 sur chacune des installations (toutes provenances). En 2015, seules les quantités de déchets amiantés en provenance de la Région Grand Est et traitées sur ses installations avaient été recensées.

NB : Les installations en rouge dans le tableau ci-dessus n'ont pas déclaré de tonnage dans la base GERE, contrairement aux installations en orange.

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante traité		Capacité technique (en t/an)	Commentaires
			2022	2023		
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	2 490 t	2 720 t	10 000 (pour l'amiante)	AP 2019 ayant augmenté la capacité à 10 000t/an
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	2 287 t	1 997 t	3 500 (pour l'amiante)	Augmentation de la capacité en février 2023
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	83 t	131 t	NC	
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	1 597 t	524 t	10 000 (pour l'amiante en moyenne par an)	Augmentation capacité en octobre 2022 Fermeture programmée en 2022 mais AP2022 SEMOUTIERS -MONTSAON (10 000 t/an)
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	Pas de tonnage en 2022	Pas de tonnage 2023	30 000 (pour l'amiante)	Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amiante lié
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	5 249 t	8 877 t	200 000 (pour les déchets dangereux)	Demande en cours (2023) pour augmenter les capacités et la zone de chalandise
ISDD DE LAIMONT / SARPI MINERAL	55	LAIMONT	17 938 t	34 401 t	35 000 (de déchets dangereux en moyenne par an)	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage
WIG France	55	DOMREMY LA CANNE	0 t	0 t	NC	Désamiantage de train
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	9 296 t	15 690 t	17 000 (pour l'amiante)	425 000 tonnes sur 25 ans (env. 17 000 t/an)
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTROFF	34 280 t	13 654 t	NC	

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante traité		Capacité technique (en t/an)	Commentaires
			2022	2023		
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	109 t	70 t	700 (pour l'amiante)	Casier dédié au stockage d'amiante liée à des matériaux inertes Durée d'exploitation limitée au 31 décembre 2029 Capacité totale : 23 300 t
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	84 t	66 t	NC	
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	123 t	127 t	10 000	
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	98 t	125 t	5 000 (pour l'amiante)	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	SAINT-LOUIS	0 t	64 t	15 000 (pour l'amiante)	Tonnage réceptionné en transit uniquement. Demande 2023 augmentant les capacités et la zone de chalandise
TOTAL			73 719 t	78 446 t		

Une version plus complète de ce tableau pour les données 2023 est disponible en Annexe 6. I.

*L'ISDD de Laimont est spécialisée dans le traitement de l'amiante libre. En 2023, 93% des tonnages reçus contenaient de l'amiante (34 401 tonnes sur 36 820 tonnes de déchets dangereux traités). Les « Terres et cailloux contenant des substances dangereuses » traitées sur l'ISDD contiennent majoritairement de l'amiante, ainsi que les « Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses ».

Parallèlement aux apports de la Région, l'installation a également traité des déchets dangereux en provenance des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Les Hauts-de-France ne possédant pas d'ISDD, l'installation la plus proche est par conséquent l'ISDD de Laimont. Par sa position dans le département de la Meuse, l'installation est également la troisième installation la plus proche pour traiter les déchets dangereux amiantés produits en Ile-de-France.

- ▶ La société Carrières Champenoises (Jully sur Sarce, Aube) souhaite également pouvoir diversifier ses gisements et réceptionner des déchets amiantés.
- ▶ L'entreprise BECK réhabilite la friche de l'aciérie de Talange pour y établir des activités de stockage et de recyclage. Le site prévoit d'installer un laboratoire de recherche baptisé NEUTRAVAL dont le but est de travailler à la mise au point de techniques de valorisation par procédé physico-chimique des déchets amiantés. En 2023, les premiers tests pilotes ont démarré.
- ▶ La société WIG France a été autorisée en 2023 à poursuivre l'exploitation de ses installations de tri et de traitement de déchets dangereux (désamiantage) (ainsi que de dépollution, démontage et découpage de véhicules terrestres hors d'usage) sur le territoire de la commune de Domremy-la-Canne (55).
- ▶ En 2023, l'ISDD de Jeandelaincourt a déposé une demande pour renouveler son AP avec augmentation des capacités et extension de sa zone de chalandise.

ANALYSE :

Bien que les quantités traitées par chaque installation entre 2022 et 2023 aient subies des variations plus ou moins importantes, **l'ISDD de Laimont est l'installation qui a enregistré la plus forte hausse de son volume, passant de 17 938 t en 2022 à 34 401 t en 2023**. Toutefois, les quantités reçues en 2023 sont cohérentes avec ce qui a été observé les années précédentes (2020 et 2021) ce qui confirme que 2022 était une année exceptionnelle pour le site.

L'autre installation ayant une évolution notable des tonnages traités est le site de l'entreprise KLV. En 2021 et 2022, les données remontées par l'exploitant indiquant environ 34 000 t traitées par an. En 2023, les tonnages déclarés dans la base IREP s'élèvent à un peu plus de 13 600 t, soit une diminution d'environ 60%.

De même, l'entreprise Carrières BECK a vu son tonnage traité augmenter ces dernières années, passant de 1 450 t en 2019 à 9 296 t en 2022 et à 15 690 t en 2023.

Les tonnages d'amiante traités en région Grand Est présentent une évolution marquée sur la période 2019-2023. **Les niveaux observés en 2019 (51 800 t) et 2020 (49 100 t) doivent être relativisés, car les données de l'entreprise KLV n'étaient pas complètes.** Le gisement est donc sous-estimé.

À partir de 2021, les volumes enregistrés atteignent un pic exceptionnel de 87 800 t, traduisant sans doute la réalisation d'importants chantiers de désamiantage. Les années suivantes connaissent une baisse progressive (73 700 t en 2022 puis 78 446 t en 2023), mais restent à un niveau supérieur aux premières années, confirmant des flux plus importants que ce que laissaient paraître les données partielles de 2019-2020.

3.3.1.4. Bilan de la production de déchets dangereux d'amiante

Amiante								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 & 2031
					2022	2023		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Nombre d'installations de collecte des déchets amiantés (déchèteries publiques, déchèteries professionnelles, collectes ponctuelles, apports directs en ISDND)		22 déchèteries publiques recensées		48 points de collecte recensés dont 23 déchèteries publiques, dont aucune en 08/10/52/54/55/57	38 points de collecte recensés dont 21 déchèteries publiques, dont aucune en 08/10/52/57/68	 Fluctuation du nombre de points de collecte recensés et absence de points de collecte dans certains départements	Planifier le maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés
	Déchèteries publiques	t/an	NC	SINOE	168	196	 Meilleure connaissance des quantités collectées et des destinations de traitement pour les flux collectés par les EPCI.	
	Collectes ponctuelles			Enquête DMA	318	118		
	Déchèteries professionnelles			Enquête ITOM	244	185		
	Apports direct				179	194		

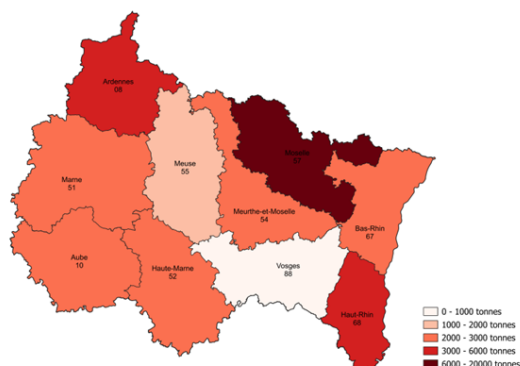
Amiante								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 & 2031
					2022	2023		
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages (amiante libre et lié) produites en Grand Est	t/an	21 148	IREP Eliminateur + PNTTD	42 056	40 822	 Diminution de la quantité produite par rapport à 2022 Augmentation des tonnages produits sur la région depuis 2019	Stabiliser la production
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est	t/an	21 148 t (tonnage en provenance du Grand Est)	IREP Eliminateur + questionnaire auprès des installations + PNTTD	73 719	78 446	 Augmentation de la quantité réceptionnée entre 2022 et 2023 Suite à une augmentation des tonnages entre 2020 et 2021, diminution progressive depuis 2022 Pas de tendance nette	Préservation des capacités de traitement
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionné sur les installations du Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	20 848 (tonnages ne comprenant pas les terres amiantées) Dont 17 021 t de Matx de const.	GEREP + questionnaires pour celles ne renseignant pas GERE	42 165 Dont 38 083 t de Matx de const.	34 206 Dont 25 916 t de Matx de const.	 Augmentation des tonnages depuis 2019, malgré une diminution de la quantité produite entre 2022 et 2023	

Amiante								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 & 2031
					2022	2023		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des pays étrangers	t/an	NC	PNTTD + questionnaire auprès des installations	7 558	6 881	Stabilisation des quantités réceptionnées.	Echanges équilibrés
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations du Grand Est en provenance des autres régions françaises	t/an	NC	IREP Eliminateur	24 306	37 961	! Tendance à la hausse des quantités reçues	
	Tonnages (amiante libre et lié) réceptionnés sur les installations d'autres régions (exports) en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	4 050	5 652	Stabilisation des quantités réceptionnées	



Synthèse des flux de déchets amiantés – Chiffres clés 2023

Tonnage collecté en Grand Est : 41 kt

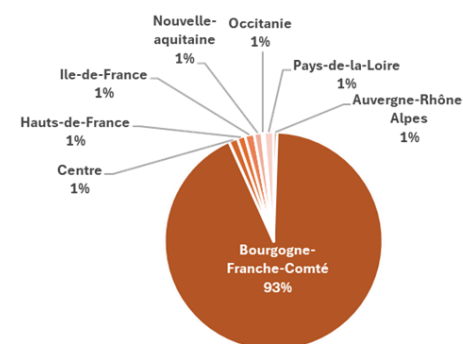


**Amiante collecté
et traité en Grand
Est : 34 kt**

Tonnage traité en Grand Est : 79 kt

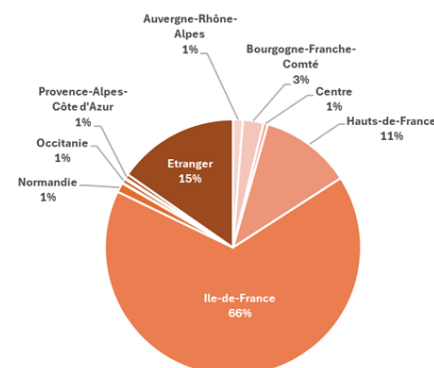


**Destination des déchets amiantés collectés
en Grand Est et traités hors de la Région**



**Amiante sortant du
Grand Est : 6 kt**

**Origine des déchets amiantés collectés hors
de la Région et traités en Grand Est**



**Amiante entrant
Grand Est : 45 kt**

3.3.2. Les terres polluées

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
17 05 03*	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses

Les terres polluées (ou terres souillées) sont les terres excavées lors de la dépollution des sites pollués. Elles sont donc considérées comme déchets dangereux et vont faire l'objet d'un traitement destiné à réduire, éliminer, neutraliser, immobiliser ou isoler leurs éléments polluants sur site ou dans un centre de traitement extérieur. Ces terres peuvent aussi être utilisées en tant que remblais et donc subir une valorisation matière.

Ces terres ont subi l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances (hydrocarbures, métaux lourds, ...) ou de préparations susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé humaine, ou pour l'environnement.

Plusieurs devenir sont possibles :

- Valorisation matière :
 - En remblais ;
- Traitements :
 - Traitement par stabilisation ;
 - Biotraitement ;
 - Traitement physico-chimique ;
 - Désorption thermique ;
 - Traitement thermique avec valorisation énergétique et traitement thermique sans valorisation énergétique ;
 - Mise en stockage.

En France, un inventaire des sites et sols pollués est conduit depuis 1994. Une base de données nationale est issue de cet inventaire et maintenant disponible sur le site Géorisques (ex-BASOL).

La liste des sites pollués ou potentiellement pollués n'a pu être extraite pour l'année 2022, la liste présentée ci-dessous est une extraction à date (août 2025). 1302 sites sont recensés dans la Région Grand Est-ce qui représente 12.6 % des sites nationaux. 180 sites pollués ou potentiellement pollués ont été identifiés entre avril 2024 et août 2025 sur la région Grand Est.

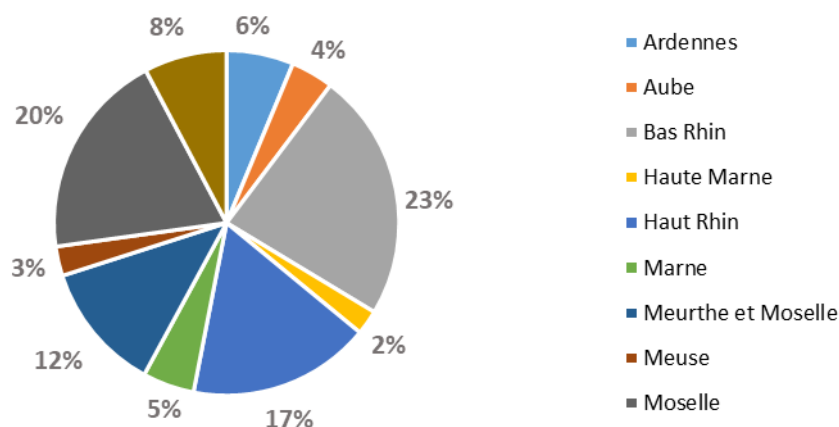


Figure 56 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand Est

Département	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués			Taux d'évolution	
	2023	2022	2015	2022-2023	2015-2023
Ardennes	82	80	89	3%	-8%
Aube	52	50	58	4%	-10%
Bas Rhin	304	297	242	2%	26%
Haute Marne	30	24	21	25%	43%
Haut Rhin	223	206	191	8%	17%
Marne	63	41	46	54%	37%
Meurthe et Moselle	158	135	112	17%	41%
Meuse	36	26	25	38%	44%
Moselle	253	188	179	35%	41%
Vosges	101	75	75	35%	35%
TOTAL	1302	1122	1038	16%	25%

3.3.2.1. Gisement des terres polluées

En 2023, **34 611 tonnes de terres polluées ont été produites en Région Grand Est** d'après la base IREP et le PNTTD. Ces tonnes ont été traitées :

- A 90 % en Grand Est soit environ 31 246 tonnes ;
- A 4 % hors Grand Est en France soit environ 1 403 tonnes (dont 38 % en BFC) ;
- A 6 % à l'étranger soit environ 1 962 tonnes en Allemagne et au Pays-Bas (100 %).

En 2022, le gisement de terres polluées était évalué à 31 312 tonnes (43 450 t en 2015). **Le gisement de terres polluées a augmenté de 10 % entre 2022 et 2023.** Depuis 2019, des variations significatives, à la hausse comme à la baisse, dans le tonnage annuel de déchets produit en Grand Est sont observées. Cette absence de tendance claire peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, les quantités de terres polluées produites diffèrent en fonction des chantiers annuels. De plus, l'année 2020 a été marquée par des périodes de confinement qui ont entraîné des interruptions d'activité. Ensuite en 2021, l'activité a repris de manière intense pour compenser ces pertes, malgré les confinements, avant de se stabiliser davantage en 2022 et 2023.

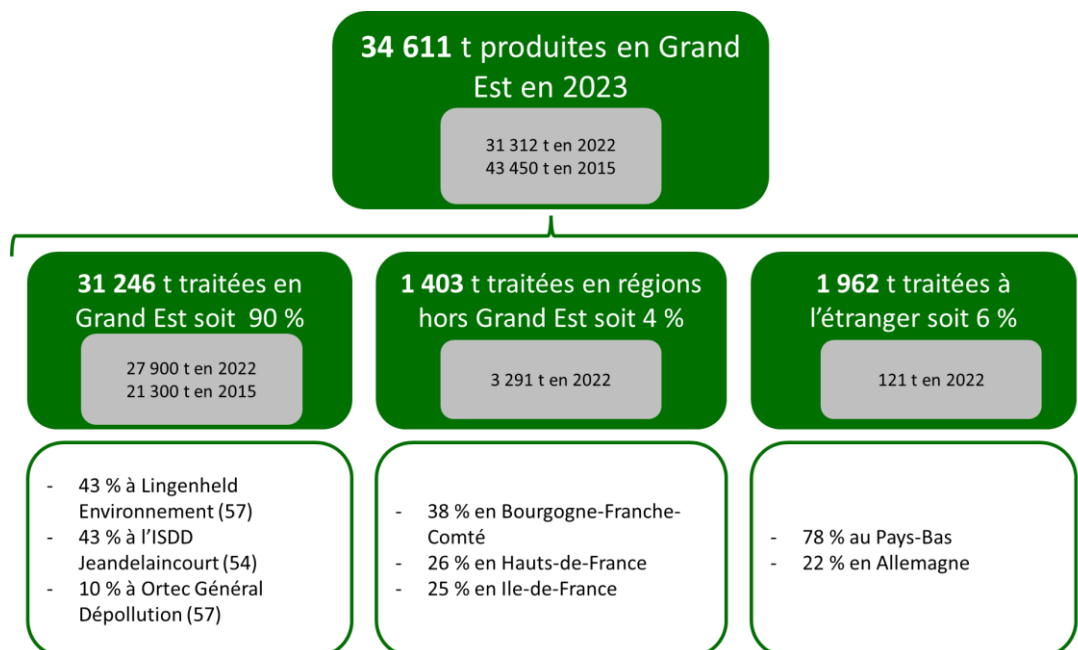


Figure 57 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est, 2023

La répartition du gisement Régional par département est présentée dans le tableau ci-après :

Département	Quantité produite (En tonnes)
Ardennes (08)	0
Aube (10)	1 514
Marne (51)	2 307
Haute Marne (52)	2 857
Meurthe et Moselle (54)	10 226
Meuse (55)	71
Moselle (57)	14 437
Bas-Rhin (67)	2 213
Haut-Rhin (68)	963
Vosges (88)	24
TOTAL Région Grand Est	34 611 t

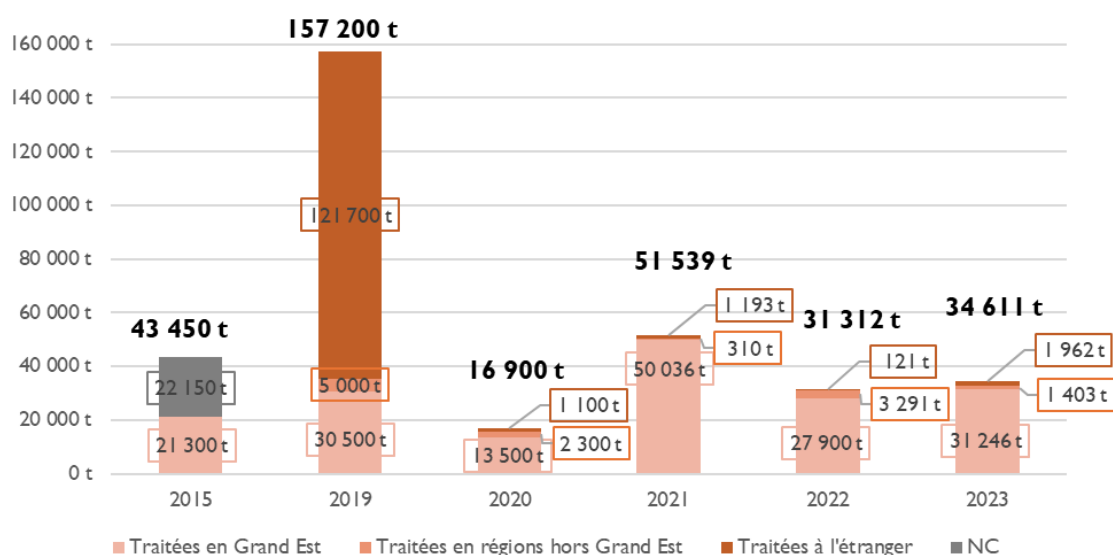


Figure 58 - Evolution des quantités de terres polluées produites depuis 2015

ANALYSE :

En 2023, la quantité de terres polluées produites dans la Région Grand Est a augmenté de 3 299 tonnes (+10%) par rapport à 2022.

Les années 2019, 2020 et 2021 ont été particulières en matière de production de terres polluées : chantier important en 2019, crise sanitaire en 2020 et reprise de l'activité en 2021. Toutefois, les années 2022 et 2023 ont retrouvé une certaine stabilité en termes de production des terres polluées. Des évolutions importantes sur ce flux sont possibles, car la quantité produite dépend fortement des chantiers de dépollution et de leur nombre en cours.

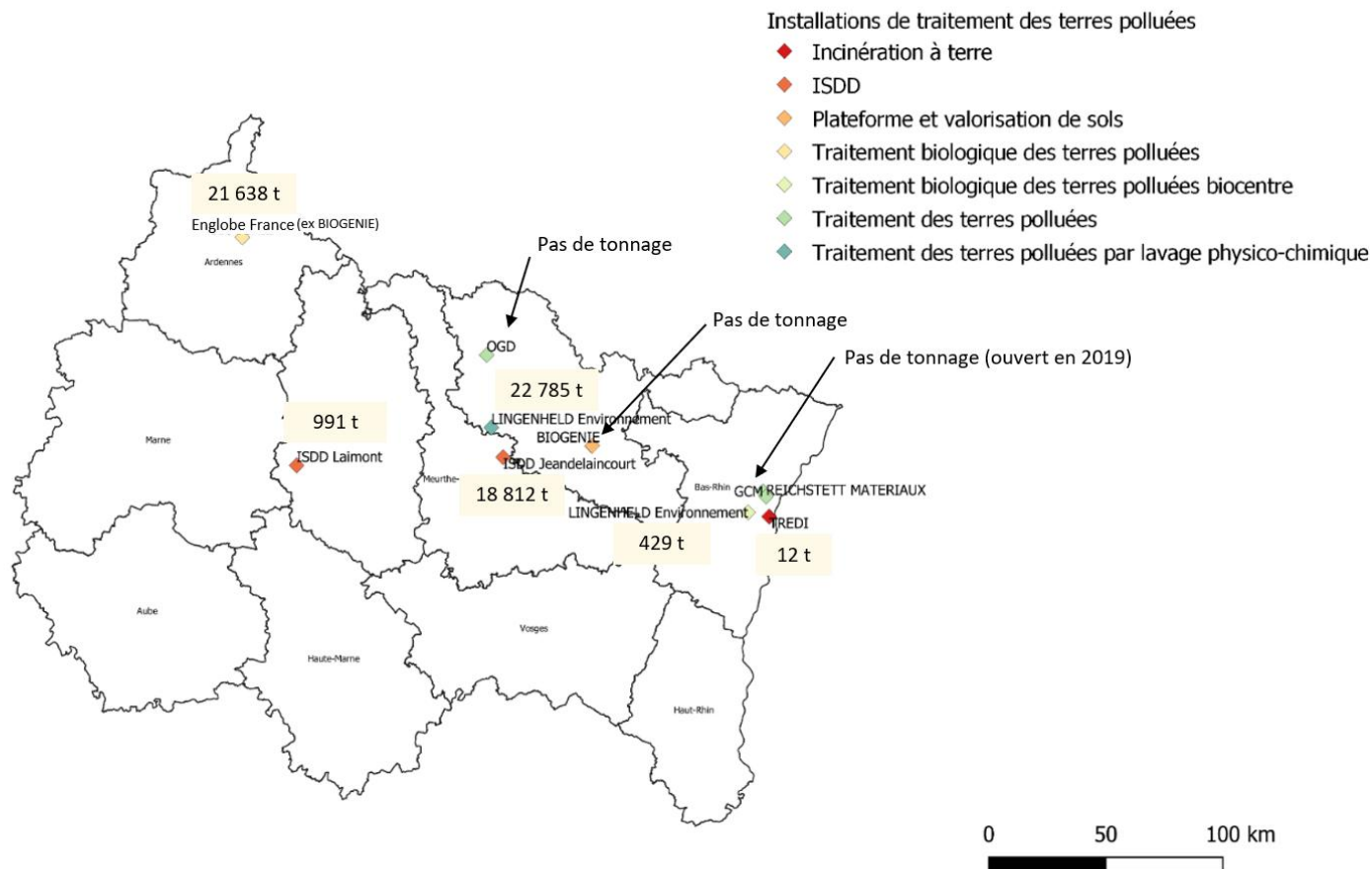
3.3.2.2. Installations de traitement des terres polluées dans la Région Grand Est

En 2023, hors opérations de transit, **64 668 tonnes de terres polluées ont été traitées** sur les installations de traitement du Grand Est, contre 95 327 t en 2022 (source : IREP 2023 – PNTTD). 6 installations de traitement ont traité la totalité des terres polluées en 2023 :

Installation	Commune	Dept	Tonnage traité 2023	Capacité (t/an)	Source
LINGENHELD Environnement	Oberschaeffolsheim	67	429 t	105 000	IREP
Englobe France (ex BIOGENIE)	Chalandry	8	21 638 t	60 000	IREP et PNTTD (provenance Luxembourg)
REICHSTETT MATERIAUX	Vendenheim	67	0 t	60 000	IREP
ISDD Jeandelaincourt	Jeandelaincourt	54	18 812 t	100 000	IREP
ISDD Laimont	Laimont	55	991 t	50 000	IREP
LINGENHELD Environnement	Louvigny	57	22 785 t	80 000	IREP et PNTTD (provenance Luxembourg)
TREDI	Strasbourg	67	12 t	52 000	IREP
GCM	Vendenheim	67	0 t	30 000	IREP
Biocentre OGD	Talange	57	0 t	30 000	PNTTD
BIOGENIE	Bourgaltroff	57	0 t	60 000	IREP
TERRAG France SAS	Mutzig	67	0 t	NC	IREP
TOTAL			64 668 t	507 000 tonnes	

La carte ci-dessous présente l'implantation des installations de traitement des terres polluées et précise le type de traitement par installation.

Installations de traitement des terres polluées en 2023



ANALYSE :

Entre 2015 et 2020 plusieurs installations de traitement des terres polluées ont été créées dans la région.

En 2023, aucune nouvelle installation n'a été recensée. De plus, toutes les installations n'ont pas reçu des tonnages en raison de la faible production de terres polluées sur l'année.

✓ Terres polluées produites en Grand Est et traitées hors Grand Est (en France)

Tableau 5 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2023

Installations de traitement par Région	Tonnage traité en provenance du GE en 2023
AUVERGNE-RHONE-ALPES	9 t
TREDI	9 t
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	539 t
ISDD de Vaivre	539 t
NORMANDIE	111 t
Solvalor Seine	111 t
HAUTS-DE-FRANCE	360 t
Suez RV Nord	360 t
PAYS-DE-LA-LOIRE	30 t
Aprochim	19 t
Seche Eco Industries	11 t
ILE-DE-FRANCE	354 t
AWS France	64 t
Solvalor	289 t
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	1 t
TOTAL	1 403 t

38 % du gisement de terres polluées produits en Grand Est et non traité dans la Région, est dirigé est vers la Région Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement vers l'ISDD de Vaivre (70).

✓ Terres polluées produites hors Grand Est en France et traitées en Grand Est :

Tableau 6 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées en 2023

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2021
ISDD Jeandelaincourt (54)	5 238 t
Ile-de-France	3 818 t
Hauts-de-France	1 420 t

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2021
ISDD Laimont (55)	903 t
Hauts-de-France	903 t
TREDI (67)	9 t
Auvergne-Rhône-Alpes	9 t
TOTAL	6 150 t

NB : Les opérations de regroupement préalablement à l'une des opérations de valorisation ne sont pas comptabilisées dans les flux.

62 % des flux importés des autres Régions françaises proviennent de la Région Ile-de-France, pour laquelle les terres polluées sont traitées sur les ISDD de Jeandelaincourt.

✓ Imports et exports à l'étranger

Les données des imports et exports des déchets dangereux à l'étranger ont été transmises par le PNTTD.

► L'import de terres polluées :

En 2023, **30 684 tonnes de terres polluées produites à l'étranger**, au Luxembourg uniquement, ont été traitées en Région Grand Est sur 2 installations de traitement :

Nom de l'installation de traitement	Département de l'installation	Pays du producteur	Tonnage importé	Opération
Englobe France (ex BIOGENIE EUROPE)	Ardennes (8)	Luxembourg	21 398 t	Recyclage (R5)
Lingenheld Environnement Lorraine	Bas-Rhin (67)	Luxembourg	9 285 t	Recyclage (R5)
TOTAL			30 684 t	100 % pour recyclage

► Export des terres polluées :

En 2023, **1 962 tonnes de terres polluées produites dans la Région Grand Est** ont été envoyées pour traitement à l'étranger.

Ci-dessous, le détail des exports :

Nom du producteur	Département du producteur	Nom de l'installation de traitement	Pays de l'éliminateur	Tonnage exporté
Remex Ressources Minérales	Bas-Rhin (67)	ARGE BSA	Allemagne	240 t
SAPPE	Bas-Rhin (67)	THEO POUW SECUNDAIRE BOUWSTOFFEN B.V.	Pays-Bas	1 530 t
Biocentre OGD	Moselle (57)	TERRAG GmbH AWZ Hermine Standort Zwischenlager	Allemagne	193 t
TOTAL				1 962 t

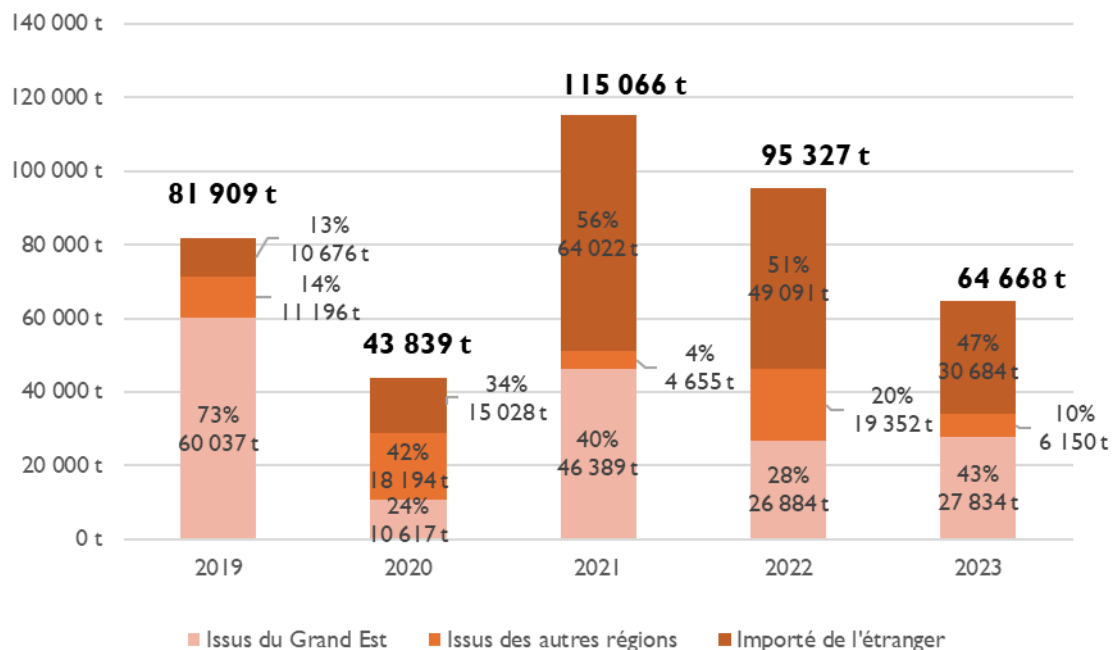


Figure 59- Evolution des quantités de terres polluées traitées depuis 2019

Depuis 2019, la part des tonnages importés de l'étranger est très élevée, atteignant jusqu'à 56 % en 2021 et restant proche de la moitié des volumes en 2022 et 2023. À l'inverse, la part des déchets issus du Grand Est recule, passant de 73 % en 2019 à 43 % en 2023.

Cette évolution est en décalage avec le **SRADET**, qui vise à limiter les apports de l'étranger et à garantir au moins 50 % de tonnages régionaux.

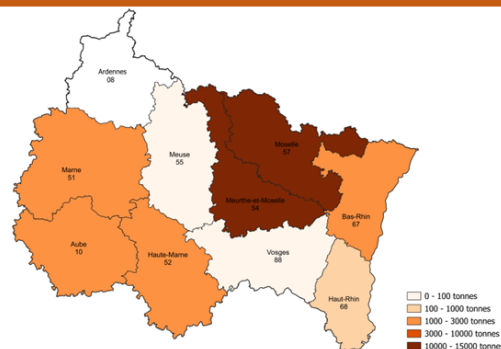
3.3.2.3. Bilan de la production de terres polluées

Terres polluées								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits dans le Grand Est	t/an	43 450	IREP Eliminateur et PNTTD	31 312	34 611	Augmentation des quantités produites et traitées dans la région en 2023 par rapport à 2022	Recommandation : Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	21 300	IREP Eliminateur	27 900	31 246		Améliorer la connaissance des flux
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres région	t/an	NC	IREP Eliminateur	3 291	1 403	 Diminution des quantités traitées hors région	
	Tonnages Produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an	NC	PNTTD	121	1 962	Augmentation des exports à l'étranger	

Terres polluées								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans le Grand Est (toutes provenances)	t/an	NC	IREP Eliminateur et PNTTD	95 327	64 668	Toutes les installations n'ont pas reçu de tonnages en 2023. Baisse des quantités globales reçues	Préservation des capacités de traitement Echanges équilibrés
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	19 352	6 150	 Diminution conséquente des quantités reçues	
	Tonnages traités dans le Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	PNTTD	49 091	30 684	 Baisse des quantités reçues (pour du recyclage à 100 %)	
	Recensement des installations et capacités autorisées		Liste en Annexe du PRPGD non exhaustive	IREP Eliminateur	Pas de nouvelle installation			

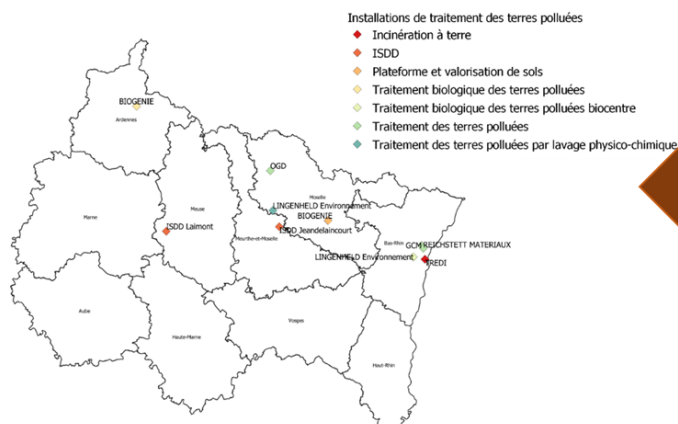
Synthèse des flux de terres polluées – Chiffres clés 2023

Tonnage collecté en Grand Est : 35 kt



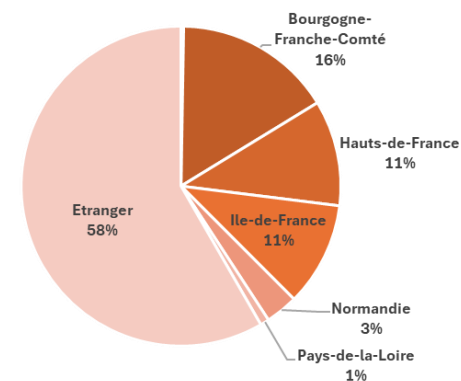
Terres polluées
collectées et
traitées en Grand
Est : 31 kt

Tonnage traité en Grand Est : 68 kt

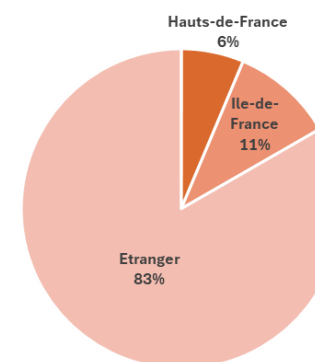


Terres polluées sortant
du Grand Est : 4 kt

**Destination des terres polluées collectées
en Grand Est et traitées hors de la Région**



**Origine des terres polluées collectées hors
de la Région et traitées en Grand Est**



Terres polluées entrant
en Grand Est : 37 kt

3.3.3. Les REFION et REFIDI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
19 01 05*	Gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées
19 01 06*	Déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux
19 01 07*	Déchets secs de l'épuration des fumées
19 01 10*	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées
19 01 13*	Cendres volantes contenant des substances dangereuses
19 01 15*	Cendres sous chaudières contenant des substances dangereuses

Les REFION/REFIDI (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagère/Déchets Industriels) sont des résidus solides collectés en aval du traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Les REFION et REFIDI sont stabilisés avant d'être stockés dans des ISDD.

3.3.3.1. Bilan quantitatif

Le gisement des résidus d'épuration des fumées d'incineration **produit dans le Grand Est et traité en France était de 46 295 tonnes en 2023**, contre 40 857 t en 2022 et 29 300 t en 2015 (selon la base IREP 2015 pour les mêmes codes déchets définis précédemment). **5 572 t supplémentaires ont été produites mais exportées à l'étranger pour traitement**, contre 5 390 t en 2022.

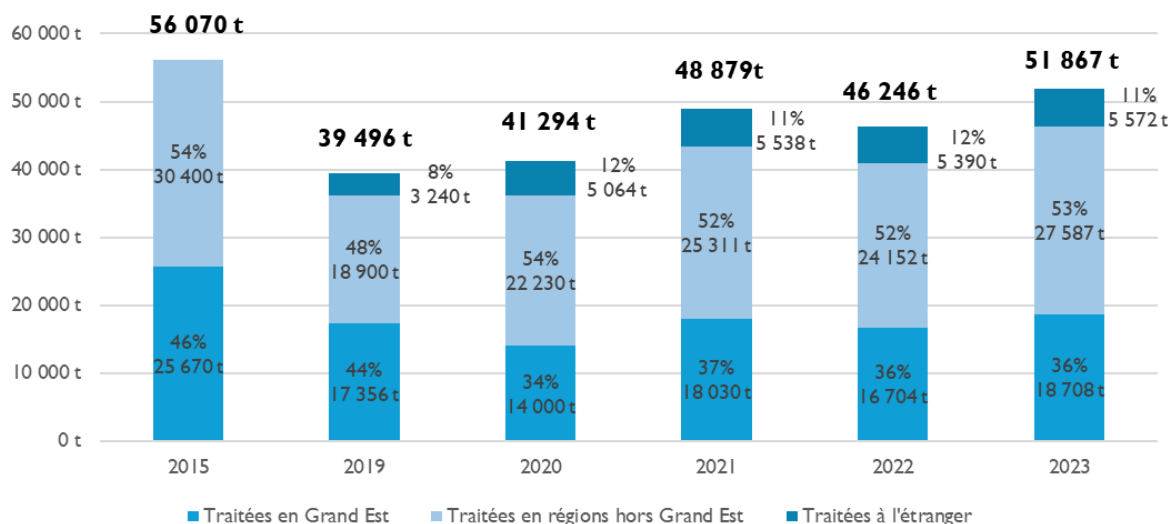


Figure 60 - Evolution des destinations de traitement des REFION REFIDI produits en Grand Est depuis 2015

NB : En 2015, les 30 400 tonnes proviennent à la fois de l'étranger et des autres régions de France.

En 2023, ce gisement produit dans la Région est traité à :

- 36 % en Région Grand Est (contre 36% en 2022 ; 39,4% en 2015) ;
- 21 % en Ile-de-France sur le site de SARP Industries (contre 26% en 2022 ; 16,9% en 2015) ;
- 21 % en Bourgogne Franche-Comté sur l'ISDD de SUEZ RR IWS à Vaivre (contre 13% en 2022) ;
- 11 % en Pays de la Loire sur le site de Séché Eco-industries à Changé (contre 13% en 2021 ; 14% en 2020) ;
- 11 % à l'étranger, plus précisément en Allemagne et en Belgique (contre 11% en 2022 ; 18,6 % en 2015).

DESTINATION DE TRAITEMENT DES REFIM-REFIDI PRODUITS EN GRAND-EST EN 2023

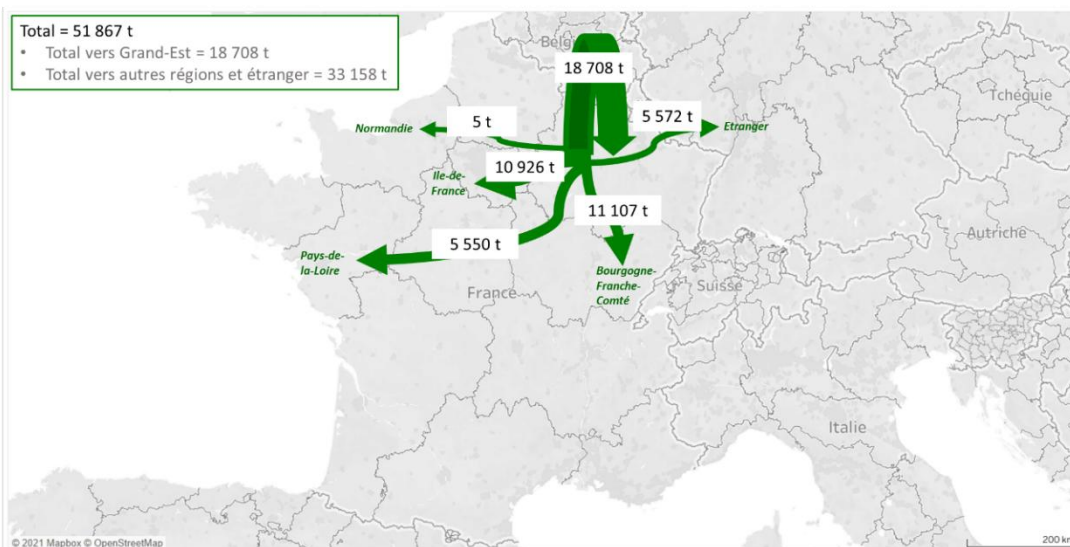


Figure 61 - Destination de traitement des REFIM et REFIDI produits en Grand Est, 2023

En 2023, les REFIM et REFIDI sont orientés à :

- 46 % vers une filière d'élimination (contre 35 % en 2022 et 51 % en 2015)
 - 75 % vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage (contre 60 % en 2022) ;
 - 25 % vers du stockage (contre 40 % en 2022) ;
- 54 % vers une filière de valorisation, recyclage ou récupération (contre 65 % en 2022 et 49 % en 2015).

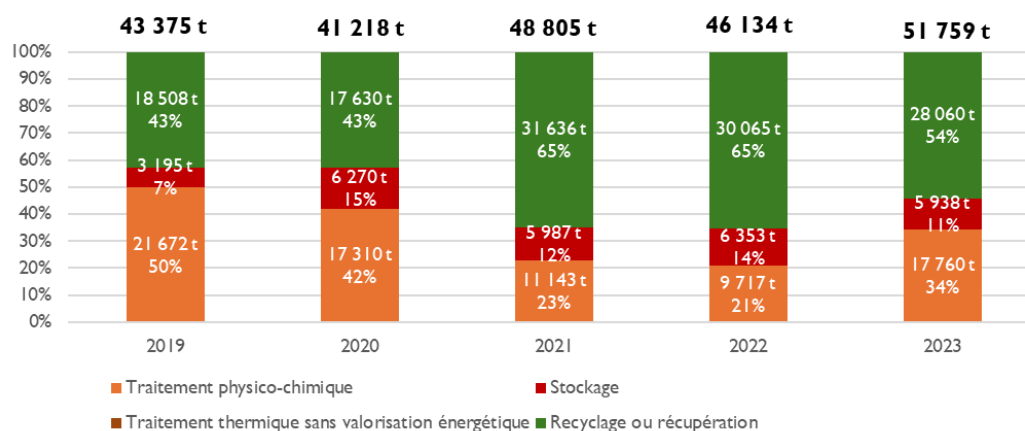


Figure 62 - Evolution des modes de traitement des REFIM et REFIDI produits en Grand Est depuis 2019

A noter que sur les 51 867 t produites au total en région Grand Est, 108 t ont fait l'objet d'un regroupement ou d'un transit, leurs filières d'élimination ou de valorisation ne sont donc pas connues.

Analyse :

En comparaison avec l'année précédente, environ 5 620 t de REFION et REFIDI en plus ont été produites sur la Région Grand Est, cela représente une augmentation de 12 %.

Le tonnage de déchet produit et traité par la Région Grand Est a augmenté de 12%, passant ainsi de 16 705 t en 2022 à 18 708 t en 2023.

Bien qu'en proportion, les exports de REFION vers l'étranger soient constants à 10 % entre 2022 et 2023, le tonnage exporté a lui augmenté de 3%.

3.3.3.2. Les installations de traitement de la Région Grand Est

En 2023, 54 440 tonnes de REFION et REFIDI ont été traités en Région Grand Est, dont :

- 34 % en provenance de la Région Grand Est ;
- 23 % en provenance de l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Suisse) ;
- 16 % en provenance de l'Ile-de-France ;
- 9 % en provenance des Hauts-de-France ;
- 8 % en provenance de Normandie ;
- 5 % en provenance de l'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 2 % en provenance du Centre Val de Loire ;
- 1 % en provenance de Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1 % en provenance de Bretagne ;
- 1 % en provenance de l'Occitanie.

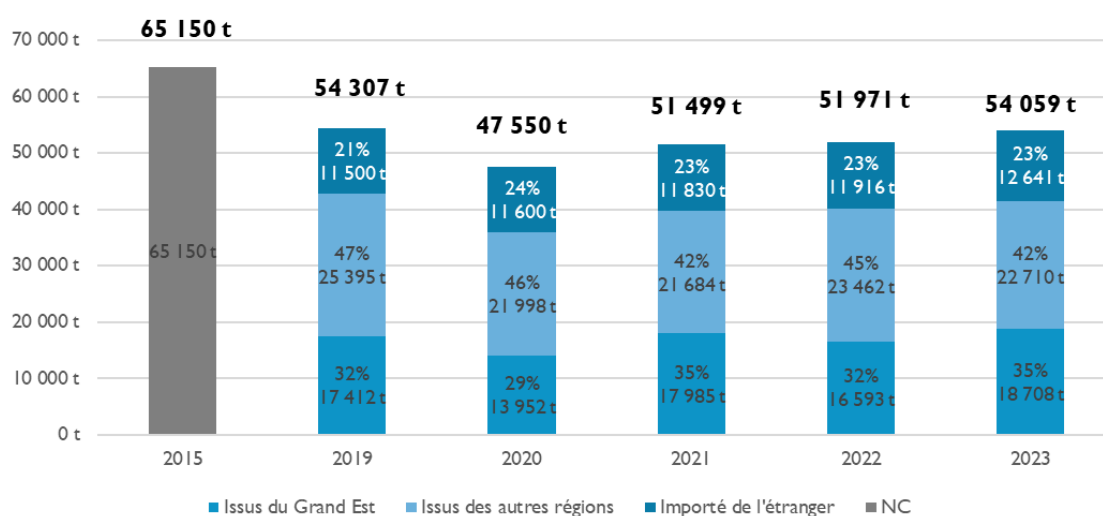


Figure 63 - Evolution des origines de production des REFION REFIDI traités en Grand Est depuis 2015

Le SRADDET fixe un objectif de minimum 50 % de tonnages en provenance de la région, alors que, sur les dernières années, la part des déchets issus du Grand Est se situe plutôt autour d'un tiers des volumes traités, traduisant un écart significatif à cet objectif.

PROVENANCE DES REFIOMS & REFIDI TRAITÉS EN GRAND-EST EN 2023

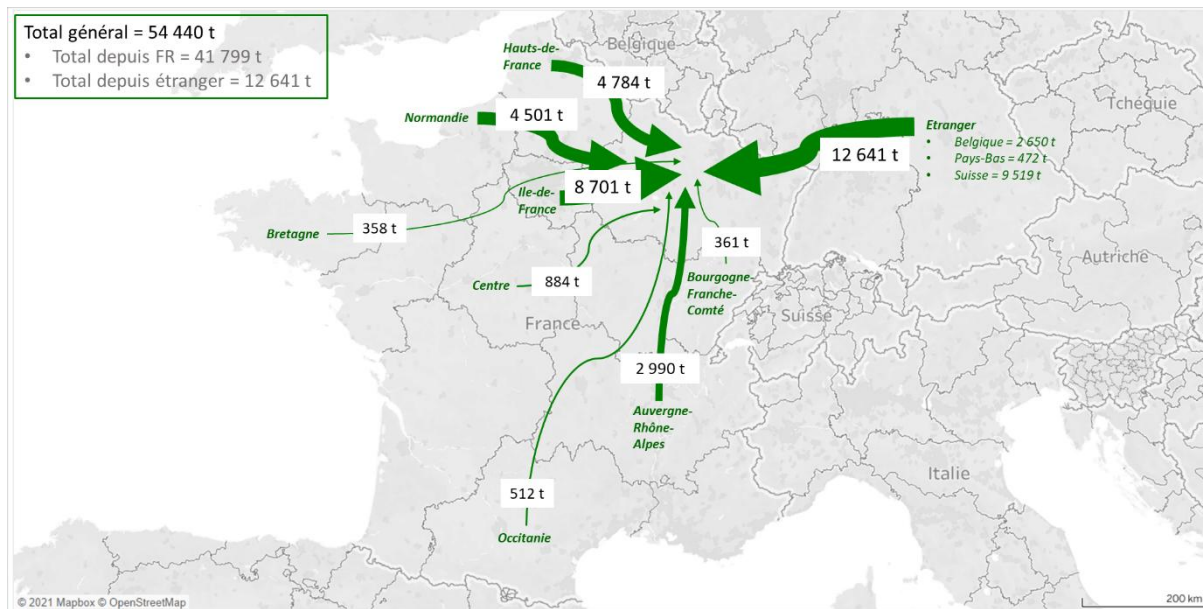


Figure 64 - Provenance des REFIOMS & REFIDI traités en Grand Est en 2023

Les REFIOM & REFIDI traités en région Grand Est sont orientés à :

- 22 % vers une filière d'élimination
 - 99 % vers du traitement physico-chimique via une stabilisation avant stockage ;
 - <1 % vers de du traitement thermique sans valorisation énergétique ;
 - <1 % vers du stockage ;
- 78 % vers une filière de valorisation, recyclage ou récupération.

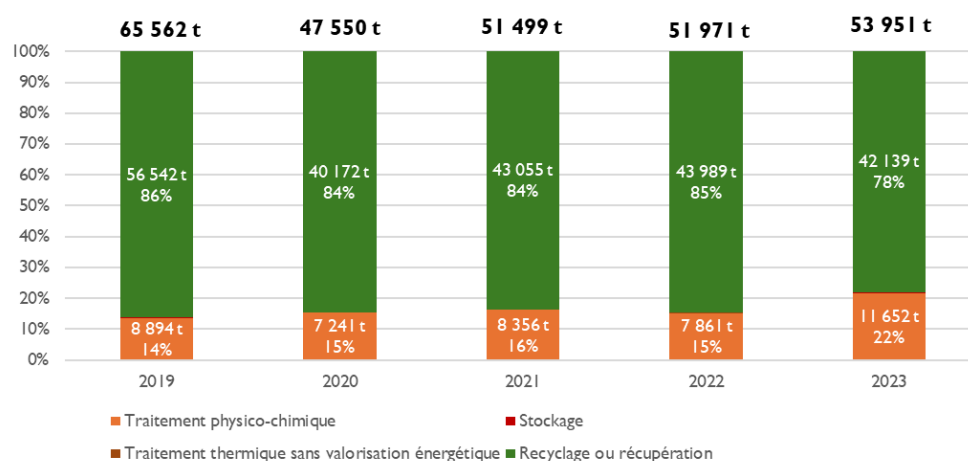


Figure 65 - Evolution des modes de traitement des REFIOM et REFIDI traités en Grand Est depuis 2019

A noter qu'en plus des 53 951 t traitée sur le Grand Est, 489 t supplémentaire ont fait l'objet d'un regroupement ou d'un transit dans la région, leurs filières d'élimination ou de valorisation ne sont donc pas connues.

D'après la base IREP 2023, la Région Grand Est compte 7 installations en charge du traitement des REFION et des REFIDI, dont 6 ont reçu des REFION / REFIDI pendant l'année.

Installations de traitement des REFION & REFIDI de la région Grand Est



Figure 66 - Installations de traitement des REFION et REFIDI du GRAND EST

La répartition des REFION et REFIDI sur les différentes installations est la suivante :

Installation	Dept	Quantité traitée			Capacité
		2015	2022	2023	
RESOLEST	54	31 362 t	42 179 t	41 871 t	65 000 t/an
SUEZ PR IWS JEANDELAINCOURT SUEZ	54	NC	4 482 t	6 769 t	200 000 t/an (tout DD confondus)
VYNOVA PPC	68	NC	0 t	0 t	62 000 t/an
TREDI HOMBURG	68	NC	2 830 t ⁵	2 618 t	36 000 t/an (tout DD confondus)
CEDILOR	57	NC	2 402 t	3 040 t	
RUBIS TERMINAL (TEPSA)	67	NC	0 t	0 t	32 265 t/an
TREDI STRASBOURG	67	NC	78 t	73 t	
SUEZ RR IWS Saint- Brice Courcelles	51	NC	0 t ⁶	0 t	NC
TOTAL		N.C	51 971 t	54 371 t	

⁵ Tonnage déclaré par l'installation pour opération de traitement, cependant la DREAL indique dans son rapport des installations que TREDI Hombourg n'effectue « Pas de traitement à ce jour. Projet en cours. »

⁶ 5 t ont été réceptionnées sur cette installation pour des opérations de regroupement/transit/prétraitement.

3 tonnes ont été déclarées reçues et traitées sur le site d'Evapur (57).

Analyse : Le détail des installations de la Région Grand Est sollicitées pour le traitement des REFIO et REFIDI en 2015 n'est pas connu.

Toute provenance confondue, les installations de la Région Grand Est ont traitées 54 440 tonnes de REFIO et REFIDI en 2023. Par ailleurs, 78 % du tonnage a été traité sur l'installation de RESOLEST.

Zoom sur l'installation RESOLEST :

L'installation RESOLEST, située à Rosières-aux-Salines dans le département de la Meurthe-et-Moselle a traité en 2023, 77 % du tonnage global de REFIO et REFIDI reçu en Grand Est. 18% du tonnage traité provient du Grand Est.

RESOLEST, co-entreprise des Groupes Solvay et Sita Spécialités, est une installation de valorisation et de recyclage des résidus issus de l'épuration des fumées industrielles, avec un procédé de traitement au bicarbonate de sodium. La capacité de l'installation est de 50 000 tonnes par an pour les résidus de traitement de fumées provenant de la valorisation énergétique des déchets ultimes des collectivités et 15 000 tonnes par an provenant du traitement des fumées de l'industrie et des sels industriels.

Le procédé de l'installation permet de récupérer de la saumure épurée contrôlée, les déchets ultimes stabilisés sont ensuite enfouis en ISDD.

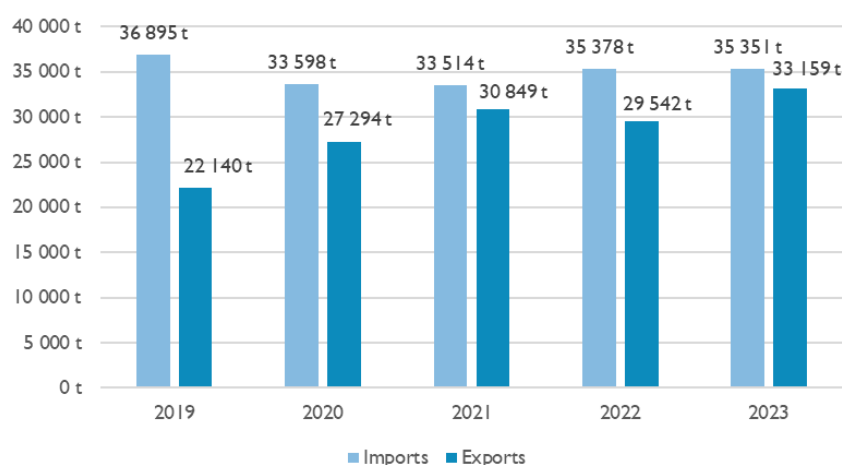


Figure 67 - Bilan des imports et exports de REFIO et REFIDI depuis 2019

Les figures Figure 60 et Figure 63 montrent que **seulement un tiers des REFIO et REFIDI produits dans la région sont traités dans la Région**, tandis que le **SRADDET fixe un principe de 50% minimum** des tonnages à traiter dans la région. Cette situation apparaît peu cohérente, d'autant plus que l'analyse des flux montre des tonnages importés et exportés relativement équilibrés, avec des modes de traitement similaires. Ces éléments suggèrent que certaines optimisations pourraient être envisagées afin de mieux mobiliser les capacités régionales existantes, dans une logique de cohérence avec le principe d'autonomie.

3.3.3.3. Bilan de la production de REFIDI ET REFION

REFIOM ET REFIDI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages produits en Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	46 246	51 866	Augmentation des quantités (+25%)	Stabilisation des tonnages produits	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages produits en Grand Est et traités en France (GE et autres régions)	t/an	29 300	IREP Eliminateur	40 857	46 295	Augmentation des quantités +28%)	Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux	
	Tonnages produits en Grand Est et traités en Grand Est	t/an	25 670	IREP Eliminateur	16 704	18 708	Augmentation des quantités (+47%)		
	Tonnages produits en Grand Est et traités dans d'autres régions	t/an	30 400	IREP Eliminateur	24 152	27 587	Augmentation des quantités (+14%)		
	Tonnages produits en Grand Est et traités à l'étranger	t/an		PNTTD	5 390	5 572	Augmentation des quantités (+3%)		

REFIOM ET REFIDI									
REGLES SRADET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif	
					2022	2023		2025	2031
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités dans les installations du Grand Est	t/an	65 150	IREP Eliminateur	51 971	54 440	Augmentation des tonnages traités dans la Région Le déséquilibre entre les flux traités provenant de la région et provenant d'autres régions se réduit	Préservation des capacités de traitement Amélioration de la connaissance des flux Equilibre des flux	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance de l'étranger	t/an	NC	PNTTD	11 916	12 641			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	16 593	18 708			
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions de France	t/an	NC	IREP Eliminateur	23 462	22 710			
	Recensement des installations et capacités autorisées		Liste en Annexe du PRPGD, non exhaustive		7 installations en GE qui traitent des REFIOM /REFIDI + 1 installation de regroupement				

3.3.4. Les DASRI

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes déchets suivants :

Code déchets	Description
18 01 03*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
18 02 02*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

Les déchets d'activités de soins sont les résidus issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Ces déchets peuvent être classifiés selon 2 catégories :

- Les **déchets de soins non contaminés assimilables aux déchets ménagers** ;
- Les **déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** relevant de l'une des catégories suivantes :
 - Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils étaient été ou non en contact avec un produit biologique,
 - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables,
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption.

Les déchets peuvent provenir de 2 gisements :

- Les producteurs non diffus : **les établissements de santé** (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)
- **Les producteurs diffus** (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto-traitement).

3.3.4.1. Bilan quantitatif

✓ Base IREP Eliminateurs

En 2023, d'après la base IREP, la quantité de DASRI produit par les producteurs sur le territoire Régional est de **9 983 t** contre 9 874 t en 2022 :

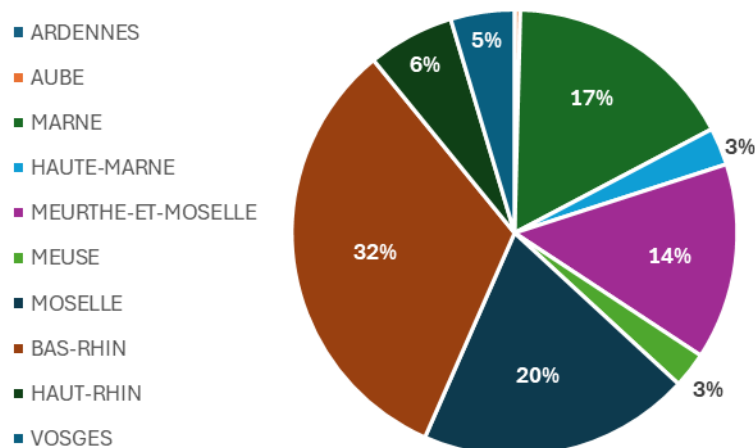


Figure 68 : Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2023

A titre de comparaison, la répartition du gisement de DASRI par département depuis 2015 est présentée ci-dessous :

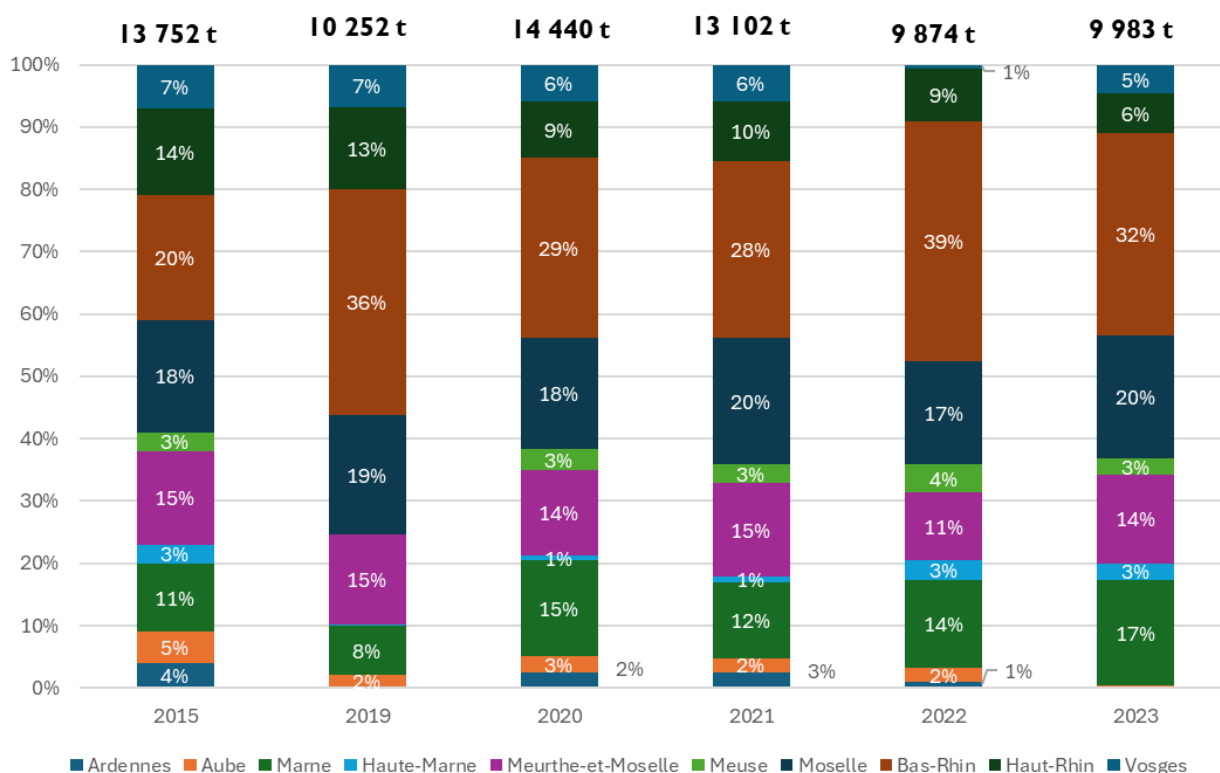


Figure 69 : Répartition des gisements départementaux de DASRI depuis 2015

Les DASRI produits par les producteurs du Grand Est (base IREP éliminateurs) sont traitées via traitement thermique avec ou sans valorisation énergétique (les opérations de regroupement ne sont pas prises en compte) :

- A 81 % en Région Grand Est soit 7 747 t ;
- A 16 % en Région Hauts-de-France soit 1 554 t (sur les installations INOVA (62) pour 89% du tonnage et PAPREC ENERGIE (59) pour 11% du tonnage) ;
- A 1 % en Bourgogne-Franche-Comté soit 119 t, principalement sur l'installation de Dijon Métropole ;
- A moins de 1% respectivement en région Ile-de-France sur l'installation VALO'MARNE (94) pour 36 t, en Pays de la Loire sur l'installation SYN-VAL pour 52 t et en Auvergne-Rhône Alpes pour 5 t.

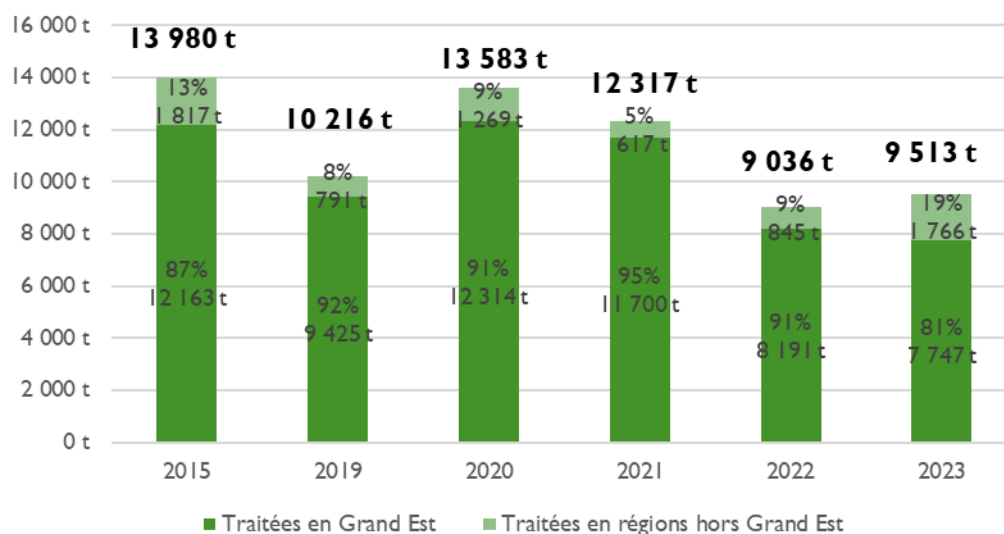


Figure 70 - Evolution des destinations de traitement des DASRI produits en Grand Est depuis 2015

✓ Données des CHU

En 2023, 3 CHU et 1 CHR ont été enquêtés par les lots DD et DAE afin de connaître les quantités de DASRI produites.

Voici les réponses données par les CHU et le CHR :

- ▶ CHR Metz : NC (882 t en 2022) ;
- ▶ CHU Nancy : 328 t (424 t en 2022) ;
- ▶ CHU Reims : 466 t (NC en 2022) ;
- ▶ CHU Strasbourg : 828 t (MC en 2022).

Malgré plusieurs sollicitations, le CHR de Metz et le CHU de Reims n'ont pas donné suite aux demandes. Le tonnage de déchets dangereux du CHU de Reims a pu être récupéré via la base IREP Producteurs. Au total, les centres hospitaliers de la région ont produit près de **1 622 t de déchets dangereux connus déclarés en 2023 contre 1 306 t** connues et déclarées en 2022 (pas de données transmises pour les CHU de Reims et Strasbourg).

NB : Le groupe hospitalier de Mulhouse et Sud Alsace a également déclaré 164 t de DASRI à traiter. Aucun autre centre hospitalier n'a déclaré dans cette base.

✓ Données de l'éco-organisme DASTRI

L'éco-organisme a collecté 170,643 t de déchets de personnes en auto-traitement dans la Région Grand Est.

Ces données sont détaillées dans la fiche focus DASRI sur les REP.

ANALYSE :

Les quantités de DASRI (base IREP) produits en 2023 sont relativement stables par rapport à 2022 et reviennent à des valeurs proches de 2019 (avant la crise sanitaire du COVID).

Concernant le traitement des DASRI, la proportion traitée sur la Région Grand Est est en légère baisse (- 5%) entre 2022 et 2023.

D'après les données disponibles des CHU en 2023, les quantités déclarées ont également augmenté de 24 % entre 2022 et 2023.

Le taux de collecte par DASTRI est de 84 % en moyenne nationale et de 79 % en moyenne sur la région Grand Est.

3.3.4.2. Les installations de traitement de la Région Grand Est

En 2023, d'après la base IREP, 7 851 tonnes de DASRI ont été traitées via traitement thermique avec ou sans valorisation thermique en Région Grand Est, contre 10 472 t en 2022. Ce gisement provient à 99 % de la Région, c'est-à-dire 7 747 tonnes. D'autre part, 57 t de la région Auvergne-Rhône-Alpes (contre 87 t en 2022), 43 t de Bourgogne-Franche-Comté, 2 t de Bretagne et enfin 2 t des Hauts-de-France.

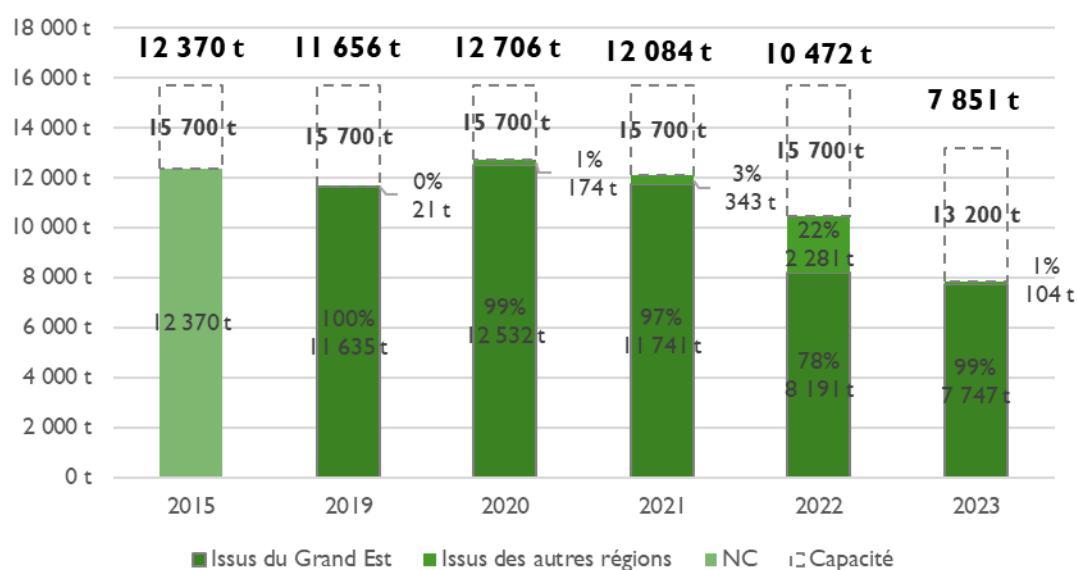


Figure 71 - Evolution des origines des DASRI traités en Grand Est depuis 2015

4 installations en charge du traitement thermique sans valorisation énergétique des DASRI des producteurs sont recensées :

- ▶ Val'ERGIE, situé à Ludres (54) pour 3 904 tonnes ;
- ▶ TREDI, situé à Strasbourg, pour 3 484 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur de SUEZ de Tronville-en-Barrois pour 25 tonnes ;
- ▶ L'incinérateur du SIVOM à Sausheim de l'Agglomération Mulhousienne pour 388 tonnes.

Ces installations traitent également des DASRI gérés par l'éco-organisme DASTRI, appartenant au périmètre de la filière REP. Les tonnages totaux traités des DASRI (dont DASTRI) sur l'ensemble des installations de la Région sont détaillées ci-dessous :

Tableau 7 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées (tonnes)		
				2015	2022	2023
Strasbourg	TREDI	Incinération de DD	7 000	4 280	4 184	3 484
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	1 200	920	573	388
Ludres	Nancy Energie	UIOM	5 000	5 050	4 464	3 904
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV Meuse	UIOM	2 500	2 480	1 437	25
TOTAL			15 700	12 730	10 658	7 802

NB : 2 installations ont également indiqué avoir reçu et traité des DASRI, il s'agit des installations suivantes : Cernay Environnement pour 37 t et Pierrette TBA pour 12 t.

ANALYSE :

Malgré la **cessation d'activité du centre d'incinération de Tronville-en-Barrois en janvier 2023, la capacité de traitement sur la Région pour l'année 2023 semble suffisante au vu du gisement produit**. Cependant, les quantités traitées sur la région ont diminué. Cette diminution s'observe au global sur chacune des installations, mais concerne en particulier le centre d'incinération de Tronville-en-Barrois qui a cessé son activité.

Les exports vers la région Hauts-de-France ont augmenté, passant de 67 t en 2022 à 1 554 t en 2023. Les DASRI envoyés en Hauts-de-France ont été traités sur les installations INOVA (62) pour 89% du tonnage et PAPREC ENERGIE (59) pour 11% du tonnage

Certaines installations reçoivent des quantités de DASRI provenant de régions limitrophes pour traitement.

3.3.4.3. Bilan de la production de DASRI

DASRI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R13 : Réduire la production de déchets	Gros producteurs : étab. de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...)	t/an	13 980	IREP Eliminateur	9 874	9 983	 Production stable	Stabilisation des tonnages produits	
	Tonnages produits et traités dans le Grand Est	t/an	12 163	IREP Eliminateur	8 191	7 747	Diminution des tonnages	Améliorer la connaissance des gisements et destinations	
	Tonnages produits en GE mais traités en Ile de France et Hauts de France	t/an	1 817	IREP Eliminateur	630	1 590	 Augmentation des exports suite à la fermeture du site de Tronville		
	Producteurs diffus (professions libérales, laboratoires d’analyses, particuliers en auto-traitement)	t/an	979	Estimation/ratio	NC	NC			
	REP DASTRI (patient en auto- traitement)	t/an	71	Source : Rapport Annuel DASTRI	171	171			

DASRI									
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025	Objectif 2031
					2022	2023			
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Tonnages traités en Grand Est	t/an	12 730	IREP Eliminateur	10 472	7 851	Diminution des tonnages	Préservation des capacités de traitement	
	Part REP (patients en autotraitement) traités dans les installations du Grand Est	t/an	71	Source : Rapport Annuel DASTRI	202	174		Améliorer le tri et collecte des déchets dangereux dont diffus	
	Capacités techniques en Grand Est	t/an	15 700	DREAL	15 700	13 200	Capacités suffisantes pour couvrir les besoins de la région, malgré la fermeture du site de Tronville	Préservation des capacités de traitement	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance du Grand Est	t/an	NC	IREP Eliminateur	8 191	7 747		Préservation des capacités de traitement	
	Tonnages traités en Grand Est en provenance d'autres régions	t/an	NC	IREP Eliminateur	2 281	104	 Diminution des apports suite à la fermeture du site de Tronville		
	Recensement des installations et capacités autorisées		4 installations sur la Région		4 installations en Grand Est	3 installations en Grand Est			

3.4. Flux transfrontaliers et inter-régionaux

L'origine des déchets dangereux traités dans le Grand Est en 2023 est présentée sur la carte ci-dessous :

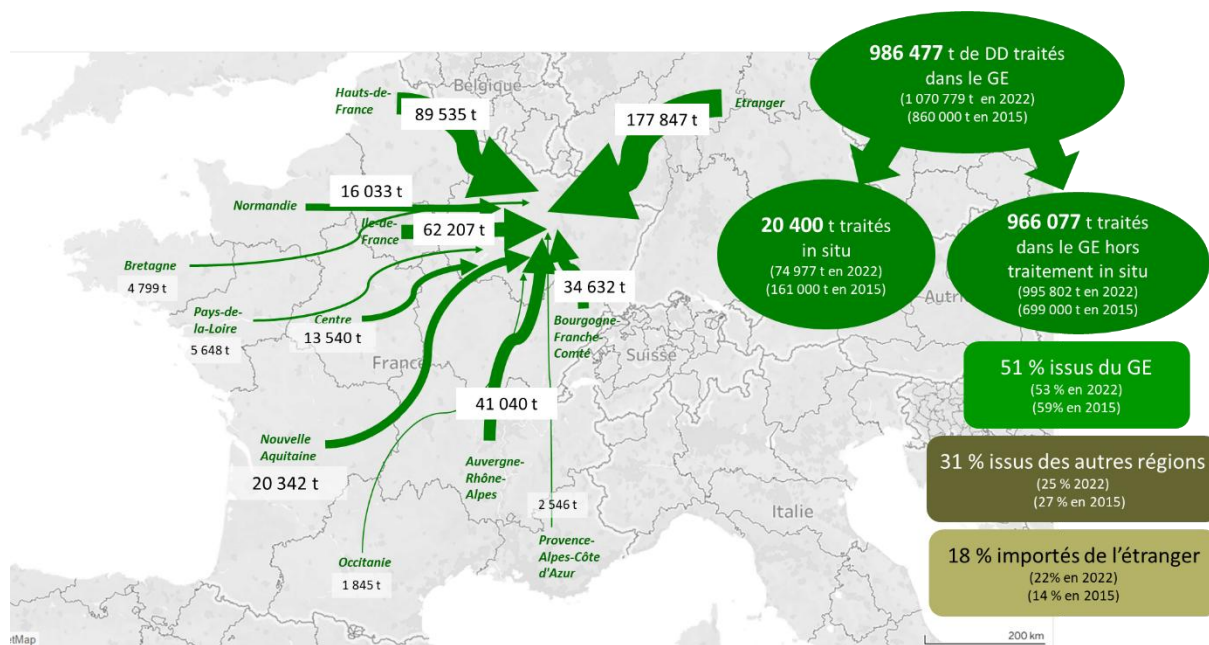


Figure 72 - Provenance des déchets dangereux (non diffus) importés et traités en Grand Est 2023 (hors in situ)

ANALYSE :

En 2023, 986 477 tonnes de déchets dangereux ont été traitées dans la Région Grand Est, soit 84 302 tonnes en moins par rapport à 2022 (avec le traitement *in situ*).

Le tonnage de déchets traités sur la région, hors traitement *in situ*, est stable entre 2023 et 2022.

Le tonnage en provenance des régions a augmenté de 9% par rapport à 2022. Alors que le tonnage traité en provenance de la région Grand Est a diminué de 10% et que le tonnage en provenance de l'étranger a diminué de 23%.

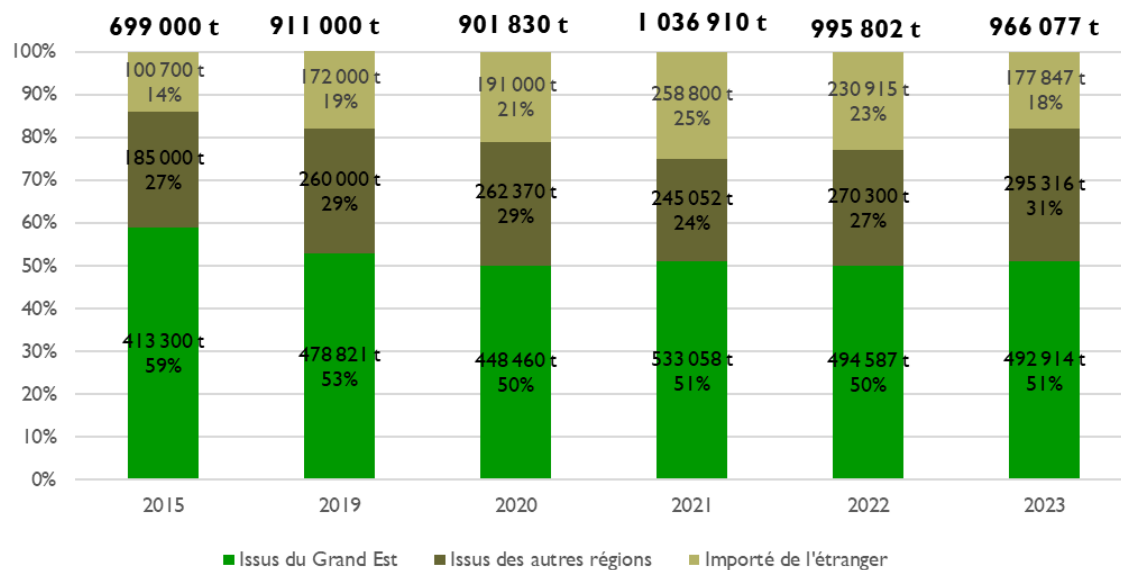


Figure 73 - Evolution de la provenance des déchets dangereux (non diffus) importés et traités en Grand Est depuis 2015 (hors in situ)

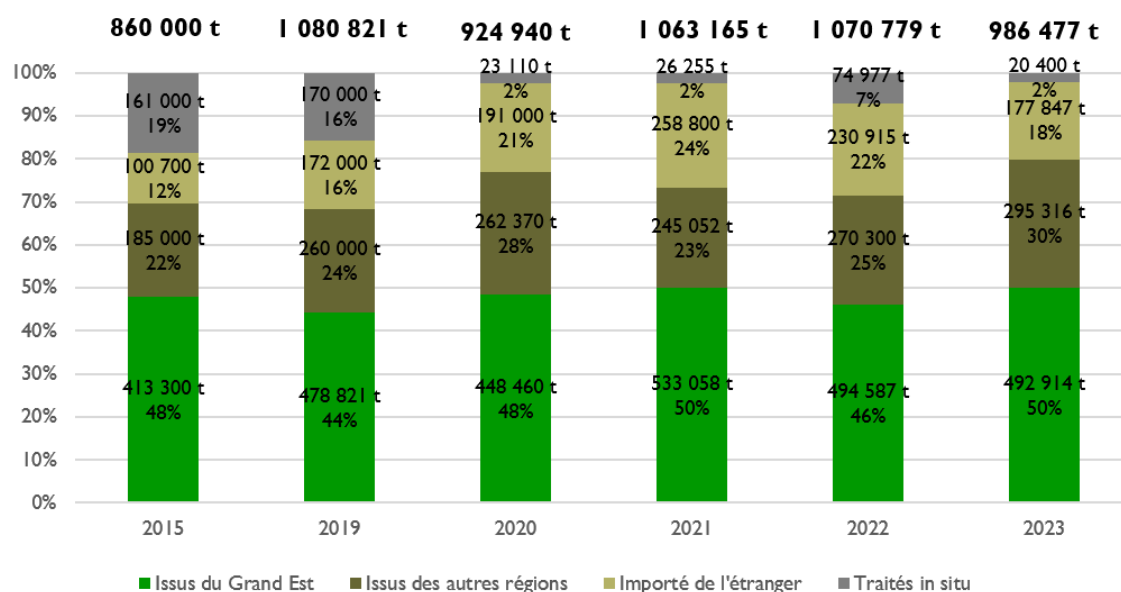


Figure 74 - Evolution de la provenance des déchets dangereux (non diffus) importés et traités en Grand Est depuis 2015 (dont in situ)

3.4.1. Flux inter-régionaux

3.4.1.1. Hauts de France

✓ Exportations vers la Région Hauts-de-France :

89 296 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand Est ont été exportées dans les Hauts-de-France, contre 86 632 t en 2022. Sur ce gisement, 23 617 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations des Hauts-de-France, soit 27 % du gisement exporté.

Sur les **63 016 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Hauts-de-France des déchets de GE

(hors regroupement-transit)

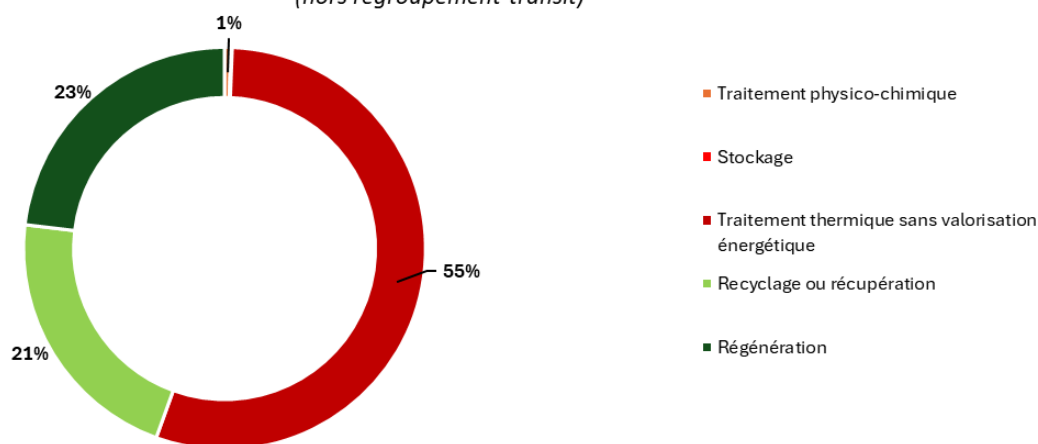


Figure 75 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans le Hauts-de-France, 2023

31 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand Est. 4 établissements ont traité 84 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SOTRENOR	Courrières	Nord-Pas-de-Calais (62)	21 283	Traitement et valorisation des déchets liquides, pâteux, solides
ARF	Vendeuil et Chauny	Aisne (02)	13 406	Valorisation énergétique des déchets dangereux industriels
KUHLMANN France (ex-PRODUITS CHIMIQUES de Loos)	Loos	Nord (59)	13 680	Régénération des acides et des bases
RECYTECH	Fouquières-lès-Lens	Nord-Pas-de-Calais (62)	7 187	Recyclage des métaux

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Hauts-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les résidus de traitement de surface (21 %) ;
- ▶ Les boues et pâteux (15 %) ;
- ▶ Les déchets autres (13 %) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD (11 %).

✓ **Importations en Région Grand Est :**

89 535 tonnes de déchets dangereux produites dans les Hauts-de-France ont été importées dans le Grand Est, contre 91 341 t en 2022. Sur ce gisement, 19 890 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations du Grand Est, soit 22% du gisement importé.

Sur les **69 645 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

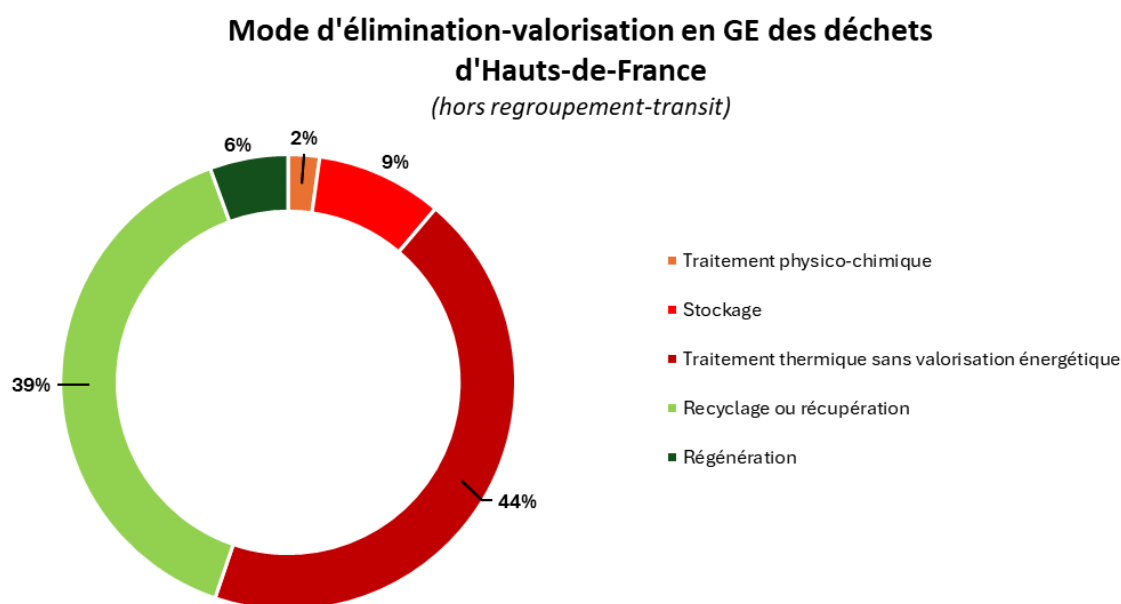


Figure 76 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand Est en 2023

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Hauts-de-France. 6 établissements ont traité 78 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	12 100	Recyclage métaux
CIMENTERIES CALCIA	Couvrot	Marne (51)	24 198	Traitement thermique avec valorisation énergétique
REMONDIS Electrorecycling	Saint Thibault	Aube (10)	4 120	Récupération de déchets triés
SARPI Mineral France	Laimont	Meuse (55)	3 976	Stockage
HOLCIM HAUT-RHIN	Altkirch	Haut-Rhin (68)	4 369	Traitement thermique avec valorisation énergétique
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	4 099	Valorisation des REFIDI

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les déchets de traitement physico-chimique (45 %) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (18 %) ;
- ▶ Les REFIDOM (7 %).

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France est présentée ci-dessous :

89 296 tonnes exportées

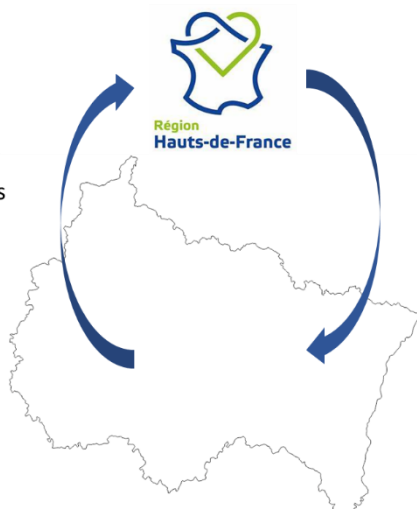
(Dont 26 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- Société de Traitement des Effluents du Nord Pas-de-Calais (62) ;
- KUHLMANN France (59) ;
- ARF (28) ;
- RECYTECH SA (62).

Nature des principaux déchets importés :

- Résidus de traitement de surface ;
- Boues et pâteux ;
- Résidus d'incinération de DND et DD.



89 535 tonnes importées

(Dont 22 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- CEMENTS CALCIA (51) ;
- R.V.A (51).

Nature des principaux déchets exportés :

- Déchets de traitement physico-chimique ;
- Résidus d'incinération de DND et DD ;
- REFIOM.

Figure 77 - Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France, 2023

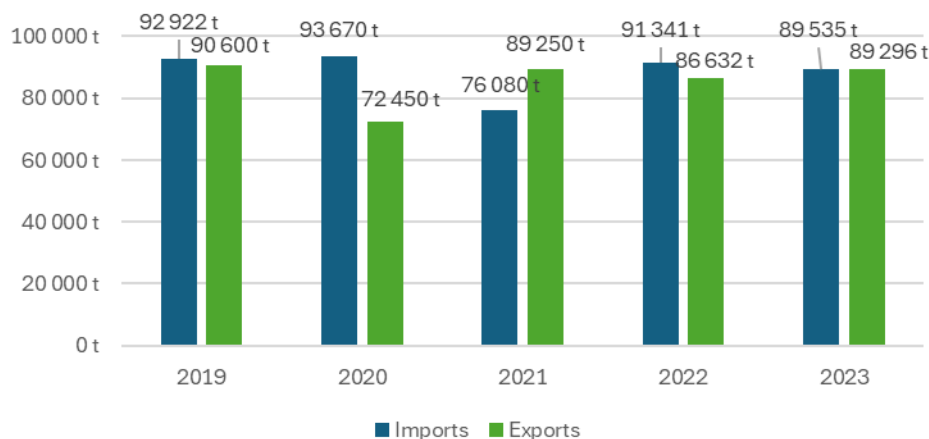


Figure 78 - Evolution des imports exports avec les Hauts-de-France depuis 2019

Les déchets importés sont principalement des déchets de traitement physico-chimique ils représentent 44 % des tonnages importés, soit 30 722 t. Cette catégorie de déchets inclut notamment le code déchet « 19 02 09* - Déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses », qui la compose à 78 % ; soit 30 712 t. Ces déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses sont des combustibles de substitution énergétique qui sont obtenus par traitement physico-chimique.

Les déchets exportés sont à 21 %, soit 14 170 t, des déchets de résidus de traitement de surface. Dans cette catégorie de déchets, il y a notamment le code déchet « 11 01 05* - Boues et pâteux, Résidus de traitement de surface » qui la compose à 96,8 % ; soit 13 711 t.

3.4.1.2. Bourgogne-Franche-Comté

✓ Exportations vers la Région Bourgogne-Franche-Comté :

57 702 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand Est ont été exportées dans la Région Bourgogne-Franche-Comté, contre 33 760 t en 2022. Sur ce gisement, 4 516 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations de la Bourgogne-Franche-Comté, soit 8% du gisement exporté.

Sur les **53 186 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Bourgogne-Franche-Comté des déchets de GE
(hors regroupement-transit)

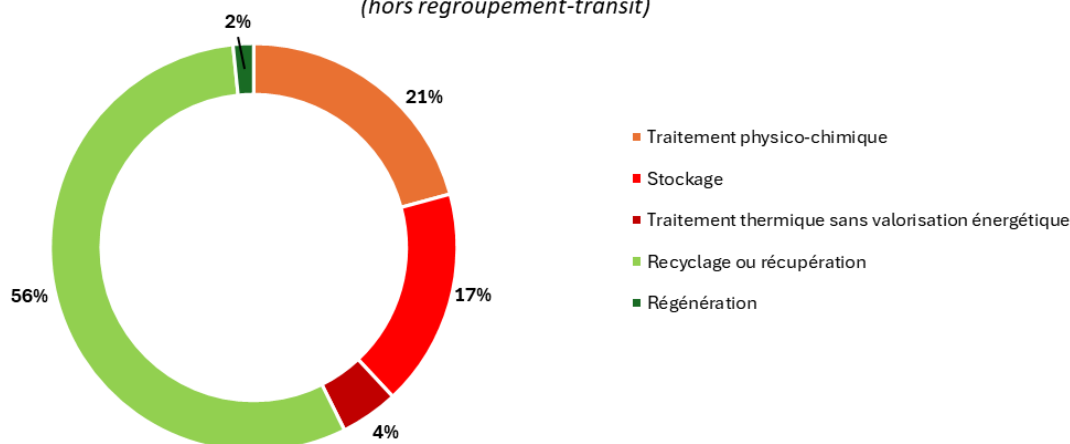


Figure 79 - Mode de traitement des déchets dangereux de GE exportés en BFC, 2023

16 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand Est. 4 établissements ont traité 86 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
ENVIE 2^E Franche-Comté	Valentigney	Doubs (25)	17 239	Collecte des DEEE hors lampes
SUEZ RR IWS Mineral	Vaivre	Haute-Saône (70)	16 817	Installation de stockage de DD
EQUIOM Cimenterie Rochefort	Rochefort-sur-Nenon	Jura (39)	6 686	Traitement thermique avec valorisation énergétique
SOTREFI	Etupes	Doubs (25)	4 812	Traitement multi-filières

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région BFC pour traitement sont :

- ▶ Les DEEE hors lampes (35 %) ;
- ▶ Les mâchefers, scories et cendres industrielles (19 %) ;
- ▶ Les déchets amiantés (10 %) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD (7 %) ;
- ▶ Les résidus de séparateurs eau/hydrocarbures (6 %) ;
- ▶ Les déchets liquides (6 %) ;
- ▶ Les boues et pâteux (5 %).

✓ **Importations dans le Grand Est :**

34 632 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région BFC ont été importées dans le Grand Est, contre 22 361 t en 2022. Sur ce gisement, 2 886 tonnes correspondent à des opérations de regroupement-transit sur des installations du Grand Est, soit 8% du gisement importé.

Sur les **31 746 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

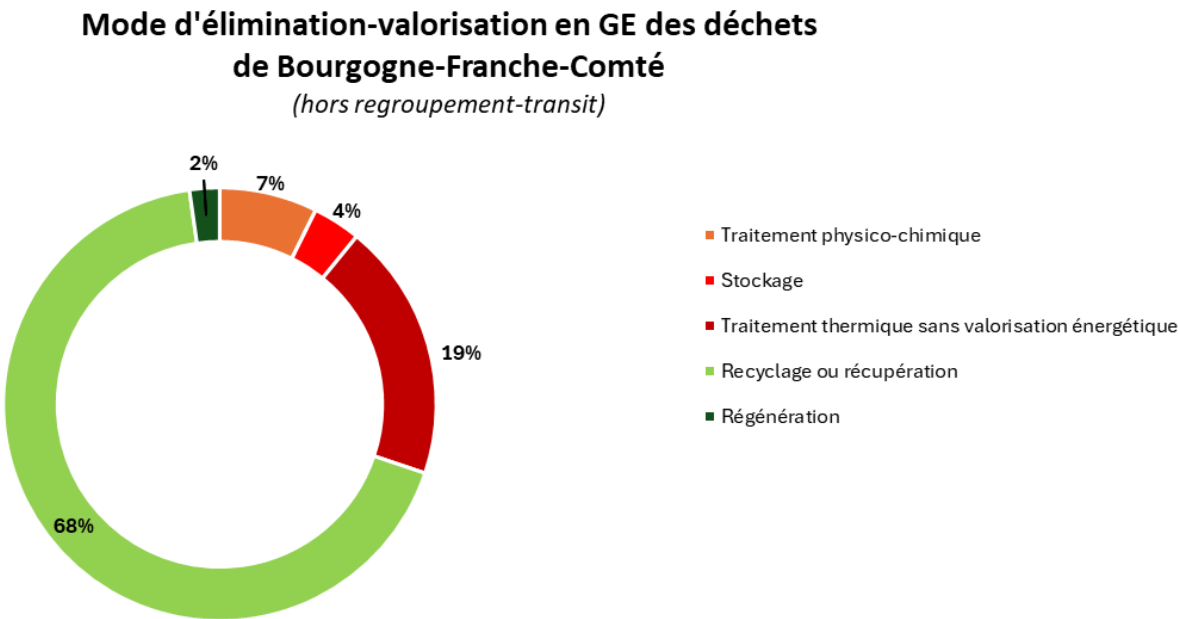


Figure 80 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand Est, 2023

32 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Bourgogne-Franche-Comté. 6 établissements ont traité 79 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
REMONDIS ELECTRORECYCLING	Saint Thibault	Aube (10)	9 665	Récupération de déchets triés
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	6 130	Recyclage métaux
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	2 533	Traitement thermique sans valorisation énergétique de DD
METAL BLANC	Bourg-Fidèle	Ardennes (08)	2 388	Recyclage métaux
HOLCIM Haut Rhin	Altkirch	Haut-Rhin (68)	1 714	Traitement thermique avec valorisation énergétique
ETS GRANDIDIER	Rehaincourt	Vosges (88)	1 336	Récupération de déchets triés

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les DEEE hors lampes (27 %) ;
- ▶ Les résidus d'incinération de DND et de DD (20 %) ;
- ▶ Les gaz chlorofluorocarbonés (9 %) ;
- ▶ Les accumulateurs de plomb (8 %) ;
- ▶ Les déchets de traitement physico-chimique (6 %).

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté en 2023 est présentée ci-dessous :

57 702 tonnes exportées

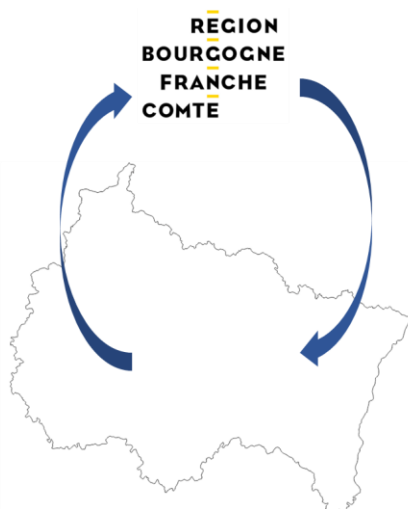
(Dont 8 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- SUEZ RR IWS Mineral (70) ;
- ENVI 2E Franche-Comté (25) ;
- EQUIOM Cimenterie (39).

Nature des principaux déchets exportés :

- Les mâchefers, scories et cendres industrielles ;
- DEEE hors lampes ;
- Déchets amiantés,



34 632 tonnes importées

(Dont 9 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- Remondis Electrocycling SAS (10) ;
- RVA (51) ;
- TREDI (67) ;
- METAL BLANC (08) ;

Nature des principaux déchets importés :

- Les résidus d'incinération de DND et de DD ;
- DEEE hors lampes ;
- Gaz chlorofluorocarbonés ;
- Les accumulateurs au plomb.

Figure 81 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté, 2023

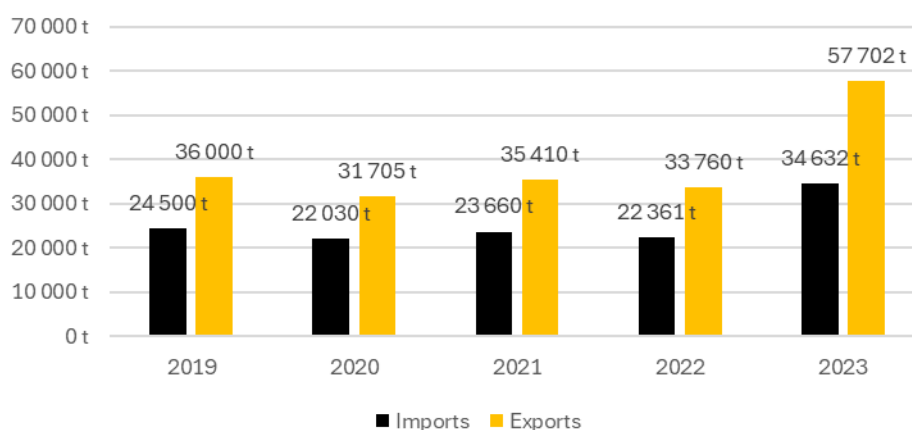


Figure 82 - Evolution des imports exports avec la Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019

3.4.1.3. Ile-de-France

✓ Exportations vers la Région Ile-de-France :

21 123 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand Est ont été exportées dans la Région Ile-de-France, contre 23 733 t en 2022. Sur ce gisement, 2 434 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'Ile-de-France, soit 12% du gisement exporté.

Sur les **18 689 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Ile-de-France des déchets de GE

(hors regroupement-transit)

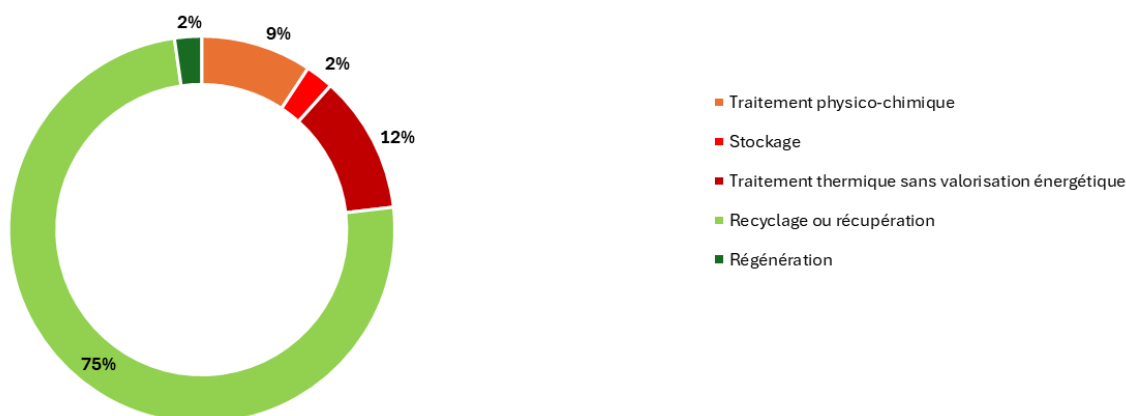


Figure 83 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France, 2023

24 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand Est. 3 établissements ont traité 90 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SARP Industries	Limay	Yvelines (78)	13 935	Traitement multi-filières
SUEZ RR IWS MINERALS	Villeparisis	Seine-et-Marne (77)	1 542	Traitement physico-chimique
SITREM	Noisy le Sec	Seine-Saint-Denis (93)	1 285	Traitement multi-filières

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région Ile-de-France pour traitement sont :

- ▶ Les REFIOM (58 %) ;
- ▶ Les déchets liquides (9 %).

✓ Importations dans le Grand Est :

62 207 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Ile-de-France ont été importées dans le Grand Est, contre 68 182 t en 2022. Sur ce gisement, 1 748 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations du Grand Est, soit 3% du gisement importé.

Sur les **60 459 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

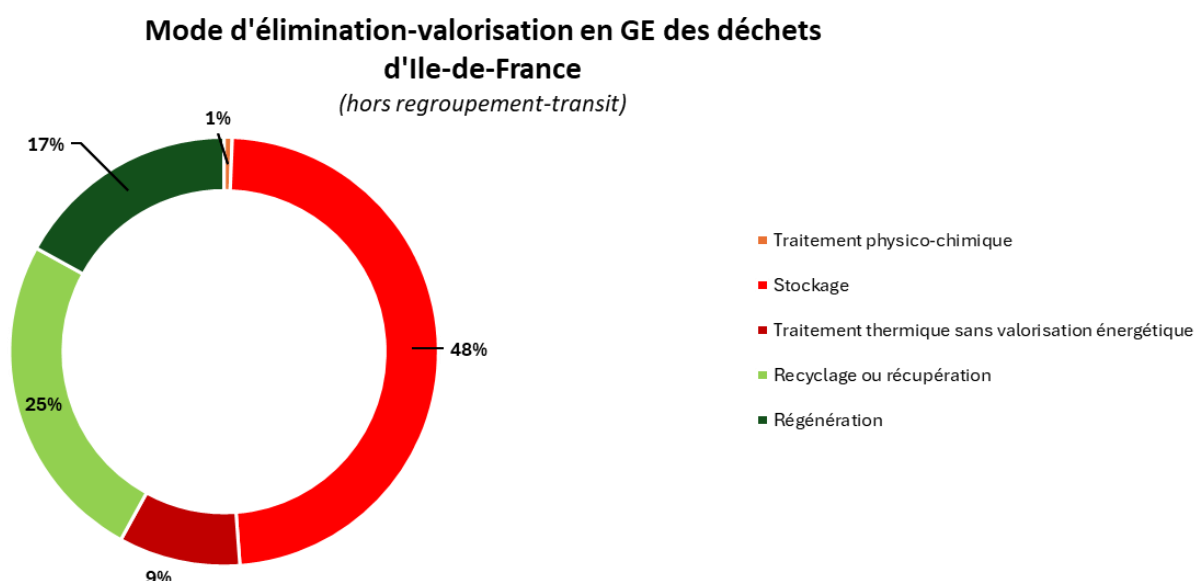


Figure 84 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'Ile-de-France traités en Grand Est, 2023

23 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Ile-de-France. 3 établissements ont traité 72 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
SARPI Mineral	Laimont	Meuse (55)	24 819	Stockage
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	10 233	Régénération
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	8 629	Valorisation des REFIDI

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les déchets amiantés (41%) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (17 %) ;
- ▶ Les REFIDOM (14 %).

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France est présentée ci-dessous :

21 123 tonnes exportées

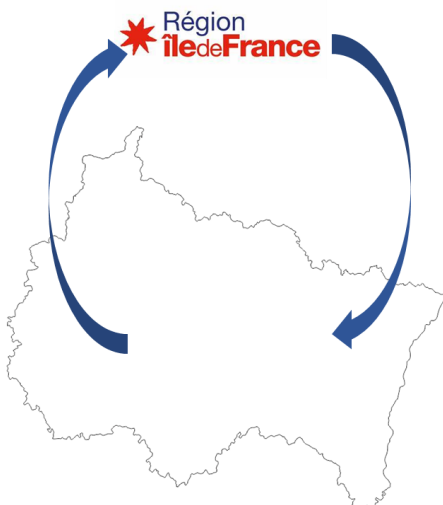
(Dont 12 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- SARP Industries (78) ;
- SUEZ RR IWS Minerals (77) ;
- SITREM (93).

Nature des principaux déchets exportés :

- REFIOM ;
- Déchets liquides.



62 207 tonnes importées

(Dont 2 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- SARPI Mineral (55) ;
- DISLAUB (10) ;
- RESOLEST (54).

Nature des principaux déchets importés :

- Déchets amiantés ;
- Eaux de lavage industriel ;
- REFIOM.

Figure 85 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France, 2023

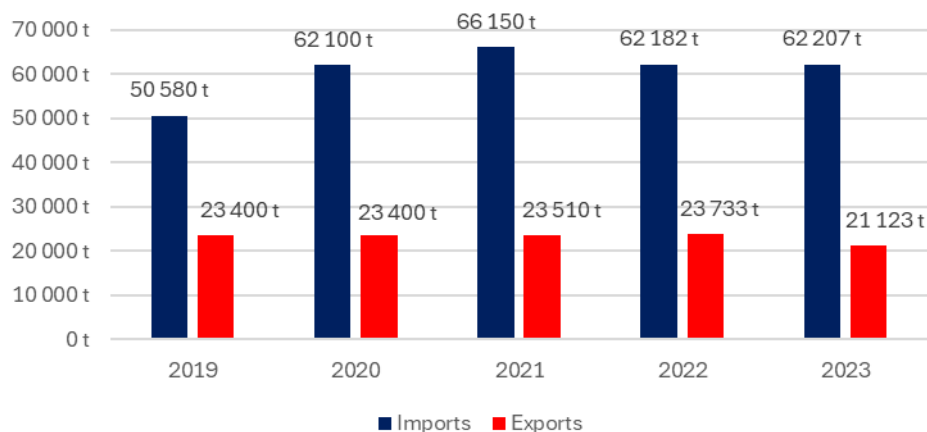


Figure 86 - Evolution des imports exports avec l'Ile-de-France depuis 2019

3.4.1.4. Auvergne-Rhône-Alpes

✓ Exportations vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

32 341 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand Est ont été exportées dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), contre 27 811 en 2022. Sur ce gisement, 2 184 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations de l'ARA, soit 5% du gisement exporté.

Sur les **30 158 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Auvergne-Rhône-Alpes des déchets de GE (hors regroupement-transit)

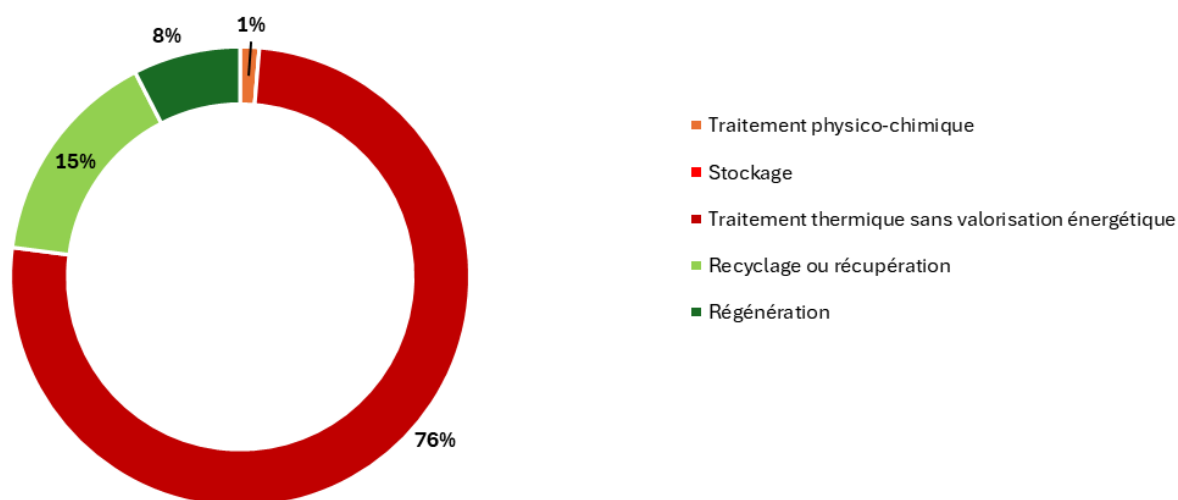


Figure 87 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA dans le Grand Est, 2023

22 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand Est. 6 établissements ont traité 93 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
TREDI	Salaise-sur-Sanne	Isère (38)	10 122	Traitement thermique sans valorisation énergétique de DD
VICAT	Bouvesse Quirieu	Isère (38)	7 254	Traitement thermique avec valorisation énergétique
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	SALAISE-SUR-SANNE	ISERE (38)	3 375	Traitement thermique sans valorisation énergétique de DD
SUEZ RV DEEE	Feyzin	Rhône (69)	2 550	Recyclage métaux
LAFARGE CEMENTS	Cruas	Ardèche (07)	2 376	Fabrication de ciment
SPEICHIM PROCESSING	Saint-Vulbas	Ain (01)	2 280	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Région ARA pour traitement sont :

- ▶ Les déchets liquides (34 %) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (20 %) ;
- ▶ Les solvants usés (10 %) ;
- ▶ Les gaz chlorofluorocarbonés (9%).

✓ **Importations dans le Grand Est :**

41 040 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région ARA ont été importées dans le Grand Est, contre 29 801 en 2022. Sur ce gisement, 3 810 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations du Grand Est, soit 91% du gisement importé.

Sur les **37 229 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

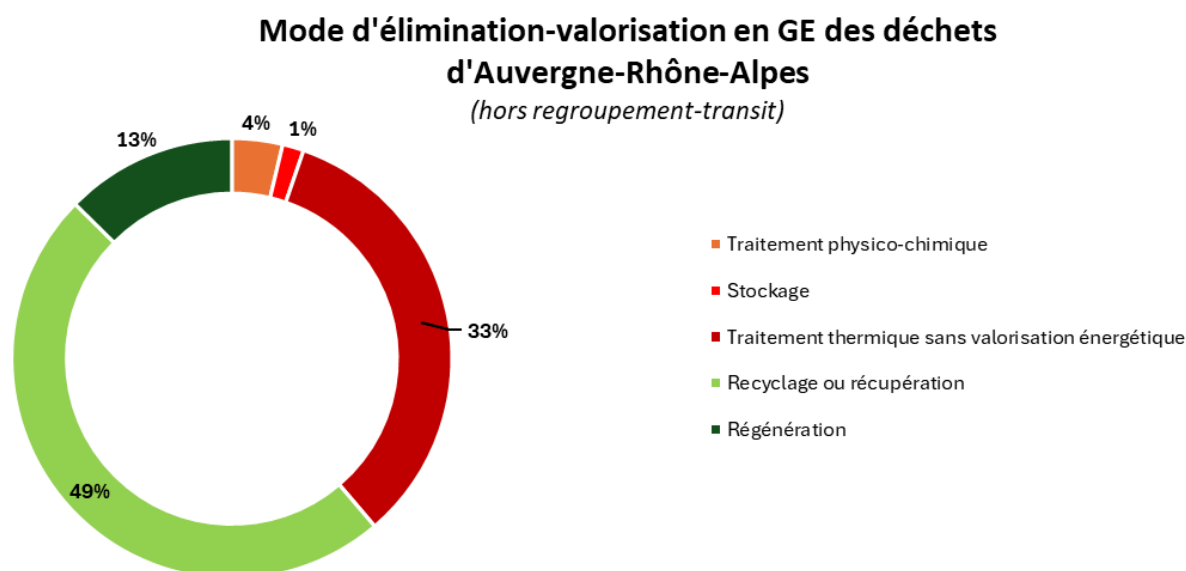


Figure 88 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est, 2023

22 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région ARA. 4 établissements ont traité 76 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
RVA	Sainte-Menehould	Marne (51)	12 137	Recyclage métaux
TREDI	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	6 523	Traitement thermique sans valorisation énergétique de DD
NOVAWOOD	Laneuveville-devant- Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	5 340	Production d'électricité
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	4 321	Régénération

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les Résidus d'incinération de DND et de DD (34 %) ;
- ▶ Les eaux de lavage industriel (23 %) ;
- ▶ Les déchets de construction (14 %) ;
- ▶ Les REFIOM (7 %).

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes est présentée ci-dessous :

32 341 tonnes exportées

(Dont 7 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- TREDI (38) ;
- VICAT (38) ;
- SUEZ RR IWS Chemicals (23)
- SUEZ RV DEEE (69).

Nature des principaux déchets exportés :

- Eaux de lavage industriel ;
- Déchets liquides ;
- Solvants usés.



41 040 tonnes importées

(Dont 9 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- RVA (51) ;
- TREDI (67) ;
- NOVAWOOD (54) ;
- DISLAUB (10).

Nature des principaux déchets importés :

- Résidus d'incinération de DND et de DD ;
- Eaux de lavage industriel ;
- Déchets de construction ;
- REFIOM.

Figure 89 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes, 2023

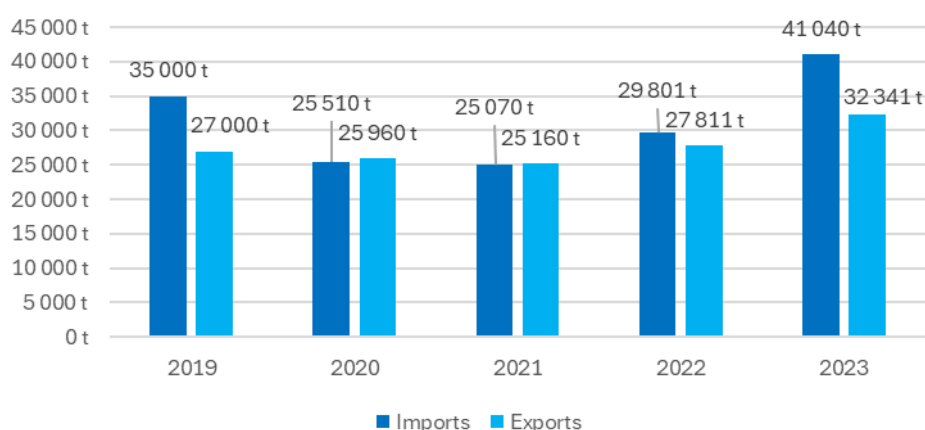


Figure 90 - Evolution des imports exports avec l'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2019

3.4.1.5. Normandie

✓ Exportations vers la Région Normandie :

29 978 tonnes de déchets dangereux produits dans le Grand Est ont été exportées dans la Région Normandie, contre 29 547 t en 2022. Sur ce gisement, 1 565 tonnes correspondent à des opérations de regroupement et transit sur des installations de Normandie, soit 5% du gisement exporté.

Sur les **28 412 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en Normandie des déchets de GE

(hors regroupement-transit)

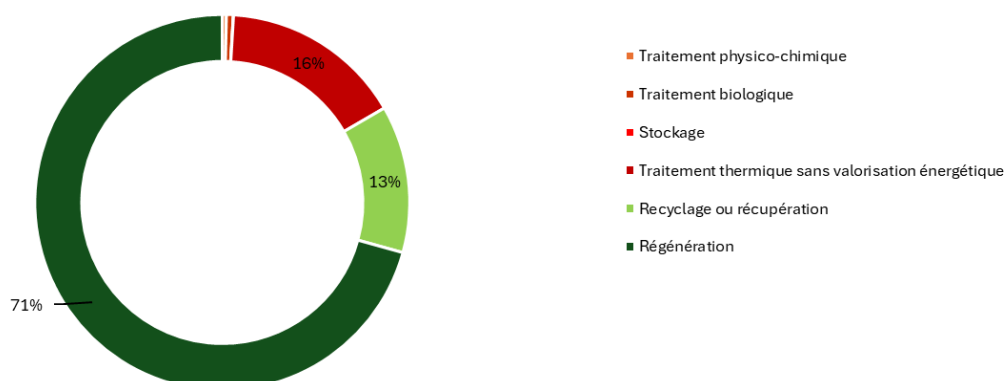


Figure 91 - Mode de traitement des déchets dangereux du GE traités en Normandie, 2023

13 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Grand Est. 4 établissements ont traité 81 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
OSILUB	Gonfreville l'Orcher	Seine-Maritime (76)	8 919	Régénération des huiles usagées
Compagnie Française Eco Huile	Lillebonne	Seine-Maritime (76)	5 619	Collecte et régénération des huiles usagées
Distillerie HAUGUEL SA	Gonfreville l'Orcher	Seine-Maritime (76)	5 550	Récupération ou régénération des solvants
SEDIBEX	Sandouville	Seine-Maritime (76)	2 889	Traitement thermique sans valorisation énergétique des DD

Les principales typologies de déchets dangereux exportés en Normandie pour traitement sont :

- ▶ Les huiles usagées (51 %)
- ▶ Les déchets d'eaux de lavage industriel (20 %).

✓ Importations dans le Grand Est :

16 033 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Normandie ont été importées dans le Grand Est, contre 18 262 t en 2022. Sur ce gisement, 1 068 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Grand Est, soit 7% du gisement importé.

Sur les **14 964 tonnes hors regroupement**, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

Mode d'élimination-valorisation en GE des déchets de Normandie

(hors regroupement-transit)

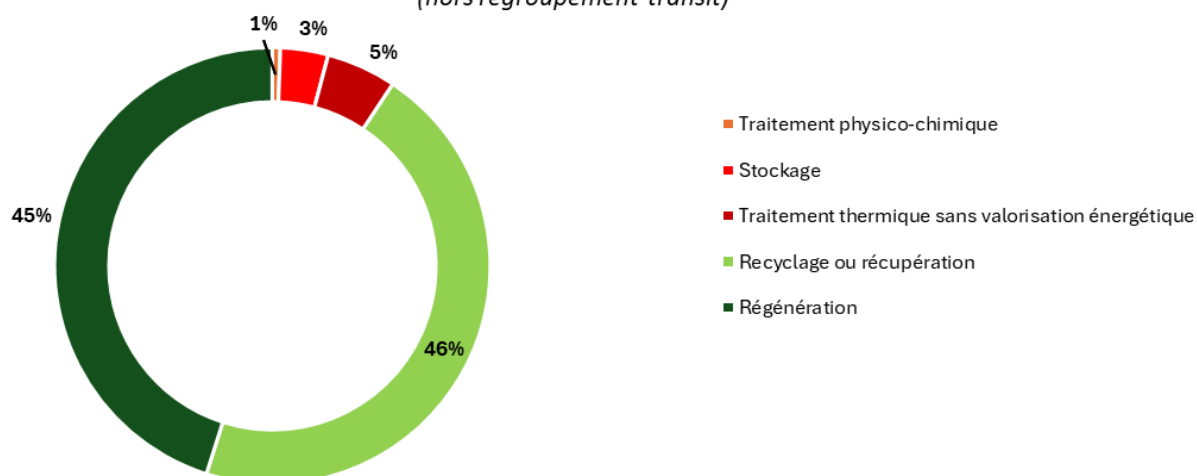


Figure 92 - Mode de traitement des déchets dangereux de Normandie dans le Grand Est, 2023

16 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux provenant de la région de Normandie. 3 établissements ont traité 89 % du gisement exporté :

Etablissement	Commune	Département	Quantité traitée (en tonnes)	Activité
DISLAUB	Buchères	Aube (10)	6 729	Régénération
RESOLEST	Rosières-aux-Salines	Meurthe-et-Moselle (54)	4 480	Valorisation des REFIDI
METAL BLANC	Bourg-Fidèle	Ardenne (08)	2 141	Recyclage métaux

Les principales typologies de déchets dangereux importés pour traitement sont :

- ▶ Les Eaux de lavage industriel (45 %) ;
- ▶ Les REFIDOM (30 %) ;
- ▶ Les « Autres » (20 %).

Une synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Normandie est présentée ci-dessous :

29 978 tonnes exportées

(Dont 5 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- OSILUB (76) ;
- Compagnie Française EcoHuile (76) ;
- Distillerie HAUGUEL SA (76).

Nature des principaux déchets exportés :

- Huiles usagées ;
- Eaux de lavage industriel.



16 033 tonnes importées

(Dont 7 % pour du regroupement)

Principales installations de traitement :

- DISLAUB (10) ;
- RESOLET (54) ;
- METAL BLANC (08).

Nature des principaux déchets importés :

- Eaux de lavage industriel ;
- REFIOM ;
- « Autres ».

Figure 93 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Normandie, 2023

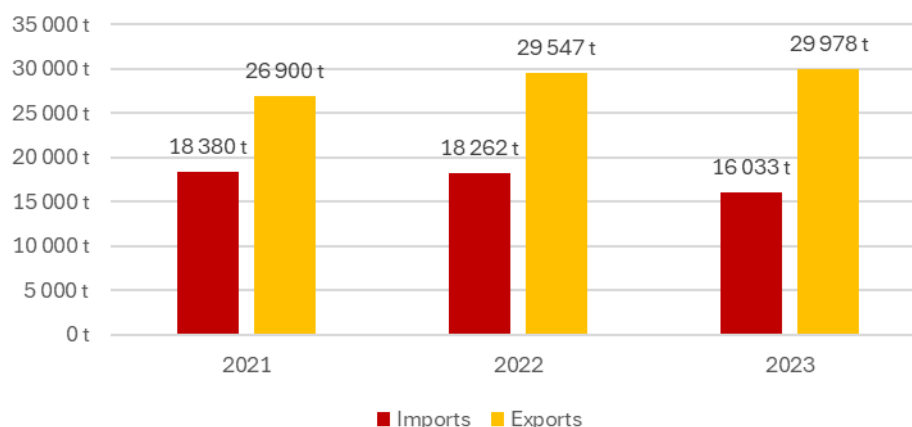


Figure 94 - Evolution des imports exports avec la Normandie depuis 2021

3.4.1.6. Bilan des imports

PROVENANCE DES DECHETS DANGEREUX IMPORTES NON DIFFUS TRAITES EN GRAND EST EN 2023

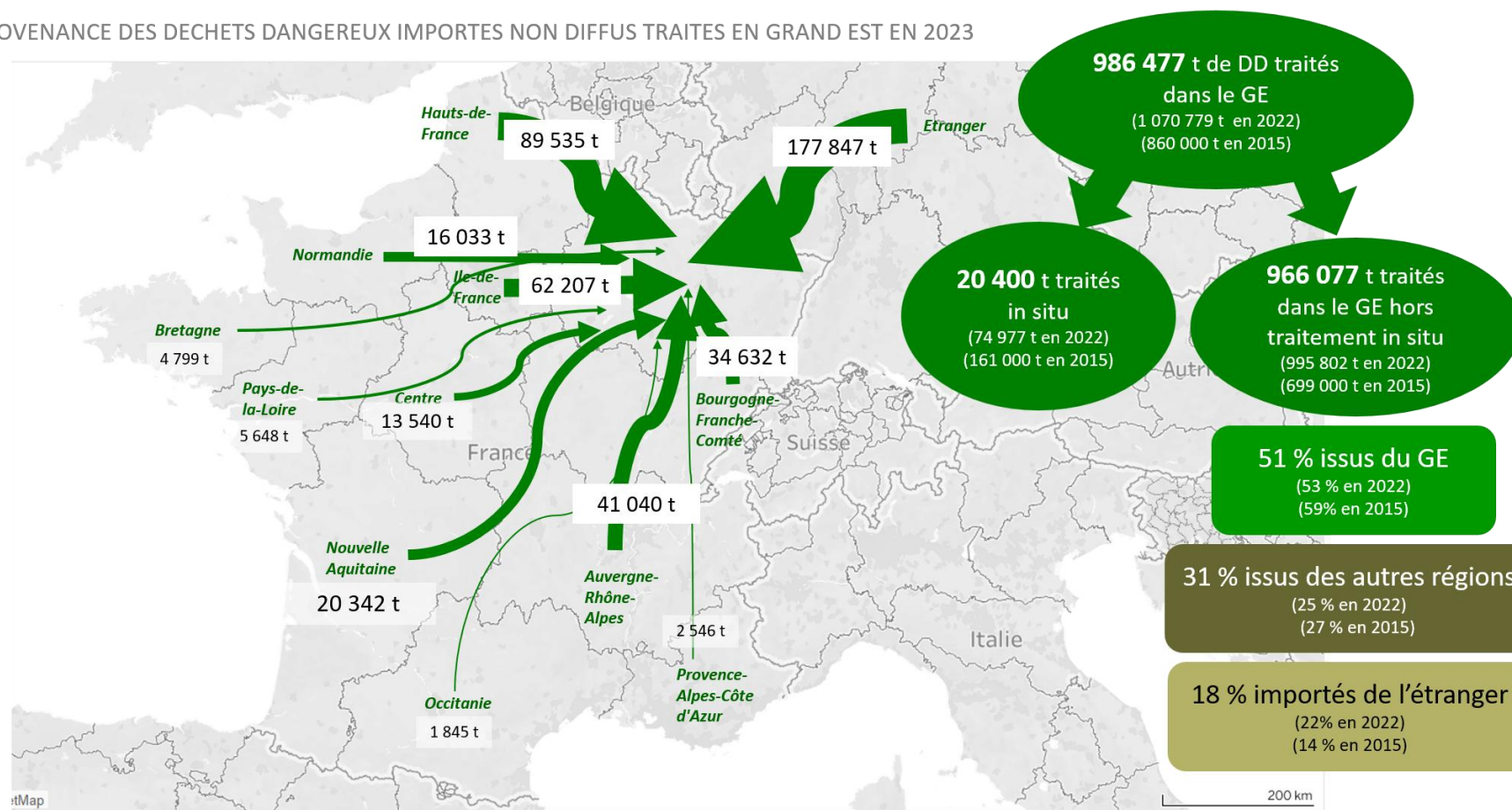


Figure 95 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est, 2022 (source : IREP et PNTTD 2023)

3.4.1.7. Bilan des exports

Les principales installations de traitement de déchets dangereux ayant reçu des déchets dangereux collectés dans le Grand Est sont présentées dans la carte ci-après :

Installations de traitement de Déchets Dangereux déclarant dans GERE 2023 recevoir les déchets dangereux collectés dans le Grand Est

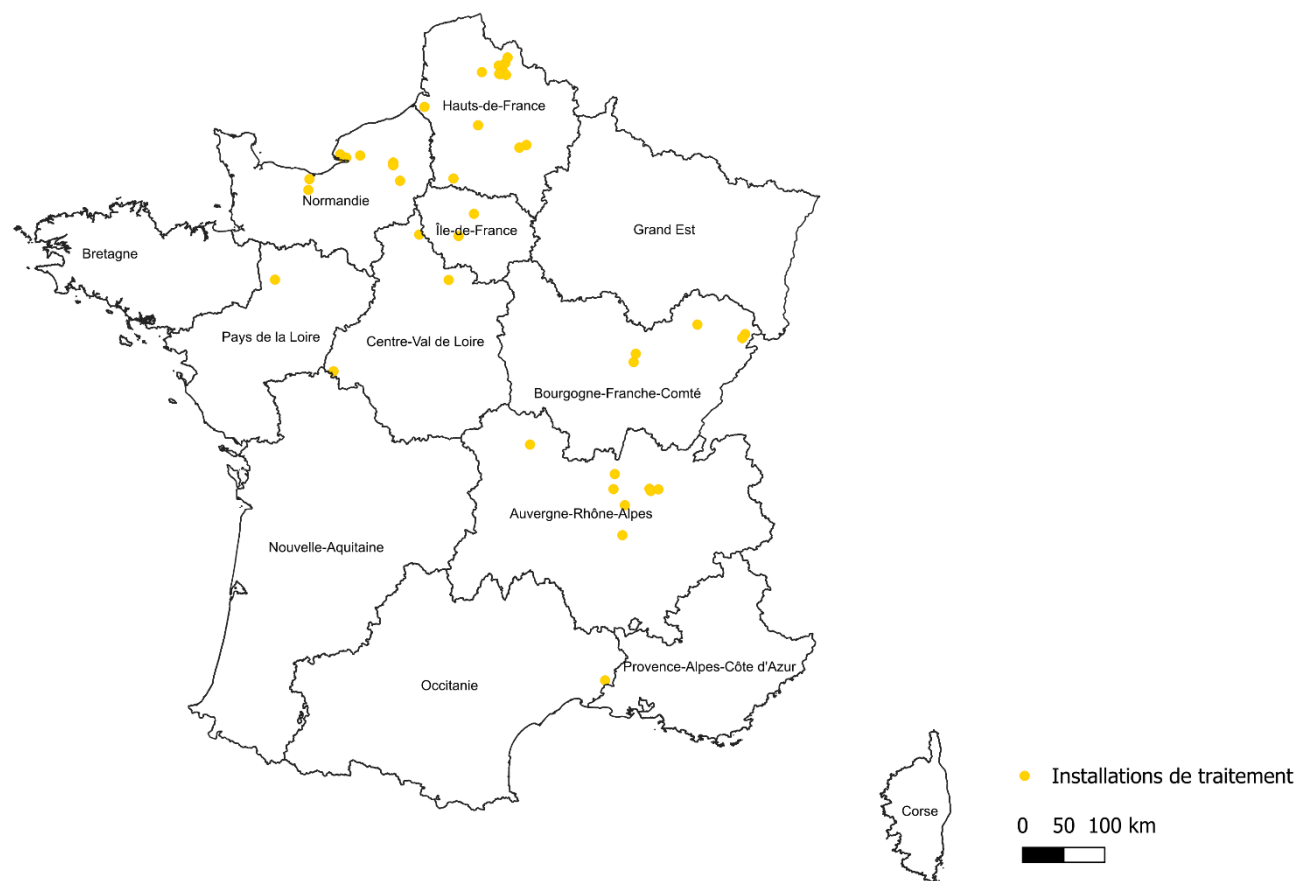


Figure 96 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est

Le détail des installations ayant reçu plus de 1 000 tonnes en provenance de la région GE se trouve en annexe 6.8.

DESTINATION DES DECHETS DANGEREUX NON DIFFUS TRAITES HORS REGION - 2023

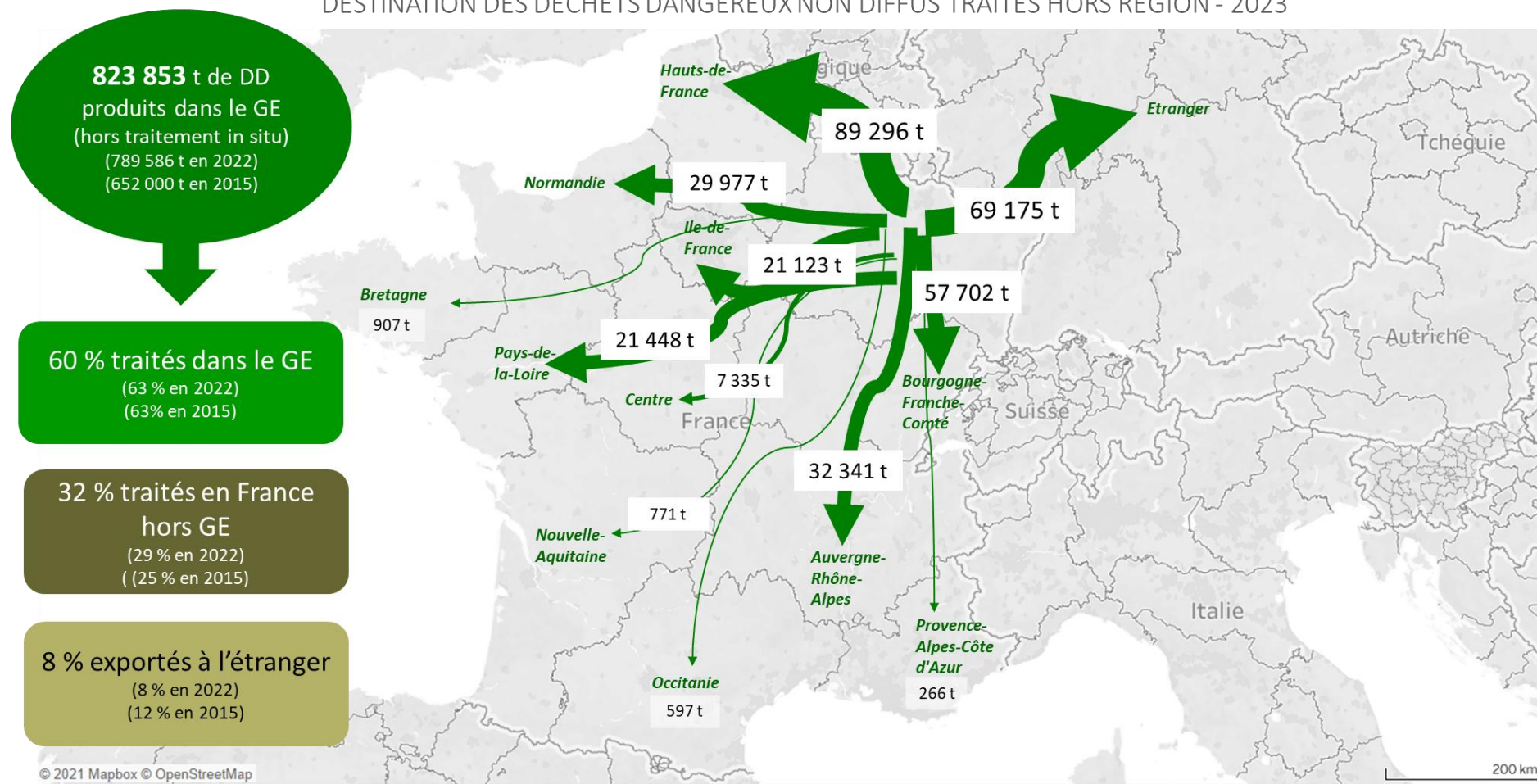


Figure 97 - Cartographie des flux inter-Régionaux exportés dans le Grand Est, 2022 (Sources : IREP et PNTTD 2023)

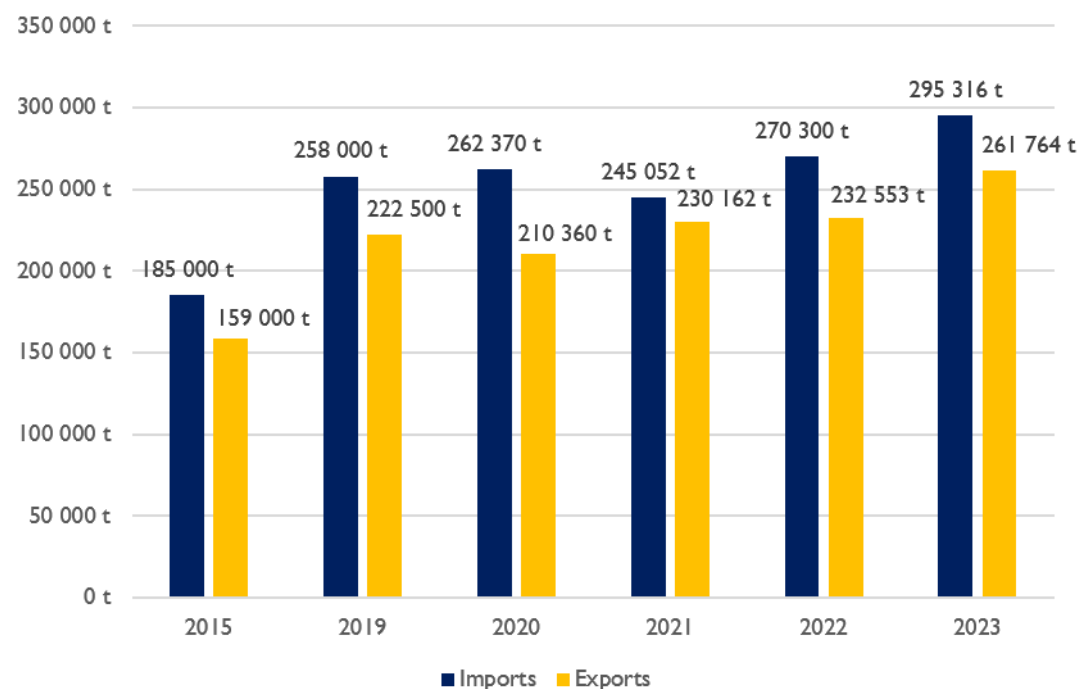


Figure 98 - Evolution des imports exports avec les autres régions de France depuis 2015

Une augmentation globale des échanges de déchets dangereux entre le Grand Est et les autres régions s'observe depuis 2015. Les imports progressent de manière continue, passant d'environ 185 kt en 2015 à près de 295 kt en 2023, tandis que les exports augmentent également, bien qu'avec quelques fluctuations, pour atteindre environ 262 kt en 2023.

Les imports restent systématiquement supérieurs aux exports (environ 15% en moyenne depuis 2015), traduisant un rôle net importateur du territoire, qui tend même à se renforcer sur la période. Cette situation est en décalage avec les objectifs du SRADDET, qui visent un équilibre des échanges entre territoires.

3.4.1.8. Bilan des flux interrégionaux

Flux interrégionaux								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 Et 2031
					2022	2023		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés d'autres régions de France et traités en Grand Est	t/an	185 000 ⁷	IREP Eliminateur	270 300	295 316	Quantité de DD importés en hausse, + 7% Plus de déchets importés qu'exportés	Echanges équilibrés
	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés dans d'autres régions de France	t/an	159 000 ⁷	IREP Eliminateur	232 553	261 764	Quantité de DD exportés en hausse, + 13%	
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés de Hauts de France et traités en Grand Est	t/an	60 400	IREP Eliminateur	91 341	89 535	 Quantité de DD importés en diminution, -2% Equilibre entre 2022 et 2020	Echanges équilibrés
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Hauts de France	t/an	91 000	IREP Eliminateur	89 933	89 296	 Equilibre entre les déchets importés et exportés  Equilibre de la quantité de DD exportés	

⁷ En 2015, le PNTTD ne disposait pas de données consolidées pour l'ensemble de la Région Grand Est. Le flux de déchets dangereux traités à l'étranger était issu de la base IREP, ce qui explique l'écart constaté entre les données 2020 / 2019 et 2015.

Flux interrégionaux								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 Et 2031
					2022	2023		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantité de déchets importés de Bourgogne-Franche-Comté et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	22 361	34 632	 Hausse des quantités de DD importées	Echanges équilibrés
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Bourgogne-Franche-Comté	t/an	36 000	IREP Eliminateur	33 760	57 702	 Hausse de la quantité de DD exportés Plus de déchets exportés qu'importés	
	Quantité de déchets importés d' Ile-de-France et traités en Grand Est	t/an	38 100	IREP Eliminateur	68 182	62 207	 Baisse des quantités de DD importées Plus de déchets importés qu'exportés	
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers d' Ile-de-France	t/an	23 000	IREP Eliminateur	23 733	21 123	 Baisse des quantités de DD exportées Quantité de DD exportés stable entre 2020 et 2021 et 2022	
	Quantité de déchets importés d' Auvergne-Rhône-Alpes et traités en Grand Est	t/an	21 100	IREP Eliminateur	29 801	41 040	 Augmentation des quantités importées Plus de déchets importés qu'exportés	
	Quantité de déchets exportés du Grand Est vers Auvergne-Rhône-Alpes	t/an	29 900	IREP Eliminateur	27 811	32 341	 Augmentation des quantités exportées	

3.4.2. Flux transfrontaliers

Les flux transfrontaliers sont évalués à partir des données du PNTTD

Importation : 177 847 tonnes (- 23 %)

2022 : 230 915 t
2015 : 100 700 t

Pays d'origine :

-  39 % Allemagne
-  23 % Luxembourg
-  11 % Pays-Bas
-  9 % Belgique
-  9 % Suisse
-  4 % Grande-Bretagne

Typologie des déchets importés :

- 27 % Résidus d'incinération de DND et DD
- 18 % Eaux de lavage industriel
- 17 % Terres polluées
- 8 % Déchets liquides
- 7 % Déchets de traitement physico-chimique
- 7 % REFIOM

Exportation : 69 175 tonnes (+ 11%)

2022 : 62 446 t
2015 : 81 000 t

Pays de traitement :

-  46 % Belgique
-  31 % Allemagne
-  13 % Pays-Bas
-  8 % Italie
-  2 % Suisse

Typologie des déchets exportés :

- 42 % Déchets de construction
- 13 % DEEE hors lampes
- 10 % Résidus d'incinération de DND et DD
- 7 % Boues et pâteux

L'ensemble des pays de provenance ou de traitement des déchets dangereux se trouvent **en Europe**. Les exportations concernent en majorité les résidus d'incinération de DND et DD ainsi que les eaux de lavages. Les importations concernent en majorité les résidus d'incinération de DND et DD et les déchets liquides.

En 2023, 177 847 t (- 23 % par rapport à 2022) ont été importées en Région Grand Est et 69 175 t (+ 11 % par rapport à 2022) ont été exportées vers des pays étrangers.

En 2015, respectivement 100 700 t et 81 000 t ; en 2022, 230 915 t et 62 446 t.

Les principaux pays desquels des déchets dangereux sont importés sont : ▶ L'Allemagne pour 39% ; ▶ Le Luxembourg pour 23% ; ▶ Les Pays-Bas pour 11% ; ▶ La Belgique pour 9% ; ▶ La Suisse pour 9% ; ▶ La Grande-Bretagne pour 4% du gisement importés.	Les principaux déchets dangereux produits à l'étranger et importés sur la Région sont : ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD 27% ; ▶ Les eaux de lavage industriel 18% ; ▶ Les terres polluées 17% ; ▶ Les déchets liquides 8% ; ▶ Les déchets de traitement physico-chimique 7% ; ▶ Les REFIOM 7%.	La Région Grand Est sollicite des installations des pays suivants : ▶ La Belgique pour 46% ; ▶ L'Allemagne pour 31% ; ▶ Les Pays-Bas pour 13% ; ▶ L'Italie pour 8% ; ▶ La Suisse pour 2% du gisement exporté.	Les typologies de déchets exportés sont les suivantes : ▶ Les déchets de construction pour 42% ; ▶ Les DEEE hors lampes pour 13% ; ▶ Les résidus d'incinération de DND et DD pour 10% ; ▶ Les boues et pâteux pour 7%.
--	--	---	---

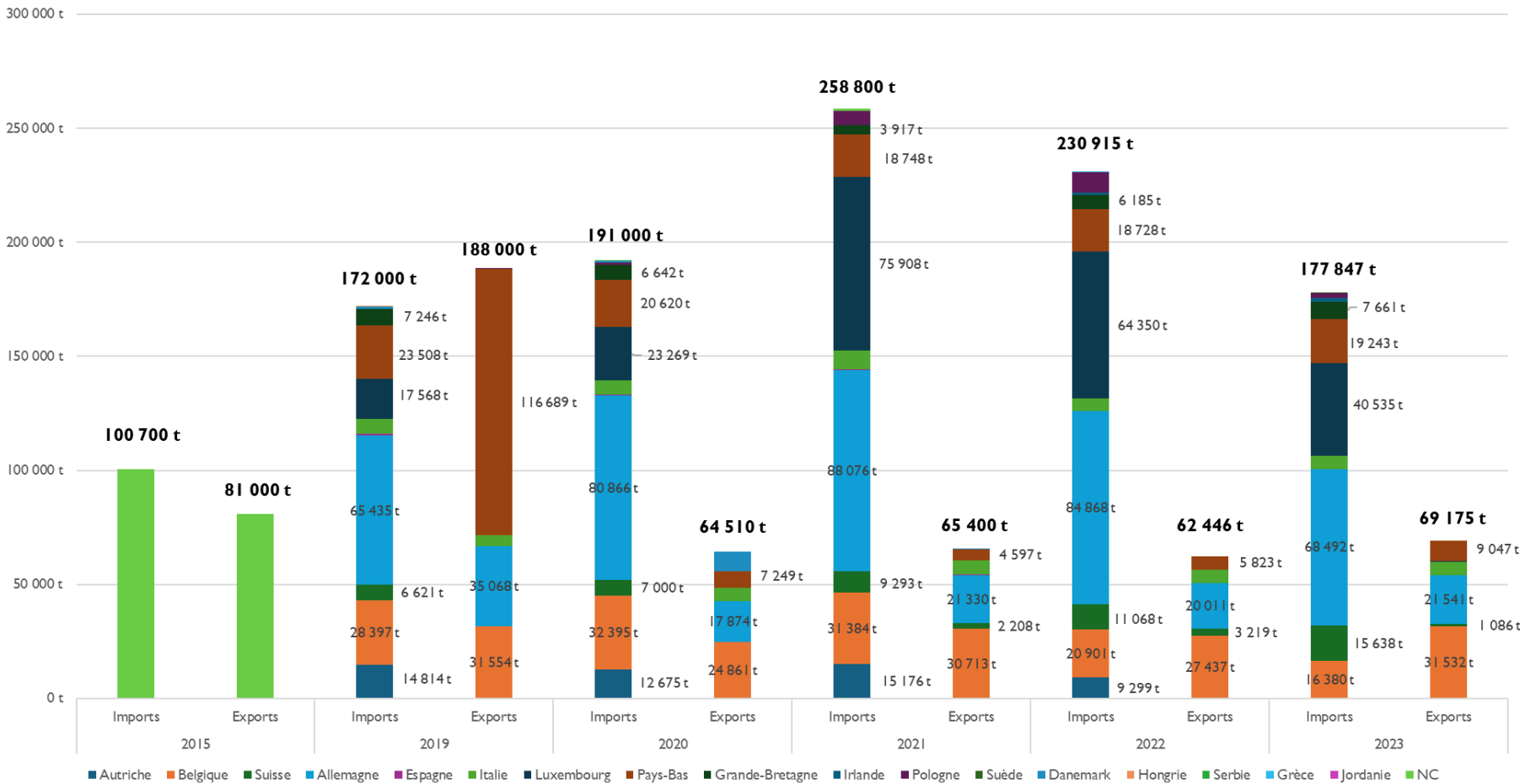
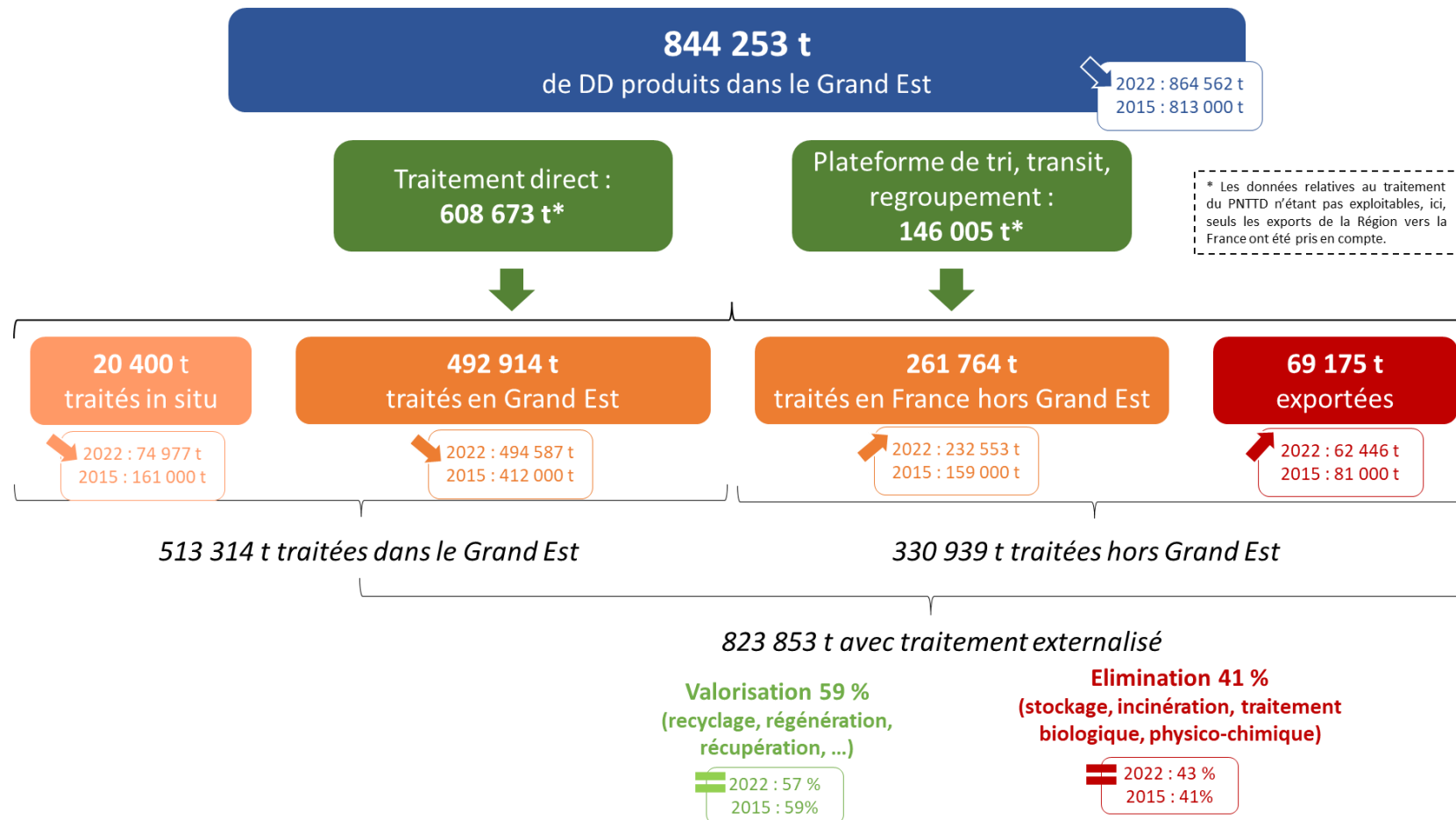


Figure 99 - Evolution des imports exports avec l'étranger depuis 2015

Flux transfrontaliers								
REGLES SRADDET	INDICATEURS	Unité	Données du PRPGD (2015)	Source	Données		Tendance	Objectif 2025 et 2031
					2022	2023		
R15 : Limiter les capacités de traitement thermique sans valorisation énergétique et de stockage	Quantités de déchets dangereux produits en Grand Est exportés à l'étranger (8)	t/an	81 000	PNTTD	62 446	69 175	 Légère augmentation de la quantité de DD exportés par rapport à 2022, tendance à la stabilité à confirmer sur les années à venir	Echanges équilibrés
	Quantités de déchets dangereux traités en Grand Est importés de l'étranger	t/an	100 700	PNTTD	230 915	177 847	 Forte augmentation de la quantité de DD importés depuis 2015, bien qu'une diminution entre 2022 et 2023 est observée Plus de déchets importés qu'exportés	

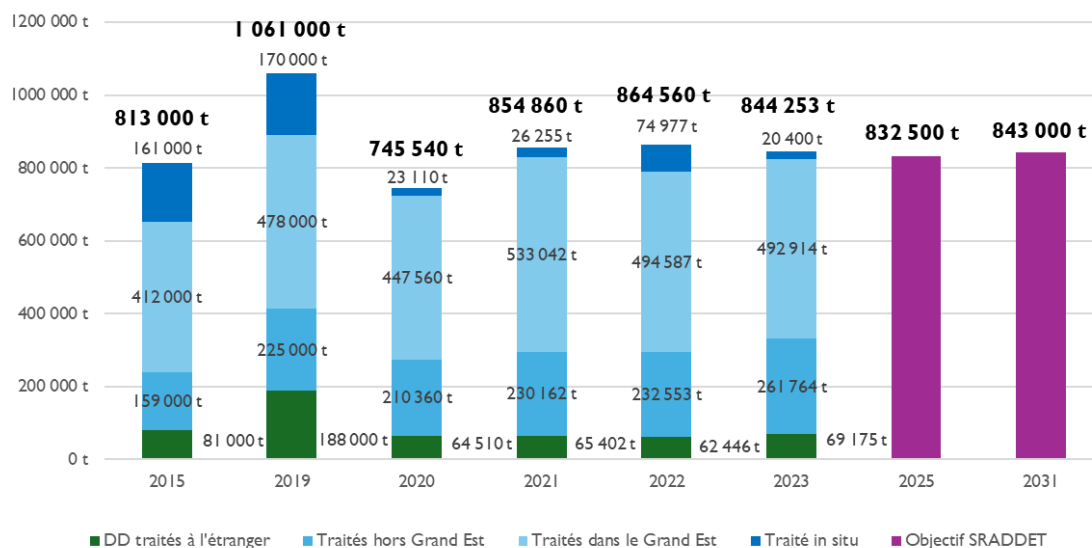
4. Conclusion de l'observation des déchets dangereux



NB. Les pourcentages de valorisation et élimination considérés sont établis sur la base des 677 381 t de déchets dangereux produits dans le Grand Est, hors transit et regroupement, en excluant uniquement les déchets dangereux traités in situ.

I) PRODUCTION :

Quantités :



Depuis 2015, une augmentation généralisée de la quantité de déchets dangereux a pu être constatée, passant de 813 000 tonnes en 2015 à 1 060 000 tonnes en 2019. Cependant, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux différents arrêts d'activité liés à cette dernière, la production de déchets dangereux a fortement diminué passant à 745 540 tonnes en 2020. Les années 2021 et 2022 ont été peu ou pas marquées par la crise du Covid-19 et l'activité a pu reprendre de manière presque normale, ce qui explique l'augmentation du tonnage de déchets dangereux produits à 864 560 t pour 2022.

En 2023, la production régionale de déchets dangereux atteint 844 253 tonnes. Malgré une légère diminution par rapport à 2022, les niveaux restent supérieurs à ceux observés avant la crise, confirmant une tendance générale à la hausse depuis 2021. Cette évolution ne correspond pas à l'objectif du SRADDET, qui vise à limiter la progression de la production de déchets dangereux.

Origines géographiques :

En 2023, 91 % des déchets dangereux produits dans la région ont été traités en France, dont 2 % directement sur les sites de production (traitement in situ). Ce niveau est légèrement inférieur à celui de 2022, où 93 % du tonnage avaient été traités sur le territoire national, dont 9 % en traitement in situ. Malgré cette baisse, la situation de 2023 reste globalement proche de celle observée en 2020 et 2021, années durant lesquelles 90 % des déchets étaient traités en France avec une part d'environ 3 % de traitement in situ. Elle contraste toutefois fortement avec 2019, où seulement 80 % des déchets étaient traités en France mais avec une part extrêmement élevée de traitement in situ (25 %), juste avant une chute brutale due aux arrêts d'activité liés à la crise sanitaire.

Le tonnage traité in situ en 2023 (20 400 t) est l'un des plus faibles de la période récente, nettement inférieur aux niveaux de 2015 ou 2019 et même en retrait par rapport à 2022, où une seule entreprise avait fortement contribué à la hausse du traitement sur site.

Les flux traités hors Grand Est connaissent en revanche une progression notable en 2023. Les quantités traitées en France hors région augmentent nettement (261 764 t contre 232 553 t en 2022), atteignant leur niveau le plus élevé depuis 2019. Les envois vers l'étranger restent relativement stables (69 175 t contre 62 446 t en 2022) et demeurent bien en dessous des volumes très importants observés en 2015 et 2019. Ainsi, l'année 2023 se caractérise par un recentrage du traitement sur le territoire national, mais avec une redistribution interne entre traitement in situ, traitement dans la région et traitement hors région.

Origines sectorielles :

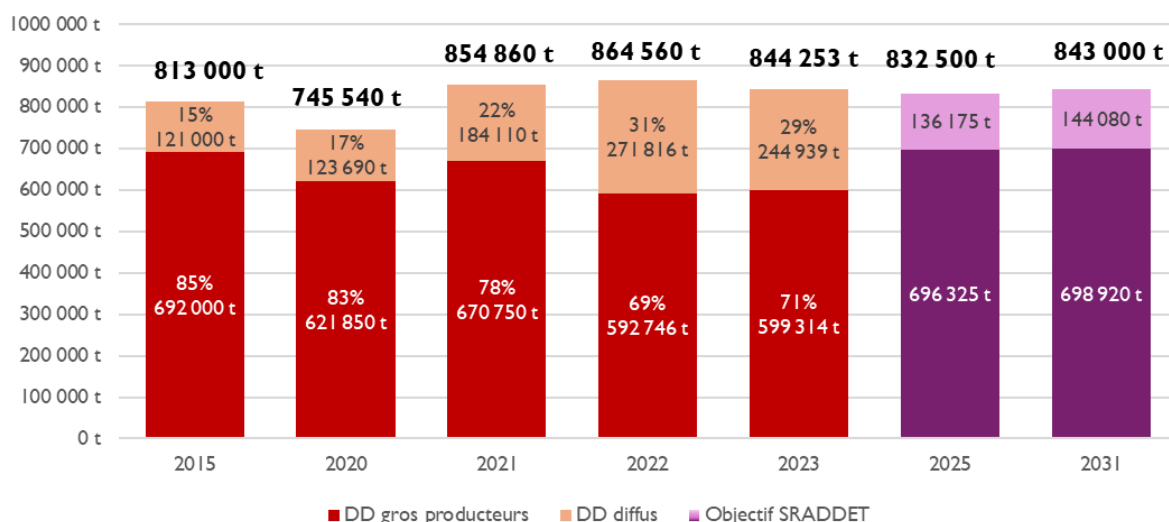
Les principaux déchets dangereux produits en termes de tonnages (hors déchets *in situ* et traités hors France soit 754 678 t) sont :

- Les déchets liquides,
- Les résidus d'incinération,
- Les eaux de lavage industriel,
- Les DEEE hors lampes.

Les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux sont :

- L'industrie ;
- Le traitement des déchets, des eaux usées, des sols pollués ;
- Le btp ;
- L'automobile ;
- Les centrales thermiques, chaufferies.

Déchets diffus (dont in situ) :



La production de déchets dangereux diffus présente d'importantes variations depuis 2015. Cette année-là, le gisement était estimé à 121 000 tonnes. En 2019, il atteignait 305 430 tonnes, soit une hausse de 152 %, principalement liée à une meilleure connaissance du gisement. La crise sanitaire a ensuite provoqué une chute marquée en 2020, avec 123 690 tonnes, un niveau proche de celui de 2015 en raison des arrêts d'activité.

En 2021, le gisement est remonté à 184 110 tonnes, traduisant une reprise progressive de l'activité (+49 % par rapport à 2020). En 2022, la hausse s'est poursuivie, atteignant 271 916 tonnes, soit +125 % par rapport à 2015 et +46 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique à la fois par la reprise post-Covid, par l'absence de déclaration d'une partie des producteurs soumis à déclaration (qui transfère mécaniquement des tonnages vers la catégorie diffuse via les déclarations des installations de traitement), et par une possible hausse des tonnages issus des petits producteurs non soumis à déclaration.

En 2023, le gisement de déchets dangereux diffus est estimé à 244 939 tonnes. Ce niveau, bien qu'inférieur à celui de 2022, reste largement supérieur aux tonnages observés avant la crise, confirmant une tendance haussière depuis 2021.

En 2023, le tonnage de déchets diffus demeure élevé, bien qu'en légère diminution par rapport à 2022. Cette évolution peut s'expliquer par l'absence de déclaration d'une partie des gros producteurs dans la base IREP Producteurs. Lorsque ces producteurs ne font pas de déclaration, leurs tonnages apparaissent uniquement dans la base IREP Eliminateurs (installations de traitement), ce qui augmente artificiellement la part de déchets considérés comme diffus. L'évolution observée peut

également refléter une hausse des tonnages issus des petits producteurs non soumis à obligation de déclaration.

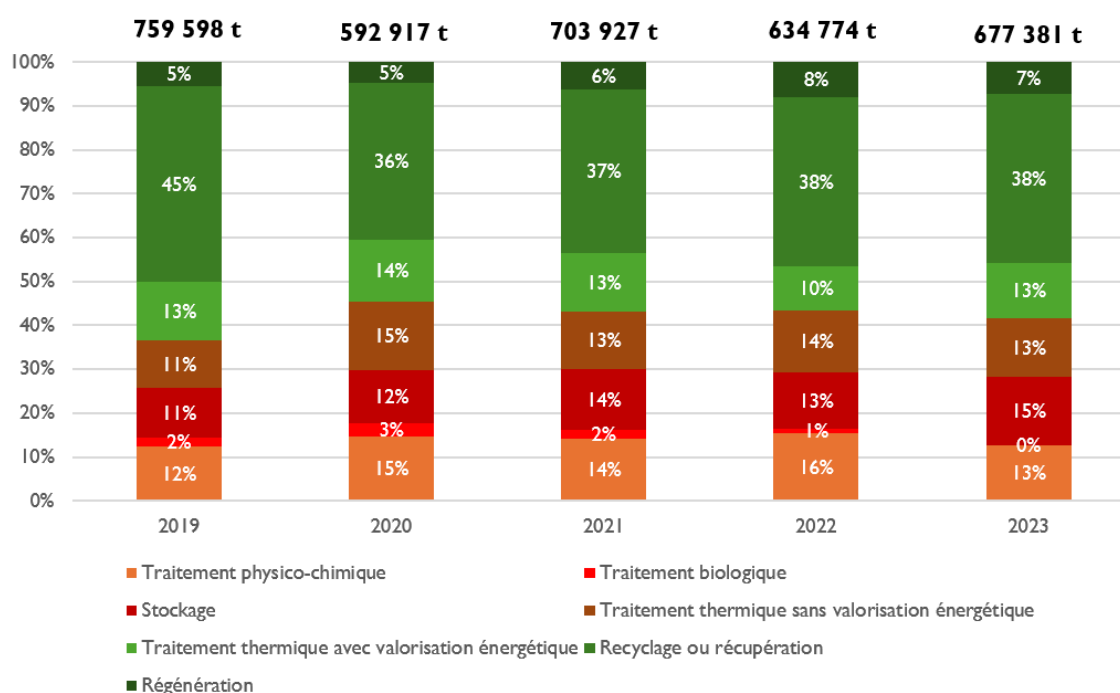
La production de déchets dangereux diffus « connus » s'élève à 29 926 tonnes en 2023, un niveau très proche de celui observé en 2022 (29 690 tonnes). Toutefois, ces données doivent être considérées avec précaution : les données INSEE nécessaires à la mise à jour de l'outil EGIDA n'étant plus disponibles, il n'a pas été possible d'actualiser les valeurs pour 2022 et 2023. Ainsi, les données EGIDA utilisées pour ces deux années reposent sur les mêmes éléments que ceux de 2021.

La part de déchets diffus connus représentait 22 % en 2020, puis 17 % en 2021. Elle poursuivait sa baisse en 2022 pour atteindre 11 %. En 2023, cette part s'établit à 12 %, mais cette évolution résulte principalement de la variation des tonnages de déchets diffus déterminés, tandis que la part connue reste relativement stable malgré l'utilisation de données EGIDA non mises à jour.

2) TRAITEMENT (hors in situ, incluant l'étranger) :

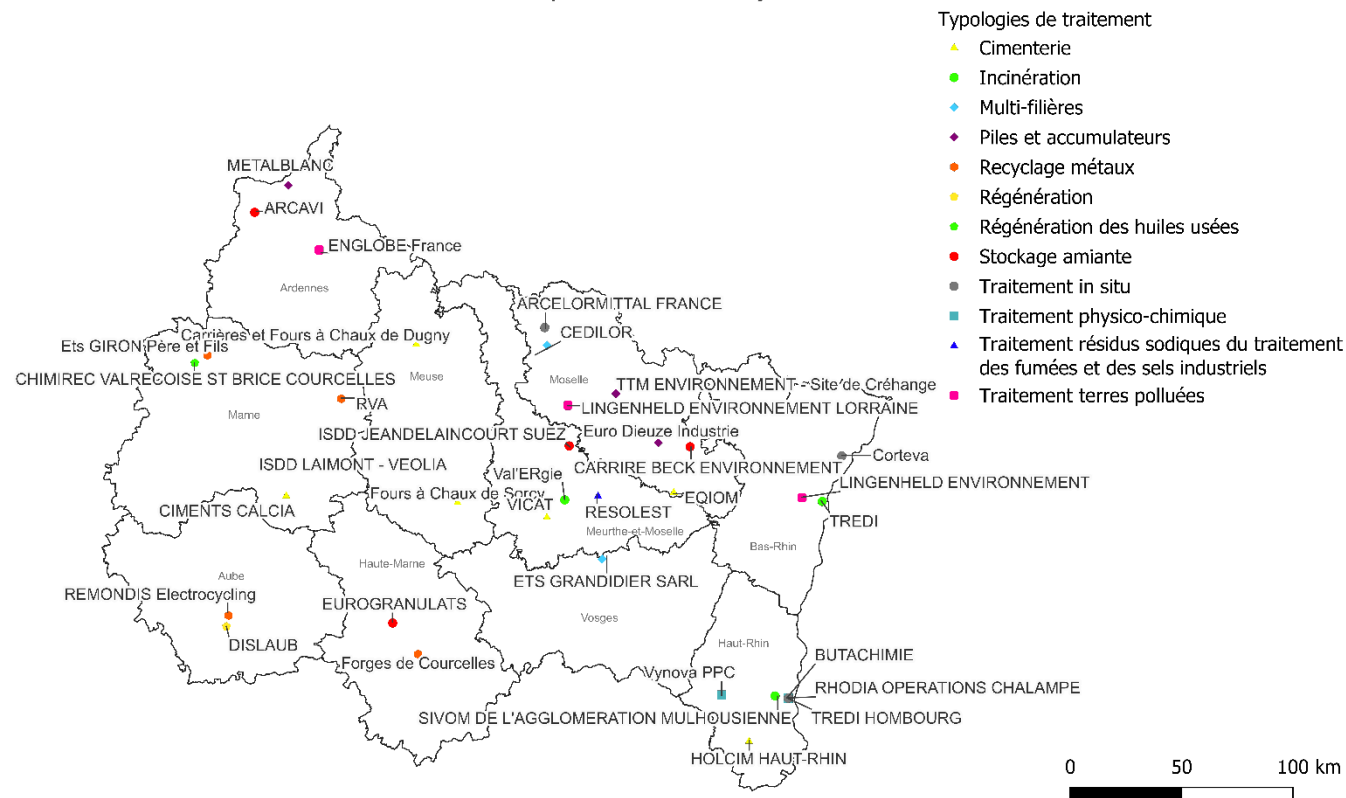
Les modes de traitement relevant de la valorisation, représentés en vert dans le graphique, représentent 58 % des tonnages en 2023. Cette part présente une légère augmentation depuis 2020.

La hausse du stockage observée en 2023 s'explique principalement par la déclaration, dans IREP, des tonnages de certaines installations de traitement de l'amiante qui ne les avaient pas déclarés en 2022. Cette évolution traduit donc davantage une amélioration de la connaissance des tonnages qu'une hausse réelle du recours au stockage : hors tonnages concernés, les quantités stockées sont quasiment stables entre 2022 et 2023.



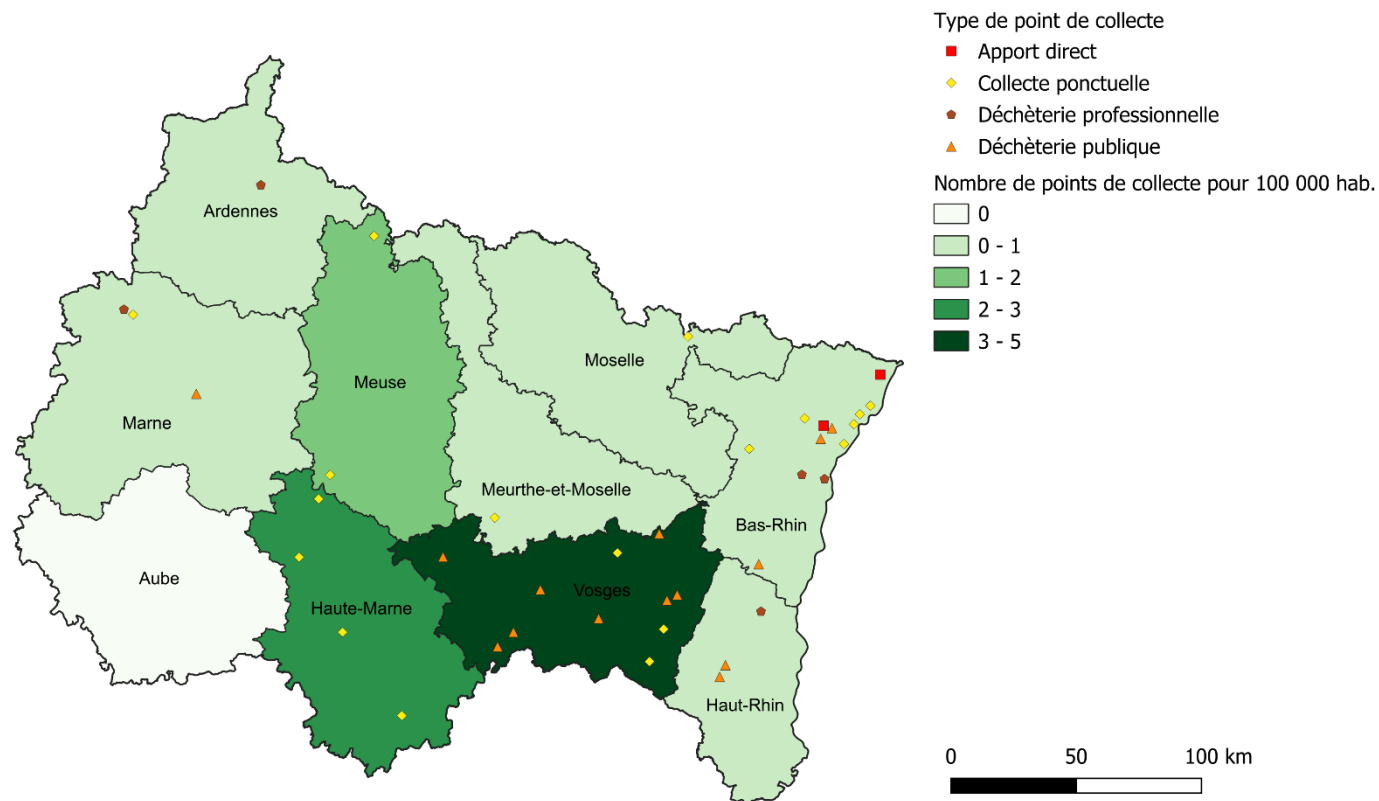
5. Principales cartographies

Installations de traitement des déchets dangereux dans le Grand Est (hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement)



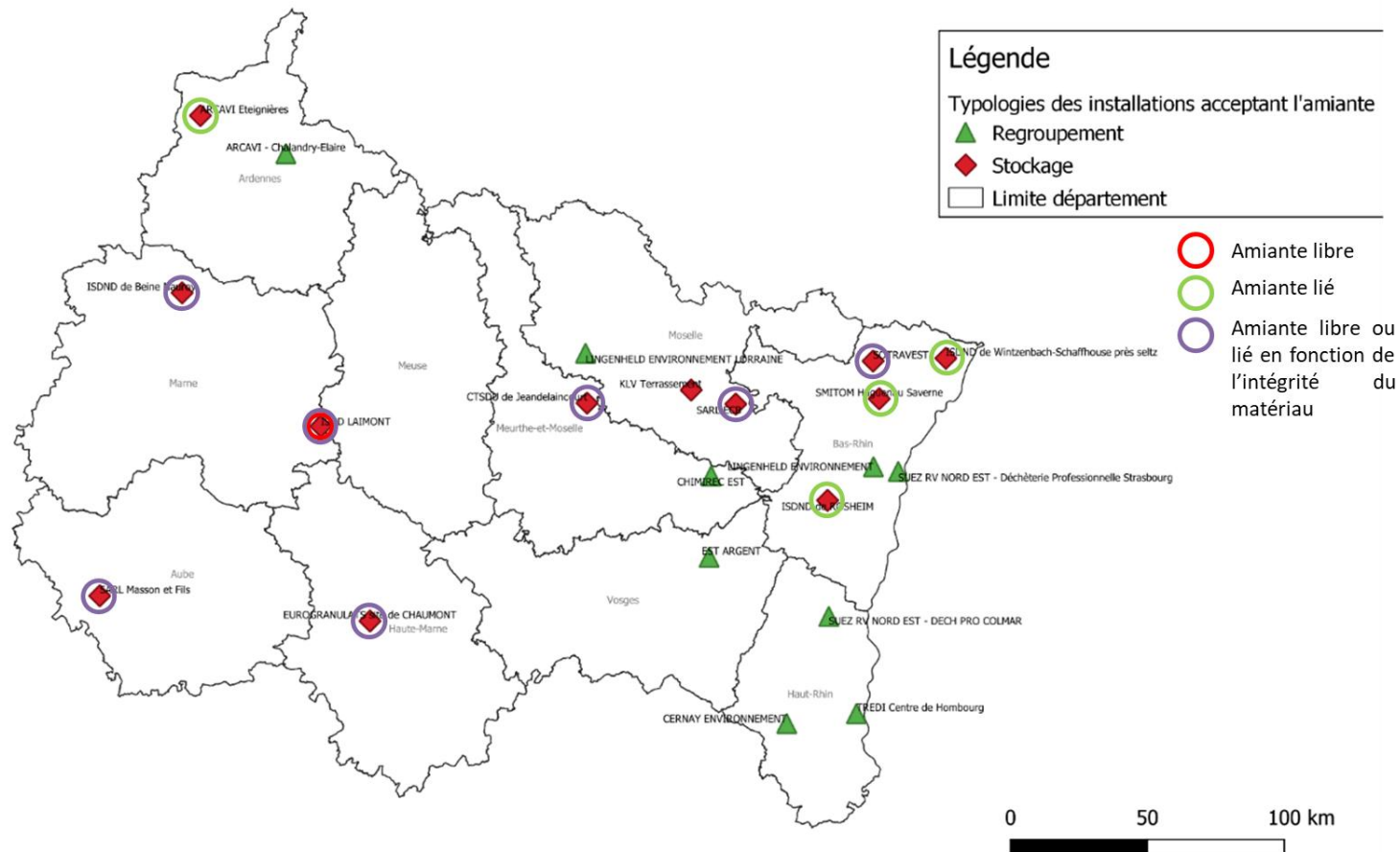
La région Grand Est est bien pourvue en termes d'installations de traitement, de ce fait peu de changement concernant ces installations ont été constaté.

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est

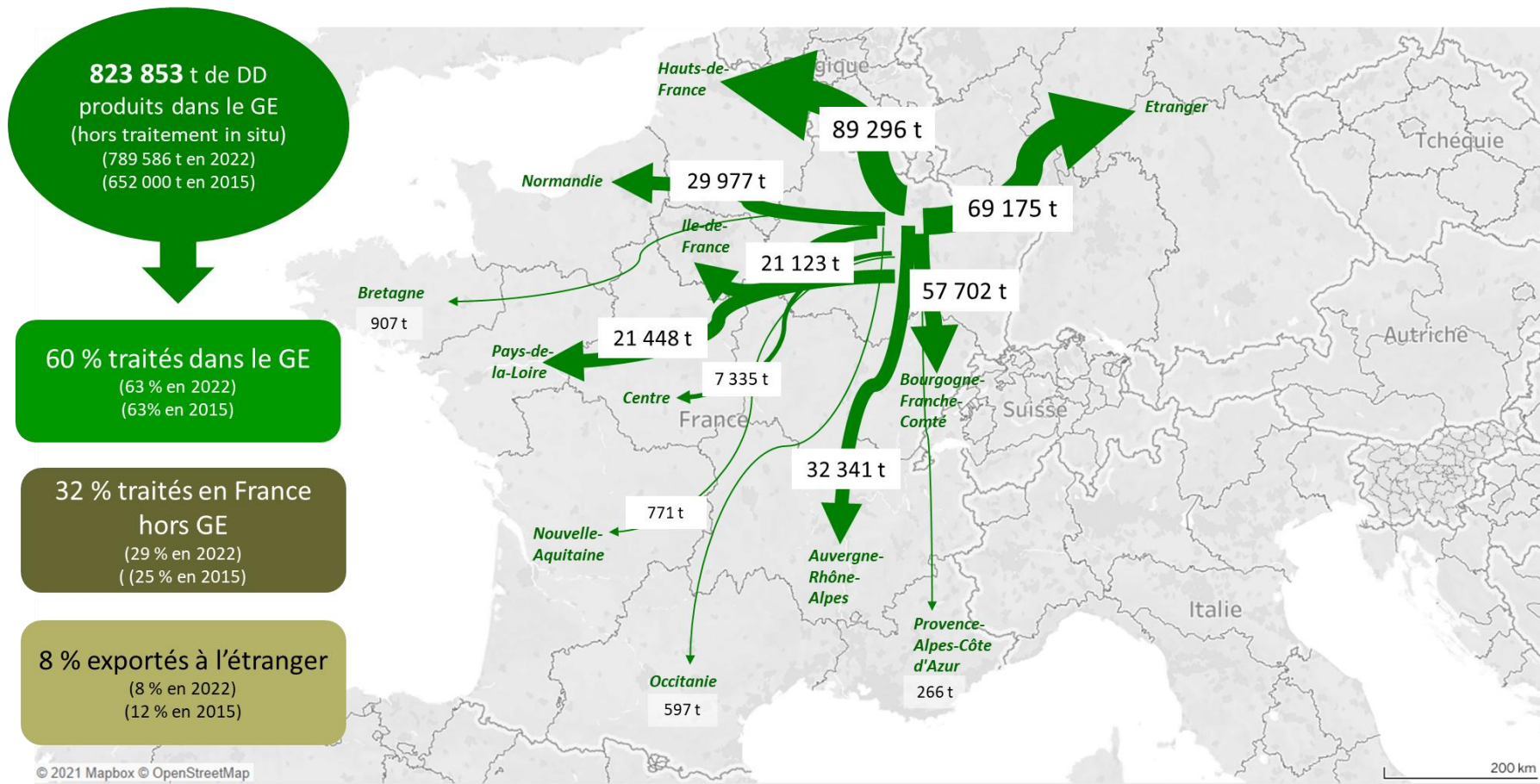


La répartition des points de collecte pour l'amiante sur la Région Grand Est reste inégale. Le département de l'Aube ne dispose pas de point de collecte. Les départements de la Haute-Marne et des Vosges sont les mieux pourvus en nombre de points de collecte.

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est



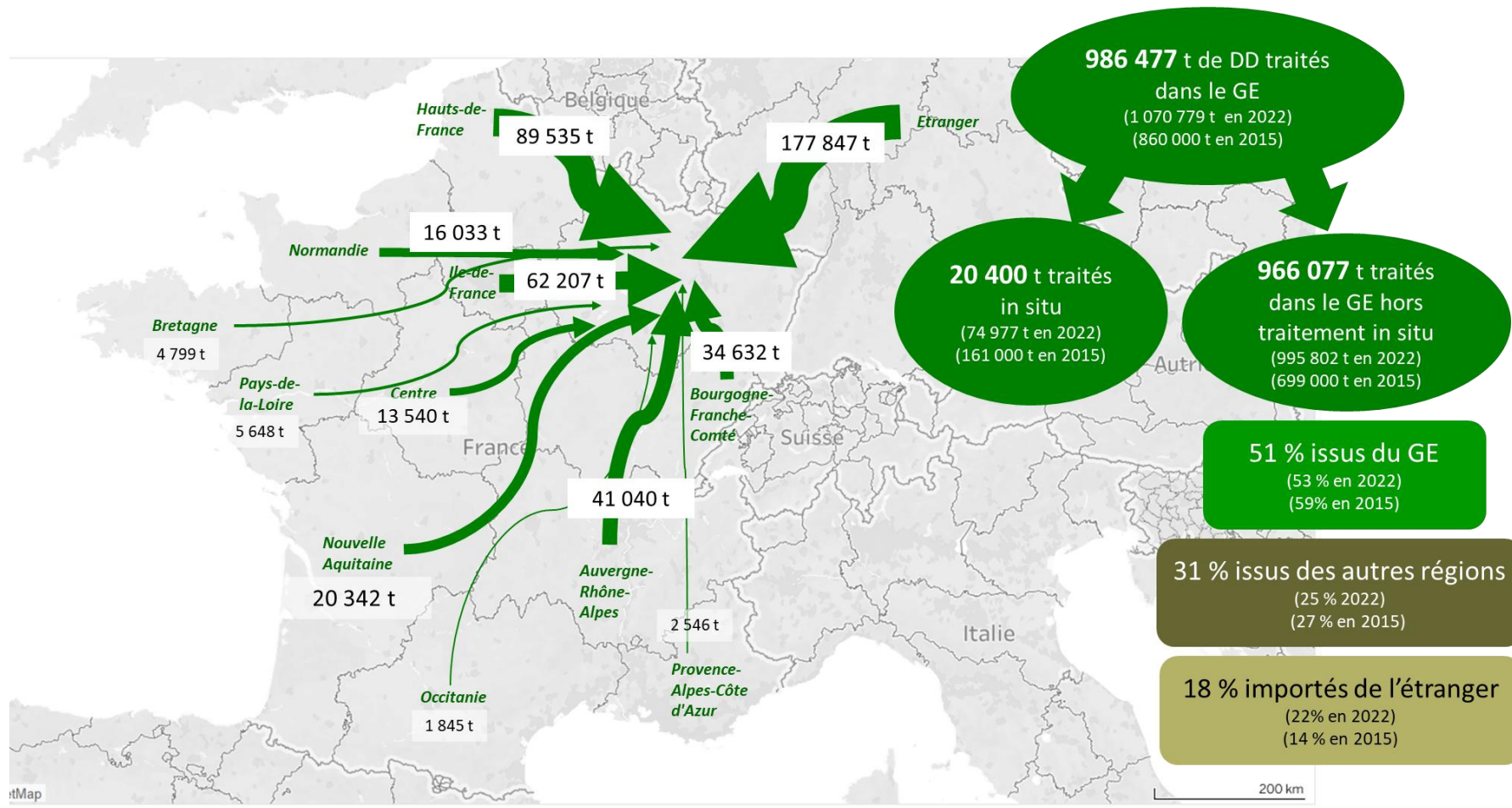
Le maillage des installations de stockage pour la réception de déchets amiantés est adéquat sur la Région Grand Est.



Les déchets dangereux produits en Grand Est sont très majoritairement traités dans la région.

Les déchets traités en France hors Grand Est sont principalement traités dans les Hauts-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, en Normandie, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France.

8 % des déchets dangereux produits en Grand Est ont été exportés, principalement en Belgique et en Allemagne, pour être traités.



Les déchets dangereux traités en Grand Est proviennent en grande partie de la région.

Les déchets importés en Région Grand Est pour être traités et provenant d'autres régions françaises représentent 25% du flux traité et viennent principalement des régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Les déchets provenant de l'étranger pour être traités en Grand Est sont principalement originaires d'Allemagne et du Luxembourg.

6. Annexes

6.1. Origine sectorielle des déchets dangereux produits en Grand Est

6.1.1. Tous déchets produits en Grand Est

Activité sectorielle	Tonnage produit en 2023 en Grand Est	Pourcentage
		2023
Industrie	298 305	35%
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	131 347	16 %
Automobile (réparateurs et centres VHU)	87 409	10%
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	68 427	8%
DD pris en charge par le service public	66 313	8%
BTP et assimilés	120 099	14%
Filière emballages souillés, Industrie	30 023	4%
Collecte de piles hors service public	25 188	3%
Santé humaine et animale	10 213	1%
Collecte de DEEE hors service public	6 518	1%
Agriculture	411	0%
Pyrotechnie	0	0%
Activité navales et portuaires	NC	NC
TOTAL	844 253 t	100 %

6.1.2. Produits en Grand Est, hors traitement in situ

Activité sectorielle	Tonnage produit en 2023 en Grand Est (hors traitement in situ)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (PRPGD)
Industrie	278 495	34%	35 %	NC
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	130 757	16%	16 %	15 %
Automobile (réparateurs et centres VHU)	87 409	11%	12 %	6 %

Activité sectorielle	Tonnage produit en 2023 en Grand Est (hors traitement <i>in situ</i>)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (PRPGD)
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	68 427	8%	10 %	13 %
DD pris en charge par le service public	66 313	8%	8 %	9 %
BTP et assimilés	120 099	15%	12 %	13 %
Filière emballages souillés, Industrie	30 023	4%	3 %	NC
Collecte de piles hors service public	25 188	3%	2 %	NC
Santé humaine et animale	10 213	1%	1 %	NC
Collecte de DEEE hors service public	6 518	1%	1 %	NC
Agriculture	411	0%	0 %	NC
Pyrotechnie	0	0%	0 %	NC
Activité navales et portuaires	NC	NC	NC	NC
TOTAL	823 853 t	100 %		

6.1.3. Produits en Grand Est, hors traitement in situ et hors traitement à l'étranger

Activité sectorielle	Tonnage produit en 2023 en Grand Est (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (PRPGD)
Industrie	271 326	36%	35 %	NC
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	121 678	16%	16 %	15 %
Automobile (réparateurs et centres VHU)	83 938	11%	12 %	6 %
Centrales thermiques, chaufferies... Industries	61 474	8%	10 %	13 %
DD pris en charge par le service public	59 737	8%	8 %	9 %
BTP et assimilés	89 133	12%	12 %	13 %
Filière emballages souillés, Industrie	29 133	4%	3 %	NC
Collecte de piles hors service public	23 930	3%	2 %	NC
Santé humaine et animale	10 213	1%	1 %	NC
Collecte de DEEE hors service public	3 706	0%	1 %	NC

Activité sectorielle	Tonnage produit en 2023 en Grand Est (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (PRPGD)
Agriculture	411	0%	0 %	NC
Pyrotechnie	0	0%	0 %	NC
Activité navales et portuaires	NC	NC	NC	NC
TOTAL	754 678 t	100%		

6.2. Nature des déchets dangereux produits en Grand Est

6.2.1. Tous déchets produits en Grand Est

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2023	Pourcentage
		2023
Résidus d'incinération de DND et de DD	68 059	8%
Déchets liquides	69 272	8%
VHU	42 249	5%
Eaux de lavage industriel	48 614	6%
DEEE hors lampes	52 134	6%
Huiles usagées	41 767	5%
Résidus de traitement de surface	43 013	5%
Solvants usés	47 245	6%
Autres	35 845	4%
REFIOM	32 220	4%
Déchets de construction	47 015	6%
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	33 684	4%
Emballages souillés	29 715	4%
Boues et pâteux	35 416	4%
Mâchefers, scories et cendres industrielles	28 587	3%
Accumulateurs au plomb	24 046	3%
Gaz chlorofluorocarbonés	10 477	1%
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	19 188	2%
Terres polluées	33 246	4%
DASRI	10 229	1%
Déchets amiantés	40 822	5%
Déchets stabilisés/solidifiés	17 002	2%
Traitement des eaux usées	7 620	1%
Déchets de traitement physico-chimique	12 018	1%
Gaz industriel	5 170	1%
Déchets de véhicules automobiles	4 857	1%
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	2 561	0%
Déchets agro-chimiques	750	0%

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2023	Pourcentage
		2023
Déchets contenant des PCB	498	0%
Goudrons	56	0%
Lampes	199	0%
Lixiviats de décharges	676	0%
TOTAL	844 253 t	100 %

6.2.2. Produits en Grand Est, hors traitement in situ

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2023 (hors traitement in situ)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (Source PRPGD)
Résidus d'incinération de DND et de DD	68 059	8%	9,9 %	NC
Déchets liquides	68 942	8%	8,1 %	NC
VHU	42 249	5%	7,0 %	6%
Eaux de lavage industriel	48 099	6%	6,7 %	NC
DEEE hors lampes	52 152	6%	5,4 %	NC
Huiles usagées	41 767	5%	5,1 %	6%
Résidus de traitement de surface	43 013	5%	5,6 %	NC
Solvants usés	28 345	3%	3,5 %	NC
Autres	35 849	4%	4,2 %	NC
REFIOM	32 220	4%	4,0 %	NC
Déchets de construction	48 362	6%	5,2 %	NC
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	33 619	4%	3,5 %	NC
Emballages souillés	29 996	4%	3,4 %	NC
Boues et pâteux	35 417	4%	3,9 %	NC
Mâchefers, scories et cendres industrielles	28 587	3%	3,2 %	NC
Accumulateurs au plomb	24 046	3%	2,4 %	NC
Gaz chlorofluorocarbonés	10 477	1%	2,5 %	NC
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	19 295	2%	1,9 %	NC
Terres polluées	34 611	4%	4,0 %	NC
DASRI	10 229	1%	1,3 %	NC
Déchets amiantés	37 700	5%	2,6 %	NC
Déchets stabilisés/solidifiés	17 002	2%	2,1 %	NC
Traitement des eaux usées	7 620	1%	1,5 %	NC
Déchets de traitement physico-chimique	12 018	1%	1,4 %	NC
Gaz industriel	5 170	1%	0,5 %	NC
Déchets de véhicules automobiles	4 857	1%	0,5 %	NC
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	2 561	0%	0,3 %	NC

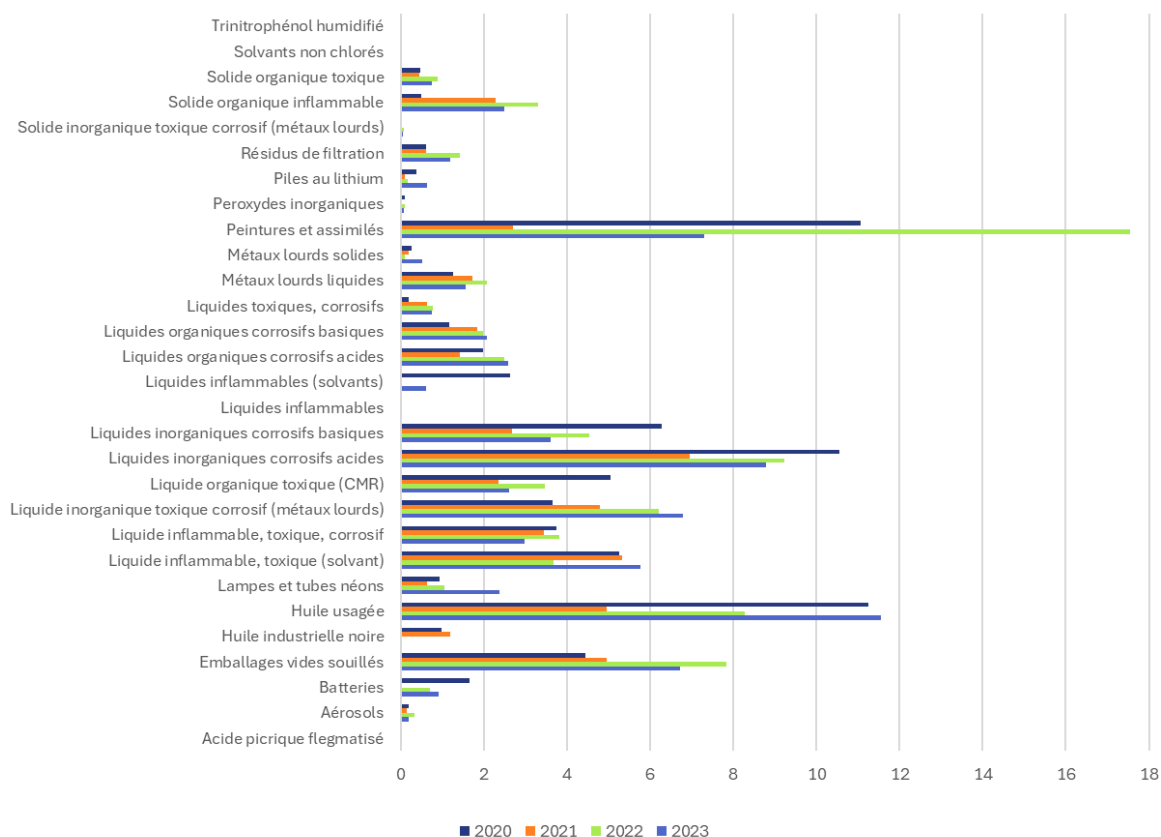
Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en GE en 2023 (hors traitement <i>in situ</i>)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (Source PRPGD)
Déchets agro-chimiques	750	0%	0,1 %	NC
Déchets contenant des PCB	498	0%	0,0 %	0,14%
Goudrons	56	0%	0,0 %	NC
Lampes	199	0%	0,0 %	NC
Lixiviats de décharges	86	0%	0,0 %	NC
TOTAL	823 853 t	100 %	100 %	

6.2.3. Produits en Grand Est, hors traitement in situ et hors traitement à l'étranger

Nature	Tonnage produit en GE en 2023 (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (Source PRPGD)
Déchets liquides	67 696	9%	8,6 %	NC
Résidus d'incinération de DND et de DD	61 106	8%	9,9 %	NC
VHU	42 249	6%	7,6 %	6 %
Eaux de lavage industriel	47 071	6%	6,9 %	NC
DEEE hors lampes	43 188	6%	4,9 %	NC
Huiles usagées	38 451	5%	4,9 %	6 %
Résidus de traitement de surface	41 854	6%	5,9 %	NC
Solvants usés	28 306	4%	3,8 %	NC
Autres	34 698	5%	4,5 %	NC
REFIOM	29 389	4%	3,9 %	NC
Déchets de construction	19 358	3%	2,3 %	NC
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	33 619	4%	3,9 %	NC
Emballages souillés	29 106	4%	3,5 %	NC
Boues et pâteux	30 901	4%	3,7 %	NC
Mâchefers, scories et cendres industrielles	25 847	3%	3,1 %	NC
Accumulateurs au plomb	23 646	3%	2,5 %	NC
Gaz chlorofluorocarbonés	10 054	1%	2,6 %	NC
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	19 216	3%	2,1 %	NC
Terres polluées	32 649	4%	4,3 %	NC
DASRI	10 229	1%	1,4 %	NC
Déchets amiantés	37 700	5%	2,9 %	NC

Nature	Tonnage produit en GE en 2023 (hors traitement <i>in situ</i> et à l'étranger)	Pourcentage		
		2023	2022	2015 (Source PRPGD)
Déchets stabilisés/solidifiés	17 002	2%	2,3 %	NC
Traitement des eaux usées	7 620	1%	1,6 %	NC
Déchets de traitement physico-chimique	10 748	1%	1,3 %	NC
Gaz industriel	5 003	1%	0,5 %	NC
Déchets de véhicules automobiles	4 702	1%	0,5 %	NC
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	1 682	0%	0,2 %	NC
Déchets agro-chimiques	750	0%	0,1 %	NC
Déchets contenant des PCB	498	0%	0,0 %	0,14 %
Goudrons	56	0%	0,0 %	NC
Lampes	199	0%	0,0 %	NC
Lixiviats de décharges	86	0%	0,0 %	NC
TOTAL	754 678 t	100 %	100 %	-

6.3. Tonnages de déchets dangereux collectés dans les lycées de 2020 à 2023 par typologie de déchets



6.4. Bilan des déchets dangereux collectés/éliminés

	2015		2021		2022		2023	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Déchets liquides	NC	NC	76 063	9,20%	63 894	8,10%	68 942	9,00%
Résidus d'incinération de DND et de DD	131 400	20,00%	74 616	9,00%	78 313	9,90%	68 059	8,10%
VHU	38 400	6,00%	60 797	7,30%	55 561	7,00%	42 249	5,60%
DEEE hors lampes	60 600	9,00%	52 200	6,30%	42 295	5,40%	52 152	5,70%
Terres polluées	44 800	7,00%	51 538	6,20%	31 312	4,00%	34 611	4,30%
Eaux de lavage industriel	NC	NC	49 601	6,00%	53 208	6,70%	48 099	6,20%
Résidus de traitement de surface	NC	NC	47 751	5,80%	44 212	5,60%	43 013	5,50%
Huiles usagées	38 100	6,00%	39 875	4,80%	40 643	5,10%	41 767	5,10%
Autres	70 000	11,00%	36 642	4,40%	33 495	4,20%	35 849	4,60%
Déchets de construction	NC	NC	34 746	4,20%	41 369	5,20%	48 362	2,60%
REFIOM	NC	NC	33 909	4,10%	31 495	4,00%	32 220	3,90%

	2015		2021		2022		2023	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Solvants usés	22 400	3,00%	28 555	3,40%	27 989	3,50%	28 345	3,80%
Emballages souillés	NC	NC	26 203	3,20%	26 718	3,40%	29 996	3,90%
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	NC	NC	26 142	3,20%	28 014	3,50%	33 619	4,50%
Mâchefers, scories et cendres industrielles	NC	NC	24 581	3,00%	24 927	3,20%	28 587	3,40%
Boues et pâteux	NC	NC	24 282	2,90%	30 690	3,90%	35 417	4,10%
Accumulateurs au plomb	NC	NC	24 219	2,90%	18 705	2,40%	24 046	3,10%
Déchets amiantés	10 800	2,00%	21 107	2,50%	20 781	2,60%	37 700	5,00%
Gaz chlorofluorocarbonés	NC	NC	18 256	2,20%	19 380	2,50%	10 477	1,30%
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	NC	NC	16 534	2,00%	15 282	1,90%	19 295	2,50%

	2015		2021		2022		2023	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Déchets stabilisés/solidifiés	NC	NC	14 365	1,70%	16 665	2,10%	17 002	2,30%
DASRI	14 000	2,00%	13 304	1,60%	10 116	1,30%	10 229	1,40%
Traitement des eaux usées	NC	NC	11 675	1,40%	11 633	1,50%	7 620	1,00%
Déchets de traitement physico-chimique	NC	NC	9 691	1,20%	11 319	1,40%	12 018	1,40%
Déchets de véhicules automobiles	NC	NC	3 667	0,40%	3 735	0,50%	4 857	0,60%
Gaz industriel	NC	NC	3 617	0,40%	4 062	0,50%	5 170	0,70%
Goudrons	NC	NC	1 781	0,20%	233	0%	56	0,00%
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	15 600	2,00%	1 612	0,20%	2 426	0,30%	2 561	0,20%
Déchets agro-chimiques	NC	NC	687	0,10%	524	0,10%	750	0,10%
Déchets contenant des PCB	900	0,14%	448	0,10%	308	0%	498	0,10%
Lampes	NC	NC	143	0,00%	203	0%	199	0,00%

6.5. Tableau des déchets amiantés traités sur la Région Grand Est par typologie et installation de traitement

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	2 840 tonnes				
SARL MASSON & FILS	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	1 204 tonnes	AURA BFC CVL HDF IDF NA	3 tonnes 248 tonnes 3 tonnes 37 tonnes 463 tonnes 38 tonnes		
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	131 tonnes				
EUROGRANULAT Chaumont	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	346 tonnes	BFC IDF OCC	147 tonnes 8 tonnes 24 tonnes		
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	2 tonnes				
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	16 01 11*						
	16 02 12*	GE	58 tonnes	CVL HDF	0 tonnes 11 tonnes		
	17 05 03*	GE	1 277 tonnes	IDF	3 817 tonnes		
	17 06 01*	GE	531 tonnes	AURA BFC CVL HDF PACA	6 tonnes 20 tonnes 9 tonnes 24 tonnes 6 tonnes		
	17 06 03*	GE	21 tonnes				
	17 06 05*	GE	1 060 tonnes	BFC CVL HDF	57 tonnes 4 tonnes 28 tonnes		
	Autres codes déchets	GE	281 tonnes	AURA BFC CVL HDF PACA	2 tonnes 46 tonnes 0 tonnes 1 615 tonnes 2 tonnes		
					3 tonnes		
					3 tonnes		
					97 tonnes		
ISDD DE LAIMONT / SARPI Mineral France	16 01 11*	GE	0 tonnes				
	16 02 12*	GE	66 tonnes				
	17 05 03*	GE	89 tonnes				
	17 06 01*	GE	439 tonnes				
	17 06 03*	GE	488 tonnes				
	17 06 05*	GE	1 967 tonnes				
	Autres codes déchets	GE	1 841 tonnes				
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*	GE	3 300 tonnes				
	17 06 03*	GE	1 tonnes				
	17 06 05*	GE	12 300 tonnes				
	16 01 11*					LUX	88 tonnes
KLV TERRASSEMENT	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	5 689 tonnes	AURA BFC CVL HDF IDF NOR OCC PDL PACA	434 tonnes 283 tonnes 24 tonnes 15 tonnes 28 tonnes 39 tonnes 206 tonnes 51 tonnes 223 tonnes	ALL	3 158 tonnes
	Autres codes déchets	GE				LUX	3 504 tonnes
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	70 tonnes				
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	66 tonnes				

Site exploitant	Code déchets	Tonnages par départements d'origine GRAND EST		Tonnages par départements d'origine AUTRES DEPARTEMENTS		Tonnages par départements d'origine AUTRES PAYS	
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	127 tonnes				
SOTRAVEST	16 01 11*						
	16 02 12*						
	17 05 03*						
	17 06 01*						
	17 06 05*	GE	125 tonnes				

6.6. Liste des plateformes de transit, de regroupement et de tri de déchets dangereux

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
GALLOO FRANCE	8	BOURG FIDELE	Plateforme de transit-regroupement
ARDEN PLAST	8	MOUZON	Plateforme de transit-regroupement
ARDENNE METROPOLE	8	MONTCY NOTRE DAME	Plateforme de transit-regroupement
ARCAVI-Chalandry Elaire	8	CHALANDRY ELAIRE	Plateforme de transit-regroupement
ESA (COVED)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
REMONDIS ELECTRORECYCLING	10	SAINT THIBAUT	Plateforme de transit-regroupement
REVIVAL	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	Plateforme de transit-regroupement
LABO SERVICES	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
CHIMIREC VALRECOISE	51	SAINT-BRICE-COURCELLES	Plateforme de transit-regroupement
SME	51	EPERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SALEUR RECYCLAGE	52	CHAUMONT	Plateforme de transit-regroupement
SAS POS BAZIN	52	CHAMARANDES CHOIGNES	Plateforme de transit-regroupement
ESKA	52	LANGRES	Plateforme de transit-regroupement
DELA	54	TIERCELET	Plateforme de transit-regroupement
EST ARGENT	54	TOUL	Plateforme de transit-regroupement
SUEZ RV NORD EST	54	TOUL	Plateforme de transit-regroupement

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
CHIMIREC EST	54	DOMJEVIN	Plateforme de transit-regroupement
TTM ENVIRONNEMENT	54	MEURTHE ET MOSELLE	Plateforme de transit-regroupement
TITANOBEL	54	MOUTIERS	Plateforme de transit-regroupement
FERS ET METAUX DE LA MEUSE	55	VERDUN	Plateforme de transit-regroupement
ECORE SERVICES	55	DOMREMY LA CANNE	Plateforme de transit-regroupement
SCORI EST	55	DOMMARY BARONCOURT	Plateforme de transit-regroupement
HAGANIS	57	METZ	Plateforme de transit-regroupement Traitement des eaux usées
ESKA	57	SAINT AVOLD	Plateforme de transit-regroupement
KASS'AUTO	57	TERVILLE	Plateforme de transit-regroupement
ARCELORMITTAL France	57	FLORANGE	Plateforme de transit-regroupement Sidérurgie
1000 PIECES AUTOS	57	FORBACH	Plateforme de transit-regroupement
TTM ENVIRONNEMENT	57	CREHANGE	Plateforme de transit-regroupement
WESTFALEN France	57	ROSSELANGE	Plateforme de transit-regroupement
SCORI EST	57	AMNEVILLE LES THERMES	Plateforme de transit-regroupement Unité de pré-traitement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	57	LOUVIGNY	Plateforme de transit-regroupement
OGD	57	TALANGE	Plateforme de transit-regroupement
VTD	57	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	Plateforme de transit-regroupement
Euro Dieuze Industrie	57	DIEUZE	Plateforme de transit-regroupement
Remondis	57	FOLSCHVILLER	Plateforme de transit-regroupement
CITRAVAL	57	ROMBAS	Plateforme de transit-regroupement

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
TREDI	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement Usine d'incinération
ESKA	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SARP GRAND EST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
ENVIE 2 ^E ALSACE	67	GEISPOLSHEIM	Plateforme de transit-regroupement
SAFETY – KLEEN France	67	ARGANCY	Plateforme de transit-regroupement
REICHSTETT MATERIAUX	67	VENDENHEIM	Plateforme de transit-regroupement
GCM ENVIRONNEMENT	67	VENDENHEIM	Plateforme de transit-regroupement
LABO SERVICES	67	HERRLISHEIM	Plateforme de transit-regroupement
SUEZ RR IWS	67	HERRLISHEIM	Plateforme de transit-regroupement
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Traitement biologique des terres polluées
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	HAGUENAU	Plateforme de transit-regroupement
SANEST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
SUEZ RV NORD EST	67	STRASBOURG	Plateforme de transit-regroupement
CERNAY ENVIRONNEMENT	68	CERNAY	Plateforme de transit-regroupement
SALBER RECYCLAGE	68	SAINTE CROIX AUX MINES	Plateforme de transit-regroupement
TREDI	68	OTTMARSHEIM	Plateforme de transit-regroupement Unité de traitement physico-chimique
DRUCK CHEMIE	68	SOPPE LE BAS	Plateforme de transit-regroupement

Site	Département	Ville	Typologie d'installation
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SCHROLL	68	PFASTATT	Plateforme de transit-regroupement
SEVIA	68	RIXHEIM	Plateforme de transit-regroupement
SITA Alsace Déchèterie professionnelle	68	COLMAR	Plateforme de transit-regroupement
SARL PERRIN FERS ET METAUX	88	SAULXURES SUR MOSELOTTE	Plateforme de transit-regroupement
EST ARGENT	88	ST MICHEL SUR MEURTHE	Plateforme de transit-regroupement
GRANDIDIER	88	REHAINCOURT	Plateforme de transit-regroupement

6.7. Liste des exports en provenance de la Région Grand Est

Les données du tableau ci-dessous sont en tonnes. Il présente les exports en provenance du Grand Est pour les régions présentées au **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
AUVERGNE-RHONE-ALPES										
AIN		9	69	8	162	6	27	191	3 790	18
SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY								1	174	14
SPEICHIM PROCESSING									2 280	
TREDI		9	69	8	162	6	27	189	1 336	4
ALLIER	237	163	46	21	1 234	31	88	663	65	554
ENVIRONNEMENT RECYCLING	231	69			20		0	30	17	398
ERASTEEL							10	42		
SOC DE RECYCLAGE DES BETONS	6	94	46	21	1 214	31	78	8	48	46
VICAT								583		110
ARDECHE		27			845		208		54	483
LAFARGE CEMENTS		27			845		208		54	483
DROME								2		
ETS TILLET RECUPERATION								2		
HAUTE-LOIRE					4					
CORREZE FERRAILLE METAUX INDUSTRIE					4					
HAUTE-SAVOIE				25	40			33	47	
DECHAMBOUX SA				25				6	4	

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
PRODUITS CHIMIQUES DU MONT BLANC					40			27		
RECYCLING SYSTEM BOX									43	
ISERE	79	81	2 564		475	162	2 804	2 876	8 799	592
SARP INDUSTRIES RHONE ALPES						32			19	
SOC NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX		3					175			
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE		78	719			130	124	470	1 481	327
TREDI	79				367		31	1 487	6 267	81
VICAT			1 845		107		2 474	919	1 032	184
LOIRE				22				11	18	
IRA				22				11	18	
PUY-DE-DOME					5					6
VALVERT RHONE AUVERGNE					5					6
RHONE		2	532	291	3	0	402	2 275	1 080	82
BUTY DECHETS SPECIAUX							14	4	0	
CREALIS		0	0		0		0	0		0
LAFARGE CEMENTS			293				353	54	59	
METALOR TECHNOLOGIES ADVANCED COATINGS FRANCE			3	2			4			
PURFER					2					
RECYLEX SA				172					501	82
SCORI			4	117				12		
SERPOL		2					22	5	4	

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE			231				7	171	0	
SUEZ RV DEEE			1	1	1	0	1	2 030	516	
SAVOIE					30					
TERECOVAL					30					
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE										
COTE-D'OR	25	2 835	103	5 582	53	148	518	402	515	290
DIJON METROPOLE		0		116						
ELIMINAT,DECHETS INDUSTR,BOURGOGNE		1 839	0	1 995	26	140	36		430	19
ETS METALLURGIQUES E,GODARD		333	63	189						
HENSEL RECYCLING FRANCE		2	1			1	7		2	2
METAL 21		0	0	2	21	0	0		0	0
SARL BROCHOT DANIEL ET FILS				4						
SARPI MINERAL FRANCE	25	190	39	3 044	4	6	196	105	68	44
SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRANSPORT ET EVACUATION D'ORDURES		472		233	1		279	298	15	225
TITANOBEL					1	1				
DOUBS				37	370		269	7 770	13 246	458
ENVIE 2E FRANCHE-COMTE					370		269	7 770	8 830	
SOCIETE DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SOTREFI				37					4 416	458
HAUTE-SAONE	11	359	5	557	101	4	1 184	706	13 789	105
SARL CASS'AUTO 2000										5

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	11	359	5	557	101	4	1 184	706	13 789	100
JURA	2	92	76	61	169	319	3 877	668	2 107	655
DEMAIN			55	61	29			286		
EQIOM		92			140		3 876		1 923	655
RECUP'39						1				
SPEICHIM PROCESSING	2					318		377	166	
TRIADIS SERVICES			21					4	18	
NIEVRE		195								
G2R IMMO		195								
YONNE		29	2		7					
ASTRA RECYCLAGE		20								
LES LAVANDIERES		3								
REVIVAL		1								
SHAMROCK ENVIRONNEMENT		0	2		7					
SUEZ RV YONNE METAUX		5								
HAUTS-DE-FRANCE										
AISNE	1 049	100	6 166	1 368	1 613	2	5 426	936	51	65
ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE FORMULATION - ARF	713	76	5 384	1 330	1 153		4 948	867	24	56
GALLOO FRANCE			1							
REGIONALE LOCATION ET SERVICES TEXTILES	4									
SARGON	67	24	723	38			347			

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SOCIETE PICARDIE REGENERATION	265		57		459	2	130	69	27	9
NORD	2 055	790	4 084	611	928	10 946	1 280	1 022	563	99
ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE FORMULATION - ARF	1 028	45	295	73	127	1	340	642	208	59
BAUDELET		1	49							
BRABANT PARTICIPATIONS					18					
CILA SAS	18		10		16	20	123			34
COOLREC FRANCE			1							6
DUO EMBALLAGES	48	12	434			56	96	23	135	0
GALLOO FRANCE	30									
HYDROPALÉ							56			
KUHLMANN FRANCE	135	603	2 050		236	10 400	177		79	
LUMIVER	13		2		16		6	45		
PAPREC ENERGIE CENTRE EST			167							
RECYLEX SA	73		829	25	504	183	189	8	71	
SARP NORD			79							
SARP-OSIS NORD				268						
SHL	707		126	245	11	49	123	268		
SODI	4	119					28	7	46	
SUEZ RV LOURCHES		10	42			237	141	28	24	

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
OISE	54	646	238	7	138	19	2 782	322	568	
DUO METAL (ex GOUX)	34		113		79	19	92	5	67	
ECO VALOR		11	114		3		345	301		
PAPREC GRAND ILE DE FRANCE		24			51					
REMONDIS FRANCE SAS	19	611	11	7	4	0	2 311	17	495	
REVIVAL					2		29			
VICTOR MARTINET ET COMPAGNIE							6		6	
PAS-DE-CALAIS	246	139	5 052	854	3 669	280	23 628	1 862	5 732	819
AUTO SYSTEME SARL	1		6							
CHAUX ET DOLOMIES DU BOULONNAIS					82					
CHIMIREC-NOREC			1							
DUO EMBALLAGES ARRAS	65	6	157		18		11	104	3	
EQIOM		104								
GREIF PLASTICS LILLE	77	8	364	369	65	245	152	1 020	473	164
INOVA			1 380				3			
LAFLUTTE			9							
RECYTECH SA			19	479	3 290		3 400			
SCORI	26	1	1 089				5 154	289	447	
SOCIETE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DU NORD PAS DE CALAIS	76	5	573	6	84	35	14 901	447	4 809	655
SUEZ RV NORD			1 449		131		7			
SUEZ RV NORD EST		14						2		

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
VANHEEDE ENVIRONNEMENT			5							
SOMME	369	273	1 566	260	407	49	72		71	22
METOSTOCK ENVIRONNEMENT	367	9	1 046	232	27	42	52		62	22
ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	1	264	521	28	380	7	20		9	
ILE-DE-FRANCE										
ESSONNE	125	400	189	10	202	192	181	345	296	25
ECOPUR		89	2		7			4		
REVIVAL		25								
SAFETY - KLEEN FRANCE		101	4							
SCHUTZ France	123	13	58	9	191	192	181	268	273	25
SOCIETE NOUVELLE ASSAINISSEMENT VIDANGES EGOUTS - BILLARD		9	1					3		
TRIADIS SERVICES	2	164	125		4			70	23	
HAUTS-DE-SEINE		982	130		4					
AWS FRANCE			64							
ECOPUR			1		4					
REVIVAL		96								
SOLVALOR		886								
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE			65							
SEINE-ET-MARNE	8	308	1 499		69		65	1	53	
AGOGUE SARL		1								
ARMABESSAIRE ET COMPAGNIE		22			3					

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
CORNEC		81	5		57					
DEPOLIA		1								
DRUCK CHEMIE		2	44							
LA ROUTIERE DE L'EST PARISIEN-REP		6	40							
REVIVAL		171								
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	8	24	1 410		9		65	1	53	
TRENTETROIS					1					
SEINE-SAINT-DENIS		913	363	10						
SAFETY-KLEEN FRANCE SERVICES			2							
SITREM		913	362	10						
VAL-DE-MARNE			33		1			4		4
CREALIS			2		1			4		4
VALO'MARNE			31							
VAL-D'OISE	1	2	232		38		403	58	34	
COMPAGNIE GENERALE D ENVIRONNEMENT DE CERGY PONTOISE					5					
DISTILLERIE HAUGUEL SA							403		18	
PAPREC D3E	1	2	2					16	16	
REFINAL INDUSTRIES			211		33			42		
SARP-OSIS IDF			5							
TERSEN			14							

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
YVELINES		3 467	6 511	2 403		93	1 081	164	212	12
ENTREPRISE MODERNE TERRASSEMENT AGREGATS			4				1			
SARP INDUSTRIES		3 467	6 506	2 403		93	1 081	163	212	11
VIDEAL 78			1					2		
NORMANDIE										
CALVADOS	278	481	98				663			
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	278	481	98				662			
SARP INDUSTRIES							1			
EURE		1	617		282		118	164		
EQIOM			617		184		118	148		
EURE METAL		1								
MAILLOT SAS					98			16		
MANCHE					3					
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT					3					
SEINE-MARITIME	43	2 113	3 475	289	4 987		3 125	6 086	1 192	5 963
ATHALYS			414		7					
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE		19								5 600
DISTILLERIE HAUGUEL SA								5 550		
ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY	23	76	40	197				136		363
OSILUB		1 100	1 870		4 550			219	1 180	
SEDIBEX		12	110				2 754	6	8	

Installations de traitement par département	Départements d'origine									
	8	10	51	52	54	55	57	67	68	88
SOC ETUDE REALIS POUR ENVIRON & PROCEDE		27	13	91						
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE REAMENAGEMENT DE LA FOSSE MARMITAINE			5		2					
SOLVALOR	20	807			429			161		
SONOLUB		70								
TRIADIS SERVICES		2	1 023				371	15	4	
TOTAL	4 581	14 409	33 649	12 416	15 838	12 250	48 201	26 560	52 282	10 251

6.8. Liste des principales installations de traitements en France recevant des déchets en provenance de la Région Grand Est

Le tableau ci-dessous liste les installations ayant reçu plus de 1 000 tonnes.

ETABLISSEMENTS	Département	Quantité traitée en 2023
AUVERGNE-RHONE-ALPES		
SPEICHIM PROCESSING S.A.	01	1 150
LAFARGE CEMENTS	69	2 376
TREDI	01	10 122
Société SRB	03	1 591
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	38	3 805
SCORI	62	7 273
SPEICHIM PROCESSING	01	3 143
VICAT	38	7 254
RECYLEX	69	2 636
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		
EDIB	21	4 485
ENVIE 2 ^E FRANCHE COMTE	25	17 239
SOTREFI	25	4 911
SUEZ RR IWS Minerals France (ex SITA FD)	70	18 413
SOETEO	21	1 522
CENTRE		
PPM CHIMIREC	37	1 396

ETABLISSEMENTS	Département	Quantité traitée en 2023
ECOBAT RESOURCES (ex STCM B2)	45	2 861
RECHERCHE VALORISATION DES METAUX	28	1 591
HAUTS-DE-FRANCE		
ARF	02	17 370
SARGON	02	1 199
GREIF PLASTICS LILLE (ex EARTHMINDED)	62	2 936
METOSTOCK ENVIRONNEMENT (Feuquières)	80	1 859
ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT-TRD	80	1 230
KUHLMANN France	59	13 680
SUEZ RV NORD	62	1 587
RECYTECH	62	7 187
REMONDIS FRANCE SAS	60	3 474
INOVA	62	1 383
SHL	59	1 529
SPR (Société Picardie Régénération)	02	1 020
SOTRENOR	62	21 591
ILE-DE-FRANCE		
SCHUTZ France	91	1 332
SITREM	93	1 285
NORMANDIE		
CIE FRANCAISE ECO HUILE	76	5 619

ETABLISSEMENTS	Département	Quantité traitée en 2023
DISTILLERIE HAUGUEL SA	76	5 971
EQIOM	27	7 858
SARP INDUSTRIES	14	13 937
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	14	1 521
OSILUB	76	8 919
SEDIBEX	76	2 889
SOLVALOR SEINE	76	2 303
TRIADIS Services	76	1 846
OCCITANIE		
SARPI MINERAL France	30	3 743
PAYS-DE-LA-LOIRE		
SECHE ECO INDUSTRIES	53	20 60

6.9. Liste des installations de traitements en Région Grand Est recevant des déchets en provenance d'autres régions ou de l'étranger

Liste des installations recevant des déchets dangereux d'autres régions

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)	Total général 2021 (en tonnes)	Total général 2022 (en tonnes)	Total général 2023 (en tonnes)
08	12509	17310	12907	11346	11312
GALLOO FRANCE - BOURG FIDELE	-	34	37	81	56
METALBLANC	12509	17276	12870	11265	11259
10	31288	30758	31494	32356	61790
ARTEMISE	2734	2513	2702	2624	2866
COVED ENVIRONNEMENT	540	-	-	0	0
DISLAUB	27497	27592	28506	29684	33467
REVIVAL	517	431	286	48	9
STEPHAN	-	222	-	-	-
REMONDIS ELECTRORECYCLING	-	-	-	-	24653
SARL MASSON ET FILS	-	-	-	-	794
51	70685	68760	54931	72311	73848
CHARBONNEAUX BRABANT SA	-	4	6	3	-
CHIMIREC- VALRECOISE (ex LETANG)	-	23	157	35	347
CIMENTS CALCIA	27562	30913	13221	31336	32586

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)	Total général 2021 (en tonnes)	Total général 2022 (en tonnes)	Total général 2023 (en tonnes)
Communauté urbaine du Grand Reims	4	-	4	-	-
Emmanuel DUMONT	93	-	-	-	-
RVA	41700	34477	39794	37148	36997
SUEZ RR IWS Chemicals France	1326	3343	1750	3789	3912
SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY	-	-	-	-	6
52	-	2477	534	298	195
CASSE AUTO BAZIN Michel	-	2477	-	-	-
EUROGRANULATS - Chaumont	-	-	534	298	178
SAS POS BAZIN	-	-	-	-	17
54	138422	42807	35005	48110	44589
CHIMIREC EST SAS (ex-CRDT)	-	370	24	3	19
Jonathan GAUDRON	103	-	-	-	-
RESOLEST	20741	22017	21733	22912	21709
SEVIA	-	1	92	-	-
SUEZ RR IWS MINERALS France	1370	7543	3999	13110	8344
Val'ERgie	15	-	10	2153	45
VICAT (usine de Xeuilley)	116194	12876	9147	9932	9130
EST ARGENT	-	-	-	-	1
NOVAWOOD	-	-	-	-	5340

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)	Total général 2021 (en tonnes)	Total général 2022 (en tonnes)	Total général 2023 (en tonnes)
55	51049	53233	57982	52896	53679
Carrières et Fours à Chaux de Dugny	9911	7812	7716	4320	5107
Fours à Chaux de Sorcy	73	46	-	-	-
SCORI EST	11186	15296	10062	11034	18243
SUEZ RV MEUSE (ex-MEUSE ENERGIE)	-	247	253	41	-
SARPI MINERAL France	29879	29832	39951	37500	29972
ESKA	-	-	-	-	357
57	15559	12220	15472	16719	11844
CEDILOR	6468	4128	5957	7235	-
EQIOM	2162	3097	4201	3464	2122
ESKA		160	246	-	2
Euro Dieuze Industrie	867	711	1188	837	1542
Guy Dauphin Environnement	26	29	246	21	-
METALIFER groupe Ecore	60	28	-	-	-
OGD	1104	862	611	813	334
Remondis	246	285	236	151	810
SCORI EST	4626	2919	2786	4198	3429
VTD	-	1	-	-	16
EVAPUR	-	-	-	-	1231
KVL ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	1302

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)	Total général 2021 (en tonnes)	Total général 2022 (en tonnes)	Total général 2023 (en tonnes)
WESTFALEN France	-	-	-	-	16
TRENTETROIS	-	-	-	-	1043
67	13343	15300	12916	11164	13221
ELIS Alsace	1	-	-	-	-
LAVALSACE	-	-	307	-	-
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	833	958	1876	-	917
MBF ENVIRONNEMENT	5	28	27	-	-
PIERRETTE TBA - ELIS	-	2	1	-	-
REICHSTETT MATERIAUX	-	150	74	-	-
RUBIS TERMINAL	436	0	-	-	-
SAFETY KLEEN France	-	37	-	42	140
SUEZ RR IWS Chemicals France	82	71	-	262	-
SUEZ RV OSIS EST (ex SANEST)		8	-	-	-
TREDI	11380	14046	10632	10860	10964
Yoann GIESI	606	-	-	-	-
ALSACIENNE DE PROPLETE	-	-	-	-	1
ENVIE 2 ^E ALSACE	-	-	-	-	843
ESKA	-	-	-	-	87
GCM ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	6
LABO SERVICES	-	-	-	-	263

Installations de traitement par département	Total général 2019 (en tonnes)	Total général 2020 (en tonnes)	Total général 2021 (en tonnes)	Total général 2022 (en tonnes)	Total général 2023 (en tonnes)
68	30699	19653	22235	22396	18124
DRUCK CHEMIE	-	2495	0	2401	233
ESKA	-	14	2644	-	-
Guy Dauphin Environnement	0,3	1	1	-	-
HOLCIM HAUT-RHIN	10875	5320	7998	9012	6831
SALBER RECYCLAGES	-	598	608	651	882
TREDI HOMBOURG	15213	11226	10984	10334	9756
Vynova PPC	4611	-	-	-	-
CERNAY ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	419
SCHROLL – PFASTATT	-	-	-	-	3
88	6667	2580	1576	1666	1653
BARISIEN	5163	1154	-	-	-
EST ARGENT	181	223	260	222	195
ETS GRANDIDIER SARL	1323	1204	1316	1444	1449
SARL PERRIN FERS ET METAUX	-	-	-	-	9
TOTAL	370 221 t	265 098 t	245 052 t	269 221 t	290 255 t

Imports en provenance de l'étranger (en tonnes)

Installations de traitement par département	Pays d'origine											
	Autriche	Belgique	Suisse	Allemagne	Espagne	Grande-Bretagne	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Pologne	Serbie
Ardennes		985							21398	464		
BIOGENIE FRANCE									21398			
Metal Blanc S.A.S.		98								464		
Aube	139	1186	3002	12137	69	5098	1807			1051		
DISLAUB	139	1172	3002	12137	69	5098	1807			1051		
REMONDIS Electrorecycling S.A.S.		14										
Bas-Rhin			244	2804				4217				
TREDI			244	2804				4217				
Haut-Rhin		1914	542	521				1350				
HOLCIM Haut-Rhin		1914	520	521				1350				
SALBER RECYCLAGE			22									
Marne		97		43474							1999	
S.A. RVA		97		43474							1999	
Meurthe-et-Moselle		3158	9519							5957		
Cimenterie VICAT		508								5485		
RESOLEST		2650	9519							472		
Meuse		3 846		93		2563			131	2323		
CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY		3 252										
RVA (Récupération et Valorisation de l'Aluminium)						2563						
SARPI MINERAL FRANCE									131			
Société des Fours à Chaux de Sorcy		594		93						2323		

Moselle		6081	2331	9463	21			156	18994	9447		140
Biocentre OGD (Ortec Générale de Dépollution)									128			
CEDILOR									1563			
EQIOM		5992		6287						9447		
EURO DIEUZE INDUSTRIE			250		21				104			140
EVAPUR									3072			
KLV Environnement				3158					3504			
LINGENHELD ENVIRONNEMENT LORRAINE									9285			
SARL ECB									88			
SUEZ ALTERNATIVE FUELS & ENERGIES - SAFE AMNEVILLE		8	2080	18				156	1248			
Vosges									13			
EST ARGENT									13			
Total général 2023	139	16380	15638	68492	90	7661	1616	5723	40312	19243	1999	140

6.10. Liste des installations de traitement par typologie de déchet

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2023
DD gros producteur	DISLAUB	10	63 401
DD gros producteur	SALBER RECYCLAGE	68	2 298
DD gros producteur	TREDI HOMBORG	68	21 329
DD gros producteur	CEDILOR	57	63 202
DD gros producteur	EQIOM HOLCIM	68	13 804
DD gros producteur	Cimenterie Xeuilley	54	26 640
DD gros producteur	Four à chaux de Sorcy	55	5 509
DD gros producteur	Co-incinération Vitry-le-François	51	26 590
DD gros producteur	Cimenterie de Heming	57	35 313
DD gros producteur	Four à Chaux de Dugny	55	9 160
DD gros producteur	TREDI STRASBOURG	67	55 528
Total DD gros producteurs			322 774
Amiante	ISDND Eteignières	8	2 720
Amiante	SARL Masson & Fils	10	1 997
Amiante	ISDND Beine Nauroy	51	131
Amiante	Eurogranulats Chaumont	52	524
Amiante	ISDND Lesménils	54	0
Amiante	ISDD Jeandelaincourt	54	8 877
Amiante	ISDD Laimont	55	34 401

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2023
Amiante	Environnement Carrières Beck SARL	57	15 690
Amiante	KLV Terrassement	57	13 654
Amiante	ISDND Rosheim	67	70
Amiante	ISDND Wintzenbach	67	66
Amiante	ISDND Weitbruch	67	127
Amiante	Sotravest	67	125
Total amiante			78 382
Terres polluées	LINGENHELD Environnement	67	429
Terres polluées	Englobe France (ex-BIOGENIE)	8	21 638
Terres polluées	REICHSTETT MATERIAUX	67	0
Terres polluées	GCM	67	0
Terres polluées	OGD	57	0
Terres polluées	BIOGENIE	57	0
Terres polluées	ISDD Jeandelaincourt	54	18 812
Terres polluées	ISDD Laimont	55	991
Terres polluées	LINGENHELD Environnement	57	22 785
Terres polluées	TREDI	67	12
Terres polluées	TERRAG France SAS	67	0
Total terres polluées			64 668
REFIOM/REFIDI	RESOLEST	54	41 871
REFIOM/REFIDI	ISDD Jeandelaincourt	54	6 769
REFIOM/REFIDI	TREDI HOMBURG	68	2 618

Typologie de déchet	Installation de traitement	Département	Tonnage 2023
REFIOM/REFIDI	CEDILOR	57	3 040
REFIOM/REFIDI	RUBIS TERMINAL	67	0
REFIOM/REFIDI	TREDI STRASBOURG	67	73
REFIOM/REFIDI	SUEZ RR IWS Saint-Brice-Courcelles	51	0
Total REFIOM / REFIDI			54 371
DASRI	VALERGIE	54	3 904
DASRI	TREDI	67	3 484
DASRI	Incinérateur de Tronville-en-Barrois	55	25
DASRI	Incinérateur de Sausheim	68	388
Total DASRI			7 802
TOTAL			527 997

7. Index des tableaux et figures

7.1. Tableaux

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets.....	4
Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du SRADET.....	5
Tableau 3 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique	54
Tableau 4 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traitées sur les installations de la Région	85
Tableau 5 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2023	104
Tableau 6 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées en 2023	104
Tableau 7 - Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI)	122

7.2. Figures

Figure 1 - Synthèse méthodologique de la collecte de données sur les déchets dangereux du PRPGD	8
Figure 2 - Synthèse méthodologique de l'observatoire pour la collecte de données sur les déchets dangereux	9
Figure 3 - Bilan du traitement du gisement de DD produit en Grand Est en 2023 (données IREP Eliminateurs et PNTTD)	15
Figure 4 - Evolution du traitement du gisement de DD produit depuis 2015	16
Figure 5 - Origine des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est, 2023....	17
Figure 6 - Traitement des déchets dangereux des gros producteurs de la Région Grand Est, 2023	18
Figure 7 - Origine sectorielle des déchets dangereux, 2023	19
Figure 8 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ), 2023	19
Figure 9 - Origine sectorielle des déchets dangereux (hors traitement in situ et à l'étranger), 2023	20
Figure 10 - Nature des déchets dangereux (hors traitement in situ), 2023.....	22
Figure 11 - Nature des déchets dangereux 2015.....	22
Figure 12 - Nature des déchets dangereux (hors traitement in situ et traitement à l'étranger), 2023	23
Figure 13 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023	25
Figure 14 - Evolution des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus depuis 2015 (dont <i>in situ</i>)	25
Figure 15 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023	28
Figure 16 - Principaux types de déchets produits (dont in situ) en 2023	29
Figure 17 - Principaux types de déchets produits (hors in situ) en 2023	29
Figure 18 - Principaux types de déchets produits (hors in situ) en 2022	30
Figure 19 - Principaux types de déchets produits en 2015	30
Figure 20 - Evolution des principaux types de déchets produits depuis 2015 (hors in situ)	30
Figure 21 - Origine sectorielle des déchets produits en 2023 (dont in situ)	31
Figure 22 - Origine sectorielle des déchets produits en 2023 (hors in situ).....	32
Figure 23 - Origine sectorielle des déchets produits en 2022 (hors in situ).....	32
Figure 24 - Origine sectorielle des déchets produits en 2015	32
Figure 25 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus, 2023	36
Figure 26 - Evolution de la répartition des déchets des gros producteurs et des déchets diffus depuis 2015	36
Figure 27 : Origine des déchets dangereux diffus 2022	37
Figure 28 - Origine des déchets dangereux diffus 2015	38
Figure 29 : Origine des déchets dangereux diffus 2023, focus DD gérés par le Service Public	39
Figure 30 - Evolution du nombre de lycées et des tonnages collectés	40
Figure 31 : Origine des déchets dangereux diffus 2023	41
Figure 32 - Evolution et atteinte des objectifs du SRADDET, en tonnes (dont in situ).....	47
Figure 33 - Evolution et atteinte des objectifs du SRADDET, en pourcentage (dont in situ).....	47
Figure 34 - Bilan des tonnages de déchets dangereux, 2023.....	49
Figure 35 - Evolution du top 5 des déchets les plus traités en 2015, 2022 et 2023.....	50
Figure 36 - Provenance des déchets traités sur les installations de traitement thermique	54
Figure 37 - Cartographie du traitement des DD produits en Grand Est (hors traitement in situ), 2023	57
Figure 38 - Evolution des destinations de traitement des DD produits en Grand Est (hors in situ) depuis 2015	58
Figure 39 - Evolution des destinations de traitement des DD produits en Grand Est (dont in situ) depuis 2015	58
Figure 40 - Mode d'élimination-valorisation des DD produits en Grand Est, 2023	60

Figure 41 - Evolution des modes de traitement depuis 2015 (hors traitement in situ, à l'étranger et opération de transit / regroupement).....	60
Figure 42 - Evolution des modes de traitement depuis 2015 (hors traitement à l'étranger et opération de transit / regroupement)	61
Figure 43 – Principales installations de traitement de déchets dangereux dans le Grand Est.....	74
Figure 44 - Quantités traitées en 2023 sur les principales installations de la Région (source : IREP)	75
Figure 45 - Evolution des quantités produites depuis 2019 (hors transit et regroupement)	76
Figure 46 - Entreprises de désamiantage par département, 2023	82
Figure 47 - Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants, 2023	83
Figure 48 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est	86
Figure 49 - Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la Région Grand Est, 2023	88
Figure 50 - Evolution des quantités traitées sur la région depuis 2019	91
Figure 51 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand Est.....	99
Figure 52 - Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est, 2023.....	100
Figure 53 - Evolution des quantités de terres polluées produites depuis 2015.....	101
Figure 54- Evolution des quantités de terres polluées traitées depuis 2019.....	106
Figure 55 - Evolution des destinations de traitement des REFION REFIDI produits en Grand Est depuis 2015	110
Figure 56 - Destination de traitement des REFION et REFIDI produits en Grand Est, 2023	111
Figure 57 - Evolution des modes de traitement des REFION et REFIDI produits en Grand Est depuis 2019	111
Figure 58 - Evolution des origines de production des REFION REFIDI traités en Grand Est depuis 2015	112
Figure 59 - Provenance des REFIONS & REFIDI traités en Grand Est en 2023.....	113
Figure 60 - Evolution des modes de traitement des REFION et REFIDI traités en Grand Est depuis 2019	113
Figure 61 - Installations de traitement des REFION et REFIDI du GRAND EST	114
Figure 62 - Bilan des imports et exports de REFION et REFIDI depuis 2019	115
Figure 63 : Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2023	119
Figure 64 : Répartition des gisements départementaux de DASRI depuis 2015.....	119
Figure 65 - Evolution des destinations de traitement des DASRI produits en Grand Est depuis 2015	120
Figure 66 - Evolution des origines des DASRI traités en Grand Est depuis 2015	121
Figure 67 - Provenance des déchets dangereux (non diffus) importés et traités en Grand Est 2023 (hors in situ).....	125
Figure 68 - Evolution de la provenance des déchets dangereux (non diffus) importés et traités en Grand Est depuis 2015 (hors in situ)	126
Figure 69 - Mode de traitement des déchets dangereux du Grand Est traités dans le Hauts-de-France, 2023	127
Figure 70 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Grand Est en 2023.....	128
Figure 71 - Synthèse des échanges entre la Région Grand Est et la Région Hauts-de-France, 2023	129
Figure 72 - Evolution des imports exports avec les Hauts-de-France depuis 2019	129
Figure 73 - Mode de traitement des déchets dangereux de GE exportés en BFC, 2023	130
Figure 74 - Mode de traitement des déchets dangereux de BFC traités dans le Grand Est, 2023	131
Figure 75 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne Franche-Comté, 2023	132
Figure 76 - Evolution des imports exports avec la Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019	132
Figure 77 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Ile-de-France, 2023	133

Figure 78 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'Ile-de-France traités en Grand Est, 2023	134
Figure 79 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Ile-de-France, 2023	135
Figure 80 - Evolution des imports exports avec l'Ile-de-France depuis 2019.....	135
Figure 81 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA dans le Grand Est, 2023	136
Figure 82 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA dans le Grand Est, 2023	137
Figure 83 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Auvergne Rhône-Alpes, 2023.....	138
Figure 84 - Evolution des imports exports avec l'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2019.....	138
Figure 85 - Mode de traitement des déchets dangereux du GE traités en Normandie, 2023.....	139
Figure 86 - Mode de traitement des déchets dangereux de Normandie dans le Grand Est, 2023	140
Figure 87 - Synthèse des flux échangés entre la Région Grand Est et la Région Normandie, 2023	141
Figure 88 - Evolution des imports exports avec la Normandie depuis 2021	141
Figure 89 - Cartographie des flux inter-Régionaux importés dans le Grand Est, 2022 (source : IREP et PNTTD 2023)	142
Figure 90 - Installations de traitement des DD hors Région Grand Est ayant reçu des déchets du Grand Est	143
Figure 91 - Cartographie des flux inter-Régionaux exportés dans le Grand Est, 2022 (Sources : IREP et PNTTD 2023)	144
Figure 92 - Evolution des imports exports avec les autres régions de France depuis 2015	145
Figure 93 - Evolution des imports exports avec l'étranger depuis 2015	150